

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Chair:
The Honourable ROSA GALVEZ

Présidente :
L'honorable ROSA GALVEZ

Thursday, April 11, 2019

Le jeudi 11 avril 2019

Issue No. 62

Fascicule n° 62

Nineteenth and twentieth meetings:

Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts

Dix-neuvième et vingtième réunions :

Projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL
RESOURCES

The Honourable Rosa Galvez, *Chair*

The Honourable Michael L. MacDonald, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Carignan, P.C.	Neufeld
Cordy	Patterson
* Day	Richards
(or Mercer)	Simons
* Harder, P.C.	* Smith
(or Bellemare)	(or Martin)
(or Mitchell)	Tkachuk
LaBoucane-Benson	Woo
Massicotte	* Woo
McCallum	(or Saint-Germain)
Mockler	

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator LaBoucane-Benson replaced the Honourable Senator Black (*Alberta*) (*April 11, 2019*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Seidman (*April 11, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Présidente : L'honorable Rosa Galvez

Vice-président : L'honorable Michael L. MacDonald
et

Les honorables sénateurs :

Carignan, C.P.	Neufeld
Cordy	Patterson
* Day	Richards
(ou Mercer)	Simons
* Harder, C.P.	* Smith
(ou Bellemare)	(ou Martin)
(ou Mitchell)	Tkachuk
LaBoucane-Benson	Woo
Massicotte	* Woo
McCallum	(ou Saint-Germain)
Mockler	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson a remplacé l'honorable sénateur Black (*Alberta*) (*le 11 avril 2019*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénatrice Seidman (*le 11 avril 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

SASKATOON, Thursday, April 11, 2019
(123)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8 a.m., in the Adam Ballroom, Delta Bessborough, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Cordy, Galvez, MacDonald, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Simons and Tkachuk (10).

Other senator present: The Honourable Senator Wallin (1).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

Whitecap Resources Inc.:

Grant Fagerheim, President and Chief Executive Officer.

Cameco Corporation:

Alice Wong, Senior Vice-President and Chief Corporate Officer;

Liam Mooney, Vice-President, Safety, Health, Environmental Quality and Regulatory Relations.

Tamarack Valley Energy Ltd.:

Brian Schmidt (Aakaikkitstakii), President and Chief Executive Officer, Honorary Chief of the Blood Tribe (Blackfoot).

Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative:

Reverend Michael Poellet, President.

Saskatchewan Mining Association:

Pam Schwann, President;

Jessica Theriault, Director of Environment with the Mosaic Company.

Mosaic:

Sarah Fedorchuk, Vice-President, Public Affairs and Government Relations.

PROCÈS-VERBAUX

SASKATOON, le jeudi 11 avril 2019
(123)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 heures, dans la pièce Adam de l'Hôtel Delta Bessborough, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Cordy, Galvez, MacDonald, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Simons et Tkachuk (10).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Wallin (1).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Whitecap Resources Inc. :

Grant Fagerheim, président et chef de la direction.

Cameco Corporation :

Alice Wong, première vice-présidente et chef de la direction corporative;

Liam Mooney, vice-président, Sécurité, santé, qualité de l'environnement et relations réglementaires.

Tamarack Valley Energy Ltd. :

Brian Schmidt (Aakaikkitstakii), président et chef de la direction, chef honoraire de la tribu des Blood (Blackfoot).

Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative :

Révérénd Michael Poellet, président.

Saskatchewan Mining Association :

Pam Schwann, présidente;

Jessica Theriault, directrice de l'Environnement avec la Mosaic Company.

Mosaic :

Sarah Fedorchuk, vice-présidente, Affaires publiques et relations gouvernementales.

Nutrien:

Mike Webb, Executive Vice President and Chief Administrative Officer.

As an individual:

Dwight Newman, Professor of Law and Canada Research Chair in Indigenous Rights, University of Saskatchewan.

Saskatchewan Association of Rural Municipalities:

Ray Orb, President.

SaskPower:

Randolph Seguin, Resource Specialist, Environmental Assessment;

Douglas Opseth, Director, Generation Asset Management and Planning.

Athabasca Basin Security:

Ron Hyggen, Chief Executive Officer.

Ms. Wong and Mr. Fagerheim made statements and, with Mr. Mooney, answered questions.

At 9:11 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 9:14 a.m., the committee resumed.

Reverend Poellet and Ms. Schwann made statements and, together with Ms. Theriault and Mr. Mooney, answered questions.

At 10 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 10:15 a.m., the committee resumed.

Ms. Fedorchuk, Mr. Newman and Mr. Webb made statements and answered questions.

At 11:17 a.m., it was agreed that the committee suspend.

At 11:21 a.m., the committee resumed.

Mr. Hyggen, Mr. Orb and Mr. Opseth made statements and answered questions.

At 12:16 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

SASKATOON, Thursday, April 11, 2019
(124)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 1:01 p.m., in the Adam Ballroom, Delta Bessborough, the chair, the Honourable Rosa Galvez, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Carignan, P.C., Cordy, Galvez, MacDonald, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Simons and Tkachuk (10).

Nutrien :

Mike Webb, vice-président exécutif et chef de l'administration.

À titre personnel :

Dwight Newman, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des autochtones, Université de la Saskatchewan.

Association des municipalités rurales de la Saskatchewan :

Ray Orb, président.

SaskPower :

Randolph Seguin, spécialiste des ressources, Évaluation environnementale;

Douglas Opseth, directeur, Gestion des actifs de production et planification des ressources.

Athabasca Basin Security :

Ron Hyggen, chef de la direction.

Mme Wong et M. Fagerheim font chacun une déclaration et, avec M. Mooney, répondent aux questions.

À 9 h 11, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 9 h 14, la séance reprend.

Le révérend Poellet et Mme Schwann font chacun une déclaration et, avec Mme Theriault et M. Mooney, répondent aux questions.

À 10 heures, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 10 h 15, la séance reprend.

Mme Fedorchuk et MM. Newman et Webb font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 11 h 17, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 11 h 21, la séance reprend.

MM. Hyggen, Orb et Opseth font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 16, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

SASKATOON, le jeudi 11 avril 2019
(124)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 13 h 1, dans la pièce Adam de l'Hôtel Delta Bessborough, sous la présidence de l'honorable Rosa Galvez (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Carignan, C.P., Cordy, Galvez, MacDonald, Mockler, Neufeld, Patterson, Richards, Simons et Tkachuk (10).

Other senator present: The Honourable Senator Wallin (1).

In attendance: Sam Banks and Jesse Good, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 12, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 54.*)

WITNESSES:

As an individual:

Maureen Reed, Professor, University of Saskatchewan.

Saskatchewan Chamber of Commerce:

Steve McLellan, Chief Executive Officer;

Joshua Kurkjian, Director of Research and Policy Development.

Saskatchewan Urban Municipalities Association:

Gordon Barnhart, President.

As an individual:

Sonia L. Eggerman, Constitutional and Aboriginal Law Lawyer, MLT Aikins LLP.

Des Nedhe Developments:

Sean Willy, President and Chief Executive Officer.

Ms. Reid and Mr. Maclellan made statements and answered questions.

At 2:01 p.m., it was agreed that the committee suspend.

At 2:04 p.m., the committee resumed.

Mr. Barnhardt, Mr. Willy and Ms. Egermann made statements and answered questions.

At 3:09 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Maxime Fortin

Clerk of the Committee

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Wallin (1).

Également présents : Sam Banks et Jesse Good, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 12 décembre 2018, le comité poursuit son examen du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 54 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Maureen Reed, professeure, Université de la Saskatchewan.

Chambre de commerce de la Saskatchewan :

Steve McLellan, directeur général;

Joshua Kurkjian, directeur des recherches et de l'élaboration des politiques.

Saskatchewan Urban Municipalities Association :

Gordon Barnhart, président.

À titre personnel :

Sonia L. Eggerman, avocate spécialisée en droit constitutionnel et en droit autochtone, MLT Aikins LLP.

Des Nedhe Development :

Sean Willy, président et chef de la direction.

Mme Reed et M. McLellan font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 14 h 1, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 14 h 4, la séance reprend.

MM. Barnhart et Willy et Mme Eggerman font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 15 h 9, il est convenu que la séance soit levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

SASKATOON, Thursday, April 11, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 8 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Rosa Galvez. I'm a senator from Quebec and the chair of this committee.

I will ask senators around the table to introduce themselves starting with my colleague from this province.

Senator Wallin: Senator Pamela Wallin from Wadena, Saskatchewan, about three hours that way. Welcome, and thank you for coming.

Senator Cordy: Jane Cordy. I'm a senator from Nova Scotia.

Senator Mockler: Percy Mockler, New Brunswick.

Senator Richards: David Richards, New Brunswick.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

The Chair: I would like also to introduce from the Library of Parliament our analyst Sam Banks, and thanks to the clerk of the committee, Ms. Maxime Fortin.

Thank you very much for being here today, colleagues. We are continuing our study of Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts.

I would like to stress to witnesses that we are discussing Bill C-69. With the aim of being as efficient as possible, we want to address Bill C-69 issues, not other bills or areas not covered by Bill C-69.

TÉMOIGNAGES

SASKATOON, le jeudi 11 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été déposé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 8 heures, pour étudier le projet de loi.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je m'appelle Rosa Galvez. Je suis une sénatrice du Québec. J'ai l'honneur de présider le comité.

Je vais maintenant demander aux sénateurs de bien vouloir se présenter, en commençant par ma collègue de la province où nous nous rencontrons.

La sénatrice Wallin : Sénatrice Pamela Wallin, de Wadena, en Saskatchewan. C'est à environ trois heures d'ici. Bienvenue et merci d'être là.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy. Je suis une sénatrice de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Richards : David Richards, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

La présidente : Je tiens aussi à présenter notre analyste de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks. Merci aussi à la greffière du comité, Mme Maxime Fortin.

Merci beaucoup d'être là aujourd'hui, chers collègues. Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Je tiens à souligner aux témoins que nous discutons du projet de loi C-69. Afin d'être le plus efficaces possible, nous voulons parler des enjeux liés au projet de loi C-69 aujourd'hui, et pas d'autres projets de loi ou d'autres domaines qui ne sont pas visés par le projet de loi C-69.

Today we welcome, in panel one, from Whitecap Resources Inc. Grant Fagerheim, President and Chief Executive Officer. From Cameco Corporation, Alice Wong, Senior Vice-President and Chief Corporate Officer; and Liam Mooney, Vice-President, Safety, Health, Environmental Quality and Regulatory Relations. From Tamarack Valley Energy, Brian Schmidt, President and Chief Executive Officer, Honorary Chief of the Blood Tribe (Blackfoot).

Thank you very much for being here. You have five minutes for your opening statement. After that we will have a period of questions and answers.

Ms. Wong, you are first.

Alice Wong, Senior Vice-President and Chief Corporate Officer, Cameco Corporation: Thank you very much. Good morning, Madam Chair, senators, clerk of the committee.

My name is Alice Wong. I am the Senior Vice-President and Chief Corporate Officer with Cameco Corporation.

With me today is Mr. Liam Mooney, Cameco's Vice-President, Safety, Health, Environment and Quality and Regulatory Relations.

We appear before you today to discuss amendments to Bill C-69 encompassing two key pieces of proposed federal legislation, the impact assessment act, or the IAA, and the Canadian Navigable Waters Act, or the CNWA.

Cameco safely and reliably produces uranium and nuclear fuel products to generate electricity at nuclear power plants around the world. In Canada, Cameco currently maintains uranium mining and milling facilities in northern Saskatchewan and refining, conversion and fuel manufacturing facilities in Ontario. All of these operations are regulated through their entire life cycle by the Canadian Nuclear Safety Commission or the CNSC and are recognized for their strong performance with respect to social, environmental, safety, and health impacts. At the same time, our company remains one of Canada's largest industrial employers of Indigenous people.

Cameco has participated in the consultations led by the Canadian Environmental Assessment Agency with respect to the IAA and Transport Canada with respect to the CNWA. Our comments and recommendations have been and are based on our experience with applicable federal and provincial environmental legislation in Ontario and Saskatchewan, and the current and previous navigation protection legislation. This includes extensive experience conducting environmental assessments over 30 years and more than 20 proposed projects under every federal assessment regime since 1988.

Nous accueillons aujourd'hui parmi le premier groupe de témoins, Grant Fagerheim, président et chef de la direction de Whitecap Resources Inc., Alice Wong, première vice-présidente et chef de la direction corporative, et Liam Mooney, vice-président, Sécurité, santé, qualité de l'environnement et relations réglementaires, de Cameco Corporation, et, enfin, Brian Schmidt, président et chef de la direction de Tamarack Valley Energy et chef honoraire de la tribu des Blood (Blackfoot).

Merci à vous tous d'être là. Vous aurez cinq minutes pour présenter votre déclaration préliminaire. Par la suite, nous passerons à une période de questions et de réponses.

Madame Wong, vous êtes la première.

Alice Wong, première vice-présidente et chef de la direction corporative, Cameco Corporation : Merci beaucoup. Bonjour, madame la présidente, mesdames et messieurs les sénateurs et madame la greffière du comité.

Je m'appelle Alice Wong. Je suis première vice-présidente et chef de la direction corporative de la Cameco Corporation.

Je suis accompagnée aujourd'hui de M. Liam Mooney, vice-président, Sécurité, santé, qualité de l'environnement et relations réglementaires de Cameco.

Nous comparaissons ici aujourd'hui pour discuter d'amendements au projet de loi C-69, un projet de loi qui concerne d'importantes lois fédérales, la Loi sur l'évaluation d'impact, ou LEI, et la Loi sur les eaux navigables canadiennes, la LENC.

Cameco produit de façon sécuritaire et fiable de l'uranium et des combustibles nucléaires pour générer de l'électricité dans des centrales nucléaires partout dans le monde. Au Canada, Cameco exploite actuellement des installations d'extraction et de concentration dans le Nord de la Saskatchewan et des installations de raffinage, de conversion et de fabrication de carburant en Ontario. Toutes ces activités sont réglementées durant l'ensemble de leur cycle de vie par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, la CCSN, et sont reconnues pour leur solide rendement en ce qui a trait aux répercussions sur la société, l'environnement, la sécurité et la santé. Parallèlement, notre entreprise reste l'un des principaux employeurs industriels d'Autochtones au Canada.

Cameco a participé aux consultations dirigées par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale relativement à la LEI et à celles menées par Transports Canada relativement à la LENC. Nos commentaires et recommandations sont à cet égard depuis toujours fondés sur notre expérience des lois environnementales fédérales et provinciales en Ontario et en Saskatchewan et des lois actuelles et précédentes en matière de protection de la navigation, ce qui inclut une importante expérience en matière de réalisation d'évaluations environnementales depuis plus de 30 ans et la proposition de

As a result of Cameco's engagement over the past year, some changes were made to the draft IAA in the House of Commons; however, our key issue regarding the assessment process for uranium projects remains unaddressed. We have also identified critical issues with the proposed CNWA. Our company is concerned that the adoption of the legislation as put forward in Bill C-69 without further amendments will merely serve to increase the administrative burden and project uncertainty in the uranium sector, making the path to developing good projects in Canada much harder and with no corresponding improvement in environmental outcomes.

Cameco is therefore focused on advocating for simple amendments to be made to the draft IAA and the CNWA to ensure these critical pieces of legislation are workable for our industry and the thousands of Canadian families that rely on it for a living. It is worth noting that these uranium-related amendments are supported by other stakeholders such as the Mining Association of Canada, the Canadian Nuclear Association, the Prospectors and Developers Association of Canada, and the Saskatchewan Mining Association.

The first change that Cameco is proposing to the IAA is that it should not treat uranium mines and mills differently than other mines and mills when there is no science-based foundation to do so.

Currently, the IAA automatically refers designated uranium projects to a review panel process, while other designated metal or non-metal mining projects are subject to the agency-led assessment process. This imposes a more complex and lengthy process for the uranium industry when the potential impacts and complexity of issues are the same as for other mining projects.

Not only is our industry already subject to continuous federal oversight by the CNSC through the life cycle of our projects, but our facilities also consistently have been the top performers with regard to the Metal and Diamond Mining Effluent Regulations. To be arbitrarily segregated into a more stringent and uncertain product assessment process isn't supported by facts and science.

Cameco is therefore requesting simple amendments to section 43 and related provisions of the IAA to ensure that the uranium mining projects have an agency-led assessment available.

plus de 20 projets visés par tous les régimes d'évaluation fédérale depuis 1988.

La participation de Cameco au cours de la dernière année a mené à certains changements, qui ont été apportés à la version préliminaire de la LEI par la Chambre des communes. Cependant, notre principal problème concernant le processus d'évaluation des projets liés à l'uranium n'est toujours pas réglé. Nous avons aussi cerné des problèmes critiques relativement à la LENC proposée. Notre entreprise craint que l'adoption des dispositions prévues dans le projet de loi C-69 sans autre amendement aura seulement pour effet d'accroître le fardeau administratif et l'incertitude des projets dans le secteur de l'uranium, faisant en sorte qu'il sera plus difficile de mettre sur pied de bons projets au Canada sans pour autant améliorer les résultats en matière d'environnement.

Par conséquent, Cameco s'efforce principalement de demander des amendements simples aux versions préliminaires de la LEI et de la LENC pour s'assurer que ces importants textes législatifs peuvent être mis en œuvre par notre industrie et sont bénéfiques pour les milliers de familles canadiennes qui œuvrent dans le domaine. Il convient de souligner que ces amendements liés à l'uranium sont soutenus par d'autres intervenants, comme l'Association minière du Canada, l'Association nucléaire canadienne, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et la Saskatchewan Mining Association.

Le premier changement que Cameco propose d'apporter à la LEI, c'est que nous ne devrions pas traiter les mines et les usines de concentration d'uranium différemment des autres mines et usines de concentration lorsqu'il n'y a pas de raison de le faire sur le plan scientifique.

Actuellement, la LEI prévoit l'aiguillage automatique des projets désignés liés à l'uranium à un processus d'évaluation par une commission, tandis que d'autres projets désignés d'exploitation minière de métaux ou autre font seulement l'objet d'un processus d'évaluation dirigé par une agence. Une telle mesure impose un processus plus complexe et plus long à l'industrie de l'uranium alors que les répercussions potentielles et la complexité des enjeux sont les mêmes que dans le cadre des autres projets miniers.

Non seulement notre industrie fait déjà l'objet d'une surveillance fédérale continue de la CCSN durant tout le cycle de vie de nos projets, mais nos installations ont aussi toujours figuré parmi les plus efficaces en ce qui concerne le Règlement des effluents des mines de métaux et des mines de diamants. La décision de lui imposer de façon arbitraire un processus d'évaluation de la production plus strict et incertain n'est pas soutenue par les faits ni les données scientifiques.

Par conséquent, Cameco demande des amendements simples à l'article 43 et aux dispositions connexes de la LEI pour que l'on puisse s'assurer que les projets de mines d'uranium sont évalués par une commission.

Second, it is difficult to assess the impact of the draft IAA without knowledge of what projects it will apply to. ECCC has been communicating that this legislation will apply to major projects, but stakeholders don't exactly know what that means.

The second stipulation that Cameco is seeking is that the IAA project list should capture only major complex projects that are not fully regulated through provincial and other federal regulatory requirements. For our industry, this means new uranium mills with the tailing facilities only.

Third, Cameco supports simple amendments to the draft CNWA to clarify that the legislation only applies to works that may interfere with navigation and to broaden the scope of the emergency provisions to include situations that have or may result in social disruption or a breakdown in the flow of essential goods, services or resources. The CNWA as proposed in Bill C-69 doesn't do this. We believe this will significantly increase administrative burden with no additional protection of the public right of navigation or incentive to avoid impacts on navigation.

Our proposed amendments are based on recent engagement with Transport Canada that confirms that they intend for the CNWA to apply to both new and existing works, including works that do not interfere with navigation. In our view, this is wholly outside of Transport Canada's jurisdiction, and would substantially broaden the application of the CNWA to include things like culverts or clear-span bridges that are constructed entirely over navigable waters. This recent engagement also confirmed that the draft CNWA unnecessarily narrows the scope of emergencies by removing unexpected events that have or may result in social disruption or a breakdown in the flow of essential goods and services or resources.

Finally, we believe it will take a minimum of one year to conduct a thorough consultation necessary to develop clear regulations and guidance upon which the workability of both acts depend. We therefore recommend that the coming-into-force provisions of the IAA and the CNWA should be pushed out by at least a year following Royal Assent.

The increased uncertainty, cost and time delays that we foresee in the IAA as currently drafted will make it increasingly difficult for uranium mining projects to proceed in Canada. Without changes to Bill C-69, this could have a significant negative effect on jobs, investment and socioeconomic

Ensuite, il est difficile d'évaluer l'incidence de l'ébauche de la LEI sans savoir à quels projets elle s'appliquera. ECCC dit que ce projet de loi s'appliquera aux projets majeurs, mais les intervenants ne savent pas exactement ce que cela signifie.

La deuxième chose que demande Cameco, c'est que la liste des projets liés à la LEI devrait inclure seulement les projets complexes majeurs qui ne sont pas totalement visés par des exigences réglementaires provinciales ni par d'autres exigences réglementaires fédérales. Pour notre industrie, cela signifie seulement les nouvelles mines d'uranium assorties d'installations pour les résidus.

Troisièmement, Cameco demande des amendements simples à l'ébauche de la LENC pour préciser que la loi s'applique seulement aux ouvrages pouvant nuire à la navigation et élargir la portée des dispositions d'urgence de façon à inclure les situations qui ont entraîné ou peuvent entraîner des bouleversements sociaux ou une interruption de l'acheminement des denrées, ressources et services essentiels. La Loi sur les eaux navigables canadiennes prévue dans le projet de loi C-69 ne le fait pas. Selon nous, cette situation aura pour effet d'augmenter de façon importante le fardeau administratif sans offrir une protection supplémentaire au droit public de navigation ni constituer un incitatif qui permettra d'éviter les répercussions sur la navigation.

Nos amendements proposés sont fondés sur nos récentes interactions avec Transports Canada, qui confirme avoir l'intention de s'assurer que la LENC s'applique aux ouvrages nouveaux et actuels, y compris les ouvrages qui ne nuisent pas à la navigation. Selon nous, cela n'est pas du tout du ressort de Transports Canada, et aurait pour effet d'élargir de façon importante le champ d'application de la LENC pour inclure des choses comme des ponceaux ou des ponts à portée libre qui passent complètement au-dessus des eaux navigables. Cette récente communication a aussi confirmé que l'ébauche de la LENC limite inutilement la portée des urgences en éliminant les événements imprévus qui causent ou peuvent causer des bouleversements sociaux ou une interruption de l'acheminement des denrées, ressources et services essentiels.

Enfin, nous estimons qu'il faudra un minimum de un an pour réaliser les importantes consultations nécessaires pour élaborer une réglementation et des directives claires nécessaires à l'applicabilité des deux lois. Par conséquent, nous recommandons que les dispositions d'entrée en vigueur de la LEI et de la LENC soient reportées d'au moins un an après la sanction royale.

L'incertitude, les coûts et les retards accrus que nous prévoyons si la LEI est adoptée telle qu'elle est rédigée actuellement feront en sorte qu'il sera de plus en plus difficile de réaliser des projets de mine d'uranium au Canada. Sans modification du projet de loi C-69, cela pourrait avoir un effet

development in regions like northern Saskatchewan, already one of the most impoverished economic regions in all of Canada.

Cameco has therefore taken a pragmatic view to Bill C-69, pursuing simple amendments to the draft IAA and CNWA to ensure that these critical pieces of legislation are workable for uranium project proponents and stakeholders who rely on them without compromising the environmental protections that are an essential component of sustainable development.

Further background information has been included as an appendix to these speaking notes when they were shared with the committee. I'll stop, and thank you very much for your time. We look forward to answering your questions. Thank you.

Grant Fagerheim, President and Chief Executive Officer, Whitecap Resources Inc.: Good morning to each of you, and thank you, Cameco Corporation for allowing me to speak today.

My name is Grant Fagerheim, president and CEO and director of Whitecap Resources based in Calgary, Alberta. It is my privilege to represent my company and our entire energy industry.

Whitecap is a publicly traded Canadian oil and gas company with 433 employees including 156 in the office and 277 in various field locations. We produce approximately 75,000 BOE of light oil per day, approximately 58 per cent in Saskatchewan, 35 per cent in Alberta, and 7 per cent in British Columbia. Whitecap currently transports almost all of its production by pipeline; however, most recently we are being forced to consider rail as an option, which is less safe than pipeline transportation. The reason for considering rail as an alternative is as a result of the lack of pipeline capacity that exists in Canada today due to the insufficient pipeline infrastructure.

It is not possible today to support Bill C-69 in its current form, but with complete amendments, it may be a bill that can support economic and environmental protection.

We live in a country that is well-known to be rich in natural resources including our oil and gas assets. We also have sufficient pride in being recognized to have the strongest environmental records along with the most expansive and stringent regulations in the world while being protective of Canada's diverse natural landscapes, coasts, waterways, and wildlife.

négatif important sur les emplois, les investissements et le développement socioéconomique dans des régions comme le Nord de la Saskatchewan, qui est déjà l'une des régions économiques les plus pauvres de tout le Canada.

Par conséquent, Cameco a adopté un point de vue pragmatique à l'égard du projet de loi C-69, en demandant des amendements simples aux versions préliminaires de la LEI et de la LENC pour s'assurer que ces importants textes législatifs sont viables pour les promoteurs et intervenants des projets d'uranium qui s'appuient sur eux sans compromettre les protections de l'environnement qui sont une composante essentielle du développement durable.

Vous trouverez de plus amples renseignements contextuels en annexe des présentes notes d'allocation lorsqu'elles seront communiquées au comité. Je vais m'arrêter ici et je vous remercie beaucoup de votre temps. Nous serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

Grant Fagerheim, président et chef de la direction, Whitecap Resources Inc. : Bonjour à vous tous et merci, madame la présidente et mesdames et messieurs, de me permettre de prendre la parole aujourd'hui.

Je m'appelle Grant Fagerheim. Je suis président et chef de la direction de Whitecap Resources, une entreprise dont le siège social se trouve à Calgary, en Alberta. J'ai le privilège de représenter mon entreprise et toute notre industrie de l'énergie.

Whitecap est une entreprise pétrolière et gazière canadienne cotée en bourse qui compte 433 employés, soit 156 dans les bureaux et 277 dans divers emplacements sur le terrain. Nous produisons environ 75 000 BEP de pétrole léger par jour, environ 58 p. 100 en Saskatchewan, 35 p. 100 en Alberta et 7 p. 100 en Colombie-Britannique. Whitecap transporte actuellement presque toute sa production par oléoduc. Cependant, tout récemment, nous avons été forcés d'envisager le transport de notre production par chemin de fer, une option moins sécuritaire que le transport par oléoduc. La raison pour laquelle nous devons envisager d'utiliser le transport ferroviaire comme solution de rechange découle du manque de capacité en matière d'oléoducs au Canada à l'heure actuelle en raison de l'infrastructure insuffisante.

Il n'est pas possible aujourd'hui de soutenir la version actuelle du projet de loi C-69, mais, grâce à des amendements complets, ce pourrait être un projet de loi à même de soutenir l'économie et la protection environnementale.

Nous vivons dans un pays qui est bien connu pour ses riches ressources naturelles, notamment pétrolières et gazières. Nous sommes aussi assez fiers d'être reconnus pour avoir les meilleurs bilans environnementaux et les cadres de réglementation les plus importants et stricts du monde tout en protégeant toute la diversité des paysages, des côtes, des voies navigables et de la faune du Canada.

Canadian economic growth, including the very important Canadian oil and gas sector, is beneficial to all Canadian citizens and our nation as a whole. It is only functional if capital investment from countries outside Canada can invest to obtain consistent and growing returns. These capital investments provide job and career opportunities for our children while they apply their knowledge to advanced technologies for the future of our strong Canada. Our province and country has experienced massive job losses along with suffering and pain with dedicated workers not being able to get jobs nor provide for their families.

Canada, which has been known historically as a “Can Do” country has now become the “Can’t Do” country, which worries and actually angers me. Bill C-69 provides additional impediments to bringing investment capital back to Canada for infrastructure development of all types, not just oil and gas. Albertans should be proud to bring our resources to market and demonstrate the type of leadership in technology and innovation skills that we possess and not be shamed for the sector they work in.

Canada’s declining competitiveness has affected our ability to attract investment, not only foreign investment, but also from Canada’s own pension funds. While foreign investment in Canada has reached a low dating back to pre-2010 timeframes, alarmingly, Canadian investment outside of Canada or abroad has increased steadily since 2011. The principal reason that can be ascribed to the increasing number and intensity of regulations that have protracted final approvals and construction timelines for pipelines.

Global participants invest their capital where there is a credible and predictable regulatory system that can be relied upon with confidence of clarity and stability. Providing best returns for their shareholders can only happen when companies make investments with reasonable timelines and clear start and end dates.

There are numerous global energy companies that have reduced their footprint in our country or left Canada completely for more friendly and welcoming jurisdictions including Marathon, Chevron, Apache, Statoil, Total, just to name a few.

As for shareholders investing in Canada, we have experienced a significant loss of investment in the oil and gas sector alone, in excess of \$100 billion of potential investment capital lost in the last two years. Much of this is a result of an inadequate pipeline

La croissance économique du Canada, y compris dans le très important secteur pétrolier et gazier canadien, est bénéfique pour tous les citoyens canadiens et l’ensemble du pays. La croissance est seulement possible si des investisseurs d’autres pays peuvent investir ici et obtenir un rendement constant et croissant. Ces investissements de capitaux fournissent des emplois et des débouchés à nos enfants, qui appliqueront leur connaissance des technologies de pointe pour assurer l’avenir d’un Canada fort. Notre province et le pays ont essuyé d’importantes pertes d’emploi ainsi que la souffrance et la douleur ressenties lorsque des travailleurs dévoués ne peuvent pas trouver d’emploi ni subvenir aux besoins de leur famille.

Le Canada, qui a historiquement été reconnu pour sa capacité d’accomplir l’impossible, est maintenant devenu un pays où il est impossible d’accomplir quoi que ce soit, ce qui m’inquiète. En fait, ça me met en colère. Le projet de loi C-69 prévoit des obstacles supplémentaires à l’influx d’investissements étrangers au Canada pour le développement des infrastructures de tout type, pas seulement dans le secteur pétrolier et gazier. Les Albertains devraient être fiers de transporter nos ressources vers les marchés et d’afficher le type de leadership technologique et les types de compétences novatrices que nous possédons. En outre, ils ne devraient pas avoir honte du secteur dans lequel ils travaillent.

La compétitivité en déclin du Canada a miné notre capacité d’attirer des investissements, et pas seulement des investissements étrangers, mais aussi les investissements des fonds de pension canadiens. Même si les investissements étrangers au Canada sont à leur plus bas depuis avant 2010, il est alarmant de constater que les investissements canadiens à l’extérieur du Canada ou à l’étranger ont quant à eux augmenté de façon stable depuis 2011. La principale raison qui explique la situation, c’est le nombre et l’intensité accrus des règlements qui ont prolongé les processus d’approbation finale et les échéanciers de construction des oléoducs.

Les participants à l’échelle internationale investissent leurs capitaux là où il y a un système de réglementation crédible et prévisible sur lequel s’appuyer avec confiance pour obtenir une information claire et de la stabilité. On peut seulement offrir le meilleur rendement aux actionnaires lorsque les entreprises investissent selon des échéanciers raisonnables assortis de dates de début et de fin précises.

De nombreuses entreprises actives à l’échelle internationale dans le domaine de l’énergie ont réduit leur empreinte au pays ou quitté le Canada complètement pour choisir des administrations plus amicales et accueillantes, y compris Marathon, Chevron, Apache, Statoil et Total pour ne nommer que celles-là.

Pour ce qui est des investissements des intervenants au Canada, nous avons constaté une importante diminution des investissements dans le secteur pétrolier et gazier seulement; on parle de plus de 100 milliards de dollars d’investissement

capacity which can be attributed directly to our inability to approve and construct infrastructure projects. We just can't get it done in Canada. This has become critically divisive for our country.

To repair this and bring the confidence of foreign and Canadian investors back, we require effective and efficient modernized regulations. There are areas in Bill C-69 that governments need to focus on and get it right in a timely manner.

My three recommendations are as follows. The legal purpose of the bill needs to consider the economic benefits of the proposed project. This will include financial, economic, environmental as well as employment opportunities for the project and longer term operations.

Number two, improve the clarity and certainty in approval processes by reducing the amount of ministerial discretion to make decisions, leaving the vast majority of decisions to the regulator who can and does follow public guidance as to what the expectations are and how the approvals are to be obtained.

Number three, focus on public participation to those who are only directly impacted by the development of a project. Use of meaningful and constructive voices to assist with the development versus allowing anyone to comment who is not directly or measurably impacted is key to advancing projects.

We understand the need for finding a balance between environmental protection while progressing to a low-carbon economy, job creation and our economy for the benefit of our children and future generations. We also know that the united fabric of our country is at stake. All of this can be corrected with clear and concise timelines for building infrastructure to enable our oil and gas assets to get to foreign markets and to retract best worldwide prices.

In conclusion, I am hopeful that you, along with all my fellow other Canadians, understand that this bill as currently presented is detrimental to the development of Canadian energy and to the reputation of Canada as a jurisdiction with strong, supportive regulations to our energy industry and economy. We cannot as a nation stand still. We must progress and move Canada forward. Time is wasting. Thanks very much for your time. I look forward to your questions.

d'immobilisations potentielles perdus au cours des deux dernières années. C'est en grande partie en raison de la capacité inadéquate en matière d'oléoduc, ce qu'on peut attribuer directement à notre incapacité d'approuver et de construire des projets d'infrastructure. C'est tout simplement impossible de le faire au Canada. C'est en train de devenir un enjeu extrêmement controversé qui divise notre pays.

Pour corriger le tir et rétablir le lien de confiance avec les investisseurs étrangers et canadiens, nous avons besoin d'une réglementation moderne efficace et efficiente. Il y a des domaines dans le projet de loi C-69 sur lesquels le gouvernement doit se concentrer et relativement auquel il doit faire les bonnes choses rapidement.

Mes trois recommandations sont les suivantes. Premièrement, l'objet juridique du projet de loi doit tenir compte des avantages économiques des projets proposés. Cela inclura les aspects financiers, économiques et environnementaux ainsi que les débouchés dans le cadre du projet et ceux liés aux opérations à plus long terme.

Deuxièmement, il faut améliorer la clarté et la certitude dans le cadre des processus d'approbation en réduisant les niveaux de pouvoir discrétionnaire des ministres de prendre des décisions, laissant de ce fait la vaste majorité des décisions aux organismes de réglementation, qui peuvent suivre et qui suivent effectivement les directives publiques en ce qui a trait aux attentes et à la façon dont les approbations doivent être obtenues.

Troisièmement, il faut limiter la participation du public à ceux qui seront directement touchés par la mise sur pied d'un projet. Le fait d'écouter ceux qui ont des choses significatives et constructives à dire pour soutenir le développement, plutôt que de permettre à quiconque n'est pas touché directement ou de façon mesurable, est essentiel pour faire avancer les projets.

Nous comprenons qu'il faut trouver un juste équilibre entre la protection de l'environnement et la progression vers une économie faible en carbone, la création d'emplois et notre économie pour assurer l'avenir de nos enfants et des générations futures. Nous savons aussi que l'intégrité du tissu social du pays est en jeu. On peut corriger le tir en établissant des délais clairs et précis en matière de construction d'infrastructure, de façon à ce que les produits pétroliers et gaziers puissent atteindre les marchés étrangers et obtenir les meilleurs prix possible à l'échelle internationale.

En conclusion, j'espère que vous, au même titre que tous mes concitoyens canadiens, comprenez que le projet de loi tel qu'il est libellé actuellement est néfaste pour le développement du secteur énergétique canadien et la réputation du Canada en tant qu'administration misant sur une réglementation solide et habilitante dans notre industrie de l'énergie et au sein de notre économie. En tant que pays, nous ne pouvons pas faire du surplace. Nous devons aller de l'avant et faire progresser le

The Chair: Thank you.

Mr. Schmidt?

Brian Schmidt (Aakaikkitstakii), President and Chief Executive Officer, Honorary Chief of the Blood Tribe (Blackfoot), Tamarack Valley Energy Ltd.: Good morning, Madam Chair, senators of the committee. Thank you for the opportunity to speak today.

I wish to compliment the Senate on this tour across Canada. I very much appreciate the input that you're gaining from it. I think that was a very wise decision. I commend you.

My name is Brian Schmidt. I am President and CEO of Tamarack Valley Energy, an intermediate oil and gas producer with light oil plays in Alberta and Saskatchewan.

I know you have heard extensively from the oil and gas industry in your study of Bill C-69. You have been told that capital is fleeing Canada, that production is being curtailed in the energy industry, largely due to government policies and the uncertainty and risk that C-69 imposes on the entire sector. Intermediate oil and gas companies like mine have been hit particularly hard. The intermediate and junior sector is being dismantled.

I can reiterate all these things. I hope you consider them very carefully in deciding how to amend C-69 and whether Canada will have an energy industry in the future, but today I want to offer you a different perspective.

I am a governor on the board of CAPP, Canadian Association of Petroleum Producers. I am former chair of CAPP. I currently chair CAPP's Indigenous Policy Committee, and I volunteered my time on the board of Indian Oil and Gas Canada, the government regulator taking care of First Nations lands. I've been involved in volunteering with training First Nations on the fundamentals of the oil and gas industry. I have negotiated with oil and gas companies on behalf of First Nations. One of my proudest moments is being named Honorary Chief of the Kainai Blood Tribe by my friend and business partner Chief Roy Fox, whom you've heard earlier this week. My experience with First Nations is lifelong as I grew up on a ranch near a reserve where my father formed agricultural partnerships.

Canada. Nous perdons du temps. Merci beaucoup de votre temps. Je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Merci.

Monsieur Schmidt?

Brian Schmidt (Aakaikkitstakii), président et chef de la direction, chef honoraire de la tribu des Blood (Blackfoot), Tamarack Valley Energy Ltd. : Bonjour, madame la présidente, et mesdames et messieurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Je tiens à féliciter le Sénat de sa tournée partout au Canada. Je suis vraiment conscient de toute l'information que vous en tirez. Je crois que c'était une décision très sage. Je vous félicite.

Je m'appelle Brian Schmidt. Je suis président et chef de la direction de Tamarack Valley Energy, un producteur intermédiaire de pétrole et de gaz qui œuvre dans le domaine du pétrole léger en Alberta et en Saskatchewan.

Je sais que vous avez entendu beaucoup d'intervenants de l'industrie pétrolière et gazière dans le cadre de votre étude du projet de loi C-69. On vous a dit que les capitaux fuient le Canada, que la production est entravée au sein de l'industrie et de l'énergie, en grande partie en raison des politiques du gouvernement et de l'incertitude et des risques qu'impose le projet de loi C-69 à tout le secteur. Les entreprises pétrolières et gazières de taille intermédiaire comme la mienne ont été particulièrement touchées. Le secteur des entreprises petites et intermédiaires est en train d'être décimé.

Je peux répéter toutes ces choses. J'espère que vous allez en tenir dûment compte au moment de décider de modifier le projet de loi C-69 et lorsque viendra le temps de savoir si le Canada aura une industrie de l'énergie à l'avenir, mais, aujourd'hui, je veux vous offrir un point de vue différent.

Je suis un membre du conseil de l'ACPP, l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Je suis l'ancien président de l'ACPP, en fait. Je suis actuellement le président du comité responsable des politiques autochtones de l'ACPP, et je suis membre bénévole du conseil de Pétrole et gaz des Indiens du Canada, l'organisme de réglementation gouvernemental qui est responsable des terres des Premières Nations. J'ai fait du bénévolat pour assurer la formation de membres des Premières Nations relativement aux éléments fondamentaux de l'industrie pétrolière et gazière. J'ai négocié avec des entreprises pétrolières et gazières au nom des Premières Nations. L'un des moments dont je suis le plus fier, c'est lorsque j'ai été nommé chef honoraire de la tribu des Blood de la nation Kainai par mon ami et partenaire d'affaires, le chef Roy Fox, que vous avez rencontré plus tôt cette semaine. J'ai toujours interagi avec les Premières Nations puisque j'ai grandi dans un ranch situé près d'une réserve où mon père a créé des partenariats agricoles.

I can tell you from my perspective as an industry insider who works a lot with Indigenous producers that it is First Nations who are being hurt first and foremost by Bill C-69. Let me tell you why.

First you must understand that IOGC, the regulator, charges more royalty on reserve land than Crown royal rates. In times of downturn, capital leaves First Nations lands first in order to deploy to lands with lower royalty payments. According to IOGC itself, Nations leases are down 95 per cent over the last four years. Simply stated, essentially no one is exploring on First Nations land right now.

Secondly, when prices are low like they are now because of lack of pipeline capacity, First Nations must give back some of their royalties to the producer just to prevent the well from being shut in due to it being uneconomic. This is a standard arrangement, but it means they suffer more than the producer.

Thirdly, from a national perspective, investors and companies will simply move their capital from Canada to other jurisdictions. We already have seen that. We've seen investment fall by \$40 billion a year or about in half. International companies have sold over \$55 billion in assets to be deployed elsewhere. Capital can move, but First Nations cannot move their territory.

Fourth is the jobs being lost. I am sure, senators, that you are aware Indigenous people in this country have a higher unemployment rate due to a whole host of reasons. There is Stats Canada data that shows Indigenous workers are often the first to be laid off and the last to be rehired in a recession. They are more likely to be seasonal or contract workers, often with less education, less time with a company, and they don't get massive severance packages. While this job loss from the sector downturn has really affected Alberta as a whole, it's hitting our First Nations workers and communities the hardest.

Fifth, Aboriginal-owned businesses have made most progress and profits in subcontracting. They rely on new construction. They rely on growth. What C-69 does is stop new growth. Projects will go into caretaking mode. It's the small businesses, the trucking, the catering, the construction trades, that will feel the pinch. They already are.

Je peux vous dire que de mon point de vue, en tant qu'intervenant qui œuvre au sein de l'industrie et qui travaille beaucoup avec des producteurs autochtones, que c'est principalement les Premières Nations qui seront les plus touchées par le projet de loi C-69. Je vais vous dire pourquoi.

Premièrement, vous devez comprendre que PGIC, l'organisme de réglementation, impose des redevances plus élevées sur les réserves que sur les terres de la Couronne. En temps de ralentissement, les capitaux délaissent les terres des Premières Nations en premier afin de se tourner vers les terres où les redevances sont moins élevées. Selon PGIC, il y a eu une diminution de 95 p. 100 des terres louées aux Premières Nations au cours des quatre dernières années. Pour dire les choses simplement, quasiment personne ne fait de l'exploration dans les terres des Premières Nations actuellement.

Deuxièmement, lorsque les prix sont aussi bas qu'ils le sont maintenant en raison de la capacité déficiente en oléoducs, les Premières Nations doivent redonner une partie de leurs redevances au producteur tout simplement pour ne pas que ce dernier ferme ses portes parce que l'activité n'est plus rentable. C'est un arrangement standard, mais cela signifie que les Premières Nations souffrent plus que les producteurs.

Troisièmement, du point de vue national, les investisseurs et les entreprises vont simplement transférer leurs capitaux du Canada à d'autres pays. Nous le voyons déjà. Nous avons vu les investissements diminuer de moitié environ, soit de plus de 40 milliards de dollars en un an. Les compagnies internationales ont vendu plus de 55 milliards d'actifs, de l'argent qu'ils dépenseront ailleurs. Les capitaux peuvent se déplacer, mais les Premières Nations ne peuvent pas changer leur territoire de place.

Quatrièmement, il faut parler des emplois perdus. Je suis sûr, mesdames et messieurs les sénateurs, que vous savez que les Autochtones du pays affichent le taux de chômage le plus élevé pour un ensemble de raisons. Il y a des données de Statistique Canada qui révèlent que les travailleurs autochtones sont souvent les premiers à être mis à pied et les derniers à être réembauchés en cas de récession. Ils sont plus susceptibles d'être des travailleurs saisonniers ou contractuels, possédant souvent un niveau de scolarité moindre et moins d'ancienneté au sein d'une entreprise. En outre, ils n'obtiennent pas de très bonnes indemnités de mise à pied. Même si la perte d'emplois liée au ralentissement dans le secteur a vraiment touché l'ensemble de l'Alberta, ce sont les travailleurs et les collectivités des Premières Nations qui sont les plus durement touchés.

Cinquièmement, les entreprises qui appartiennent à des Autochtones ont fait plus de progrès et plus de profits dans le domaine de la sous-traitance. Elles misent sur les nouveaux chantiers de construction et sur la croissance. Le projet de loi C-69 interdit toute nouvelle croissance. Les projets seront laissés sur les lignes de côté. Ce sont les petites entreprises, les

Finally, I want to address the perception by some, and I understand it arose during testimony in Fort McMurray yesterday, that oil and gas producing First Nations are somehow in the pocket of CAPP or the oil industry. First, that's insulting to the Chiefs and Nations, the Indigenous businessmen and women who are working to lift their communities out of poverty. There is a stereotype in this country of the corrupt, greedy chief. It's wrong, and it's harmful.

Indigenous people have a right to economic development. That is enshrined in the UN Declaration of Rights of Indigenous Peoples, and they have a rightful place in the resource sector in particular. It's also inaccurate and unfair of industry's relationship with First Nations. I know there is history. There are many decades when energy and mining companies did not consider the impacts and didn't share benefits with First Nations, but those days are long gone. With the duty to consult and Indigenous title to lands, we have to work together, and first Nations are not in a position to be told what to do. They have negotiating power. They have the upper hand in many situations.

Now we have started working together as partners. We're getting pretty good at it. And if I say respectfully, senators, the energy and resource industries are better at engaging Indigenous communities than government by a long shot — 7.8 per cent of those working in the extractive energy industry are Indigenous versus 4.7 per cent in the federal public service. And our jobs are better-paying. Indigenous workers make double in the resource sector than what they make on average everywhere else, and those jobs are much more likely to be in rural or remote areas where most First Nations communities are actually located.

And we support Indigenous business. I think you heard earlier this week, but Suncor alone spent \$1.7 billion more on Indigenous business procurement than the government of Canada since 1996, \$5 billion versus \$3.3 billion, one company.

camionneurs, la restauration, les métiers de la construction qui vont en ressentir le coup. Ils le ressentent déjà.

Pour terminer, je veux parler du point de vue de certains, et je crois savoir que ce point de vue a été soulevé durant un témoignage à Fort McMurray, hier — selon lequel les Premières Nations qui produisent du pétrole et du gaz sont d'une façon ou d'une autre à la solde de l'ACPP ou de l'industrie pétrolière. Premièrement, c'est une insulte aux chefs et aux nations, aux gens d'affaires autochtones et à tous ceux qui s'efforcent de sortir leur collectivité de la pauvreté. Selon un stéréotype au pays, les chefs sont des gens corrompus et cupides. C'est faux et nuisible.

Les Autochtones ont droit au développement économique. C'est un droit qui est prévu dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ce plus, les Autochtones ont une place qui leur revient dans le secteur des ressources en particulier. C'est aussi inexact et injuste lorsqu'on pense à la relation de l'industrie avec les Premières Nations. Je sais qu'il y a des antécédents. Pendant de nombreuses décennies, les entreprises du secteur de l'énergie et des mines ne tenaient pas compte des répercussions et ne partageaient pas les retombées avec les Premières Nations, mais cette époque est révolue depuis longtemps. Étant donné l'obligation de consulter et les droits des Autochtones sur leurs terres, nous devons travailler en collaboration, et on ne peut pas dire aux Premières Nations ce qu'elles doivent faire. Elles ont un pouvoir de négociation. Elles ont le gros bout du bâton dans de nombreuses situations.

Nous avons maintenant commencé à travailler ensemble en tant que partenaires. De plus, nous devenons très efficaces. En outre, je dois dire respectueusement, mesdames et messieurs, que les industries de l'énergie et des ressources réussissent bien mieux que le gouvernement à mobiliser les collectivités des Premières Nations : 7,8 p. 100 des personnes qui travaillent dans l'industrie extractive et de l'énergie sont des Autochtones comparativement à 4,7 p. 100 de la fonction publique fédérale. De plus, nos emplois sont mieux rémunérés. Nos travailleurs autochtones gagnent deux fois plus dans le secteur des ressources qu'en moyenne partout ailleurs, et ce sont des emplois qui sont beaucoup plus susceptibles de se trouver dans des régions rurales éloignées, où la plupart des collectivités des Premières Nations sont situées.

De plus, nous soutenons les entreprises autochtones. Je crois que vous l'avez déjà entendu dire plus tôt cette semaine, mais Suncor a dépensé à elle seule 1,7 milliard de dollars de plus en approvisionnement auprès d'entreprises autochtones que l'ensemble du gouvernement du Canada depuis 1996 : 5 milliards de dollars contre 3,3 milliards de dollars, et il s'agit là d'une seule entreprise.

We are working hard to consult and engage First Nations, not just on business development, but on the highest policy levels at CAPP. That was a call to action from the Truth and Reconciliation Commission, and we have taken that responsibility seriously. It's frustrating when we get turned on both industry and First Nations that all of a sudden we are too cozy with them.

The industry already takes impact assessment processes very seriously. We don't see the provincial or federal governments doing the same. These new policies are often imposed by the government without impact assessment or consultations with most affected First Nations. Bill C-69 is the most recent example. The Alberta curtailment is another. First Nations land were included in their quotas with no impact assessment, no consultation, and in that case, not even jurisdiction. Production is cut, investment is cut, and First Nations don't realize what's happening until it's too late. Damage done. I have had to cut drilling locations from our venture with the Kainai, again, due to curtailment and lack of pipeline capacity. It disproportionately and negatively affects First Nations.

I will finish by saying that it seems like C-69 was drafted in part with this misconception in mind, that Indigenous communities have been victims of the resource industry, and they need the federal government to protect them. Well, from my perspective, that's paternalistic and an outdated style of thinking. The truth is, we are more partners on projects, and now First Nations are looking to be owners themselves, and I welcome that, but if Bill C-69 becomes law the way it is written today, there won't be any projects for them to be owners of.

Industry needs to do impact assessments on every major project we build. There has been little or no impact assessments on this bill that will impose sweeping changes. The government doesn't even have an estimate of how much it will cost the country, but First Nations have the most to lose from this legislation. I know that's not the government's intention, but I am here to tell you today that's the effect, and it needs to be fixed. I am aware of Chief Fox and IRC's suggestions on amendments to the bill, and I support them. I'm happy to answer any questions. Thank you very much.

The Chair: Thank you very for your testimonies.

Nous travaillons dur pour consulter et mobiliser les Premières Nations, pas seulement en matière de développement des entreprises, mais aussi au niveau stratégique le plus élevé de l'ACPP. Il s'agissait d'un appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et c'est une responsabilité que nous avons prise au sérieux. C'est frustrant lorsqu'on se retourne contre l'industrie et les Premières Nations parce que, soudainement, nous nous entendons trop bien avec elles.

L'industrie prend déjà les processus d'évaluation d'impact très au sérieux. Nous ne voyons pas les gouvernements provinciaux ou fédéral faire la même chose. Ces nouvelles politiques sont souvent imposées par le gouvernement sans évaluation des répercussions ni consultation auprès des Premières Nations les plus touchées. Le projet de loi C-69 en est l'exemple le plus récent. La réduction de la production en Alberta en est un autre. Les terres des Premières Nations ont été incluses dans leurs quotas sans évaluation d'impact, sans consultation et, dans ce cas-là, sans même avoir la compétence nécessaire. La production est coupée, les investissements sont réduits, et les Premières Nations ne se rendent pas compte de ce qui se passe avant qu'il soit trop tard. Le dommage est fait. J'ai dû réduire nos emplacements de forage dans le cadre de nos activités avec les Kainai, encore une fois, en raison de la réduction de la production et de la capacité déficiente en matière d'oléoduc. Tout cela a un impact négatif disproportionné sur les Premières Nations.

J'aimerais terminer en disant que le projet de loi C-69 semble avoir été rédigé en partie à la lumière d'un malentendu : soit que les collectivités autochtones ont été victimes de l'industrie des ressources et que le gouvernement fédéral doit être là pour les protéger. Eh bien, de mon point de vue, c'est une approche paternaliste et dépassée. La vérité, c'est que nous sommes davantage des partenaires dans le cadre de projets et, maintenant, les Premières Nations cherchent à devenir elles-mêmes propriétaires, et c'est quelque chose que je vois d'un bon œil, mais, si le projet de loi C-69 est adopté tel qu'il est libellé actuellement, il n'y aura aucun projet qu'ils pourront faire leur.

L'industrie a besoin de réaliser des évaluations d'impact dans le cadre de tous les projets majeurs réalisés. Il y a eu peu ou pas d'évaluation des répercussions du projet de loi, qui imposera d'importants changements. Le gouvernement n'a même pas une estimation de ce que tout cela coûtera au pays, mais les Premières Nations ont le plus à perdre du projet de loi. Je sais que ce n'est pas l'intention du gouvernement, mais je suis ici pour vous dire aujourd'hui que c'est ce qui arrivera, et il faut corriger le tir. Je connais les suggestions et les amendements proposés par le chef Fox et le CRI relativement au projet de loi et je les soutiens. Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci beaucoup.

La présidente : Merci beaucoup de vos témoignages.

We are now going to proceed to question period. Deputy Chair MacDonald has asked me to give you his place for the first question, Senator Wallin.

Senator Wallin: Thank you. I would like to welcome Senator MacDonald to Saskatchewan too. Isn't it beautiful?

Senator MacDonald: It is.

Senator Wallin: Mr. Schmidt, I think you have made an excellent point. Thanks for framing it this way, that what we hope this process is, is really the impact assessment study on this bill. I think it's really a good way to capitalize it.

I would like to hear from each of you briefly, if I could. This whole notion of capital flight, I think, is very real. You have put the numbers on that, but I'm looking more at these knock-on effects as this comes down. I am from a small community in Saskatchewan where we have dozens of families that are directly impacted. Not only does the husband lose his income, but that means the kids don't get to play hockey, and we're not seeing that picture being painted, and it is already being felt.

You're close to your employees, Mr. Fagerheim, you've got a small company.

Can you each give me some insight into how that's happening?

Mr. Schmidt: Let me just start by the financial sector and just give you some numbers that frame things. The industry three years ago used to raise about \$10 billion to \$14 billion of equity capital per year, and that would go into various communities in terms of our capital budgets. Equity raised this last year with \$600 million. That's it. It dropped in half the year before, and now it's down to \$600 million. We're basically not having any capital. We're basically spending our cash flow, we're not able to attract new capital into the sector. That has devastating effects because when you look at the capital deployment of — you know, we took \$41 billion. I'm sure you've seen CAPP's numbers out of the sector on spending; it just has ripple effects through, and it hits small communities last.

If you look at the curtailment that was necessary to put in place by the Alberta government to control differentials, that curtailment has devastating effects because now I couldn't spend money even if I wanted to, I can't grow the business because I am curtailed, and where that hits small communities is the service sector. Service industries, they rely on that growth, like I

Nous allons maintenant passer à la période de questions. Le vice-président MacDonald m'a demandé que je vous donne sa place pour la première question, sénatrice Wallin.

La sénatrice Wallin : Merci. J'aimerais souhaiter la bienvenue en Saskatchewan au sénateur MacDonald également. N'est-ce pas magnifique?

Le sénateur MacDonald : Ça l'est.

La sénatrice Wallin : Monsieur Schmidt, je crois que vous avez soulevé un excellent point. Je vous remercie d'avoir ainsi défini le contexte, c'est-à-dire que nous espérons que ce processus tienne vraiment à l'étude d'évaluation d'impact sur le projet de loi. Je crois que c'est vraiment une bonne façon de l'exploiter.

Si je le puis, j'aimerais entendre brièvement chacun d'entre vous. Toute cette notion de fuite des capitaux est très réelle, à mon avis. Vous avez mentionné les chiffres que cela représentait, mais je m'intéresse davantage aux effets d'entraînement lorsque cela se produira. Je viens d'une petite collectivité de la Saskatchewan, où des dizaines de familles sont directement touchées. Ce n'est pas seulement l'époux qui perd son revenu; ce sont aussi les enfants qui n'ont pas la chance de jouer au hockey, et le portrait n'est même pas brossé; pourtant, on le ressent déjà.

Monsieur Fagerheim, vous êtes proche de vos employés; vous avez une petite entreprise.

Chacun d'entre vous peut-il me donner une idée de la situation?

M. Schmidt : Pour commencer, je vais parler du secteur financier et vous donner quelques chiffres qui permettent de situer le contexte. Il y a trois ans, l'industrie amassait environ de 10 à 14 milliards de dollars de capitaux propres par année, et ces fonds étaient versés à diverses collectivités dans le cadre de leurs budgets d'immobilisation. Les capitaux accumulés au cours de la dernière année s'élèvent à 600 millions de dollars. C'est tout. Ils ont diminué de moitié l'année d'avant, et maintenant, il n'y a plus que 600 millions de dollars. Nous n'avons essentiellement plus de capitaux. Nous dépensons essentiellement nos flux de trésorerie et nous ne sommes pas en mesure d'attirer de nouveaux capitaux dans le secteur. Cette situation a des effets dévastateurs, car si vous regardez le déploiement de capitaux de... Vous savez, nous avons utilisé 41 milliards de dollars. Je suis sûr que vous avez vu les chiffres de l'ACPP par rapport aux dépenses du secteur; cela a juste des effets d'entraînement, et les petites collectivités sont les dernières touchées.

Si vous regardez la limitation que le gouvernement de l'Alberta a dû mettre en place pour contrôler les écarts, celle-ci a des effets dévastateurs, parce que maintenant, même si je le voulais, je ne pourrais pas dépenser d'argent; je ne peux pas faire croître l'entreprise parce que je suis limité, et c'est dans le secteur des services que les petites collectivités sont touchées.

said in my notes. If there's no growth then the service companies in the small communities suffer. Seeing that, I believe the second quarter this year will be the most difficult on the service sector.

Senator Wallin: Yes, and to be clear, you're talking about trucking and catering and the subcontracting, but it goes right down to the grocery stores and the restaurants in town if you don't have money to buy the groceries.

Mr. Fagerheim?

Mr. Fagerheim: It impacts the communities. I happen to live in Calgary, Alberta, and I sit on the Hockey Canada Foundation Board. I can tell that from a little bit different perspective because of the number of the children that are leaving our game of hockey, which we consider to be the best game in the world, is a direct responsibility of the number of job losses that we're seeing, not only in Alberta, we've seen that in British Columbia, in Saskatchewan, and this is affecting the communities. Whether you're a single-parent family or you've lost your job and now are on unemployment, this is what we're seeing. We've seen a drop-off in the number of kids being able to play the game or coming for financial assistance to play the game and buy equipment and sticks.

From our perspective, it is about the small communities across, that's what builds a nation, and when I talked earlier about being divisive, this is why we've got to get people back to work. A critical point to that, from our perspective, would be construction of pipelines, not just one pipeline, but numerous pipelines, to tidewater.

Ms. Wong: Thank you, Senator Wallin. I am from Quill Lake, so I know Wadena well. You are a city compared to Quill Lake.

In our minds, we're in northern Saskatchewan. It's remote, so there are fly-in camps, and workers are there either on a seven-day-in, seven-day-out, or they're on a two-week-in, two-week-out schedule. The people that work at our sites are mostly — we try to attract as many people as we can from the area, almost half are from the communities around there, and most are Indigenous people.

Industry has had a very time tough time. We have had a series of shutdowns and layoffs because the market is tough. What you see is, the people who work at the sites, they often don't just support their family, they support their relatives. You see a very tough knock-on effect when the jobs are gone. We know it's hard on the workers, the employees. Also, over 75 per cent of our services for the mine sites are bought with Indigenous-owned

Les industries de service misent sur cette croissance, comme je l'ai dit dans mes notes. Faute de croissance, les entreprises de service dans les petites collectivités souffrent. À la lumière de ce que nous observons, je crois que le deuxième trimestre de l'exercice sera le plus difficile pour le secteur des services.

La sénatrice Wallin : Oui, et, pour être claire, vous parlez de transport routier, de services alimentaires et de sous-traitance, mais cela va jusqu'aux épiceries et aux restaurants de la ville si vous n'avez pas d'argent pour faire l'épicerie.

Qu'en pensez-vous, monsieur Fagerheim?

M. Fagerheim : Cela touche les collectivités. Je vis à Calgary, en Alberta, et je siège au conseil de la Fondation Hockey Canada. Je peux parler d'un point de vue légèrement différent, étant donné que le nombre d'enfants qui laissent tomber le hockey, que nous considérons comme le meilleur jeu au monde, est directement attribuable au nombre de pertes d'emploi que nous observons, pas seulement en Alberta, mais aussi en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, et cela touche les collectivités. Que vous soyez à la tête d'une famille monoparentale ou que vous ayez perdu votre emploi et soyez maintenant au chômage, c'est ce que nous observons. Nous avons vu une chute du nombre d'enfants en mesure de jouer au hockey ou qui viennent chercher de l'aide financière pour pouvoir le faire et acheter de l'équipement et des bâtons.

De notre point de vue, tout revient aux petites collectivités de partout, et c'est ce qui bâtit un pays, et quand j'ai parlé plus tôt de diviser notre pays... C'est pourquoi nous devons ramener nos gens au travail. L'essentiel à ce sujet, selon notre point de vue, serait la construction de pipelines, pas seulement un, mais un grand nombre pour qu'on puisse acheminer le produit jusqu'aux côtes.

Mme Wong : Merci, sénatrice Wallin. Je viens de Quill Lake, et je connais donc bien Wadena. Wadena est une ville comparativement à Quill Lake.

Dans notre esprit, nous nous trouvons dans le Nord de la Saskatchewan. C'est éloigné, et il y a donc des camps accessibles par avion, et les travailleurs vont travailler sept jours d'affilée, puis auront sept jours de congé, ou bien deux semaines de travail, puis deux semaines de congé. Les gens qui travaillent dans nos sites sont surtout... Nous essayons d'attirer le plus grand nombre de gens possible de la région; près de la moitié proviennent des collectivités environnantes, et la plupart sont autochtones.

L'industrie a connu une période très difficile. Nous avons vécu une série de fermetures et de mises à pied parce que le marché est difficile. Bien souvent, les gens qui travaillent sur les sites subviennent non seulement aux besoins de leur famille, mais aussi de leur parenté. Vous constatez un effet d'entraînement très marqué lorsqu'il n'y a plus d'emplois. Nous savons que c'est difficile pour les travailleurs, les employés. En outre, plus de

businesses from the communities. In 2004, if you go back that far to when we really tracked it seriously, we procured more than \$3.76 billion in goods and services from Indigenous-owned business in the north. There is definitely that impact as well.

There is the employee impact where they don't have jobs, there is the impact on those businesses because you're buying less from them because you're not spending because the sites are shut down. When the cycle does come back, that's part of the challenge, is the cycle will come back, it's a commodity. When it comes back, you want to be positioned to be able to get your mines going, expand those mines, or even get new mines if the cycle warrants it. This legislation is extremely important for the expansion of those mines or building new mines, that we're able to do it. We are one of the only employers in northern Saskatchewan. That's why it's so hard on the communities. Thank you.

Senator Cordy: Thank you very much for being with us this morning on a bright sunny day. It's great to be here.

I would like to start with Mr. Fagerheim. You spoke about focussing public participants. If you've been following our hearings, we've certainly heard that in the past, that it should not be unrestricted, in fact, it should be limited to those who have an interest in the project. Who should make that decision about who should be a participant?

Mr. Fagerheim: My perspective is that I think if you're looking at a specific region — and Canada has a diverse regionality that we do have to it, but specific that within a certain distance from where there can be surface disturbance or whatever, I think that you can — we could potentially set up regulations that those that are within a 4-kilometre or 5-kilometre range — I don't know the exact distance. We've talked about this a lot, but maybe there is a distance from a disturbance of what's going to take place.

A disturbance is not only surface or sub-surface, but it's also, you know, air quality. What we look at is something that could potentially be a distance from a specific change or construction project or long-term development. That's the way we would think about that.

Senator Cordy: And who would make the decision?

Mr. Fagerheim: The decision maker would be the regulator. I think the regulator should make that decision. Then if there are clear, concise definitions, then everyone knows what the rules of engagement are.

75 p. 100 de nos services pour les sites miniers sont achetés aux collectivités avec des entreprises détenues par des Autochtones. En 2004, si vous remontez aussi loin que le moment où nous avons vraiment commencé à en faire sérieusement le suivi, nous avons acheté plus de 3,76 milliards de dollars de biens et de services d'entreprises détenues par des Autochtones dans le Nord. Ces répercussions se font assurément ressentir également.

Il y a les répercussions sur les employés, lorsque ceux-ci n'ont pas d'emploi, et il y a les répercussions sur ces entreprises, parce que vous leur achetez moins de produits, vu que vous ne dépensez pas, car les sites sont fermés. Lorsque le cycle reprend, cela fait partie de la difficulté, est-ce que le cycle reprendra... C'est une marchandise. Lorsqu'il reprend, vous voulez être en mesure de faire fonctionner vos mines, de les élargir ou même d'en obtenir de nouvelles si le cycle le permet. Cette législation est extrêmement importante au chapitre de l'expansion de ces mines ou de la construction de nouvelles mines, si nous voulons nous assurer d'être en mesure de le faire. Nous sommes l'un des rares employeurs du Nord de la Saskatchewan. C'est pourquoi c'est aussi difficile pour les collectivités. Merci.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup d'être avec nous ce matin par une journée ensoleillée. C'est formidable d'être ici.

J'aimerais commencer par M. Fagerheim. Vous avez parlé de limiter la participation du public. Si vous avez suivi nos audiences, nous avons certainement entendu cela par le passé, soit que la participation ne devrait pas être illimitée; en fait, elle devrait se limiter à ceux qui ont un intérêt dans le projet. Qui devrait prendre cette décision et déterminer qui devrait être un participant?

M. Fagerheim : Je crois que si vous examinez une région précise — et le Canada a une diversité de régions — mais assez précise pour qu'il y ait, à l'intérieur d'une certaine distance, une perturbation en surface ou quoi que ce soit d'autre, je crois que vous pouvez... Nous pourrions peut-être établir des règlements selon lesquels celles qui se situent à moins de quatre ou cinq kilomètres... Je ne connais pas la distance exacte. Nous en avons beaucoup parlé, mais il y a peut-être une distance par rapport à une perturbation qui va se produire.

La perturbation touche non seulement la surface ou ce qui se trouve en dessous, mais aussi, vous savez, la qualité de l'air. Ce que nous examinons, c'est quelque chose qui pourrait se situer à distance d'un changement ou d'un projet de construction particulier ou d'un aménagement à long terme. C'est la façon dont nous le verrions.

La sénatrice Cordy : Et qui prendrait la décision?

M. Fagerheim : Le décideur serait l'organisme de réglementation. Je crois que c'est lui qui devrait prendre cette décision. Puis, s'il y a des définitions claires et concises, tout le monde serait au courant des règles d'engagement.

Senator Cordy: Thank you. Ms. Wong, you spoke about the project list. That's another thing that we've heard as we've been on the West Coast, and treating uranium mines and mill projects consistently with other mines. I wonder if you could just explain that in a little bit more detail.

Ms. Wong: I'll try and tackle this at a high level. Other mines and other metal mines or non-metal mines have the agency-led option for an assessment; whereas for the uranium sector, any uranium mine would automatically go to a review panel process, which is more complicated than an agency-led assessment. I think that based on science that the mines, whether they be metal mines, non-metal mines or uranium, the effects are pretty similar. We are also regulated to the metal mines and diamond effluent regulation. Uranium mines are typically a top performer in that regulation. We don't see the rationale for having them automatically go to a panel process.

Senator Cordy: You spoke under the navigable waters section. You said that the scope is far too narrow when emergencies occur. Could you also talk about that?

Ms. Wong: The scope of emergencies has been narrowed. What we talked about before was under emergencies and that there could be an impact on goods and services or socioeconomic factors. The old act would have allowed you to act on an emergency. Now what they're asking for, to our understanding from Transport Canada, is that you'd have to ask for approval. For example, if there was fire across a river, and there's a bridge, and then you drove some water tankers over the bridge, and you damaged the bridge. You'd want to go in and fix the bridge so that you could drive the water tanker over, but now you'd have to apply for an approval, which we've been told it would be quick, but in an emergency you want to be able to fix the bridge and get the water tanker over.

Senator Cordy: There's quick and there's quick, right?

Ms. Wong: Yes.

Senator Cordy: Thank you very much.

The Chair: Senator Richards.

Senator Richards: Thank you for coming. I agree with you wholeheartedly about the need for economic growth and infrastructure in our country and First Nations participation.

La sénatrice Cordy : Merci. Madame Wong, vous avez parlé de la liste des projets. C'est une autre chose dont nous avons entendu parler lorsque nous étions sur la côte Ouest, ainsi que du fait de traiter les mines et les usines de concentration d'uranium constamment comme les autres mines. Je me demande si vous pourriez juste expliquer cela un peu plus en détail.

Mme Wong : Je vais essayer de l'aborder de façon générale. D'autres mines de métaux ou mines non métalliques ont l'option d'être soumises à une évaluation dirigée par l'agence; par ailleurs, pour le secteur de l'uranium, toute mine d'uranium serait automatiquement soumise à un processus de commission d'examen, qui est plus compliqué qu'une évaluation dirigée par l'agence. Je crois que les données scientifiques indiquent que les effets des mines, qu'il s'agisse de mines de métaux, de mines non métalliques ou de mines d'uranium, sont assez semblables. Nous sommes aussi assujettis au Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants. Les mines d'uranium réussissent habituellement très bien selon ce règlement. Nous ne voyons pas pourquoi il serait nécessaire de les soumettre automatiquement à un processus de commission.

La sénatrice Cordy : Vous avez parlé de l'article sur les eaux navigables. Vous avez dit que la portée est beaucoup trop limitée lorsque des urgences se produisent. Pourriez-vous en parler?

Mme Wong : La portée des urgences a été limitée. Ce dont nous avons parlé plus tôt concernait les urgences et le fait qu'il pourrait y avoir des répercussions sur les biens et les services ou les facteurs socioéconomiques. L'ancienne loi vous aurait autorisé à agir en cas d'urgence. Maintenant, ce qu'on demande à Transports Canada, selon notre compréhension, c'est d'obtenir l'approbation. Par exemple, imaginons qu'il y a un incendie de l'autre côté d'une rivière et qu'il y a un pont; vous choisissez de faire passer des camions-citernes sur le pont et l'endommagez. Vous voudrez aller réparer le pont de manière à pouvoir faire traverser le camion-citerne, mais il vous faudrait maintenant demander une approbation qui, selon ce qu'on nous a dit, serait rapide, mais quand il y a une urgence, vous voulez être en mesure de réparer le pont et de faire traverser le camion-citerne.

La sénatrice Cordy : Il y a divers degrés de rapidité, n'est-ce pas?

Mme Wong : Oui.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup.

La présidente : Sénateur Richards, c'est à vous.

Le sénateur Richards : Merci d'être venus. Je suis tout à fait d'accord avec vous concernant la nécessité d'une croissance économique et d'infrastructures dans notre pays et la participation des Premières Nations.

I grew up near three reserves in New Brunswick. My father, over his lifetime, was an honorary chief or two. Jobs are the main concern with the chiefs today down there. I agree wholeheartedly with what you're saying.

My question to Ms. Wong is about uranium. Is it because there is a non-educated, and maybe I shouldn't use that word, fear of uranium and nuclear power plant that all this regulation comes into play and is in these procedures? Is that really what's driving this, do you think? If so, what can be done about it? As far as the uranium waste, does that stay on site, or how is that managed, if you could tell me, in a nuclear power plant?

Ms. Wong: I'll try to see if I can answer all the different questions that you asked. I think with regards to uranium mines being an automatic referral to a panel, I guess the easiest way to look at that is they seem to be treating uranium mines like a nuclear power plant. A uranium mine simply does not have the same profile, risk profile, does not have the same mechanics behind it, the same science. A uranium mine is simply like any other mine, and it has a life cycle regulator. We must remember that any different aspects of the uranium mine is that it has a federal dedicated regulator to deal with that aspect.

I think that partly it is the idea that people aren't aware of how that works necessarily. If you looked at, for example, people in northern Saskatchewan, we do polling every year, the industry does, and last year's polling showed that 82 per cent of the people supported uranium mines in northern Saskatchewan, 80 per cent across the province.

I think that if you live close to the mine, you understand what the risks may be, and you know how they're managed, and they're a part of it. We engage our communities, and they are aware, and they come, and they'll voice opinions, they're not always supportive, for sure. They feel very empowered and will tell you the truth about things that they don't like about it and what they'd like you to do. I think it is partly just getting more awareness around uranium mining. Perhaps that would help with some of the stigma.

Uranium mining is like other mines in that the tailings are managed on site, I think that you're asking about the tailings, it's like any other tailings facilities. Ours is in pit, I think is how it's described. It's not above ground, it's in-pit tailings that we have that manage it, which is very similar.

J'ai grandi près de trois réserves au Nouveau-Brunswick. Au cours de sa vie, mon père a été un chef honoraire à une ou deux occasions. Aujourd'hui, les emplois sont la principale préoccupation des chefs là-bas. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites.

Ma question pour Mme Wong concerne l'uranium. Est-ce parce qu'il y a une crainte irréfléchie, et je ne devrais peut-être pas utiliser ce mot, de l'uranium et de la centrale nucléaire que tout ce règlement entre en jeu et fait partie de ces procédures? Croyez-vous que c'est vraiment ce qui alimente tout cela? Si tel est le cas, que peut-on faire à ce sujet? Pour ce qui est des déchets d'uranium, est-ce que cela reste sur place, ou bien comment est-ce géré dans une centrale nucléaire?

Mme Wong : Je vais essayer de voir si je peux répondre à toutes les différentes questions que vous avez posées. En ce qui concerne le fait que les mines d'uranium sont renvoyées automatiquement devant une commission, je crois que la meilleure façon de voir cela, c'est que l'on semble traiter les mines d'uranium comme une centrale nucléaire. La mine d'uranium n'a simplement pas le même profil, le même profil de risque, et n'a pas les mêmes mécanismes sous-jacents, ne s'appuie pas sur les mêmes données scientifiques. Une mine d'uranium est simplement comme toute autre mine et elle est assujettie à un organisme de réglementation du cycle de vie. Nous devons nous rappeler que, pour tout aspect différent de la mine d'uranium, il y a un organisme de réglementation fédéral désigné pour traiter de cet aspect.

Je crois que cette crainte tient en partie au fait que les gens ne connaissent pas nécessairement le fonctionnement. Prenez par exemple les gens du Nord de la Saskatchewan. Nous faisons des sondages chaque année, l'industrie en fait, et le sondage de l'an dernier a révélé que 82 p. 100 des gens appuyaient les mines d'uranium dans le Nord de la Saskatchewan, 80 p. 100 dans l'ensemble de la province.

Je crois que, si vous vivez près de la mine, vous comprenez les risques possibles et vous savez comment ils sont gérés, et ils en font partie. Nous suscitons la participation de nos collectivités et elles sont au courant, elles viennent exprimer leurs opinions et elles ne sont assurément pas toujours d'accord. Elles se sentent très habilitées et vous diront la vérité sur des choses qu'elles n'aiment pas par rapport à la mine et ce qu'elles aimeraient vous voir faire. Je crois qu'il s'agit en partie de sensibiliser davantage les gens au sujet des mines d'uranium. Peut-être cela aiderait-il à faire face à une partie de la stigmatisation.

Les mines d'uranium sont comme les autres mines, c'est-à-dire que les résidus sont gérés sur place. Je crois que vous vous interrogez au sujet des résidus; comme toutes les autres installations de résidus, les nôtres se trouvent à ciel ouvert, je crois que c'est comme cela qu'on le décrit. Ce n'est pas au-dessus du sol; ce sont des résidus à ciel ouvert que nous devons gérer, ce qui est très semblable.

Senator Richards: This is maybe not your area, but I was wondering about the nuclear power plant and the waste from it and if it's kept on site, or would you know that? I mean, that's why I think some people are concerned about it. I was asking if you know how much waste is there from a nuclear power plant over a given year, and is that kept on site? I'm not sure if you would be able to answer that, but I thought I would throw that in.

Ms. Wong: It is stored on site. It's safely stored on site and measured. It's a very small amount. That is one of the misunderstood things, is the amount is small, it's contained, stored safely on site. Unlike other emissions from different types of energy, it goes in the air, or, you know, it's not tracked.

There are numbers I can certainly get you. The Canadian Nuclear Association publishes the amount of nuclear waste from a power plant in Canada.

Senator Richards: Thank you very much.

The Chair: Senator Simons?

Senator Simons: Thank you very much, Madam Chair.

Mr. Schmidt, that was an extremely important presentation to put into context the different way in which royalties are calculated on reserves. I didn't know that, and I want to thank you. My question is for Ms. Wong. I want to follow up on the questions of Senators Richards and Cordy and confess I don't know that much about the uranium mining industry.

One of the things that Bill C-69 does is sort of reduce the degree of control that the Canadian Nuclear Safety Commission has over life-cycle regulation and that when they put together the impact assessment panels, it's explicitly stated that they can only have one member from the Nuclear Safety Commission on them. I wonder what Cameco feels about that. Do you feel that the bill curtails overmuch the traditional powers of the Canadian Nuclear Safety Commission?

Ms. Wong: Thank you for that question. I think that is one of our concerns, that the CNSC is the most experienced of all the regulators in understanding the risks and what the community concerns might be, and how we mitigate those risks. The fact that they can't have more than one person on the panel is a concern because part of it is, then, after you get through the panel process, you have to go through the licensing process. If the CNSC has one person, they might say that panel process is not sufficient for the licensing process. Then you might have to

Le sénateur Richards : Ce n'est peut-être pas votre domaine, mais je me questionnais au sujet de la centrale nucléaire et des déchets qui en sont issus, et je me demandais si on les conservait sur place. Savez-vous ce qu'il en est? Je veux dire que c'est la raison pour laquelle certaines personnes s'inquiètent, à mon avis. Savez-vous quelle quantité de déchets sont produits par une centrale nucléaire au cours d'une année donnée et si c'est conservé sur place? Je ne sais pas si vous pouvez répondre à cette question, mais je me suis dit que je la poserais.

Mme Wong : C'est stocké sur place, de façon sécuritaire, et c'est mesuré. On parle d'une très petite quantité. C'est une des choses qui sont mal comprises : la quantité est petite, elle est contenue et elle est stockée en sécurité sur place. Contrairement à d'autres émissions de types d'énergie différents... C'est envoyé dans l'air, ou, vous savez, cela ne fait pas l'objet d'un suivi.

Je pourrais certainement obtenir les chiffres pour vous. L'Association nucléaire canadienne publie la quantité de déchets nucléaires produits par une centrale nucléaire au Canada.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup.

La présidente : Sénatrice Simons, vous voulez dire quelque chose?

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Schmidt, c'était un exposé extrêmement important pour mettre en contexte le moyen différent par lequel les redevances sont calculées sur les réserves. Je n'en étais pas au courant et je tiens à vous remercier. Ma question s'adresse à Mme Wong. J'aimerais donner suite aux questions du sénateur Richards et de la sénatrice Cordy, et je dois avouer que je n'en connais pas beaucoup au sujet de l'industrie des mines d'uranium.

Une des choses que fait le projet de loi C-69, c'est réduire, en quelque sorte, le degré de contrôle que la Commission canadienne de sûreté nucléaire a sur la réglementation du cycle de vie et, lorsque les comités d'évaluation d'impact sont formés, on déclare explicitement qu'ils ne peuvent compter qu'un membre de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Je me demande ce que Cameco en pense. Croyez-vous que le projet de loi limite beaucoup les pouvoirs traditionnels de la Commission canadienne de sûreté nucléaire?

Mme Wong : Merci de poser la question. Je crois que c'est une de nos préoccupations : la CCSN est la plus expérimentée de tous les organismes de réglementation pour comprendre les risques et les préoccupations éventuelles des collectivités et la façon d'atténuer ces risques. Le fait qu'on limite à une personne la présence à ce comité est une préoccupation, notamment en raison du fait que, une fois que vous avez passé à travers le processus de la commission, vous devez vous soumettre au processus d'octroi de permis. Si la CCSN ne compte qu'une

go through another licensing process. You don't get your licence after the environmental assessment. You get the okay that the impacts can be managed and can be mitigated, and they look at the socio, you know, and all that, all those things, which are good and needs to be done.

Under the current way it's done, the CNSC would lead that assessment. To have that experience and expertise at the table that might let you go through the environmental impact assessment and the licensing process — you have the same review, but you have it with kind of the most experience and with the most expertise at the table. It is a concern that it lengthens the process without anything adding anything on the environmental or social side. That is one of the concerns that we have.

Senator Simons: I have another question. I think the navigable waterways section of the bill is like Cinderella — nobody gets to the third section of the act, but I think it's really critical to understand, too. Because of my ignorance of the way uranium mining is done, is it necessary for the mines themselves to draw water from navigable waterways as part of the mining and refining process? At what point would you intersect with navigable waterways? I wouldn't have thought that mines would have that as an issue.

Ms. Wong: I think it's slightly more complicated than that, but I'm going to ask Mr. Mooney to answer that.

Liam Mooney, Vice-President, Safety, Health, Environmental Quality and Regulatory Relations, Cameco Corporation: In that space the issue would be that we have regional mills, and we pull from mines that are some distance from those regional mills. In doing that in northern Saskatchewan there are a number of bridge crossings that we would have to use in that regard. Similarly, these are remote locations. For our actual transportation of uranium ore concentrate, they would involve moving that material down roads that would themselves have culverts and/or bridges.

It's really just a function of logistics. In the production we have a regional milling setup, that's in accordance with some panel decisions that were made in the early 1990s to try and concentrate our milling facilities. In that regard most of the new mines have been regional mines that have been set up to deliver to regional milling complexes.

personne qui siège à ce comité, elle pourrait dire que le processus de la commission n'est pas suffisant pour le processus d'octroi de permis. Puis, il vous faudra peut-être passer à travers un autre processus d'octroi de permis. Vous n'obtenez pas votre permis après l'évaluation environnementale. Vous obtenez l'approbation pour gérer et atténuer les conséquences, et on examine les facteurs socioéconomiques, vous savez, et tout le reste, toutes ces choses qui sont de bonnes choses et qui doivent être faites.

En ce moment, la CCSN dirigerait cette évaluation. Le fait d'amener cette expérience et cette expertise à la table pourrait vous permettre de passer à travers l'évaluation d'impact environnemental et le processus d'octroi de permis... Il s'agit du même examen, mais avec la plus grande expérience et expertise à la table. On se préoccupe du fait que cela allonge le processus sans ajouter quoi que ce soit à l'aspect environnemental ou social. C'est une de nos préoccupations.

La sénatrice Simons : J'ai une autre question. L'article sur les eaux navigables du projet de loi rappelle Cendrillon — personne ne se rend jusqu'au troisième article de la loi, mais je crois que c'est quelque chose de vraiment essentiel à comprendre également. Étant donné que j'ignore le fonctionnement des mines d'uranium, est-il nécessaire pour les mines elles-mêmes de puiser de l'eau à partir des cours d'eau navigables dans le cadre du processus d'extraction et d'affinage? À quel moment les cours d'eau navigables sont-ils en cause? Je n'aurais pas cru que les mines connaîtraient ce type de problème.

Mme Wong : Je crois que c'est un peu plus compliqué que cela, mais je vais demander à M. Mooney de répondre à la question.

Liam Mooney, vice-président, Sécurité, santé, qualité de l'environnement et relations réglementaires, Cameco Corporation : Dans ce domaine, le problème tient au fait que nous avons des usines de concentration régionales et nous allons extraire du minerai de mines qui se trouvent à une certaine distance de ces usines. Si nous le faisons dans le Nord de la Saskatchewan, il nous faudrait utiliser un certain nombre de traversées de pont à cet égard. De même, ce sont des lieux éloignés. Pour le transport proprement dit de concentré de minerai d'uranium, cela supposerait de déplacer ces matières le long de routes qui seraient elles-mêmes traversées par des ponceaux ou des ponts.

Ce n'est vraiment qu'une question de logistique. Dans le cadre de la production, nous avons des usines de concentration régionales établies qui sont conformes à certaines des décisions de comités qui ont été prises au début des années 1990 pour essayer de concentrer nos usines de concentration. D'ailleurs, la plupart des nouvelles mines sont des mines régionales qui ont été mises sur pied pour livrer des marchandises à des complexes d'usines de concentration régionales.

Senator Simons: You don't build the bridges or the culverts. Your concern is that municipalities and counties might not be able to move quickly enough to repair in case of a breakdown?

Mr. Mooney: We build bridges on some of our roads, ones where they're dedicated haul roads from a mill to a mine. I probably left out in my first answer, we also have exploration activities. As you move exploration activities further down the project pipeline, they require more and more equipment. You need more and more sturdy roads that you can use. Ice roads provide some ability to allow the front end of the exploration cycle to continue, but it becomes more and more onerous to use that, and so roads are the preferred method. You're usually constructing them yourself.

Senator Simons: Thank you very much.

The Chair: Senator Patterson.

Senator Patterson: Madam Chair, I'm really glad we're here in Saskatchewan. I've got to say, what an indictment we've heard of Bill C-69 this morning from all the panellists — a more complex regulatory process, needless review of projects, which don't interfere with navigation, prejudice to the progress with Indigenous people and business, and no improved environmental outcomes from all these new convoluted regulatory processes.

Ms. Wong, firstly, you have engaged with the drafters of this legislative labyrinth, and basically you got nowhere. What's going on here? Do they listen and not hear? You made a very compelling case to us this morning. Why did you get no traction in your work interfacing in the consultation phase? We're told it was a wonderful extensive consultation phase. It didn't work for you. What went on there?

Ms. Wong: I think the best that we can describe it is that many stakeholders have challenges with lots of people who looked at the bill. They tried to address some of it. We didn't get the main amendments that we wanted, particularly the automatic referral to a review panel. We are talking to some of the policy-makers with regards to the project list. That has been, I think, somewhat positive. I think they have so many stakeholders to satisfy, it's probably challenging for them to look at all of the requests.

La sénatrice Simons : Vous ne construisez pas les ponts ou les ponceaux. Votre préoccupation, c'est que les municipalités et les comtés ne soient pas en mesure d'agir assez rapidement pour faire les réparations en cas d'effondrement?

M. Mooney : Nous construisons des ponts sur certaines de nos routes, là où se trouvent les routes de transport réservées entre une usine de concentration et une mine. J'ai probablement oublié de dire dans ma première réponse que nous effectuons aussi des activités d'exploration. À mesure que vous faites avancer les activités d'exploration des divers projets, elles exigent de plus en plus d'équipement. Il vous faut des routes de plus en plus solides que vous pouvez utiliser. Les routes de glace fournissent une certaine capacité et permettent de poursuivre le cycle d'exploration, mais il devient de plus en plus laborieux de les utiliser, et les routes sont donc la méthode privilégiée. Vous les construisez habituellement vous-mêmes.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

La présidente : Sénateur Patterson, c'est à vous.

Le sénateur Patterson : Madame la présidente, je suis vraiment ravi que nous soyons ici en Saskatchewan. Je dois dire que c'est toute une panoplie d'accusations que nous avons entendu tous les intervenants ce matin lancer à l'endroit du projet de loi C-69 : processus réglementaire plus complexe, examen inutile de projets qui n'interfèrent pas avec la navigation, préjudice à l'égard des progrès réalisés avec les peuples et les entreprises autochtones et aucune incidence environnementale améliorée découlant de tous ces nouveaux processus réglementaires alambiqués.

Madame Wong, d'abord, vous avez collaboré avec les rédacteurs de ce labyrinthe législatif et vous n'êtes essentiellement arrivée à rien. Qu'est-ce qui se passe ici? Est-ce qu'ils écoutent et n'entendent pas? Vous nous avez présenté des arguments très convaincants ce matin. Pourquoi n'avez-vous pas obtenu de résultats lorsque vous avez participé à la phase de consultation? On nous a dit que c'était une phase de consultation approfondie fantastique. Cela n'a pas fonctionné pour vous. Que s'est-il donc passé?

Mme Wong : Je crois que la meilleure façon de le décrire, c'est que de nombreux intervenants voient d'un mauvais œil beaucoup de personnes qui ont examiné le projet de loi. Ils ont essayé de remédier à quelques problèmes. Nous n'avons pas obtenu les principaux amendements que nous souhaitons, tout particulièrement le renvoi automatique à une commission d'examen. Nous parlons à certains des décideurs concernant la liste des projets. Je crois que ces discussions ont été assez positives. Je crois qu'ils ont un si grand nombre d'intervenants à satisfaire qu'il est probablement difficile pour eux d'examiner toutes les demandes.

We think that our amendments were simple that we asked for, but perhaps, as one of the other senators mentioned, there is a lack of understanding generally with regards to uranium mining. We've been trying to provide some more awareness around that information. We just keep trying to do that.

Senator Patterson: You were drowned out by MiningWatch Canada. That's what I read into this, that negative voices prevailed in the consultations.

Mr. Schmidt, thank you very much for your presentation. I think what you're saying is that any bill which negatively impacts the competitiveness of Canada's natural resource and energy industry will negatively affect the economic sovereignty of Indigenous people. Consultation goes both ways. We have a need to accommodate the Indigenous voices that don't agree with the agenda of this current government, so would you agree that the adoption of amendments put forward by the various chiefs and the Indian Resource Council, and as we heard from Chief Fox, would the amendments responding to those recommendations represent a commitment to reconciliation that everybody's talking about?

Mr. Schmidt: We have given that careful consideration. Let me use an example. When everybody gets a voice in a project, it drowns out the Indigenous voice on traditional lands. That's a very important voice to be heard.

When you first talk to Indigenous peoples about Bill C-69, we want to give you a greater voice, we want to expand your opportunity to comment on projects, it all sounds good except when everybody gets a voice, and your own projects, Indigenous projects, are affected or your own voice is drowned out by the standing test, which Mr. Fagerheim referred to, then it takes away from the rights of Indigenous peoples. One of the recommendations was to put that standing test in, make sure only affected people are put in place.

You're also aware there's a period of time under Bill C-69 when the project proponent can't talk to Indigenous peoples who are affected. That is backwards on reconciliation. Why would a process design a phase where you couldn't talk to First Nations along a pipeline corridor? I think it takes us backwards.

What I found in my time talking with First Nations is once you try and put yourself in their shoes and look at Bill C-69 and the implications, there are some fairly negative connotations for them that they become aware of. That's why I think you're seeing some of the varied opinions that you're seeing on your

Nous croyons que les amendements que nous avons demandés étaient simples, mais peut-être, comme un des autres sénateurs l'a mentionné, qu'il y a un manque de compréhension, de façon générale, par rapport aux mines d'uranium. Nous avons essayé de sensibiliser davantage les gens par rapport à ces renseignements. Nous continuons d'essayer de le faire.

Le sénateur Patterson : Vous avez été écartés par Mines Alerte Canada. C'est ce que j'ai compris, que les voix négatives ont prévalu dans les consultations.

Monsieur Schmidt, merci beaucoup de votre exposé. Je crois que ce que vous dites, c'est que tout projet de loi qui a une incidence négative sur la compétitivité des ressources naturelles et de l'industrie énergétique du Canada aura une incidence négative sur la souveraineté économique des peuples autochtones. La consultation va dans les deux sens. Il est nécessaire que nous tenions compte des voix autochtones qui ne sont pas d'accord avec le programme du gouvernement, donc seriez-vous d'accord pour dire que l'adoption des amendements proposés par les divers chefs et le Conseil des ressources indiennes... Comme nous l'avons entendu dire de la bouche du chef Fox, les amendements qui répondent à ces recommandations représentent-ils un engagement à l'égard de la réconciliation dont tout le monde parle?

M. Schmidt : Nous avons étudié la question attentivement. Permettez-moi d'utiliser un exemple. Lorsque tout le monde a voix au chapitre dans un projet, cela étouffe la voix des Autochtones sur les territoires traditionnels. C'est une voix très importante qu'il faut entendre.

Lorsque vous parlez pour la première fois à des peuples autochtones du projet de loi C-69, vous dites vouloir leur donner une voix plus importante, étendre leur possibilité de se prononcer sur des projets; tout cela semble bien, sauf que, quand tout le monde a voix au chapitre et que vos propres projets, les projets autochtones, sont touchés ou que votre propre voix est écartée en raison du critère lié à la participation auquel M. Fagerheim a fait allusion, alors cela prive les peuples autochtones de leurs droits. Une des recommandations était d'inclure ce critère lié à la participation, de s'assurer que seules les personnes touchées sont consultées.

Vous savez aussi que le projet de loi C-69 prévoit une période durant laquelle le promoteur du projet ne peut parler aux peuples autochtones qui sont touchés. Cela représente un recul par rapport à la réconciliation. Pourquoi un processus conserverait-il une phase durant laquelle vous ne pourriez pas vous adresser aux Premières Nations dans le couloir pipelinier? Je crois que c'est un recul.

Ce que j'ai découvert en m'entretenant avec les Premières Nations, c'est que, une fois que vous essayez de vous mettre à leur place et que vous examinez le projet de loi C-69 et ses répercussions, elles prennent conscience de quelques connotations assez négatives. C'est pourquoi vous voyez, je

tour. I would recommend that the Senate focus on those Indigenous peoples who have experience with the oil and gas sector with projects and with involvement. Thank you.

Senator Neufeld: I thank all of you for being here today and making your presentations. I can tell you that, at least what I have heard since we started hearings both in Ottawa and on the road is similar to what we're hearing here. That bodes well for me. There is not much of a difference.

Part of it also is we have heard a bit about issues with work camps and how that affects Indigenous Nations, First Nations, and I'm familiar with work camps. I am from a part of the province that relies heavily on the oil and gas industry. I'm familiar with them, but I am unfamiliar with that being a problem. Maybe you could comment on that for me, please, and then I have a couple other questions.

Ms. Wong: I think that I described briefly that our camps up in northern Saskatchewan are remote fly-in camps, they're dry camps. There is no opportunity to go back and forth to the community. When you come in, you're in the camp for the seven days or 14 days to work and then fly back home. We have a full-catering service, so food is provided, and there are recreational facilities. There is absolutely no tolerance for violence or disrespectful behaviour.

I can tell you that over the last couple of years I personally spoke to in small groups over 400 women to get their views on how camp life is in our camps. We found some things like making sure that we had better personal protective equipment like gloves that fit for women and overalls that fit for women. We have across the company reinforced our training on respectful workplace and ensuring that people understand that if you have an issue, you have several avenues to raise concerns, you can go to your supervisor, you can go to the site HR, you can go to corporate HR, and, we have an ethics complaint hotline that's anonymous, and you can come through there.

What I've heard is there are some challenges, but it mostly was it's like they're family when they're up there because they're together for so long. You get to know them that way. I think that when you have a camp that's remote, and it's dry, and you have very clear policies and procedures in place that camp can be a very safe and enjoyable place to be.

Senator Neufeld: Thank you.

crois, certaines des opinions variées durant votre tournée. Je recommanderais que le Sénat mette l'accent sur les peuples autochtones possédant de l'expérience dans le secteur pétrolier et gazier tirée des projets et de leur participation. Merci.

Le sénateur Neufeld : Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui et de présenter vos exposés. Je peux vous dire que, à tout le moins, ce que j'ai entendu depuis que nous avons commencé les audiences tant à Ottawa que sur la route est semblable à ce que nous entendons ici. C'est de bon augure pour moi. Il n'y a pas beaucoup de différence.

Il y a aussi le fait que nous avons entendu parler un peu de problèmes concernant les camps de travail et la façon dont cela touche les Premières Nations, et je connais bien les camps de travail. Je viens d'une région de la province qui dépend fortement de l'industrie pétrolière et gazière. Je les connais bien, mais je ne savais pas que c'est un problème. Peut-être pourriez-vous vous exprimer à ce sujet pour moi, s'il vous plaît, puis j'aurai quelques autres questions.

Mme Wong : Je pense avoir mentionné brièvement que nos camps dans le Nord de la Saskatchewan sont des camps isolés accessibles par avion, des camps sans alcool. Il n'y a aucune possibilité de faire des allers-retours dans la collectivité. Lorsque vous arrivez, vous passez sept ou quatorze jours au camp pour y travailler, puis vous rentrez chez vous. Nous avons un service de restauration complet, donc la nourriture est fournie, et il y a des installations de loisirs. La violence et les comportements irrespectueux ne sont absolument pas tolérés.

Je peux vous dire que, au cours des deux dernières années, j'ai personnellement parlé à plus de 400 femmes, par petits groupes, afin d'obtenir leur point de vue sur la vie au camp, dans nos camps. Nous avons notamment constaté que nous avions un meilleur équipement de protection individuelle, comme des combinaisons et des gants adaptés pour les femmes. Dans toute l'entreprise, nous avons renforcé notre formation sur le respect en milieu de travail et nous veillons à ce que les gens comprennent que, s'ils ont un problème, plusieurs moyens s'offrent à eux pour faire part de leurs préoccupations : ils peuvent s'adresser à leur superviseur, consulter les gens des ressources humaines sur place ou s'adresser à ceux de l'entreprise, et nous avons mis en place un service d'écoute téléphonique de plaintes relatives à l'éthique qui est anonyme, auquel ils peuvent accéder.

Ce que j'ai entendu dire, c'est qu'il existe quelques difficultés. Toutefois, c'est surtout comme si elles formaient une famille quand elles sont là-bas, car elles sont ensemble très longtemps. Vous apprenez à les connaître de cette façon. Je pense que lorsque vous avez un camp éloigné et sans alcool et que vous avez des politiques et des procédures très claires, ce camp peut être un endroit très sûr et agréable.

Le sénateur Neufeld : Merci.

Mr. Schmidt?

Mr. Schmidt: There has been a huge change in the way oil and gas manages their camps in the last 20 years. Most of us have drug, alcohol and diversity policies in place. There is a whole lot of attention on that. If you went to camp 20 years ago and you went to camp now, it's totally different.

Senator Neufeld: Thank you.

We heard some response to the Canadian Nuclear Safety Commission, also the NEB is another one, the offshore boards. I think the Minister's letter said to modernize these types of approaches, not annihilate them. Maybe you could each speak a little bit to what happens when the NEB is gone and all the jurisprudence that we have over the last 50, 60 years is gone and how a new system can start out with just one person on a panel that is knowledgeable? Offshore boards are the same. Does anybody want to comment?

Ms. Wong: I think we can comment from the CNSC perspective is that in our case the regulator is not gone, they'll still be there in full force. The challenge for the industry will be that you'll have a panel process that has the one expert on the panel, one, you know, CNSC expert on the panel. The concern is that then you will go through an entire licensing process with your life cycle regulator and adding an additional amount of time without really adding much more safety or environmental benefit.

Senator MacDonald: Thanks to all of you for your testimony. I wish we had another hour, quite frankly.

I'm a big believer in nuclear power. I want to speak to Ms. Wong. When I was a teenager we built two heavy water plants in Cape Breton. I thought nuclear power was going to be a fantasy for some of the recognized problems, but it didn't pan out. It seems to me that there is a real resistance in government circles in Canada to promote nuclear power. When I think of nuclear power and nuclear industry, I always think of uranium in Saskatchewan. Before these provisions would even come in, what's the status of your industry in terms of your distribution of uranium? Do you think the growth of your industry has been artificially suppressed or depressed by inadequate support from government?

Ms. Wong: I think from a nuclear power perspective, there are challenges because of the lack of awareness and education, perhaps. I see that with the focus on climate change and air

Monsieur Schmidt?

M. Schmidt : Il y a eu un changement énorme dans la façon dont les entreprises pétrolières et gazières gèrent leurs camps au cours des 20 dernières années. La plupart d'entre nous avons mis en place des politiques en matière de drogue, d'alcool et de diversité. On accorde beaucoup d'attention à ces aspects. Si vous êtes allés dans des camps il y a 20 ans et que vous y allez maintenant... Il y a un monde de différence.

Le sénateur Neufeld : Merci.

Nous avons entendu certaines réponses à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, également à l'Office national de l'énergie, l'ONE, les offices des hydrocarbures extracôtiers. Je pense que la lettre adressée au ministre demandait de moderniser ces types d'approches et non de les faire disparaître. Chacun de vous pourrait peut-être parler un peu de ce qui se passe quand l'ONE n'est plus là et que toute la jurisprudence des 50 ou 60 dernières années est chose du passé... De quelle façon un nouveau système peut-il être mis en place avec une seule personne au sein d'un groupe bien informé? Les offices extracôtiers... C'est la même chose. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir?

Mme Wong : Je pense que nous pouvons dire, du point de vue de la CCSN, que dans notre cas, l'organisme de réglementation n'a pas disparu; il sera toujours là, pleinement en vigueur. Le défi pour l'industrie sera d'avoir un groupe d'experts composé d'un seul expert, vous savez un seul expert de la CCSN. Le problème, c'est que vous passerez par tout un processus d'octroi de licence avec votre organisme de réglementation du cycle de vie, ce qui ajoutera une période supplémentaire sans réellement créer beaucoup plus d'avantages au chapitre de la sécurité ou de l'environnement.

Le sénateur MacDonald : Merci à vous tous de votre témoignage. Franchement, j'aimerais avoir une heure de plus.

Je suis un grand partisan du nucléaire. Je veux m'adresser à Mme Wong. Lorsque j'étais adolescent, on a construit deux usines de traitement de l'eau lourde au Cap-Breton. Je pensais que l'énergie nucléaire serait un rêve pour ce qui est de régler certains des problèmes reconnus, mais cela n'a pas marché comme prévu. Il me semble qu'il y a une réelle résistance de la part des milieux gouvernementaux canadiens à promouvoir l'énergie nucléaire. Quand je pense au nucléaire et à l'industrie nucléaire, je pense toujours à l'uranium en Saskatchewan. Avant même que ces dispositions n'entrent en vigueur, quelle est la situation de votre industrie en ce qui concerne votre distribution d'uranium? Pensez-vous que la croissance de votre industrie a été artificiellement réprimée ou déprimée par un soutien inadéquat du gouvernement?

Mme Wong : Je pense que, du point de vue de l'énergie nucléaire, il existe peut-être des problèmes en raison du manque de sensibilisation et d'éducation. Avec l'accent mis sur les

pollution that people are starting to understand, that the goals that we have set for ourselves on climate change are not achievable without some other emission-free energy source that can provide a base load power base that can provide kind of the base.

The renewables are important. You need a mix of things. What we're seeing now is a bit of an understanding in Canada, particularly of the SMRs, the small modular reactors, that could possibly play a role in that. I think across the world we're starting to see, and understanding China is building reactors as an example because they have a big emissions issue. If they can rely on nuclear power, they can reduce their emissions.

The picture of growth is spotty, I'd say, across the world. Certain countries are embracing it more and building more. Canada and Ontario itself, you know, over 50 per cent of the power is generated by nuclear power, so they have seen a benefit. When they closed their coal fire plants down, they did have, I believe, remarkably good air quality as a result.

There is growth. What we have to do is when we see that coming, you want the regulation to support and be able to — obviously it has to protect the environment and provide all the good things on the social impact and look at all of those things. It should not be adding so much burden that it doesn't have the commensurate environmental protection. I'm not sure if I answered your question.

Senator MacDonald: You did. Thank you.

Senator Mockler: To the witnesses, thank you very much. You were very informative and also enlightening. Being a senator from New Brunswick and Atlantic Canada, the bill lacks clarity regarding regulatory timelines, enhanced ministerial powers to require a project assessment of an undertaking not on the designated projects list. We have also heard it offers multiple opportunities to delay the review process, and it represents duplication and regulatory oversight, oversight of provincial and federal levels.

As a public servant for the last 35 years in the Legislative Assembly of New Brunswick, in the Senate of Canada and as a parliamentarian, I'm concerned when I see that approximately nine premiers across Canada are concerned this bill. I'm going to quote from a letter that was sent by the four Atlantic premiers, and I would like to have your comments.

changements climatiques et la pollution de l'air, je constate que les gens commencent à comprendre que les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de changement climatique ne sont pas réalisables sans une autre source d'énergie non productrice d'émissions capable de fournir une certaine puissance de base.

Les énergies renouvelables sont importantes. Vous avez besoin d'une combinaison de choses. Nous constatons actuellement que, au Canada, on comprend un peu en particulier les PMR, les petits réacteurs modulaires, qui pourraient éventuellement jouer un rôle à cet égard. Je pense que, partout dans le monde, nous commençons à voir et à comprendre que la Chine construit des réacteurs, par exemple, car le pays a un gros problème d'émissions. Si la Chine peut compter sur l'énergie nucléaire, elle peut réduire ses émissions.

Je dirais que l'image de la croissance est inégale dans le monde. Certains pays adoptent davantage cette énergie et construisent davantage de centrales. Le Canada et l'Ontario eux-mêmes, vous le savez, produisent plus de 50 p. 100 de l'énergie nucléaire. Ils ont donc constaté des avantages. Quand ils ont fermé leurs centrales au charbon, je crois qu'ils ont obtenu une qualité de l'air remarquablement bonne.

Il y a de la croissance. Ce que nous devons faire, c'est que lorsque nous nous attendons à cela — on souhaite que le règlement suive et soit en mesure de le faire —, il doit évidemment protéger l'environnement et fournir tous les avantages liés aux répercussions sociales et en tenir compte. Cela ne devrait pas ajouter une tâche lourde au point que l'on ne puisse pas bénéficier de la protection de l'environnement correspondante. Je ne suis pas sûre d'avoir répondu à votre question.

Le sénateur MacDonald : Vous y avez répondu. Merci.

Le sénateur Mockler : Merci beaucoup aux témoins. Vos témoignages ont été très instructifs et éclairants. En tant que sénateur du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique, je dirais que le projet de loi manque de clarté en ce qui concerne les délais de la réglementation et les pouvoirs ministériels renforcés pour exiger l'évaluation d'un projet ne figurant pas sur la liste des projets désignés. Nous avons également entendu dire qu'il présente de nombreuses possibilités de retarder le processus d'examen. Il s'agit d'un chevauchement des tâches et d'une surveillance réglementaire : la surveillance est exercée aux paliers fédéral et provincial.

À titre de fonctionnaire depuis 35 ans à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, au Sénat du Canada et en tant que parlementaire, je suis préoccupé par le fait que quelque neuf premiers ministres de l'ensemble du Canada s'inquiètent de ce projet de loi. Je vais citer une lettre envoyée par les quatre premiers ministres de l'Atlantique et j'aimerais avoir vos commentaires.

The Council of Atlantic Premiers wrote a letter to the Prime Minister of Canada on February 27, 2019, and are still awaiting an answer. The letter states “. . . that the Bill as drafted places final decision-making power in the hands of the Minister or Governor in Council and provides the opportunity to veto the results of thorough scientific assessment and review of evidence.”

By the way, congratulations, Mr. Schmidt, for your leadership with First Nations.

I would like your comments on what you think of this veto process.

The Chair: Mr. Fagerheim?

Mr. Fagerheim: Veto power — the challenge that you’ve got with anything, the regulator body in the provincial or federal jurisdiction who works with the regulations each and every day are the ones that ultimately should have the power. If we start going to veto or ministerial power where we’re calling in politics into final decision-making processes, that’s dangerous. It’s dangerous for our country. It protracts the timeframes that we have for approval, and I think it’s absolutely catastrophic if we do that for our country.

The people who work in the jurisdictions, whether it’s in New Brunswick, anywhere in Atlantic Canada or Western Canada, Central Canada, they work with these regulations every day, and they know how to apply them. As long as they’re clear, concise and people understand what they are — but to give ministerial power after everything has been reviewed by the regulatory bodies I think is catastrophic and very dangerous.

The Chair: Mr. Schmidt?

Mr. Schmidt: I’ll make this very simple. A pipeline project would have to spend half a billion to a billion dollars to get through the whole process, maybe five to 10 years. Who would ever invest if there’s a veto at the end for whatever reason you can cancel it after you’ve gone through everything? That’s why there are no pipelines. That’s why no one is starting any projects like this. Thank you.

The Chair: Ms. Wong?

Ms. Wong: We believe any decision should be science-based, risk-informed, and recognize in our case the life-cycle regulator, the CNSC.

Le 27 février 2019, le Conseil des premiers ministres de l’Atlantique a écrit une lettre au premier ministre du Canada et attend toujours une réponse. La lettre dit : « [...] selon le libellé actuel du projet de loi, le pouvoir de rendre des décisions définitives appartient au ministre ou au gouverneur en conseil et donne la possibilité d’exercer un droit de veto à l’encontre de résultats découlant d’évaluations scientifiques exhaustives et d’un examen des données. »

En passant, félicitations, monsieur Schmidt, de votre leadership auprès des Premières Nations.

J’aimerais savoir ce que vous pensez de ce processus de veto.

La présidente : Monsieur Fagerheim?

M. Fagerheim : Le droit de veto — le pouvoir de contester quoi que ce soit... L’organisme de réglementation de compétence provinciale ou fédérale qui travaille avec la réglementation chaque jour est celui qui, en définitive, devrait détenir le pouvoir. Si nous commençons à exercer un droit de veto ou un pouvoir ministériel lorsque nous invoquons la politique dans les processus décisionnels finaux, c’est dangereux. C’est dangereux pour notre pays. Cela prolonge les délais prévus pour l’approbation, et je pense que c’est absolument catastrophique si nous faisons cela pour notre pays.

Les personnes en poste dans les administrations, que ce soit au Nouveau-Brunswick, dans les provinces de l’Atlantique, dans l’Ouest du Canada ou dans le centre du Canada, travaillent quotidiennement avec ces règlements et savent comment les appliquer. Tant qu’ils sont clairs et concis et que les gens comprennent en quoi ils consistent... Toutefois, donner un pouvoir ministériel après que tout a été examiné par les organismes de réglementation est, à mon avis, catastrophique et très dangereux.

La présidente : Monsieur Schmidt?

M. Schmidt : Je vais vous expliquer cela très simplement. Un projet de pipeline devrait dépenser de un demi-milliard à un milliard de dollars pour mener à bien l’ensemble du processus, échelonné sur peut-être 5 à 10 ans. Qui investirait s’il y avait un veto à la fin pour une raison quelconque et que vous pouvez annuler le projet après qu’il a été soumis à tout le processus? Voilà pourquoi il n’y a pas de pipeline. Voilà pourquoi personne n’amorce de tels projets. Je vous remercie.

La présidente : Madame Wong?

Mme Wong : Nous croyons que toute décision devrait être fondée sur la science, éclairée par l’analyse des risques et reconnaître, dans notre cas, l’organisme de réglementation du cycle de vie, la CCSN.

[Translation]

The Chair: Senator Carignan, you have the final question.

Senator Carignan: I read the Saskatchewan Mining Association's brief. I'm particularly interested in the part on constitutional law as it relates to respect for provincial jurisdictions in local matters. I'm always surprised when the federal government interferes in provincial jurisdictions, especially when it comes to mining, which is more local by nature. You have proposed amendments, in particular to paragraph 60(1)(a). You want to remove the words "adverse direct or incidental effects," and therefore make it broader.

In your opinion, is this enough to convey the message to the federal government that provincial jurisdictions must be respected? Should there be an additional interpretive provision that would specify that, for local matters under provincial jurisdiction — even if there may be some incidental factors under federal jurisdiction, such as endangered species — the assessment must be conducted by the provincial authority?

The Chair: Who is the question for?

Senator Carignan: It's for all the witnesses, but I know that the issue has been specifically addressed by the mining association.

[English]

Ms. Wong: Mr. Mooney is intimately involved in the drafting of amendments. I'm going to ask him to reply.

Mr. Mooney: In that circumstance we're somewhat unique because we are captured by federal and provincial regimes.

One of the changes that was made at the House of Commons that we were grateful for was to remove the prohibition against the cooperation between the province and the federal government that was in the first draft of the impact assessment act. In that regard, I think we're somewhat agnostic because we currently are captured both federally and provincially. We look a little bit different.

I know the Saskatchewan Mining Association is planning on being here at the next session. Perhaps the question would be better situated with the SMA.

[Translation]

Senator Carignan: I still sense a willingness, but I'll talk more about nuclear regulations. Is it more "expensive" for you to deal with the uncertainty surrounding the bill's decision on the

[Français]

La présidente : Sénateur Carignan, vous avez la dernière question.

Le sénateur Carignan : J'ai lu le mémoire de l'Association minière de la Saskatchewan. La partie qui m'intéresse particulièrement est celle qui concerne le droit constitutionnel par rapport au respect des compétences provinciales pour les dossiers de nature locale. Je suis toujours surpris quand le gouvernement fédéral s'ingère dans les compétences provinciales, particulièrement quand on parle d'exploitation minière qui, par nature, est plutôt locale. Vous avez proposé des amendements, notamment à l'alinéa 60(1)a, pour enlever les mots « effets directs ou accessoires négatifs », donc pour que ce soit plus large.

Selon vous, est-ce suffisant pour faire passer le message au gouvernement fédéral que l'on veut le respect des compétences provinciales? Devrait-il y avoir une clause supplémentaire interprétative qui préciserait que lorsqu'il s'agit d'un dossier de compétence provinciale, de nature locale — même s'il peut y avoir certains éléments accessoires de nature fédérale, comme les espèces menacées —, l'étude doit être faite par l'instance provinciale?

La présidente : À qui s'adresse la question?

Le sénateur Carignan : À l'ensemble des témoins, mais je sais que le dossier a particulièrement été abordé par l'Association minière.

[Traduction]

Mme Wong : M. Mooney participe étroitement à la rédaction des amendements. Je vais lui demander de répondre.

M. Mooney : Dans ce cas, nous sommes un peu uniques parce que nous sommes visés par les régimes fédéral et provinciaux.

Un des changements apportés à la Chambre des communes et pour lequel nous étions reconnaissants avait trait à la suppression de l'interdiction de coopération entre la province et le gouvernement fédéral, qui figurait dans la première version de la Loi sur l'évaluation d'impact. À cet égard, je pense que nous sommes quelque peu un cas à part, car nous sommes actuellement visés à l'échelle fédérale et provinciale. Nous semblons un peu différent.

Je sais que l'Association minière de la Saskatchewan, la SMA, prévoit être ici à la prochaine séance. Il serait peut-être plus pertinent de poser la question à la SMA.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je sens quand même une volonté, mais je vais plutôt aborder la question de la réglementation nucléaire. Est-ce plus « dispendieux » pour vous, l'incertitude

veto or time limits? Is this issue worse than the additional requirements for assessments or consultations? Because one is more harmful to the company than the other. Should both issues be addressed simultaneously because the cumulative effect can lead to an investment freeze?

[English]

Mr. Mooney: In regard to the proposed impact assessment act, our view is we understand the current assessment regime with the physical activities designation regulations that are there for us to digest. That provides a level of certainty in the risks, what we would see coming down the pipe, if you will, on the new regime because we don't have the project list in front of us to accurately assess what projects are going to be swept up into the new federal impact assessment process.

The current regime with the CNSC being the lead in relation to our environmental assessments, and then that integrated with our licensing process is our preferred path. We see right now a process that has a great deal of uncertainty because we're not sure what's going to be picked up with the federal assessment requirement.

The Chair: Thank you very much for your testimony.

For panel two, we welcome from the Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative Reverend Michael Poellet, President; from Saskatchewan Mining Association, Pam Schwann, President; Jessica Theriault, Director of Environment with the Mosaic Company. Also continuing with this panel, Mr. Liam Mooney, Vice-President, Safety, Health, Environmental Quality and Regulatory Relations, Cameco Corporation.

Reverend, please go ahead.

Reverend Michael Poellet, President, Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative: I would like to thank the Senate committee for the opportunity to appear before you this morning.

I would also like to begin by acknowledging that we are on Treaty 6 territory in the homeland of the Metis. This is a fact which should permeate our discussion today and is imperative in the shaping and passage of Bill C-69.

“Insanity is doing the same thing over and over again and expecting different results.” This quotation attributed to Albert Einstein and often used by Alcoholics Anonymous to explain the practice of addiction is also a way of understanding the nuclear industry, the uranium mining companies, the Canadian Nuclear Safety Commission, and the politicians and bureaucrats within

liée à la décision du projet de loi par rapport au veto ou aux limites de temps? Est-ce que cela est pire par rapport aux exigences supplémentaires d'études ou de consultations? Parce qu'il y en a un qui est plus nuisible à l'entreprise que l'autre. Les deux doivent-ils être traités simultanément parce que l'effet cumulatif peut amener un gel des investissements?

[Traduction]

M. Mooney : En ce qui a trait à la Loi sur l'évaluation d'impact proposée, nous comprenons le régime d'évaluation actuel ainsi que le règlement sur la désignation des activités physiques que nous devons assimiler. Cela apporte un degré de certitude quant aux risques, ce que nous verrons à l'avenir en ce qui concerne le nouveau régime, car nous ne disposons pas de la liste des projets nous permettant d'évaluer avec précision les projets qui seront rejetés dans le cadre du nouveau processus fédéral d'évaluation d'impact.

Le régime actuel, où la CCSN joue le rôle principal dans nos évaluations environnementales, puis de leur intégration dans notre processus d'octroi de licence est la voie que nous privilégions. Nous voyons actuellement un processus qui comporte beaucoup d'incertitudes, car nous ne savons pas ce qui sera repris avec les exigences fédérales en matière d'évaluation.

La présidente : Merci beaucoup de votre témoignage.

Pour le deuxième groupe, nous accueillons le révérend Michael Poellet, président de l'Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative; Pam Schwann, présidente de l'Association minière de la Saskatchewan; Jessica Theriault, directrice de l'environnement chez Mosaic Company. Nous continuons également avec les témoins du présent groupe, M. Liam Mooney, vice-président, Sécurité, santé, qualité de l'environnement et relations réglementaires de Cameco Corporation.

Révérend Poellet, la parole est à vous.

Révérend Michael Poellet, président, Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative : J'aimerais remercier le comité du Sénat de l'occasion qui m'est offerte de comparaître devant vous ce matin.

Je voudrais aussi commencer par reconnaître que nous sommes sur le territoire du traité n^o 6, dans la patrie des Métis. C'est un fait qui devrait se refléter dans nos discussions aujourd'hui et qui est essentiel pour l'élaboration et l'adoption du projet de loi C-69.

« La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent. » Cette citation attribuée à Albert Einstein et souvent utilisée par les Alcooliques Anonymes pour expliquer la dépendance est également un moyen de comprendre l'industrie nucléaire, les sociétés d'extraction d'uranium, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ainsi

governments who support this way of either boiling water or blowing up the world.

The technology of nuclear power generation has not changed since the 1960s. The problematics of how to safely store, let alone dispose of high-level radioactive waste has not been resolved. The detrimental effects of uranium mining on human health, social well-being and the environment continue to be minimized and ignored. Yet the industry and government, particularly CNSC, continue to promulgate and promote the procedures for licensing, or more accurately, renewing the licenses for nuclear generation facilities, uranium mines, processing facilities, and decommissioning mine sites. The CNSC has never met a licensing proposal it didn't like.

Current proposals for small modular nuclear reactors are simply the same technologies on a smaller scale; however, the negative outcomes of SMNRs cause radioactive waste, environmental degradation, health risks, and decommissioning is not on a smaller scale. Enabled by CEAA 2012, the CNSC continues to do the same things over and over again in its licensing procedures, which allow the nuclear and uranium mining industries to do the same things over and over again with the same deleterious results. Now they have the temerity to claim that SMNRs should be exempt from environmental impact assessment.

The Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative continues to make its case with respect to the deleterious, devastating, and disastrous effects of the nuclear and uranium mining industry in submissions to the CNSC and other governmental regulatory agencies. Of course, the effects are always the same: "We have received your submission; the licence for the project has been approved or renewed." The harsh self-criticism is that if we expected different results from doing the same things over and over again, we have been engaged in an insane practice.

CEAA 2012 is broken. The CNSC has never had the expertise and competence to conduct impact assessments. Its procedures for environmental impact assessments were not best practices, but toxic practices. Practices of ad nauseam repetitive insanity with respect to the environment and the health, safety, and well-being of the people of Canada.

que les politiciens et les bureaucrates au sein des gouvernements qui appuient cette ressource capable de faire bouillir de l'eau ou de faire sauter la Terre.

La technologie de production d'énergie nucléaire n'a pas changé depuis les années 1960. La problématique du stockage en toute sécurité, sans parler de l'élimination des déchets hautement radioactifs, n'a toujours pas été résolue. On continue de minimiser les effets néfastes de l'extraction d'uranium sur la santé humaine, le bien-être social et l'environnement et d'en faire fi. Pourtant, l'industrie et le gouvernement, en particulier la CCSN, continuent de promulguer et de promouvoir les procédures d'octroi de licences, ou plus exactement de renouvellement des licences des installations de production nucléaire, des mines d'uranium et des installations de traitement et le déclassement de sites miniers. La CCSN ne s'est jamais retrouvée face à une proposition d'octroi de licence qui lui déplaisait.

Les propositions actuelles relatives à de petits réacteurs nucléaires modulaires sont simplement les mêmes technologies, à une plus petite échelle. Or, les résultats négatifs des PRNM se traduisent par des déchets radioactifs, une dégradation de l'environnement et des risques pour la santé; par ailleurs, le déclassement ne s'effectue pas à plus petite échelle. En vertu de la LCEE 2012, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012, la CCSN continue de faire les mêmes choses encore et encore dans ses procédures d'octroi de licences, lesquelles permettent aux industries nucléaires et d'extraction d'uranium de faire la même chose encore et encore avec les mêmes résultats délétères. Maintenant, les responsables ont la témérité de prétendre que les PRNM devraient être exemptés de l'évaluation d'impact environnemental.

L'Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative continue d'exposer son point de vue en ce qui concerne les effets nuisibles, dévastateurs et désastreux de l'industrie nucléaire et des activités d'extraction d'uranium dans ses mémoires à la CCSN et à d'autres organismes de réglementation gouvernementaux. Bien entendu, le résultat est toujours le même : « Nous avons reçu votre mémoire; la licence pour le projet a été approuvée ou renouvelée. » L'autocritique sévère est la suivante : si nous nous attendions à des résultats différents en répétant les mêmes choses, nous nous sommes livrés à une pratique insensée.

La LCEE 2012 est défectueuse. La CCSN n'a jamais eu l'expertise ni la compétence requises pour mener des évaluations d'impact. Ses procédures d'évaluation d'impact environnemental sont non pas des meilleures pratiques, mais des pratiques nocives. Des pratiques insensées répétées ad nauseam, en ce qui concerne l'environnement et la santé, la sécurité et le bien-être de la population du Canada.

Bill C-69 is an opportunity to stop the insanity. To be sure, it is no panacea. It has many weaknesses, which our organization has addressed in previous submissions to this committee and other government agencies. However, Bill C-69 is a constructive proposal, reorienting us in the right direction. Issues and practices such as greater participation of Indigenous peoples and recognition of traditional knowledge, regional, strategic and sustainable impact assessments, greater attention paid to cumulative effects of projects in a region, and gender-based analysis are positive measures which should be passed and not die before this session of parliament adjourns.

The most significant factor in passing Bill C-69 is that it begins to address the most significant problem in our current environmental assessment procedures, public trust. From the expert panel's report, *Building Common Ground: A New Vision for Impact Assessment in Canada*, they stated:

A frequently cited concern was the perceived lack of independence and neutrality because of the close relationship the NEB and CNSC have with the industries they regulate. There were concerns that these Responsible Authorities promote the projects they are tasked with regulating. The apprehension of bias or conflict of interest, whether real or not, was the single most often cited concern by participants with regard to the NEB and CNSC as Responsible Authorities. The term "regulatory capture" was often used when participants described their perceptions of these two entities. The apprehension of bias on the part of these two Responsible Authorities eroded confidence in the assessment process.

First and foremost to the goal of restoring trust and confidence in the process is a belief that the authority conducting the assessment must be free from bias and conflicts of interest.

Public trust and confidence is crucial to all parties. Without it, an assessment approval will lack the social acceptance necessary to facilitate project development. . . . The consequence of this is a higher likelihood of protests and court challenges, longer timeframes to get decisions and less certainty that the decision will actually be realized — in short, the absence of social license.

While I welcome the opportunity to go through line-by-line of Bill C-69 with you, time permits me only briefly to point out the

Le projet de loi C-69 nous offre l'occasion de mettre fin à la folie. Évidemment, ce n'est pas une panacée. Il comporte de nombreuses faiblesses que notre organisation a abordées lors de comparutions antérieures devant le comité et d'autres organismes gouvernementaux. Cependant, le projet de loi C-69 est une proposition constructive qui nous réoriente dans la bonne direction. Des questions et des pratiques comme une participation accrue des peuples autochtones et la reconnaissance du savoir traditionnel, des évaluations régionales, stratégiques et durables de l'impact, une plus grande attention portée aux effets cumulatifs des projets dans une région ainsi qu'une analyse comparative entre les sexes sont des mesures positives qui doivent être adoptées et non pas mourir au Feuilleton.

Le facteur le plus important dans l'adoption du projet de loi C-69 est qu'il commence à s'attaquer au problème le plus important de nos procédures actuelles d'évaluation environnementale : le manque de confiance du public. Dans le rapport du comité d'experts, intitulé *Bâtir un terrain d'entente : une nouvelle vision pour l'évaluation des impacts au Canada*, il est indiqué :

Une préoccupation souvent répétée était l'absence perçue d'indépendance et de neutralité en raison de la relation étroite que l'ONE et la CCSN entretiennent avec les industries qu'ils réglementent. Ils s'inquiétaient du fait que ces autorités responsables font la promotion de projets qu'elles doivent réglementer. La crainte d'un parti pris ou d'un conflit d'intérêts, réel ou non, était la préoccupation la plus fréquemment soulevée par les participants touchant le rôle de l'ONE et de la CCSN à titre d'autorités responsables. Les participants ont souvent évoqué l'« emprise réglementaire » pour décrire leurs perceptions à l'égard des deux organismes. La crainte de parti pris de la part de ces deux autorités responsables a miné la confiance dans le processus d'évaluation.

En premier lieu, afin de restaurer la confiance dans le processus, il est essentiel que l'autorité responsable de l'évaluation n'ait pas de parti pris ni de conflit d'intérêts, réel ou apparent.

La confiance du public est primordiale pour toutes les parties, sans quoi, une approbation d'évaluation ne disposera pas de l'acceptabilité sociale nécessaire pour faciliter la mise en œuvre du projet. [...] Les conséquences de cette situation incluent des risques plus élevés de protestations, de contestations judiciaires, de processus qui s'éternisent avant d'en arriver à la décision et une plus grande incertitude quant à la réelle mise en œuvre des décisions. Bref, une absence d'acceptabilité sociale.

Je me réjouis de pouvoir examiner avec vous le projet de loi C-69, ligne par ligne, mais le temps me permet seulement de

eight general areas which we at ICUC want to see incorporated into the proposed impact assessment.

Multi-jurisdictional assessment. This involves federal, provincial, municipal and Indigenous jurisdictions functioning cooperatively. We want to avoid and eliminate substitution and equivalency by the provinces.

Structure of assessment regimes. This would be a new model whose institutional structure includes assessment authorities, co-governance boards, review panels, expert advisory committees, independent tribunals, and elimination of the NEB and CNSC as responsible authorities able to conduct environmental assessments.

Triggering and scoping. This includes early triggering, complementary, comprehensive and list-based triggering, decision-based triggering, and strategic and regional environmental assessment triggers and tiering.

Post assessment decision tracking, reporting and compliance assurance. This includes tracking of proponent commitments and federal obligations, tracking of predictions, mitigation and adaptive management plans, responses to tracking, evaluation and reporting, and harmonized monitoring methodology, data collection, and reporting.

Learning-orientated environmental assessment. Public participation, knowledge development and the implications entailed from the monitoring of effects.

A sustainability approach to environmental assessment. Sustainability criteria to predict the effects and risks of the project and to identify uncertainties, principles to guide project decisions in light of the range of positive and negative effects of the project. For example, maximum net gains, avoidance of significant adverse effects, principles of fairness, explicit and transparent justification.

Principles of meaningful public participation in environmental assessment and the essential steps to getting there. The participation begins early in the planning and decision-making process. Public input can influence or change the outcome of the project being considered. Opportunities for public comment are open to all interested parties, include face-to-face discussions and involve the public in the actual design of an appropriate participation program. Formal processes of engagement such as hearings and various forums of dispute resolution are specified,

souligner brièvement les huit domaines généraux que nous, à l'ICUC, souhaitons voir intégrés dans l'évaluation d'impact proposée.

Une évaluation environnementale faisant intervenir plusieurs instances. Cela suppose que les autorités fédérales, provinciales, municipales et autochtones travaillent en coopération. Nous voulons éviter et éliminer les substitutions et les équivalences par les provinces.

Une structure des régimes d'évaluation. Il s'agirait d'un nouveau modèle dont la structure institutionnelle comprend des autorités d'évaluation, des conseils de cogouvernance, des commissions d'examen, des comités consultatifs d'experts, des tribunaux indépendants et la suppression de l'ONE et de la CCSN en tant qu'autorités responsables pouvant mener des évaluations environnementales.

Le déclenchement et la détermination de la portée de l'évaluation environnementale. Cela englobe le déclenchement rapide, complémentaire et exhaustif, le déclenchement fondé sur une liste et sur des décisions ainsi que les déclencheurs et la hiérarchisation des évaluations environnementales stratégiques et régionales.

Le suivi des décisions après évaluation, la production de rapports et l'assurance de la conformité. Cela comprend le suivi des engagements du promoteur et des obligations fédérales, le suivi des prévisions, des plans de gestion adaptative et d'atténuation, les réponses au suivi, à l'évaluation et à la production de rapports, ainsi qu'une méthodologie harmonisée de surveillance, la collecte de données et la production de rapports.

Une évaluation environnementale axée sur l'apprentissage. Il s'agit de la participation du public, du renforcement des connaissances et des répercussions découlant de la surveillance des effets.

Une approche durable de l'évaluation environnementale. Cela comprend des critères de durabilité permettant de prévoir les effets et les risques du projet et de cerner les incertitudes, de définir les principes pour orienter les décisions relatives au projet à la lumière de l'ensemble des effets positifs et négatifs du projet. À titre d'exemple, mentionnons des gains nets maximaux, la prévention d'effets négatifs importants, les principes d'équité, des justifications explicites et transparentes.

Les principes d'une participation significative du public à l'évaluation environnementale et les étapes essentielles pour y parvenir. La participation commence tôt dans le processus de planification et de prise de décisions. La participation du public peut influencer ou modifier les résultats du projet à l'étude. Les possibilités pour la population de s'exprimer sont ouvertes à toutes les parties intéressées : discussions en personne et collaboration du public dans la conception même d'un programme de participation approprié. Des processus de

and principles of natural justice and procedural fairness are considered and implemented. Adequate and appropriate notice is provided and adequate time for response. Ready access to information and the decisions at hand are available and in local languages spoken, read and understood in places potentially affected by proposed undertakings. Participant assistance and capacity building is available for informed dialogue and discussion. Participation programs are learning-orientated to ensure outcomes for all participants, governments and proponents. Programs recognize the knowledge and acumen of the public. Processes are fair, open and understandable to the public.

Finally, incorporating climate change into environmental assessment. This includes developing pathways to decarbonization in multiple sectors, defining the climate effects of a project in terms of net GHG emissions, considering alternatives, incorporating the social cost of GHG's, socioeconomic analysis and requiring security for climate damages.

Thank you for your time and attention. I look forward to your questions and discussion.

The Chair: Thank you.

Ms. Schwann.

Pam Schwann, President, Saskatchewan Mining Association: Thank you very much, senators and colleagues. Thank you for coming to Saskatoon today, and thank you for the opportunity to allow the Saskatchewan Mining Association to present our perspective on Bill C-69.

You have already introduced my colleague here. I'll skip that part. The Saskatchewan mining industry is the voice of the mining industry in Saskatchewan. We have over 35 member companies that explore for and produce minerals. Our members operate over 20 active mine sites throughout the provinces and have corporate offices in both Regina and Saskatoon.

Mining and mineral exploration are important to Saskatchewan's economy. Thank goodness we do things over and over again. We employ over 27,000 people in rural, northern and urban communities, purchasing more than \$1.5 billion annually from Saskatchewan businesses and contributing over \$1.7 billion annually to federal, provincial and municipal taxes.

mobilisation officiels, comme des audiences et diverses tribunes de résolution de conflits sont précisés, et les principes de justice naturelle et d'équité procédurale sont pris en compte et mis en œuvre. Un préavis suffisant et adéquat est fourni en plus d'un délai de réponse suffisant. Un accès rapide à l'information et aux décisions disponibles est offert et proposé dans les langues locales parlées, lues et comprises dans les endroits susceptibles d'être touchés par les projets proposés. Une assistance et le renforcement des capacités sont offerts aux participants pour favoriser une discussion et un dialogue éclairés. Les programmes de participation sont axés sur l'apprentissage de façon à garantir des résultats pour tous les participants, les gouvernements et les promoteurs. Les programmes reconnaissent les connaissances et la perspicacité du public. Les processus sont justes, ouverts et compréhensibles pour le public.

En dernier lieu, l'intégration des changements climatiques dans les évaluations environnementales. Cela suppose la création de voies permettant d'atteindre une décarbonisation dans de multiples secteurs, de définir les effets d'un projet sur le climat en ce qui concerne les émissions nettes de GES, les gaz à effet de serre, d'envisager des solutions de rechange, d'intégrer le coût social des GES, de procéder à une analyse socioéconomique et d'imposer des normes de sécurité pour les dommages causés par les changements climatiques.

Merci de votre temps et de votre attention. J'attends vos questions et vos commentaires avec impatience.

La présidente : Merci.

Madame Schwann, vous avez la parole.

Pam Schwann, présidente, Saskatchewan Mining Association : Merci beaucoup, mesdames et messieurs les sénateurs, et merci aux collègues. Merci d'être venus à Saskatoon aujourd'hui et de permettre à l'Association minière de la Saskatchewan de présenter son point de vue au sujet du projet de loi C-69.

Vous avez déjà présenté mon collègue ici. Je vais donc passer outre. La Saskatchewan Mining Association est la voix de l'industrie minière en Saskatchewan. Nous comptons plus de 35 sociétés membres qui explorent et produisent des minéraux. Nos membres exploitent plus de 20 sites miniers actifs dans toutes les provinces et ont des bureaux à Regina et à Saskatoon.

L'exploration minière et minérale sont importantes pour l'économie de la Saskatchewan. Heureusement, nous refaisons sans cesse les mêmes choses. Nous employons plus de 27 000 personnes dans les collectivités rurales, nordiques et urbaines. Nous achetons pour plus de 1,5 milliard de dollars par année auprès des entreprises de la Saskatchewan et versons plus de 1,7 milliard de dollars par année au titre des taxes fédérales, provinciales et municipales.

Similar to the earlier presentation this morning, we have a particularly successful and important story we want to share with you about the importance of the mining industry in northern Saskatchewan. At the start of 2018, approximately one in every five jobs in this broad, but sparsely populated region of around 37,000 people was directly related to mining, predominantly uranium mining. During 2017, the northern mining industry purchased \$261 million from Indigenous-owned companies. You'll be hearing from some of those later this afternoon, I understand. At northern Saskatchewan mine operations, 41 per cent of all workers are First Nations or Métis heritage, one of the highest rates of Indigenous participation in Canada. The payroll for those workers is \$89 million per year. The work of the mining industry in northern Saskatchewan, which is now extending into southern Saskatchewan, is a tangible example of economic reconciliation with Indigenous peoples.

Polling of over 1,000 Saskatchewan residents also consistently demonstrates that the Saskatchewan's public is supportive of the mining industry, over 89 per cent, with 97 per cent indicating that it is very important to the province. This is not a one-off poll. We have done two over a six-year period. We're doing another one this year. What is of most relevance to this committee is that our polling indicates that a large majority, over 75 per cent, are also confident in the federal and provincial regulatory system.

I would suggest that this level of support for and confidence in Saskatchewan's mining industry and in our provincial environmental assessment process clearly demonstrates that Saskatchewan has the right approach to the environmental assessment and regulatory oversight of mining projects in Saskatchewan.

The SMA and our members have been actively engaged with the federal government during the review of and consultation both with CEAA 2012 and with the proposed IAA process over the past three years. It is extremely important for our industry that this is done correctly. Our continued concern has been the overlap duplication and lack of coordination between federal and provincial reviews of the same mining projects. To highlight this lack of federal/provincial coordination, we would point to only one equivalency fee agreement in all of Canada that was achieved under CEAA 2012. That was in BC.

As outlined in our brief to the committee, the SMA is proposing an amendment to the act regarding the treatment of uranium mines and mills as summarized as follows. The IAA must allow the impact assessment process to be scaled depending on the complexity of the proposed designated project. Currently,

Comme cela a été le cas lors de l'exposé de ce matin, nous souhaitons vous faire part d'une histoire remarquable et couronnée de succès sur l'importance de l'industrie minière dans le Nord de la Saskatchewan. Au début de 2018, environ un emploi sur cinq dans cette région vaste, mais peu peuplée d'environ 37 000 personnes, était directement lié à l'exploitation minière, principalement l'extraction d'uranium. En 2017, l'industrie minière du Nord a acheté pour 261 millions de dollars de biens et services à des entreprises appartenant à des Autochtones. Vous en entendrez parler plus tard cet après-midi, si j'ai bien compris. Dans les mines du Nord de la Saskatchewan, 41 p. 100 des travailleurs sont des membres des Premières Nations ou de descendance métisse, ce qui représente l'un des taux de participation autochtone les plus élevés au Canada. La masse salariale de ces travailleurs s'élève à 89 millions de dollars par année. Le travail de l'industrie minière dans le Nord de la Saskatchewan, qui s'étend maintenant jusqu'au Sud de la Saskatchewan, est un exemple concret de réconciliation économique avec les peuples autochtones.

Les sondages menés auprès de plus de 1 000 habitants de la Saskatchewan démontrent également, avec constance, que le public de la Saskatchewan appuie l'industrie minière à plus de 89 p. 100; selon 97 p. 100 des répondants, cette industrie est très importante pour la province. Ce n'est pas un sondage unique. Nous en avons réalisé deux sur une période de six ans. Nous en faisons un autre cette année. Ce qui est le plus important pour le comité, c'est que nos sondages indiquent que les répondants, dans une grande majorité, soit plus de 75 p. 100, ont également confiance dans le système de réglementation fédéral et provincial.

Je serais tentée de dire que ce soutien et cette confiance envers l'industrie minière de la Saskatchewan et notre processus provincial d'évaluation environnementale démontrent clairement que la Saskatchewan a la bonne approche en matière d'évaluation environnementale et de surveillance réglementaire des projets miniers en Saskatchewan.

La SMA et nos membres ont activement collaboré avec le gouvernement fédéral lors de l'examen et de la consultation de la LCEE 2012 et du processus de la LEI au cours des trois dernières années. Il est extrêmement important pour notre industrie que cela se fasse correctement. Le chevauchement des tâches et le manque de coordination entre les examens fédéraux et provinciaux des mêmes projets miniers continuent de nous préoccuper. Pour mettre en relief ce manque de coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux, soulignons qu'un seul accord sur les frais d'équivalence au Canada a été conclu en vertu de la LCEE 2012. C'était en Colombie-Britannique.

Comme il est indiqué dans notre mémoire au comité, la SMA propose un amendement à la loi en ce qui concerne le traitement des mines et des usines de concentration d'uranium, qui se résume de la façon suivante. La LEI doit permettre une mise à l'échelle du processus d'évaluation d'impact en fonction de la

as Ms. Wong identified, the IAA would automatically refer uranium mines and mills to a lengthy review panel assessment process. Designated projects that are uranium mines and mills must have access to the same types of assessments as all other designated mining and milling projects, similar to all prior versions of the federal assessment legislation. There is no science-based evidence to subject these mines to a lengthier, more complex and costly panel process.

This requires an amendment to the IAA to ensure the agency-led process is available to uranium mines and mills with full access to provisions for cooperation with the CNSC, the provinces and Indigenous governing bodies.

The SMA has provided detailed comments in our brief to the committee on proposed minor amendments to the number of sections of the act, most recommending that the wording “other than a uranium mine or mill” be included in recognition that uranium mines and mills already have a proven track record with respect to the existing environmental assessment and regulatory processes.

With respect to Saskatchewan mines, the Government of Saskatchewan has a proven robust, effective and efficient process by which potential environmental and socioeconomic impacts of a project can be assessed. The Government of Saskatchewan also has jurisdiction over provincial mineral resources, and is in the best position to weigh the overall benefits of projects against any potential environmental and socioeconomic impacts and their proposed mitigation.

Unlike the environmental impact assessment, Saskatchewan assessments have long considered, in fact since 1980, sustainability factors which are also under provincial jurisdiction. Saskatchewan mines have life cycle environmental assessment and regulatory oversight for non-uranium mines and mills through the provincial Ministry of Environment. For uranium mines and mills there is already dual life cycle environmental assessment and regulatory oversight, as Ms. Wong alluded to.

Both the province and the CNSC have a long history of ensuring compliance with environmental assessment conditions through the life cycle of a mine and milling operation. From an efficiency standpoint, having a well-coordinated life cycle assessment and regulatory licensing system is critical to ensuring

complexité du projet désigné proposé. Actuellement, comme l’a indiqué Mme Wong, la LEI renverrait automatiquement les projets liés aux mines et aux usines de concentration d’uranium à un long processus d’évaluation par une commission d’examen. Les projets désignés qui sont des mines et des usines de concentration d’uranium doivent avoir accès aux mêmes types d’évaluations que tous les autres projets d’extraction et de concentration désignés, de façon similaire à toutes les versions antérieures de la législation fédérale en matière d’évaluation. Il n’existe aucune preuve scientifique justifiant que l’on soumette ces mines à un processus plus complexe et coûteux de comité d’examen.

Cela exige un amendement à la LEI visant à garantir que les mines et les usines de concentration d’uranium peuvent bénéficier du processus dirigé par l’agence avec un accès sans restriction aux dispositions permettant la coopération avec la CCSN, les provinces et les organismes dirigeants autochtones.

La SMA a présenté des commentaires détaillés dans son mémoire au comité sur les amendements mineurs proposés à un certain nombre d’articles de la loi, la plupart recommandant d’ajouter le libellé « à l’exception d’une mine ou d’une usine de concentration d’uranium » afin que l’on reconnaisse que les mines et les usines de concentration d’uranium possèdent déjà un solide dossier en ce qui concerne les processus existants d’évaluation et de réglementation environnementales.

En ce qui concerne les mines de la Saskatchewan, le gouvernement de cette province dispose d’un processus éprouvé, robuste et efficace, permettant d’évaluer les répercussions environnementales et socioéconomiques d’un projet. Le gouvernement de la Saskatchewan a également compétence sur les ressources minérales provinciales et il est le mieux placé pour évaluer les avantages globaux des projets par rapport aux répercussions environnementales et socioéconomiques potentielles et aux mesures d’atténuation proposées.

Contrairement à l’évaluation d’impact environnemental, les évaluations réalisées par la Saskatchewan tiennent compte depuis longtemps, 1980 en fait, des facteurs de durabilité relevant également de la compétence des provinces. Les mines de la Saskatchewan font l’objet d’une évaluation environnementale et d’une surveillance réglementaire du cycle de vie des mines et des usines autres que celles d’uranium par l’intermédiaire du ministère de l’Environnement de la province. Comme l’a mentionné Mme Wong, il existe déjà une double évaluation environnementale et une surveillance réglementaire du cycle de vie des mines et des usines de concentration d’uranium.

La province et la CCSN assurent depuis longtemps la conformité avec les conditions d’évaluation environnementale tout au long du cycle de vie d’une mine et d’une usine de concentration. Du point de vue de l’efficacité, un système bien coordonné d’évaluation du cycle de vie et d’octroi de licences

a seamless transition from the impact assessment to the regulatory licensing phase.

My comments now will be more aligned along the project list. In our brief to the committee, the SMA also provided comments on the yet-to-be-released draft regulations designating physical activities, more commonly referred to as a project list. I would like to highlight a couple of items, the first, that it is exceedingly difficult to understand the impact and consequences of the proposed IAA without knowing the content of the project list. We strongly believe that the concurrent view of the IAA with the final project list is crucial to fully understanding the impact that it will have on our industry. We remain concerned that without understanding what the IAA will apply to, a meaningful review is not possible.

The second item of concern with respect to the project list is that we continue to hear from the federal government that the list is intended to only capture major projects. This is an extremely ambiguous term. Our concern is that the threshold for what is deemed to be major will be set too low. We're also concerned that there will be multiple hooks that are in the project list such as greenhouse gas emissions, railway access, pipelines, et cetera, that may result in the project being subject to a federal IAA, even when those individual items can be readily captured within a provincial assessment.

Saskatchewan has 40 years' worth of a proven track record with respect to environmental assessment, life cycle regulatory oversight, and we're a world leader in post mining, milling remediation and closure monitoring and management. We believe the federal IAA requirements should only apply to jurisdictions in which an established environmental process is absent. We believe the project list should be reflective of this reality and should exclude Saskatchewan mining projects that are already subject to provincial assessments such as potash. Layering on a cumbersome federal IAA process on an established provincial EA process does not add value.

I would also like to stress the importance of having an appropriate amount of time for federal officials, the provinces and the regulated public to understand the requirements for the new acts when they come into force.

The SMA would also strongly recommend, in line with what you heard previously from Cameco with respect to the Canadian Navigable Waters Act, that the amendments referred to occur and that the coming into force of the provisions for the impact assessment act and the Canadian Navigable Waters Act be no earlier than one year after Royal Assent.

réglementaire est essentiel pour assurer une transition en douceur de l'évaluation d'impact à la phase d'octroi de licences réglementaire.

Mes remarques vont maintenant porter davantage sur la liste des projets. Dans le mémoire que nous avons remis au comité, la SMA a également fourni des observations sur la version provisoire du Règlement désignant les activités concrètes, qui n'a pas encore été publié, également appelé la liste des projets. J'aimerais souligner deux ou trois éléments. D'abord, il est extrêmement difficile de comprendre l'incidence et les conséquences de la LEI proposée sans connaître le contenu de la liste des projets. Nous croyons fermement qu'il est essentiel de consulter la LEI conjointement avec la version définitive de la liste des projets pour bien saisir l'incidence qu'elle aura sur notre industrie. Sans savoir ce que visera la LEI, nous craignons qu'un examen sérieux ne soit pas possible.

Ensuite, ce qui nous inquiète concernant la liste des projets, c'est que nous continuons d'entendre de la part du gouvernement fédéral qu'elle ne vise que les projets importants. C'est une formulation extrêmement ambiguë. Nous craignons que le seuil qui détermine les projets importants soit fixé trop bas. Nous redoutons également que de nombreux accrocs figurant dans la liste des projets, comme les émissions de gaz à effet de serre, l'accès ferroviaire, les pipelines, et cetera, pourraient faire en sorte que le projet soit assujéti à la LEI fédérale même si tous ces éléments peuvent facilement faire l'objet d'une évaluation provinciale.

La Saskatchewan a fait ses preuves depuis 40 ans en matière d'évaluation environnementale et de surveillance réglementaire du cycle de vie, et nous sommes un chef de file en surveillance et en gestion de la restauration du milieu après les activités d'exploitation et de concentration d'uranium et la fermeture de sites. Nous croyons que les exigences de la LEI fédérale devraient seulement s'appliquer aux administrations qui n'ont aucun processus environnemental établi. Nous pensons que la liste des projets devrait refléter cette réalité et exclure les projets miniers de la Saskatchewan qui font déjà l'objet d'évaluations provinciales, comme la potasse. L'ajout d'un processus laborieux prévu par la LEI fédérale à un processus d'évaluation environnementale provincial établi n'ajoute aucune valeur.

J'aimerais également souligner l'importance d'accorder suffisamment de temps aux représentants fédéraux, aux provinces et aux gens visés par le règlement pour comprendre les exigences des nouvelles lois lorsqu'elles entreront en vigueur.

La SMA recommande également fortement, comme il a été mentionné par Cameco concernant la Loi sur les eaux navigables canadiennes, que les amendements proposés soient apportés et que les dispositions de la Loi sur l'évaluation d'impact et de la Loi sur les eaux navigables canadiennes entrent en vigueur au plus tôt un an après la sanction royale.

I would like to close my address to this committee by thanking you for your efforts in coming to Saskatchewan. We appreciate the opportunity to present to you.

The Chair: Thank you very much for your statements. We are going to proceed to the question period.

Colleagues, please keep your preambles very short and keep in mind that the allocation time is three minutes per person.

Senator MacDonald: Thank you, panellists, for being here this morning. I'll direct my first question to Reverend Poellet.

Reverend Poellet, I'm curious: What's your doctorate in? Is it in the sciences or engineering or what field?

Rev. Poellet: No. It's in systematic theology.

Senator MacDonald: When it comes to science, you have about the same background I have. It's obvious from your presentation you're a complete enemy of nuclear power generation. You've stated that the technology hasn't really changed since the 1960s. You broaden that to include the proposed development of small nuclear reactors and equated the technologies as being the same. Again, I'm not a scientist, but my understanding is one of the great advantages of small nuclear reactors is that their core generators are rechargeable, so they're not disposable.

Now, in the north of this country, every single community in the north of Canada is powered by diesel, dirty, filthy diesel. It will be a great panacea for all those northern communities if the successful development and introduction of small nuclear modular reactors could be introduced in the north and save them from all that filth and the cost of bringing that diesel up there. Why would you be against that?

Rev. Poellet: First of all, it would be the cost of bringing a small nuclear reactor up there. As well there are other alternatives.

Senator MacDonald: And what is the cost?

Rev. Poellet: Well, it's been estimated that it would be anywhere from 1 to \$2 billion initially, at least that's the figures that have been given to CNSC, as they are engaged in design reviews of ten different proposals for small modular nuclear reactors.

Senator MacDonald: Yes, but like all technology, the more you develop it and the more of it that goes on the market, the costs will drop as it's introduced.

J'aimerais terminer ma déclaration liminaire en remerciant le comité de ses efforts pour venir en Saskatchewan. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir donné l'occasion de témoigner devant vous.

La présidente : Merci beaucoup de vos exposés. Nous allons passer à la période de questions.

Chers collègues, veuillez limiter vos préambules et n'oubliez pas que le temps alloué est de trois minutes par personne.

Le sénateur MacDonald : Je remercie les témoins d'être ici ce matin. Ma première question s'adresse au révérend Poellet.

Révérend Poellet, je suis curieux : dans quel domaine avez-vous fait votre doctorat? Est-ce un doctorat en sciences ou en génie, ou dans une autre discipline?

Le révérend Poellet : Non. C'est un doctorat en théologie spéculative.

Le sénateur MacDonald : Lorsqu'il est question de sciences, vous avez environ la même formation que moi. Il est évident, à la lumière de votre exposé, que vous êtes un ennemi juré de la production d'énergie nucléaire. Vous avez affirmé que la technologie n'a pas vraiment changé depuis les années 1960. Vous avez même inclus la mise au point proposée de petits réacteurs nucléaires et avez dit qu'il en était de même pour les technologies. Encore une fois, je ne suis pas scientifique, mais je crois comprendre qu'un des grands avantages des petits réacteurs nucléaires, c'est que leurs cœurs sont rechargeables, non pas jetables.

Dans le Nord du Canada, toutes les collectivités sont alimentées en diesel, un carburant sale et polluant. Ce sera une excellente solution pour toutes ces collectivités nordiques si on réussit à concevoir de petits réacteurs nucléaires modulaires et à les installer dans le Nord, on évitera ainsi la pollution et les coûts liés au transport du diesel. Pourquoi seriez-vous contre cela?

Le révérend Poellet : Tout d'abord, il y a le coût associé au transport d'un petit réacteur nucléaire dans cette région. Il y a également d'autres solutions de rechange.

Le sénateur MacDonald : Et quel est le coût?

Le révérend Poellet : Eh bien, on a estimé que ce pourrait être de 1 à 2 milliards de dollars à l'origine, du moins ce sont les chiffres qu'on a donnés à la CCSN, car elle participe à des examens de la conception de 10 petits réacteurs nucléaires modulaires.

Le sénateur MacDonald : Oui, mais comme toutes les technologies, plus on la perfectionne et plus elle est offerte sur le marché, plus son coût baissera lorsqu'elle sera mise en place.

Rev. Poellet: Certainly that hasn't happened with regard to nuclear generation.

Senator MacDonald: That's all.

Senator Cordy: Thank you very much for being here today.

Reverend Poellet, my questions are for you to start. You're absolutely right when you spoke about the expert panel and their reports on the perceived lack of independence and neutrality because of the close relationship with both the NEC and CNSC.

We have heard from a number of witnesses about standing or public participation. We have heard that it should be more limited and that the regulator should actually limit the number of participants. When I asked the question earlier this morning, I said: "Well, how is it going to be limited, who is going to determine?" — and it was the regulator. But they said, "Well, depending on how close they are to a project."

You feel that the standing clause or the public participation clauses that have been changed from 2012 to this C-69 will actually be better for Canadians if they will have — I won't say why, and perhaps you can explain that. Why do you believe that this bill in relation to public participation is an improvement?

Rev. Poellet: I think with regard to public participation, when more are enabled to participate, there is a better opportunity for, first of all, understanding exactly what's involved, and as the expert panel noted, if what is seriously lacking is trust in the procedures, one way to build that trust is to enable people to participate in the procedure.

Secondly, the impact of some of the projects that were there cross more than simply local bounds and boundaries, but have effects interprovincially and beyond. Again, a reason for greater participation.

Senator Cordy: You spoke about the early planning stage. Do you think that this is a good addition to the legislation?

Rev. Poellet: Yes. I think that the more involvement we have in the early planning stage will enable things to go through more quickly at later stages. I know people are concerned about timelines and all of that. If there is agreement at the beginning in terms of the assessment of the projects, the way it should go, when we get to the later phases of the project, there won't be new questions raised and asked, like, "Why wasn't this considered?" or "Why haven't we done that?" — because that has already been looked at in the early planning stages.

Le révérend Poellet : Cela ne s'est certainement pas produit avec la production d'énergie nucléaire.

Le sénateur MacDonald : C'est tout.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Révérend Poellet, mes questions s'adressent à vous pour commencer. Vous avez tout à fait raison concernant le groupe d'experts et ses rapports sur l'absence perçue d'indépendance et de neutralité en raison de la relation étroite que l'ONE et la CCSN entretiennent avec les industries qu'ils réglementent.

Nous avons entendu un certain nombre de témoins nous parler du critère lié à la participation ou de la participation du public. On nous a dit que la participation devrait être plus limitée et que l'organisme de réglementation devrait en réalité restreindre le nombre de participants. J'ai demandé plus tôt ce matin comment on va limiter la participation et qui prendra cette décision... C'est l'organisme de réglementation. On m'a répondu que cela dépend de la proximité des gens du projet.

Vous croyez que le critère lié à la participation ou les dispositions prévoyant la participation du public de la loi de 2012 qui ont été modifiés dans le projet de loi C-69 seront en réalité meilleurs pour les Canadiens s'ils ont... Je ne dirai pas pourquoi, et vous pouvez peut-être nous expliquer cela. Pourquoi pensez-vous que le projet de loi constitue une amélioration au chapitre de la participation du public?

Le révérend Poellet : Tout d'abord, pour ce qui est de la participation du public, je crois qu'il est plus facile de comprendre exactement de quoi il est question lorsqu'un plus grand nombre de personnes peuvent participer au processus et, comme le groupe d'experts l'a souligné, s'il y a un manque flagrant de confiance dans les procédures, alors une façon de l'établir, c'est de permettre aux gens de participer au processus.

Ensuite, l'incidence de certains projets dans la région traverse les frontières locales; ils ont des effets dans d'autres provinces et même au-delà. Encore une fois, voilà une raison de favoriser une participation accrue.

La sénatrice Cordy : Vous avez parlé du début de l'étape préparatoire. Croyez-vous qu'il s'agit d'un bon ajout au projet de loi?

Le révérend Poellet : Oui. Je crois que plus les gens participent tôt à l'étape préparatoire, plus les choses progresseront rapidement au cours des étapes ultérieures. Je sais que les s'inquiètent des délais et des choses du genre. S'il y a un accord d'entrée de jeu à propos de l'évaluation du projet et de la façon dont il devrait aller de l'avant, alors lorsque nous serons rendus aux étapes ultérieures du projet, il n'y aura pas de nouvelles questions comme : « Pourquoi cela n'a-t-il pas été examiné? », ou « Pourquoi n'avons-nous pas fait cela? », parce que cela aura déjà été étudié au début de l'étape préparatoire.

Senator Cordy: What about you, Ms. Schwann? Do you think the early planning stage is a good addition to this act?

Ms. Schwann: I would say in theory it is. I would also say in practice the mining sector already is engaged in early planning, both within the communities that are affected by the mining industry and certainly with the regulators. I think that one of the big challenges in the early planning phase, though, is that is the timeframe in which the federal, provincial and Indigenous governments are to coordinate their planning and cooperation agreements. I think that would need to be tested. I think that's a question mark.

Liam, do you have any further comments?

Mr. Mooney: Yes. As an industry and as a company, we have a long track record of engaging particularly with our near neighbours. I think part of the frustration in that regard was expressed on the earlier panel. That engagement and that dialogue has led to employment opportunities and has led to contracting opportunities, and then it's turned back on our industry that we are now buying the support that we have. Frankly, nothing is further from the truth. The people who work for us are our strongest ambassadors in those communities. The contractors whom we hire are similarly seeing how we operate our facilities, the care we take with our employees, the environment and the public health, they take that back to the communities. It's better understood within those communities.

The Chair: Senator Carignan.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for Ms. Schwann. In your brief, you address the issue of constitutional jurisdiction, which involves turning to the provinces for local matters. In any case, you seem biased in favour of assessments conducted at the provincial level rather than at the federal level. Am I wrong and if so, why? Sometimes, this leads to criticism from some people who say, "Ah, there's a proximity." We heard a little bit of it from the reverend. This isn't the first time that we've heard this type of criticism regarding the proximity between the decision maker and the industry. As a result, some people think that compromises are being made when it comes to environmental assessments. I want your insight on environmental assessments conducted by the provinces rather than the federal government.

[English]

Ms. Schwann: The provincial government has been involved in environmental assessments far longer than the federal government including the inclusion of socioeconomic factors.

La sénatrice Cordy : Qu'en pensez-vous, madame Schwann? Croyez-vous que l'étape préparatoire est un bon ajout au projet de loi?

Mme Schwann : Je dirais que, en théorie, c'est un bon ajout. J'affirmerais également que, sur le plan pratique, le secteur minier participe déjà à l'étape préparatoire, tant au sein des collectivités qui sont touchées par l'industrie minière qu'avec les organismes de réglementation. À mon avis, une des principales difficultés de l'étape préparatoire, cependant, c'est le délai qu'ont les gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones pour coordonner leurs accords de planification et de coopération. Je pense que cela devrait être évalué. Selon moi, cela suscite des questions.

Liam, avez-vous d'autres observations?

M. Mooney : Oui. En tant qu'industrie et entreprise, nous travaillons depuis très longtemps avec nos voisins proches. Je crois que des témoins du groupe précédent ont exprimé une partie de la frustration à cet égard. Cette participation et ces discussions ont créé des possibilités d'emplois et de contrats, et on reproche à notre industrie d'acheter le soutien dont elle bénéficie. Bien honnêtement, rien n'est plus faux. Les gens qui travaillent pour nous sont nos meilleurs ambassadeurs dans ces collectivités. Les entrepreneurs que nous embauchons constatent eux aussi la façon dont nous exploitons nos installations et traitons nos employés, l'environnement et la santé publique, et ils le promeuvent dans les collectivités. Les gens de ces collectivités comprennent mieux.

La présidente : Sénateur Carignan, vous avez la parole.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Mme Schwann. Dans votre mémoire, vous abordez la question de la compétence constitutionnelle, soit de faire appel aux provinces lorsqu'il s'agit d'un dossier de nature locale. De toute façon, vous semblez avoir un préjugé favorable pour les études menées à l'échelle provinciale plutôt qu'à l'échelle fédérale. Est-ce que je me trompe et si oui, pourquoi? Parfois, cela suscite des critiques de la part de certaines personnes qui disent : « Ah, il y a une proximité. » On l'a entendu un peu de la part du révérend. Ce n'est pas la première fois qu'on entend ce genre de reproche sur la proximité entre le décideur et l'industrie. Cela fait en sorte que certaines personnes ont l'impression qu'on fait des compromis sur le plan des études environnementales. J'aimerais connaître votre vision à propos des évaluations environnementales menées par les provinces plutôt que par le gouvernement fédéral.

[Traduction]

Mme Schwann : Le gouvernement provincial participe aux évaluations environnementales depuis beaucoup plus longtemps que le gouvernement fédéral, y compris l'insertion de facteurs

They have had a robust system for 40 years on assessments compared to the federal.

Secondly, I think you're always better to leave decisions in the hands of people who best understand the context of a project, who best understand the science behind the project and who best understands the communities. That would be a provincial government as opposed to a federal government which may not even understand the geography of the area.

I think what happens when you have a provincial government that has more experience is you end up with better decisions that are being made. I would not support that things are compromised. If you have a provincial government looking after things, they have the longer-term interests of the province at heart. It would not be in their interest to make a short-term decision that might compromise the long-time integrity of the provincial resource, the provincial communities and population.

The Chair: Senator Simons.

Senator Simons: Thank you very much, Madam Chair.

I don't know if our witnesses today agree on very much. I think you both agree about the whole issue of a project list or what Reverend Poellet called triggering and scoping. It's very frustrating for all of us to go forward without knowing what's covered by the impact assessment act and what isn't.

I was also very much interested in Dr. Poellet's point about post assessment decision tracking and reporting. I hope that's something that will be dealt with in regulations because I think that is essential.

I want to ask you, sir, about something different. Your organization obviously has grave concerns about the environmental impact of the uranium mining industry, but can you tell me, because this is a new field for me, have there been incidents, accidents, cases of toxicity, radiation poisoning for mine workers? Are there specific instances that trigger your concern, or is it more a philosophical issue about nuclear power in general?

Rev. Poellet: No, there have been some specific instances and some concerns. In fact, the most recent one in real time was this past Tuesday. There was a meeting at the English River First Nation with concern over the Key Lake mine and processing facility where it has now been detected that some radioactive material is working its way into the groundwater. The community is quite concerned about that for good reason. These

socioéconomiques. Il possède un système d'évaluation rigoureux depuis 40 ans, contrairement au gouvernement fédéral.

Par ailleurs, je crois qu'il faut toujours laisser les décisions entre les mains des gens qui comprennent le mieux le contexte d'un projet, les données scientifiques relatives à ce projet et les collectivités. C'est le gouvernement provincial qui a cette capacité, non pas le gouvernement fédéral, qui ne comprend peut-être même pas les particularités géographiques de la région.

À mon sens, lorsqu'un gouvernement provincial a plus d'expertise, de meilleures décisions sont prises. Je ne serais pas en faveur que des choses soient compromises. Si un gouvernement provincial s'occupe de ces aspects, il aura à cœur les intérêts à long terme de la province. Il ne serait pas avantageux pour un gouvernement provincial de prendre à court terme une décision qui pourrait compromettre à long terme l'intégrité de la ressource, des collectivités et de la population de la province.

La présidente : Sénatrice Simons, allez-y.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, madame la présidente.

Je ne crois pas que nos témoins aujourd'hui s'entendent sur grand-chose. À mon avis, vous souscrivez tous deux à l'ensemble de la question d'une liste des projets ou à ce que le révérend Poellet a appelé le déclenchement et la détermination de la portée de l'évaluation environnementale. C'est très frustrant pour nous tous d'aller de l'avant sans savoir ce qui est visé par la Loi sur l'évaluation d'impact et ce qui ne l'est pas.

J'ai également trouvé très intéressant le point du révérend Poellet sur le suivi des décisions après l'évaluation et la production de rapports. J'espère que ce sera abordé dans le règlement parce que je crois que c'est essentiel.

J'aimerais vous poser une question sur quelque chose de différent, monsieur. Votre organisation a évidemment de graves préoccupations concernant l'incidence environnementale de l'industrie minière d'uranium, mais pouvez-vous me dire, parce qu'il s'agit d'un nouveau domaine pour moi, s'il y a eu des incidents, des accidents, des cas de toxicité et d'empoisonnement par rayonnement qui ont touché des mineurs? Y a-t-il des cas précis qui ont suscité vos préoccupations, ou s'agit-il davantage d'une question philosophique relative à l'énergie nucléaire en général?

Le révérend Poellet : Non, il y a eu des cas précis et certaines préoccupations. En fait, le plus récent, c'était mardi passé. La Première Nation d'English River a tenu une réunion concernant la mine de Key Lake et l'installation de traitement où on a détecté des substances radioactives qui se frayent un chemin jusqu'aux eaux souterraines. La collectivité est très préoccupée par cela, à juste titre. Ce ne sont pas des incidents théoriques. Ce

are not incidents of theory. These are concerns, and certainly the concerns are there when it comes to the decommissioning of the facilities.

Senator Simons: I don't know if Ms. Schwann or Mr. Mooney would like to respond.

Mr. Mooney: I would like to start by saying that I'm not insane. I'm actually very proud to be a representative of the uranium mining industry and the nuclear power that it helps to generate.

I think one of the things we keep circling around here is on public trust. Ms. Schwann earlier talked about the broader support, but Ms. Wong also detailed for you that we do regular polling, and this isn't five people in a basement somewhere, this is a thousand people. We've got 80 per cent support provincially and 82 per cent in northern Saskatchewan. Public trust is not an issue for the uranium mining, the mining association or mining generally in Saskatchewan.

In relation to what we're seeing play out in front of this panel, that is specifically one of the concerns that we've had with the project assessment process, that policy issues that have been made by the Government of Canada, by the Province of Saskatchewan continue to be revisited on projects. Without a sensible environmental assessment process that's assessing the merits of a project, we're going to continually have people appear who are staunchly opposed to nuclear power and to uranium mining and continue to make the same arguments as they have in the 2000s, the 1990s, the 1980s and on and on.

Ms. Schwann: I would like to add some further science-based evidence. We have had numerous studies done by a very well-respected individual, Dr. James Irvine, who used to be with Northern Health, conduct a number of studies on the health of the community, community people. We have had numerous studies on the wildlife and country foods including meat and berries that have been studied and waters. None have shown any adverse impacts related to uranium mining. We have decades of studies that would support that. We would be happy to file them with the Senate if you would like them.

The Chair: Yes, I will ask both of you, Professor Poellet and Ms. Schwann, to forward us this evidence on the pollution or non-pollution. That will be very interesting.

Senator Mockler.

Senator Mockler: New Brunswick has a CANDU reactor in Point Lepreau. We have been a world leader when it comes to the reactor and transfer of technology across the world. I had the occasion two months ago of doing round tables precisely on the future of nuclear energy. I have been informed that New

sont des préoccupations, et elles sont d'autant plus présentes lorsqu'il s'agit du déclassement d'installations.

La sénatrice Simons : Je ne sais pas si Mme Schwann ou M. Mooney aimeraient répondre à la question.

M. Mooney : J'aimerais commencer par dire que je ne suis pas fou. Je suis très fier en réalité d'être un représentant de l'industrie minière d'uranium et de l'énergie nucléaire qu'elle aide à produire.

Selon moi, un des aspects autour desquels la discussion tourne, c'est la confiance du public. Mme Schwann a parlé plus tôt d'un appui élargi, mais Mme Wong vous a également précisé que nous réalisons régulièrement des sondages, et il s'agit non pas seulement de cinq personnes dans un sous-sol quelque part, mais d'un millier de personnes. Nous bénéficions d'un soutien de 80 p. 100 à l'échelle provinciale et de 82 p. 100 dans le Nord de la Saskatchewan. La confiance du public n'est pas un problème pour l'industrie minière d'uranium, l'association minière ou l'industrie minière en général en Saskatchewan.

À propos de ce qui s'est dit pendant la séance, une de nos préoccupations qui touche précisément le processus d'évaluation des projets est le fait que les questions de politique soulevées par le gouvernement du Canada et la province de la Saskatchewan continuent d'être réexaminées dans le cadre de projets. Sans un processus d'évaluation environnementale raisonnable qui évalue les mérites d'un projet, il y aura toujours des gens qui s'opposeront fermement à l'énergie nucléaire et à l'extraction d'uranium et qui continueront d'utiliser les mêmes arguments que dans les années 2000, 1990, 1980 et ainsi de suite.

Mme Schwann : J'aimerais ajouter d'autres données scientifiques. Le très respecté Dr James Irvine, qui travaillait pour les Services de santé dans le Nord, a réalisé un certain nombre d'études sur la santé de la collectivité et des gens. De nombreuses études ont été effectuées sur la faune et les aliments prélevés dans la nature, y compris la viande, les petits fruits et l'eau. Aucune de ces études n'a montré d'effets négatifs liés à l'extraction d'uranium. Des décennies d'études le montrent. Nous serions heureux de les transmettre aux membres du Sénat s'ils le désirent.

La présidente : Oui, je vais vous demander à vous deux, révérend Poellet et madame Schwann, de nous envoyer ces études sur la pollution ou la non-pollution. Ce sera très intéressant.

Sénateur Mockler, vous avez la parole.

Le sénateur Mockler : Le Nouveau-Brunswick a un réacteur CANDU à Point Lepreau. Nous sommes un chef de file mondial en matière de réacteurs et de transfert de technologies. J'ai eu l'occasion, il y a deux mois, de participer à des tables rondes qui portaient précisément sur l'avenir de l'énergie nucléaire. On m'a

Brunswick and Quebec are becoming world leaders when it comes to the small modular reactor. We had scientists at the table.

Yes, we are leading the way and we have public trust. And, yes, we have heard many concerns from Canadians from coast to coast to coast on the fact that we are trying to define the social licence of projects with Bill C-69. Being in the industry, do you have a definition of what is social acceptance, social licence, when it comes to Bill C-69?

Ms. Schwann: I think that's an interesting question because a lot of Bill C-69 has been framed in terms of lack of public trust. I've never seen a survey, by the way, to support that other than what's on Twitter, which I don't think is a real scientific analysis. We have studies and public polls that backup that the public, at least in Saskatchewan, is strongly supportive of the mining sector. We have social licence, significant engagement in rural northern communities, urban communities with respect to mining. Our companies are very active in their communities and community endeavours that support a higher quality of living for all residents of the province.

I would suggest we have a strong social licence. I would measure it on the basis of the public trust and the public support that we have. There are also national polls by the Mining Association of Canada that also show very strong levels of support for the mining sector in Canada.

Senator Wallin: I have two questions. I'll pose them, and then we'll try and save a little time that way.

Ms. Schwann, on the question of the so-called hooks, can you just walk us through one? You've given some examples here, emissions, railway access, pipelines, et cetera. You could have a project that's underway that has been approved by the province, and you've gone through all that process with the long history you have. Then because you want to access a pipeline, all of a sudden you would now fall under the jurisdiction of this bill and then go through a whole other process?

Ms. Schwann: I could respond to that, but I think Jessica will give you a more detailed response.

Jessica Theriault, Director of Environment with the Mosaic Company, Saskatchewan Mining Association: Specific to the potash industry, some of the hooks would be the railway and our expansions with our railways at our site as we build pipelines specific for our industry on our facilities.

dit que le Nouveau-Brunswick et le Québec sont en voie de devenir des chefs de file mondiaux au chapitre des petits réacteurs modulaires. Des scientifiques ont témoigné devant nous.

Oui, nous sommes en avance dans ce domaine et nous avons la confiance du public. De plus, oui, des Canadiens d'un océan à l'autre nous ont fait part de leurs nombreuses préoccupations concernant le fait que nous essayons de définir le permis social de projets avec le projet de loi C-69. Comme vous faites partie de l'industrie, avez-vous une définition de l'acceptabilité sociale ou du permis social en ce qui concerne le projet de loi C-69?

Mme Schwann : Je crois que c'est une question intéressante parce qu'une grande partie du projet de loi C-69 est libellée en fonction du manque de confiance du public. Je n'ai jamais vu de sondage, soit dit en passant, qui soutient cela, à part ce qui se trouve sur Twitter, ce qui n'est pas, selon moi, une véritable analyse scientifique. Des études et des sondages publics montrent que le public, du moins en Saskatchewan, appuie fortement le secteur minier. Nous avons un permis social et une mobilisation importante dans les collectivités rurales du Nord et les collectivités urbaines relativement à l'industrie minière. Nos entreprises sont très actives dans leurs collectivités et leurs initiatives communautaires soutiennent une qualité de vie plus élevée pour tous les résidents de la province.

Je dirais que nous avons un permis social fort. Je le mesurerais en fonction de la confiance et du soutien du public dont nous bénéficions. Des sondages nationaux réalisés par l'Association minière du Canada montrent également un soutien très élevé du secteur minier canadien.

La sénatrice Wallin : J'ai deux questions. Je vais les poser, et nous allons ensuite essayer de sauver un peu de temps de cette façon.

Madame Schwann, pour ce qui est de la question des prétendus accrocs, pourriez-vous nous en expliquer un? Vous avez donné des exemples : les émissions, l'accès ferroviaire, les pipelines, et cetera. Les responsables d'un projet en cours approuvé par la province pourraient avoir suivi l'ensemble du processus grâce à leur grande expérience dans le domaine. Ensuite, s'ils désiraient accéder à un pipeline, ils seraient tout à coup visés par ce projet de loi et devraient être soumis à un tout autre processus, n'est-ce pas?

Mme Schwann : Je pourrais répondre à la question, mais je crois que Jessica vous donnera une réponse plus détaillée.

Jessica Theriault, directrice de l'Environnement avec la Mosaic Company, Saskatchewan Mining Association : Dans le cas précis de l'industrie de la potasse, certains accrocs seraient le transport ferroviaire et les prolongements des chemins de fer à notre site à mesure que nous construisons des pipelines propres à notre industrie sur nos installations.

The other would be in regards to the multi-sector air pollutant regulations, which is a new federal regulation that involves the replacement of our boilers. That will reduce the amount of NOx at our site. The way in which we are concerned is that that could also trigger an environmental assessment.

There are multiple hooks, but those are just some examples specific to the potash industry.

Senator Wallin: We've been talking a lot over the last few months about the amendments that are being proposed and suggested, and the project list certainly stands out. Who is going to be affected and when and why, the vetoes, who gets to participate in the process, all of those issues. Let's just imagine in some other world that all of these amendments are accepted and embraced. Would you still suggest the one-year delay for the actual coming into force of the both the impact assessment act and the navigable waters changes to give people time to understand the final product?

Ms. Schwann: Absolutely. We saw even with CEAA 2012 that there wasn't sufficient transition time, and that was a narrower scope. Now there's a much broader scope here, it will take a significant amount of time to inform and work with all stakeholders on what the pathway forward is in terms of guidance documents, of regulation. We would be looking for a minimum one-year period.

Senator Wallin: I just wanted to know if Mr. Mooney had a comment.

Mr. Mooney: I would wholeheartedly agree with that position. We had the misfortune during some legislative change that we were taking training at the same time as some of the staff who were charged with implementing the changes to the legislation. We feel that for there to be a practical and comprehensive implementation, there needs to be some time for training and for the necessary guidance documents to be produced.

Rev. Poellet: I would like to concur with that. If we're going to do it right, we have to take the time to come up-to-speed on it. Indeed we need that.

Senator Wallin: Thank you for that.

The Chair: Last question, Senator Patterson.

Senator Patterson: Reverend Poellet, thank you for being here. We need to hear all points of view. As I understand your submission, you have pretty strongly denounced the CNSC and the NEB's credibility for promoting projects. You condemn the provincial regulatory process and want to avoid substitution. I would like to ask you about the Government of Canada. They

Un autre accroc concerne le Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques, qui est un nouveau règlement fédéral qui prévoit le remplacement de nos chaudières. Cela réduira la quantité d'émissions d'oxyde d'azote à notre site. Ce qui nous inquiète, c'est que cela pourrait également nécessiter une évaluation environnementale.

Il existe de nombreux accrocs, mais ce ne sont que quelques exemples propres à l'industrie de la potasse.

La sénatrice Wallin : Nous avons beaucoup parlé au cours des derniers mois des amendements proposés, et la liste des projets se démarque certainement. Qui sera touché, quand et pourquoi, quels sont les droits de veto, qui peut participer au processus et à toutes ces questions? Imaginons que, dans un autre monde, tous ces amendements sont acceptés et bien accueillis. Proposeriez-vous quand même le délai d'un an pour l'entrée en vigueur de la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur les eaux navigables du Canada afin de donner aux gens assez de temps pour comprendre le produit final?

Mme Schwann : Absolument. Nous avons constaté que, même avec la LCEE 2012, il n'y avait pas assez de temps pour la transition et la portée était plus limitée. Dans le cas présent, la portée est beaucoup plus large, et il faudra beaucoup plus de temps pour informer tous les intervenants et travailler avec eux sur la voie à suivre en ce qui concerne les documents d'orientation et la réglementation. Nous envisageons une période d'au moins un an.

La sénatrice Wallin : J'aimerais seulement savoir si M. Mooney avait un commentaire.

M. Mooney : Je suis tout à fait d'accord avec Mme Schwann. Nous avons eu la malchance, au cours de certaines modifications législatives, d'être en formation en même temps que certains membres du personnel qui étaient chargés de la mise en œuvre des modifications de la loi. Nous croyons que, pour effectuer une mise en œuvre pratique et exhaustive, nous devons disposer de temps pour la formation et la production des documents d'orientation nécessaires.

Le révérend Poellet : Je suis du même avis. Si nous voulons bien faire les choses, nous devons prendre le temps de nous familiariser avec le projet de loi. Nous devons en effet faire cela.

La sénatrice Wallin : Merci de votre commentaire.

La présidente : Sénateur Patterson, vous avez la dernière question.

Le sénateur Patterson : Révérend Poellet, merci d'être ici. Nous devons entendre tous les points de vue. Dans votre exposé, j'ai constaté que vous avez dénoncé vivement la crédibilité de la CCSN et de l'ONE pour avoir fait la promotion de projets. Vous avez condamné le processus réglementaire provincial et vous voulez éviter un remplacement. J'aimerais vous parler du

have published a roadmap on small modular reactors. By the way, the wind doesn't always blow and the sun doesn't always shine where I live in northern Canada. They call it on the NRCan website, small modular reactors, the next wave of nuclear innovation. Sounds like a positive endorsement of SMR's to me. Now under Bill C-69, which you support, a federal minister will have the final sign-off. I'm wondering if you would agree that the federal government may be guilty of promoting nuclear, and therefore, in your opinion, a federal politician is not fit to make a final determination following a public and transparent assessment process.

Rev. Poellet: In my remarks, and again today, wanting to speak favourably toward Bill C-69, I said it has its weaknesses. Indeed one of the weaknesses, from our perspective, is precisely federal cabinet ministers signing off. If there is an amendment that would change the bill to change that understanding, we would be most in favour of it.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: Thank you very much. That concludes our second panel.

For panel three, from Mosaic, Sarah Fedorchuk, Vice-President, Public Affairs and Government Relations; from Nutrien, Mike Webb, Executive Vice-President and Chief Administrative Officer; and, as an individual, Dwight Newman, Professor of Law and Canada Research Chair in Indigenous Rights in Constitutional and International Law, University of Saskatchewan.

Thank you very much for being here. Each of you has more or less five minutes, after which a period of questions and answers will follow.

Sarah Fedorchuk, Vice-President, Public Affairs and Government Relations, Mosaic: Thank you for the introduction, and good afternoon to the chair and members of the committee. I appreciate the invitation and the time you are taking today to visit Saskatoon and hear directly from our community.

My name is Sarah Fedorchuk. I am Vice-President of Public Affairs and Government Relations for the Mosaic Company. For those of you who aren't familiar with us, let me tell you a little bit about what we do.

Mosaic is the world's largest combined producer and marketer of concentrated potash and phosphate fertilizers with over 16,000 employees globally and about 2,200 in Saskatchewan plus we have hundreds of Canadian contractors and vendors on

gouvernement du Canada. Il a publié une feuille de route sur les petits réacteurs modulaires. Soit dit en passant, le vent ne souffle pas toujours et le soleil ne brille pas en permanence où je vis dans le Nord du Canada. Sur le site web de NRCan, on parle de petits réacteurs modulaires, la prochaine vague d'innovation nucléaire. À mon avis, il semble que ce soit un appui positif aux petits réacteurs modulaires. En vertu du projet de loi C-69, que vous soutenez, un ministre fédéral aura le dernier mot. Je me demande si vous pensez que le gouvernement fédéral pourrait être coupable de faire la promotion de l'énergie nucléaire; par conséquent, selon vous, un politicien fédéral n'est pas en mesure de prendre une décision finale à la suite d'un processus d'évaluation public et transparent.

Le révérend Poellet : Dans mes observations, et encore une fois dans celles s'aujourd'hui, qui se voulaient favorables au projet de loi C-69, j'ai dit qu'il comportait des lacunes. Une des lacunes, de notre point de vue, c'est précisément le fait qu'un ministre fédéral a le dernier mot. Nous serions très en faveur d'un amendement qui changerait le libellé du projet de loi à cet égard.

Le sénateur Patterson : Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Cela conclut notre deuxième groupe de témoins.

Pour notre troisième groupe de témoins, nous recevons, de Mosaic, Sarah Fedorchuk, vice-présidente, Affaires publiques et relations gouvernementales; de Nutrien, Mike Webb, vice-président exécutif et chef de l'administration; et, enfin, de l'Université de la Saskatchewan, Dwight Newman, professeur de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits autochtones en droit constitutionnel et international, à titre personnel.

Merci beaucoup d'être ici. Vous disposez tous d'environ cinq minutes, et il y aura ensuite une période de questions.

Sarah Fedorchuk, vice-présidente, Affaires publiques et relations gouvernementales, Mosaic : Merci de la présentation, et bonjour, madame la présidente et membres du comité. Je vous suis reconnaissante de votre invitation et du temps que vous prenez aujourd'hui pour visiter Saskatoon afin d'entendre directement notre collectivité.

Je m'appelle Sarah Fedorchuk. Je suis vice-présidente des Affaires publiques et des relations gouvernementales pour l'entreprise Mosaic. Pour les personnes qui ne nous connaissent pas très bien, permettez-moi de vous parler un peu de ce que nous faisons.

Mosaic est le plus grand producteur et fournisseur au monde de potasse concentrée et d'engrais phosphaté; elle embauche plus de 16 000 employés dans le monde, dont environ 2 200 en Saskatchewan, en plus de centaines d'entrepreneurs et de

our sites at any given time. Our operations and joint ventures span across nine countries, and all of our Canadian operations produce potash. We completed \$9.6 billion in sales in 2018. In less than a decade Mosaic will have invested more than \$5 billion into our potash expansion, which includes K3, the first new production shaft built in Saskatchewan in over 50 years.

All of these projects were stringently regulated by the Province of Saskatchewan, enabling Mosaic to be nimble and responsive to increased demands for high-quality products. Our mission is to ensure global food security by helping the world grow the food it needs. The United Nations estimates that the world population will climb to 9 billion people by 2050. The world's farmers must produce more food and fuel. We need more fertilizer to do it. In fact, fertilizers are currently responsible for producing half of the world's crop yields.

Potash is Canada's largest mineral export both by volume and in economic terms. A reliable, safe rail transportation is absolutely critical to ensuring that exports can continue to grow. As it stands, 95 per cent of Mosaic's potash is exported from Canada each and every year, almost half of which is shipped to offshore customers through Canpotex, the international marketing and logistics agency. Because so much of our product is exported outside the country, we are especially sensitive to difficulties we have seen with rail transportation across Canada over the last several years.

I would imagine that this committee has already heard about the serious strain felt by Canada's rail network due to the inability of new oil and gas pipeline projects to get off the ground. We are seeing an environment in Saskatchewan where the supply and delivery of natural gas for industrial users is constrained. Our fear is that Bill C-69 in its current state will only make the construction of new natural gas pipelines more difficult. In a challenging economic climate, regulatory certainty is more important than ever for us to be able to compete on the global market. Any abrupt or negative changes to Canadian taxation, environmental regulations or other areas can and does cause investors to look for more predictable or efficient jurisdictions.

Currently Saskatchewan's potash companies face stiff competition from the international competitors who pay significantly lower taxes and who also operate under much-less stringent environmental regime. Added to that, potash is a global commodity. We are price takers and not price setters. This means that mounting regulatory compliance costs aimed at improving environmental performance such as price on carbon can actually

fournisseurs canadiens sur nos sites en permanence. Nos activités et nos collaborations s'étendent dans neuf pays, et toutes nos activités canadiennes visent la production de potasse. Nous avons enregistré des ventes d'une valeur de 9,6 milliards de dollars en 2018. En moins d'une décennie, Mosaic aura investi plus de 5 milliards de dollars dans des projets d'expansion canadiens, ce qui comprend le projet K3, le premier nouveau puits d'exploitation construit en Saskatchewan en plus de 50 ans.

Tous les projets ont été rigoureusement réglementés par la province de la Saskatchewan, ce qui a permis à Mosaic d'être souple et de s'adapter aux demandes accrues pour des produits de haute qualité. Notre mission est de nous assurer de la sécurité alimentaire mondiale en aidant le monde à cultiver les aliments dont il a besoin. Les Nations Unies estiment que la population mondiale atteindra 9 milliards de personnes d'ici 2050. Les agriculteurs du monde doivent produire plus de nourriture et de carburant. Nous avons besoin d'une plus grande quantité d'engrais pour y arriver. En fait, les engrais contribuent à l'heure actuelle à produire la moitié des cultures mondiales.

La potasse est le principal minerai d'exportation du Canada, en volume comme en valeur économique. Nous avons absolument besoin d'un système ferroviaire fiable et sécuritaire pour assurer la croissance des exportations. Dans l'état actuel, Mosaic exporte 95 p. 100 de sa potasse chaque année, et presque la moitié des produits sont expédiés à l'étranger par l'intermédiaire de Canpotex, l'agence de marketing et de soutien logistique internationale. Comme une très grande partie de nos produits sont exportés à l'extérieur du pays, nous sommes particulièrement sensibles aux difficultés qui se sont posées au chapitre du transport ferroviaire partout au Canada au cours des dernières années.

J'imagine que le comité a déjà entendu parler des importantes pressions subies par le réseau ferroviaire canadien en raison de l'incapacité de mettre en œuvre les nouveaux projets d'oléoducs et de gazoducs. En Saskatchewan, la fourniture et la livraison de gaz naturel aux utilisateurs industriels sont limitées. Nous craignons que le projet de loi C-69, dans sa forme actuelle, complique encore davantage la construction de nouveaux gazoducs. Dans un climat économique difficile, la certitude réglementaire est plus que jamais importante afin que nous puissions être concurrentiels sur le marché mondial. Toute modification soudaine ou négative du régime fiscal canadien, de la réglementation environnementale ou d'autres secteurs peut faire en sorte et fait en sorte que les investisseurs se tournent vers des administrations plus prévisibles ou efficaces.

À l'heure actuelle, les entreprises de potasse de la Saskatchewan font face à une vive concurrence de la part de leurs concurrents internationaux qui paient des impôts beaucoup moins élevés et qui sont soumis à un régime environnemental beaucoup moins rigoureux. En outre, la potasse est un produit de base mondial. Nous sommes des preneurs de prix et non des décideurs de prix. Cela signifie que l'augmentation des coûts liés

lead to unintended outcomes. These costs increase the risk of carbon leakage. They enable Chinese, Russian and other foreign potash competitors to undercut Canadian operations without reducing their global emissions. Our competitors in other areas of the world generally operate with lower standards for environment, labour and social responsibility. Our competitors gain a significant advantage on the world market where unfortunately the lowest-cost producer is rewarded, not the most environmentally or socially responsible producer. Saskatchewan's potash mines are already leaders in innovation and sustainable development. They are best in class with respect to worldwide potash mining emissions intensity.

In the last year Mosaic has done research comparing greenhouse gas emissions from Canadian potash producers to greenhouse gas emissions from competitors around the world. The results are very good news for Canada. We are pleased to find that Canadian potash GHG emissions are only 29 per cent of the global average, leading the world in terms of low GHG output. While we are committed to continuing to lower these emissions, we must be mindful of the additional cost of doing so and the additional advantage that cost can give to foreign competitors who do not and will not have to pay a carbon tax or clean fuel surcharge, at least not for the foreseeable future.

Specifically regarding environmental or impact assessments, Mosaic firmly believes that the jurisdiction for the assessment of potash projects should remain with the Province of Saskatchewan, which has robustly regulated our sector for the last 40 years. Estimated GHG emissions and socioeconomic impacts for mining projects are already accounted for under Saskatchewan's provincial environmental assessment process. Duplicating these efforts at the federal level would add an unnecessarily costly and time-consuming layer. While the proposed federal impact assessment process seeks to include upstream GHG emissions, assessing upstream emissions poses a number of challenges and overextends the scope of any assessment to which a proponent should be subjected. Our view is that the impact assessment should remain focused on areas of federal jurisdiction.

Speaking of the Bill C-69 project list, we would echo the concerns of others today regarding our inability to fully understand or plan for changes in environmental assessments in Canada if we are not offered a full and complete picture of the

à la conformité à la réglementation afin d'améliorer la performance environnementale, comme le prix du carbone, peut, en fait, mener à des résultats imprévus. Ces coûts augmentent le risque de fuite de carbone. Ils permettent aux concurrents chinois et russes et aux autres concurrents étrangers du secteur de la potasse de réduire leurs activités au Canada sans réduire leurs émissions mondiales. Nos concurrents dans d'autres régions du monde suivent généralement des normes moins strictes en matière d'environnement, de travail et de responsabilité sociale. Nos concurrents bénéficient d'un avantage important sur le marché mondial où, malheureusement, le producteur le moins cher est récompensé, plutôt que le producteur le plus responsable sur le plan environnemental ou social. Les mines de potasse de la Saskatchewan sont déjà des chefs de file en matière d'innovation et de développement durable. Elles sont les meilleures de leur catégorie pour ce qui est de l'intensité des émissions des mines de potasse à l'échelle mondiale.

Au cours de la dernière année, Mosaic a effectué des recherches comparant les émissions de gaz à effet de serre des producteurs canadiens de potasse à celles des concurrents de partout dans le monde. Les résultats sont de très bonnes nouvelles pour le Canada. Nous sommes heureux de constater que les émissions de GES associées à la potasse canadienne ne représentent que 29 p. 100 de la moyenne mondiale, ce qui place le Canada au premier rang mondial des faibles émetteurs de GES. Même si nous sommes déterminés à poursuivre la réduction des émissions, nous ne devons pas oublier le coût supplémentaire que cela représente ainsi que l'avantage supplémentaire que ce coût peut procurer aux concurrents étrangers qui n'ont pas et n'auront pas à payer une taxe sur le carbone ou un supplément pour le carburant propre, du moins pas dans un avenir prévisible.

Plus particulièrement en ce qui concerne les évaluations environnementales ou les évaluations d'impact, Mosaic croit fermement que la compétence en matière d'évaluation des projets relatifs à la potasse devrait demeurer du ressort de la province de la Saskatchewan, qui réglemente rigoureusement notre secteur depuis 40 ans. Les émissions de GES estimées et les répercussions socioéconomiques des projets miniers sont déjà prises en compte dans le cadre du processus provincial d'évaluation environnementale de la Saskatchewan. Le chevauchement de ces efforts à l'échelle fédérale ajouterait une couche inutilement coûteuse et chronophage. Bien que le processus fédéral d'évaluation d'impact proposé vise à inclure les émissions de GES en amont, l'évaluation de ces émissions pose un certain nombre de défis et dépasse la portée de toute évaluation à laquelle un promoteur devrait être soumis. Nous sommes d'avis que l'évaluation d'impact devrait demeurer axée sur les secteurs de compétence fédérale.

Pour ce qui est de la liste des projets du projet de loi C-69, nous avons les mêmes préoccupations que les autres aujourd'hui concernant notre incapacité à comprendre ou à planifier pleinement les changements à l'égard des évaluations

project list that will apply to Bill C-69 prior to passing into law. We encourage the government to finalize and make publicly available that list as soon as possible.

In closing, the potash industry has operated safely and successfully in Saskatchewan for 60 years without any major environmental incidents. We are proud of that record and work hard to maintain it. Over the past decade the potash industry has invested billions in expansion projects, again, without major incident. At the same time, the potash and mining industries in the province continue to have widespread public support as my colleagues from the Saskatchewan Mining Association discussed earlier today. Mosaic supports a robust and protective environmental regulatory regime in Canada; however, that system must be practical, pragmatic and balanced if our Canadian potash industry is to prosper. We strongly urge the government to balance its environmental goals with helping to protect the competitiveness of our industry. As mentioned, Mosaic's future investment decisions will be based on the most cost-competitive jurisdiction. There is serious potential for regulations that are not designed properly to erode Canadian competitiveness, the Canadian economy and to do more overall damage to the health of the global environment. We would encourage the government to help us celebrate the world-leading position of Canadian potash in terms of emissions, environmental performance, food security, safety, community investment and labour standards by ensuring that our industry remains as healthy and competitive as possible. Thank you once again for the opportunity to speak today.

The Chair: Mr. Newman.

Dwight Newman, Professor of Law and Canada Research Chair in Indigenous Rights, University of Saskatchewan, as an individual: Good morning. Thank you for inviting me to appear. My name is Dwight Newman. I'm a professor of law and Canada Research Chair in Indigenous Rights in constitutional and international law at the University of Saskatchewan. Amongst other topics, I have written extensively on the duty to consult doctrine. I will be making comments focussed on Bill C-69 and issues on consultation with rights-bearing Indigenous communities. I have provided a written submission that sets out some more details. I will highlight and expand upon some points in my remarks today.

environnementales au Canada si nous ne savons pas précisément ce que contient la liste des projets qui sont visés par le projet de loi C-69 avant son adoption. Nous encourageons le gouvernement à finaliser cette liste et à la rendre publique dès que possible.

En conclusion, l'industrie de la potasse est exploitée avec succès et en toute sécurité en Saskatchewan depuis 60 ans, et aucun incident environnemental majeur ne s'est produit. Nous sommes fiers de ce bilan et nous travaillons d'arrache-pied pour le maintenir. Au cours des 10 dernières années, l'industrie de la potasse a investi des milliards de dollars dans des projets d'expansion, encore une fois, sans incident majeur. En même temps, les industries de la potasse et du secteur minier de la province continuent de bénéficier d'un vaste appui du public, comme mes collègues de la Saskatchewan Mining Association en ont parlé plus tôt aujourd'hui. Mosaic est en faveur d'un régime de réglementation environnementale rigoureux et protecteur au Canada; toutefois, ce système doit être pratique, pragmatique et équilibré si nous voulons que notre industrie canadienne de la potasse prospère. Nous exhortons fortement le gouvernement à trouver un équilibre entre ses objectifs environnementaux et sa contribution à la compétitivité de notre industrie. Comme nous l'avons mentionné, les décisions futures de Mosaic en matière d'investissement seront fondées sur le marché le plus concurrentiel sur le plan des coûts. Des règlements mal conçus risquent fortement de miner la compétitivité et l'économie du Canada et de nuire davantage de façon générale à la santé de l'environnement à l'échelle mondiale. Nous encourageons le gouvernement à nous aider à célébrer notre position de chef de file mondial de la potasse canadienne en ce qui concerne les émissions, la performance environnementale, la sécurité alimentaire, la sûreté, l'investissement communautaire et les normes du travail en veillant à ce que notre industrie demeure aussi saine et concurrentielle que possible. Je vous remercie encore une fois de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

La présidente : Monsieur Newman, vous avez la parole.

Dwight Newman, professeur de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones, Université de la Saskatchewan, à titre personnel : Bonjour. Merci de m'avoir invité à comparaître. Je m'appelle Dwight Newman. Je suis professeur de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des Autochtones dans le droit constitutionnel et international à l'Université de la Saskatchewan. Entre autres, j'ai beaucoup écrit sur l'obligation de consulter la doctrine. Je ferai des commentaires axés sur le projet de loi C-69 et sur les questions relatives à la consultation des collectivités autochtones pourvues de droits. J'ai fourni un mémoire écrit qui fournit davantage de détails. Je soulignerai et élaborerai certains points dans mon exposé aujourd'hui.

In general terms, the claims by the proponents of the bill are that Bill C-69 enhances Canada's regulatory system and does so through such steps as improving consultation with Indigenous communities within the regulatory system. Every time I look again at the bill, I struggle with these claims in respect of Indigenous consultation. I would see Bill C-69 as increasing regulatory uncertainty in ways that cause some real concerns. That probably isn't limited to issues on Indigenous consultation, though that's where I will focus. Thinking specifically of those issues, I see Bill C-69 as struggling to live up to this billing that it's improving consultation with Indigenous communities. When one considers the details on the bill, it promises, according to the proponents, more such consultation or more effective such consultation, but I don't think it provides it. It doesn't improve regulatory certainty, but probably tends to undermine it.

I'm going to refer to three characteristics of the statutory drafting that lie behind that claim in these brief opening remarks. First, Bill C-69 abolishes existing regulatory bodies where we have just started to get clarity from case law on judicial expectations on consultation in the context of those bodies' operating statuses. That's not an all-determinative point, things are always up for reform, but it raises an onus on those advocating a new regulatory structure.

Second, Bill C-69 contains variable language within the bill itself on what is to be achieved in respect of consultation while also containing very little guidance on how that's to be achieved or very little mechanism for the achievement of consultation. While the ERA part of Bill C-69 contains explicit mechanisms for consultations with the public, neither the IAA nor ERA contain specific mechanisms for the constitutionally required consultations with Indigenous rights-bearing communities. The term "the public" is actually used in varying ways within Bill C-69. Some principles of statutory interpretation might well read parts of the ERA part of Bill C-69 as implicitly excluding Indigenous consultation, clearly not the intention, but something that could follow from the drafting in light of how the words "the public" is used in various parts of the statute. I don't know what exactly was operating in the drafting process on that particular dimension. I hope you will explore that further with those involved in the drafting.

De façon générale, les partisans du projet de loi C-69 prétendent que ce dernier améliore le système de réglementation du Canada, notamment en améliorant la consultation auprès des collectivités autochtones au sein du système de réglementation. Chaque fois que j'examine de nouveau le projet de loi, j'ai du mal à admettre ces affirmations au sujet de la consultation des Autochtones. À mon avis, le projet de loi C-69 accroîtrait l'incertitude sur le plan réglementaire de manière à susciter de véritables préoccupations. Cela ne se limite probablement pas aux questions relatives à la consultation des Autochtones, mais c'est sur ce sujet que je vais me concentrer. En pensant précisément à ces questions, j'estime que le projet de loi C-69 n'est pas à la hauteur de l'annonce selon laquelle il améliore la consultation auprès des collectivités autochtones. Le projet de loi promet, selon les partisans, plus de consultations de ce genre ou des consultations plus efficaces, mais en l'examinant en détail, je ne pense pas qu'il prévoit cela. Il n'améliore pas la certitude sur le plan réglementaire, mais tend probablement à la miner.

Je vais faire référence à trois caractéristiques de la rédaction législative qui sous-tendent cette affirmation dans cette brève déclaration préliminaire. Premièrement, le projet de loi C-69 abolit les organismes de réglementation existants alors que la jurisprudence commence à peine à préciser les attentes des juges en matière de consultation dans le contexte de l'état de fonctionnement de ces organismes. Il ne s'agit pas d'un point déterminant; les choses peuvent toujours être réformées, mais cela impose un fardeau à ceux qui préconisent une nouvelle structure de réglementation.

Deuxièmement, dans le projet de loi C-69 lui-même, le libellé sur ce qui doit être réalisé en matière de consultation est variable, et le projet de loi contient très peu de directives sur la façon de réaliser la consultation ou très peu de mécanismes pour y parvenir. Bien que la partie du projet de loi C-69 portant sur la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie contienne des mécanismes explicites de consultations du public, ni la Loi sur l'évaluation d'impact ni la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie ne contiennent de mécanismes spécifiques pour les consultations des collectivités autochtones, pourvues de droit, requises par la Constitution. L'expression, « le public », est en fait utilisée de diverses façons dans le projet de loi C-69. Certains principes d'interprétation des lois pourraient bien faire en sorte que l'on interprète des éléments de la partie du projet de loi C-69 portant sur la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie comme excluant implicitement la consultation des Autochtones, ce qui n'est évidemment pas l'intention, mais c'est quelque chose que le libellé pourrait laisser entendre, compte tenu de la façon dont l'expression, « le public », est utilisée dans diverses parties du texte. Je ne sais pas exactement ce qui s'est passé dans le processus de rédaction sur ce plan en particulier. J'espère que vous approfondirez cette question avec ceux qui ont participé à la rédaction.

Third, there may be in the minds of some that all of these issues will be addressed further through the development of the accompanying regulations. I want to highlight that if not to be exposed to further legal challenges that pose potential problems for projects and project analysis, development of those regulations needs to take account of the Supreme Court of Canada's latest pronouncements on the duty to consult in the *Mikisew Cree* decision it released in October 2018. The headlines about that case are all about the determination by the Court that the legislative process does not trigger the duty to consult. A less-discussed part of the judgment is that five or six of the nine judges seemed to think that the development of regulations could, in fact, trigger the formal legal duty to consult. Relying on the development of regulations to fill in missing parts of Bill C-69 means either meeting the formal legal duty to consult in respect of those regulations or engaging in processes highly exposed to legal risks.

My view in summary is on Indigenous consultation, the present form of Bill C-69 needs some detailed statutory drafting work to increase consistency between different parts of the bill. There should be an attempt to avoid relying so heavily on the regulations for further details and the incorporation of more details into the bill itself if it's to provide the kind of certainty that it's billed as providing. I'll leave it there and look forward to discussion.

The Chair: Mr. Webb.

Mike Webb, Executive Vice President and Chief Administrative Officer, Nutrien: Good morning, senators. My name is Mike Webb. I am Executive Vice President and Chief Administrative Officer for Nutrien. I am responsible for human resources, sustainability and stakeholder and community relations, investments as well as government relations.

Nutrien is a global enterprise. We are the world's largest provider of crop input services and solutions, including fertilizers. We are a proud Canadian company. We consider ourselves an important part of the business landscape in Canada and globally. Nutrien plays a critical role in feeding the future by helping growers to increase food production in a sustainable manner. We appreciate the opportunity to provide this global perspective. I'm particularly proud to represent our role in Canada as I recently received my Canadian citizenship at a ceremony in Calgary.

Troisièmement, il se peut que certaines personnes pensent que ces questions seront davantage abordées dans le cadre de l'élaboration du règlement d'application connexe. Je tiens à souligner que, si on ne veut pas être exposé à d'autres contestations juridiques qui pourraient poser des problèmes pour les projets et l'analyse des projets, l'élaboration du règlement doit tenir compte des dernières directives relatives à l'obligation de consulter qu'a données la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Mikisew Cree*, en octobre 2018. Les manchettes de cette affaire portent sur la décision de la Cour selon laquelle le processus législatif n'entraîne pas l'obligation de consulter. Une partie du jugement dont on a moins discuté est le fait que cinq ou six des neuf juges semblaient penser que l'élaboration de la réglementation pourrait, en fait, faire en sorte qu'il soit officiellement obligatoire sur le plan juridique de consulter. S'appuyer sur l'élaboration de la réglementation pour combler les parties manquantes du projet de loi C-69 signifie soit que l'on respecte l'obligation juridique officielle de consulter à l'égard de cette réglementation, soit que l'on s'engage dans des processus comportant beaucoup de risques juridiques.

En résumé, mon point de vue concernant la consultation des Autochtones est que, dans sa forme actuelle, le projet de loi C-69 a besoin d'un travail de rédaction législative détaillée afin d'accroître la cohérence entre les différentes parties du projet de loi. Il faudrait essayer d'éviter de se fier autant au règlement pour obtenir plus de détails et d'incorporer plus de détails dans le projet de loi lui-même si on veut avoir le genre de certitude qu'il est censé fournir. Je m'en tiendrai là et je me ferai un plaisir d'en discuter.

La présidente : Monsieur Webb, la parole est à vous.

Mike Webb, vice-président exécutif et chef de l'administration, Nutrien : Bonjour, sénateurs. Je m'appelle Mike Webb. Je suis vice-président exécutif et chef de l'administration de Nutrien. Je suis responsable des ressources humaines, de la durabilité, des relations avec les intervenants et les collectivités, des investissements ainsi que des relations avec le gouvernement.

Nutrien est une entreprise mondiale. Nous sommes le plus important fournisseur mondial de services et de solutions liées à la culture, y compris les engrais. Nous sommes une fière entreprise canadienne. Nous nous considérons comme un élément important du paysage commercial au Canada et dans le monde. Nutrien joue un rôle essentiel dans l'alimentation de l'avenir en aidant les producteurs à accroître leur production alimentaire de manière durable. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'offrir ce point de vue mondial. Je suis particulièrement fier de représenter notre rôle au Canada, car j'ai récemment reçu ma citoyenneté canadienne lors d'une cérémonie à Calgary.

Nutrien is the result of a merger of two large agricultural companies, Potash Corporation of Saskatchewan and Agrium in early 2018. We have operated potash assets for approximately 60 years in Saskatchewan and nitrogen assets for over 50 years in the Province of Alberta. Nutrien supports the local communities in which it operates, and we work very hard to maintain the trust and social licence our operations enjoy around the globe. As a leader in our sector, we aim to balance environmental, social and economic factors in our business and across our value chain.

Our concerns with the proposed Bill C-69 and impact assessment act can be summarized very simply. It's about competitiveness. The impact assessment act will hurt Canadian competitiveness, resulting in capital being deployed to other countries. This has the potential to impact Canadian jobs, social support systems and the economy generally. Nutrien competes in a global business environment. We deploy capital in regions where we have confidence we can develop projects competitively, sustainably and economically.

We have announced plans to deploy \$10 billion in capital spending over the next ten years. As a proud Canadian company, Nutrien wants to continue building projects in Canada and continue supporting jobs and the social systems in this great country.

We have a long history of investing in Canada. Over the last decade we invested approximately \$1.5 billion in our nitrogen facilities in Alberta. In addition, between 2005 and 2015 we made capital investments of more than \$10 billion in our potash operations, the bulk of which was invested right here in Saskatchewan. Nutrien wants to continue to make investments like these in Canada; however, the regulatory landscape and related uncertainty are factors that significantly influence these business decisions with respect to where we and others make investments.

Nutrien is concerned that Canada's competitiveness is being eroded by initiatives like Bill C-69 and the impact assessment act. While the US is simplifying and streamlining regulation, Bill C-69 is sending signals that Canada is moving in the opposite direction. Nutrien supports environmental sustainability and strongly believes that development can proceed in an efficient manner while ensuring prudent environmental protection. We believe that government should strive to achieve a balance of competitive business conditions and environmental protection.

Nutrien est le résultat de la fusion de deux grandes sociétés agricoles, Potash Corporation of Saskatchewan et Agrium, qui a eu lieu au début de 2018. Nous exploitons des installations de production de potasse depuis environ 60 ans en Saskatchewan ainsi que des installations de produits azotés depuis plus de 50 ans en Alberta. Nutrien soutient les collectivités locales dans lesquelles elle exerce ses activités, et nous travaillons très fort pour maintenir la confiance et le permis social dont jouissent nos activités partout dans le monde. En tant que chef de file dans notre secteur, notre entreprise vise à équilibrer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques en son sein et dans l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Nos préoccupations concernant le projet de loi C-69 et la Loi sur l'évaluation d'impact peuvent être résumées très simplement. C'est une question de compétitivité. La Loi sur l'évaluation d'impact nuira à la compétitivité du Canada, ce qui entraînera le déploiement de capitaux dans d'autres pays. Cette situation pourrait avoir des répercussions sur les emplois, les systèmes de soutien social et l'économie en général au Canada. Nutrien est en concurrence dans un environnement commercial mondial. Nous déployons des capitaux dans les régions où sommes convaincus de pouvoir élaborer des projets de manière concurrentielle, durable et économique.

Nous avons annoncé notre intention d'engager des dépenses en capital de 10 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années. En tant que fière entreprise canadienne, Nutrien veut continuer de mettre sur pied des projets au Canada et de soutenir les emplois et les systèmes sociaux dans ce grand pays.

Nous investissons depuis longtemps au Canada. Au cours des 10 dernières années, nous avons investi environ 1,5 milliard de dollars dans nos installations d'azote en Alberta. De plus, entre 2005 et 2015, nous avons fait des investissements en capital de plus de 10 milliards de dollars dans nos exploitations de potasse, dont la majeure partie a été investie ici même en Saskatchewan. Nutrien veut continuer à faire de tels investissements au Canada; toutefois, le paysage réglementaire et l'incertitude qui y est associée sont des facteurs qui influencent considérablement ces décisions d'affaires en ce qui a trait à l'endroit où nous et d'autres entreprises faisons des investissements.

Nutrien craint que la compétitivité du Canada ne soit minée par des initiatives comme le projet de loi C-69 et la Loi sur l'évaluation d'impact. Alors que les États-Unis simplifient et rationalisent la réglementation, le projet de loi C-69 semble indiquer que le Canada va dans la direction opposée. Nutrien est en faveur de la durabilité sur le plan environnemental et croit fermement que l'on peut procéder au développement d'une manière efficace tout en assurant une protection prudente de l'environnement. Nous croyons que le gouvernement devrait s'efforcer d'atteindre un équilibre entre des conditions commerciales concurrentielles et la protection de l'environnement.

We greatly value our relationship with Indigenous communities proximate to our sites and have developed cooperative and inclusive business models to increase Indigenous participation.

Nutrien seeks to grow its operations and build more plants in Canada; however, we require assurance that Canada supports economic growth and development. Initiatives like the impact assessment act provide a signal that Canada does not fully recognize the development requirements for large-scale industrial projects and does not value responsible economic activity and jobs to support employment and investment in the workforce.

Significant local knowledge exists today with respect to the regulation of our facilities, regulation that is effective today. Nutrien has undertaken the necessary environmental assessments and detailed permitting requirements for its facilities over many years, over 60 years in the case of potash and over 50 years in the case of nitrogen.

There is a constant battle with the US for capital and investment in our industry, particularly with the Gulf Coast states. Adding regulatory duplication in Canada hands the US states a competitive advantage that we don't need to give them. It will not benefit Canadian workers or the Canadian economy. We have had recent experience in obtaining environmental regulatory approvals in the United States. In Geismar, Louisiana, an expansion of our ammonium nitrate plant required an application for an air permit which was processed and approved within six months. Also, prior to the construction of a new urea plant in Borger, Texas, we received environmental approvals within 14 months. This is the practical reality in which Nutrien and other global enterprises are making important capital investment decisions today.

Finally, if legislation like the impact assessment act will apply to a greater number of activities, Nutrien is concerned that critical manufacturing inputs such as natural gas may be less available to our business. By creating greater uncertainty with respect to project approvals and ongoing business requirements, the impact assessment act will chill investment, a chill that can have compounding effects throughout our economy. A proponent like Nutrien will be reluctant to commit capital into a process or region where it cannot reasonably predict a positive outcome over the life of its facilities.

I would like to thank the members of the committee for their time today and look forward to answering your questions.

Nous accordons une grande valeur à notre relation avec les collectivités autochtones situées à proximité de notre site et nous avons élaboré des modèles d'affaires coopératifs et inclusifs pour accroître la participation des Autochtones.

Nutrien cherche à accroître ses activités et à construire plus d'usines au Canada; toutefois, nous devons être certains que le Canada soutient la croissance et le développement économiques. Des initiatives comme la Loi sur l'évaluation d'impact indiquent que le Canada ne reconnaît pas pleinement les exigences en matière de développement pour les projets industriels à grande échelle et qu'il ne valorise pas une activité économique et des emplois responsables visant à appuyer l'emploi et l'investissement dans la population active.

Il existe aujourd'hui d'importantes connaissances locales en ce qui concerne la réglementation de nos installations, laquelle est actuellement en vigueur. Nutrien a réalisé les évaluations environnementales nécessaires et a précisé les exigences en matière de permis pour ses installations pendant de nombreuses années, plus de 60 ans dans le cas de la potasse et plus de 50 ans dans le cas de l'azote.

Nous sommes constamment en lutte avec les États-Unis, en particulier les États de la côte du Golfe du Mexique, pour l'obtention de capitaux et d'investissements dans notre industrie. En dédoublant encore ses exigences réglementaires, le Canada donne aux États-Unis un avantage qu'il n'a pas à leur donner. Cela n'aidera en rien les travailleurs canadiens ni l'économie canadienne. Récemment, nous avons fait l'expérience du processus d'approbations environnementales et réglementaires des États-Unis. Nous voulions agrandir notre usine de nitrate d'ammonium de Geismar, en Louisiane, et cela exigeait un permis en vertu de leur loi sur l'air. La demande a été traitée et approuvée dans les six mois. Aussi, avant la construction de notre nouvelle usine d'urée, de Borger, au Texas, nous avons obtenu les approbations environnementales dans les 14 mois. C'est dans ce contexte concret que Nutrien et les autres entreprises internationales doivent prendre des décisions importantes touchant l'investissement de capitaux.

Enfin, Nutrien craint qu'en raison du nombre accru d'activités qui seraient visées par la Loi sur l'évaluation d'impact, entre autres, son accès à des intrants manufacturiers importants, comme le gaz naturel, soit réduit. La Loi sur l'évaluation d'impact crée de l'incertitude relativement à l'approbation des projets et aux exigences courantes des entreprises, ce qui ralentirait l'investissement et, par conséquent, aurait des effets cumulatifs sur toute l'économie canadienne. Les promoteurs de projets comme Nutrien hésiteront à engager des capitaux dans un processus ou une région s'ils ne peuvent pas raisonnablement s'attendre à obtenir des résultats positifs pendant le cycle de vie de leurs installations.

Je tiens à remercier tous les membres du comité de leur temps. Je suis prêt à répondre à vos questions.

The Chair: Thank you very much.

Senator Patterson.

Senator Patterson: Thank you, Madam Chair.

I'd like to thank Professor Newman for lending us his expertise. As a member of the Aboriginal Peoples Committee, I'm familiar with your expert opinions on consultation. I was very interested to hear your concerns about the effectiveness of the promise of the bill for more consultation with Indigenous people. We know that many First Nations want jobs, economic benefits and don't want their voices to be drowned out by a more open standing test.

You have made it clear that the bill needs detailed drafting work to reconcile inconsistencies. Can you give us specific advice on how that could be fixed?

Mr. Newman: I try to be constructive when I visit a committee. If I could propose simple amendments that I could prepare in a reasonable amount of time, I would bring those. The difficulty here is that I think that there is a lot of further thought that needs to go into appropriate amendments. The purposes section of the bill refers to much broader aspirations in terms of achieving consultation than is actually expressed in the later parts of the bill that would have any room for any sort of a mechanism on consultation. The mechanisms provide for the possibility of public hearings. They don't provide for the possibility in any explicit way for consultation with rights-bearing Indigenous communities as would be constitutionally required.

Could there be particular amendments that address that? Could there be particular amendments that address the questions around achieving certainty of completing consultation? I think there could be a lot of useful work done there, but I also can't come in and give you here are the three sections that you should add. I think that there needs to be a lot of further work done. I gather it's the sort of thing that might be being done on the regulation side, but for certain reasons I don't think that that's the right place to do it. I think there could be further sections added to the bill that would better achieve this claim that the bill is furthering consultation as required, given that was one of the motives behind the bill, was the sense that the former system wasn't always doing that with certainty.

Senator Patterson: Two specific questions, again, to Professor Newman. First of all, would you have any comments on the open standing test in C-69 and the threats to, as you've

La présidente : Merci beaucoup.

Sénateur Patterson, vous avez la parole.

Le sénateur Patterson : Merci, madame la présidente.

J'aimerais remercier M. Newman de nous faire profiter de son expertise. Je siège également au comité des peuples autochtones, alors je vous ai déjà entendu témoigner, à titre d'expert, à propos des consultations. J'avais hâte d'entendre vos préoccupations à propos des promesses du projet de loi, c'est-à-dire d'augmenter le nombre de consultations auprès des peuples autochtones. C'est un fait qu'un grand nombre de Premières Nations veulent des emplois et des retombées économiques et qu'elles ne veulent pas que leurs voix soient étouffées parce qu'on a élargi les critères liés au droit de participation.

Vous avez clairement établi que le projet de loi doit être révisé de façon détaillée afin de corriger les incohérences. Pouvez-vous me donner des conseils précis sur la façon dont cela pourrait être fait?

M. Newman : Chaque fois que je témoigne devant un comité, j'essaie de fournir des commentaires constructifs. S'il m'avait été possible de préparer des modifications simples dans un délai raisonnable, je vous les aurais présentées. Le problème, ici, c'est qu'il y a beaucoup d'éléments à prendre en considération si l'on veut élaborer des modifications appropriées. L'article énonçant l'objet du projet de loi prévoit un élargissement important des efforts de consultation, mais cela n'est pas reflété dans le reste des dispositions du projet de loi, même celles où on pourrait inclure un mécanisme de consultation. Les mécanismes en place offrent la possibilité de tenir des séances publiques, mais ils n'offrent pas explicitement la possibilité de tenir des séances de consultation avec les collectivités autochtones titulaires de droits, contrairement à ce qu'exige la Constitution.

Donc, y a-t-il des modifications précises qui pourraient corriger ce problème? Y a-t-il des modifications précises que l'on pourrait apporter afin de veiller à ce que le processus de consultation soit complété? Selon moi, il y a énormément de travail que l'on pourrait faire pour améliorer le projet de loi, mais je ne suis pas en mesure de simplement vous dire, ici, aujourd'hui : «Voici les trois articles que vous devriez ajouter. » Je crois qu'il y a encore énormément de travail à faire sur ce projet de loi. J'imagine que l'on pourrait corriger les lacunes par l'intermédiaire du règlement, mais je ne suis pas sûr, pour toutes sortes de raisons, que ce soit la bonne façon de procéder. Je crois que d'autres dispositions devraient être ajoutées au projet de loi pour faire en sorte qu'il favorise vraiment une consultation élargie, comme il prétend le faire. L'ancien système ne garantissait pas toujours des consultations poussées, et c'est l'une des raisons pour lesquelles ce projet de loi a été présenté.

Le sénateur Patterson : Encore une fois, j'ai deux questions très précises à vous poser, monsieur Newman. Premièrement, avez-vous des commentaires à formuler sur le critère élargi lié au

described them, Indigenous rights holders who are directly impacted by projects? Secondly, a lot of things have been left to regulations and guidelines outside the legislative process. Would you have any comments on what should be an appropriate time to develop regulations before the bill comes into force?

Mr. Newman: On the first of those points, I don't see an open standing test as necessarily benefitting Indigenous communities. There is a real danger that the voice of rights-bearing communities could be drowned out by large numbers of expressions of activist opinion that isn't necessarily in support of the real aims of Indigenous communities. There are dangers there. Obviously there needs to be public consultation around certain types of projects, and there is room for that. The bill actually provides more room for that than for meeting the legal requirements of consulting with rights-bearing indigenous communities. There's an imbalance there in some ways, and the open standing type of test doesn't really help or address that; it actually probably causes more difficulty.

In terms of when regulations could be developed, that's a very challenging issue. It would be a lot easier to comment on the bill if there were regulations already accompanying it. On the other hand, if there are amendments still being made to the bill, regulations can't really be developed unless they line up with it or the powers that are going to exist under the act. Of course, as I have referenced, there is the possibility that regulations need to go through a formal legal duty to consult procedure, and the government has many aspirations around the UN declaration on those fronts. There's a very complex situation here in terms of the timing sequence that would be involved.

Those are just some reflections. I can't claim to have an answer on when the exact moment is, but the meaning of the bill isn't very clear without the regulations at the same time.

Senator Cordy: Thank you for being here this morning.

My first question is for Ms. Fedorchuk. Thank you for all your information about the potash industry. Being from Nova Scotia, I know a bit about it, but I have learned more this morning. Thank you for that.

I was interested when you spoke about the duplication of Saskatchewan or provincial assessments and federal assessments. I think your comment was something like they should only be dealing with federal jurisdiction. Could you give us a sense of

droit de participation qui est prévu dans le projet de loi C-69 ainsi que sur les menaces qui, selon votre description, pourraient guetter les Autochtones titulaires de droits directement touchés par les projets? Deuxièmement, un grand nombre d'éléments ont été relégués au règlement ou à des lignes directrices au lieu d'être précisés dans la loi. Selon vous, combien de temps avant l'entrée en vigueur du projet de loi faudrait-il élaborer le règlement?

M. Newman : Pour répondre à votre première question, je ne crois pas que le critère élargi lié au droit de participation sera nécessairement avantageux pour les collectivités autochtones. Il y a un véritable risque que la voix des collectivités titulaires de droits soit étouffée par une multitude d'activistes dont les opinions ne reflètent pas nécessairement les véritables objectifs des collectivités autochtones. C'est l'un des dangers. Évidemment, il faut qu'il y ait des consultations publiques à propos de certains types de projets, et c'est effectivement prévu. En vérité, le projet de loi accorde plus d'importance à cela qu'à la satisfaction des exigences juridiques touchant la consultation des collectivités autochtones titulaires de droits. Il y a un déséquilibre, d'une certaine façon, et le critère élargi lié au droit de participation ne fait rien pour l'atténuer ou le corriger. En fait, il crée probablement plus de difficultés.

En ce qui concerne le moment où le règlement devrait être élaboré, c'est une question très délicate. Ce serait beaucoup plus facile de formuler des commentaires sur le projet de loi si son règlement était déjà prêt. D'un autre côté, on ne peut pas vraiment élaborer un règlement alors qu'on apporte encore des modifications au projet de loi, parce qu'il faut s'assurer que les deux instruments soient en harmonie, par exemple à l'égard des pouvoirs conférés par la loi. Bien sûr, comme je l'ai dit, peut-être faudrait-il que le règlement soit lui-même assujéti à la procédure de consultation obligatoire; à cet égard, le gouvernement veut s'inspirer largement de la déclaration des Nations Unies. C'est difficile de dire quel serait le moment propice, parce qu'il y a énormément de facteurs complexes qui entrent en ligne de compte.

Ce ne sont là que des pistes de réflexion. Je ne prétends pouvoir vous donner de réponse précise quand au bon moment. Cela dit, sans le règlement, l'objectif du projet de loi n'est pas très clair.

La sénatrice Cordy : Merci d'être avec nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Mme Fedorchuk. Merci de toute l'information que vous nous avez donnée à propos de l'industrie de la potasse. Je viens de la Nouvelle-Écosse, alors je connaissais déjà le sujet, mais j'en ai appris beaucoup plus ce matin. Merci.

J'ai trouvé intéressant ce que vous avez dit à propos du dédoublement des évaluations fédérales et des évaluations de la Saskatchewan ou plutôt des évaluations provinciales. Je crois que vous avez dit que cela devrait seulement être un domaine de

what this assessment looked like under the province and under the federal government, and what is the overlap?

Ms. Fedorchuk: With the provincial environmental assessment process, there is the technical piece, but there is also the public outreach piece. Before we would do any sort of development — and we have just recently finished a big development project in Esterhazy, Saskatchewan — we do a series of open houses and community outreach to ensure that the communities in which we operate are very comfortable with what we're doing and to answer any questions they may have.

For the federal assessment, I think that remains to be seen, where the differences would actually lie. The Ministry of Environment for the Province of Saskatchewan has been so integrated with our industry for decades that they have a really good knowledge of what we do and how we navigate projects like that. There is a really great understanding when we're being regulated or when we're trying to get an environment permit to go forward.

Senator Cordy: Is there any discussion? The federal government also has a responsibility, they can't just have that off to the provinces. Is there consultation between the federal Minister of the Environment, natural resources, Minister of Finance? We have had it suggested that they should also be involved because of the economic aspect of these projects. Is there consultation between both bodies?

Ms. Fedorchuk: Between the province and the federal government now on our projects, no. We are regulated through the province right now. There could be some conversations that happen that we're not aware of. When it comes to green-lighting a development project for a potash mine right now, whether it's greenfield or brownfield, that goes through the Province of Saskatchewan.

Senator Cordy: Thank you.

Mr. Webb, you spoke a lot about competitiveness, and you want the industry to be competitive in Saskatchewan. I'll ask a question that was asked earlier of somebody else, of Dr. Newman. What amendments would you propose that would give you more confidence that you're not going to be losing your competitive edge?

Mr. Webb: We are very happy with the existing legislation. We do not believe that C-69 should exist at all. We're regulated, as Sarah said, by the provincial authorities. It has worked very well for us. We don't believe that C-69 as it relates to Nutrien

compétence fédérale. Pouvez-vous nous expliquer de façon générale comment fonctionnent les évaluations provinciales et les évaluations fédérales et nous dire pourquoi il y a un dédoublement?

Mme Fedorchuk : Dans le processus provincial d'évaluation environnementale, il y a un volet technique, mais aussi un volet de sensibilisation du public. Avant d'entreprendre un projet d'aménagement — et nous venons justement d'achever une phase importante d'un projet à Esterhazy, en Saskatchewan —, nous organisons une série de journées porte ouverte et d'activités de sensibilisation auprès de la collectivité afin de veiller à ce que les collectivités où nous nous trouvons acceptent ce que nous faisons et de répondre à toutes leurs questions.

Nous ne sommes pas en mesure présentement de déterminer en quoi les évaluations fédérales seront différentes. Le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan est si intégré aux activités de notre industrie, et ce, depuis des dizaines d'années qu'il a une excellente connaissance de ce que nous faisons et des processus que nous utilisons pour de tels projets. Il peut donc prendre des décisions très éclairées en matière de réglementation ou lorsqu'il est question d'octroyer des permis pour un projet qui touche l'environnement.

La sénatrice Cordy : Mais y a-t-il des discussions? Le gouvernement fédéral a lui aussi des responsabilités; il ne peut pas simplement les déléguer aux provinces. J'aimerais savoir si la ministre de l'Environnement, le ministre des Ressources naturelles ou le ministre des Finances du gouvernement fédéral ont participé à des discussions. On nous a dit qu'ils devraient également intervenir, étant donné que les projets comprennent un aspect économique. Est-ce qu'il y a des discussions entre les deux organisations?

Mme Fedorchuk : Non, il n'y a pas de discussions actuellement entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral à propos de nos projets. Pour l'instant, nous sommes assujettis à la réglementation provinciale. Il se peut qu'il y ait des discussions dont nous ne sommes pas au courant. Présentement, c'est la province de la Saskatchewan qui autorise les projets d'exploitation de mine de potasse, autant dans les zones vertes que dans les zones désaffectées.

La sénatrice Cordy : Merci.

Monsieur Webb, vous avez beaucoup parlé de compétitivité. Vous voulez que votre industrie soit compétitive en Saskatchewan. Je vais poser de nouveau une question qui s'adressait à M. Newman. Pouvez-vous nous proposer des modifications qui vous donneraient l'assurance que le projet de loi ne nuira pas à votre compétitivité?

M. Webb : Nous sommes très satisfaits des lois existantes. Selon nous, le projet de loi C-69 n'a pas de raison d'être. Nous avons déjà la réglementation provinciale, comme Mme Fedorchuk l'a dit. Cela fonctionne très bien pour nous. Je

specifically would be beneficial to our organization. Therefore we do not believe it should exist.

Senator Cordy: You think the bill should be killed?

Mr. Webb: Yes, ma'am.

The Chair: Senator Simons.

Senator Simons: Thank you very much, Madam Chair.

Professor Newman, I want to follow up on the excellent questions asked by my colleague Senator Patterson. The whole idea of duty to consult, getting it right in this bill, is, one, to move us forward on the path of reconciliation, and, two, to make sure that project proponents aren't suddenly surprised near the end of the process by being told that the duty to consult didn't happen on the part of the government. It would frustrate me immensely if we passed a bill that didn't do either of those things.

I understand what you're saying, that you don't want to be put on the spot to come up with three magic amendments that instantly fix everything. The problem is that we don't have months and months. In very short order, we're to be proposing amendments and debating them. Could you give us a few more hints? Can I take you for coffee? Can you walk us through it? Saying that the bill is defective in this very critical area and then sort of teasing us with not telling us to fix it is a little frustrating.

Mr. Newman: I'm not trying to tease anyone. I'm saying that a multi-hundred-page bill, to put the correct kinds of amendments in, it's a major legal enterprise to do that.

Senator Simons: We have about a week to do it.

Mr. Newman: It's a very challenging situation for the committee and for Parliament.

Putting in some specific amendments around exactly how consultation is to work within particular sections, to actually provide for consultation with Indigenous communities in some way within the sections that refer to this consultation with the public generally, I think those might be constructive. I don't think they're really going to resolve the broader issues that the bill seems to have been constructed without a desire to lay that out within the bill, but trying to do that through the regulation process gives rise to real challenges.

parle pour Nutrien en particulier, mais je ne crois pas que le projet de loi C-69 nous avantagera. Pour cette raison, nous ne croyons pas qu'il devrait être adopté.

La sénatrice Cordy : Faudrait-il abandonner le projet de loi, selon vous?

M. Webb : Oui, madame.

La présidente : Madame Simons, vous avez la parole.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Newman, je veux donner suite aux excellentes questions posées par mon collègue, le sénateur Patterson. Si nous voulons intégrer l'obligation de consulter de manière appropriée à ce projet de loi, c'est principalement, un, pour faire avancer la réconciliation et, deux, pour veiller à ce que les promoteurs n'aient pas la mauvaise surprise, à la fin du processus, d'apprendre que le gouvernement n'a pas rempli son obligation de consulter. Je serais extrêmement frustrée si nous adoptions un projet de loi qui ne sert pas à réaliser ces deux objectifs.

Je comprends que vous ne puissiez pas sur-le-champ nous fournir trois modifications qui régleront tout comme par magie. Le problème, c'est que nous ne pourrions pas étudier ce projet de loi pendant des mois. Dans très peu de temps, nous devons proposer des modifications et en débattre. Avez-vous des pistes à nous donner? Voulez-vous que nous allions prendre un café? Pouvez-vous nous fournir des explications détaillées? C'est un peu frustrant de se faire dire qu'il y a des lacunes dans cette partie très importante du projet de loi et qu'on ne nous donne aucune solution pour corriger le tir.

M. Newman : Je ne voulais pas vous décevoir, mais il demeure que ce projet de loi compte plusieurs centaines de pages et qu'il faudra déployer énormément d'efforts, du point de vue juridique, pour y apporter les modifications pertinentes.

La sénatrice Simons : Nous devons le faire en une semaine.

M. Newman : Votre comité et le Parlement se trouvent dans une position très difficile.

Il faudrait modifier certains articles sur le déroulement exact du processus de consultation en précisant, d'une façon ou d'une autre, dans les articles sur la consultation du grand public, que les collectivités autochtones doivent être consultées. Je crois que ce serait constructif. Je ne crois pas que ces modifications arriveront à régler les grands problèmes de ce projet de loi, que l'on a élaboré sans chercher à inclure des détails précis à ce sujet. Je crois que vous allez au-devant de réelles difficultés si vous avez l'intention de combler les lacunes au moyen d'un règlement.

I'm trying to hint at the kinds of things that might be appropriate. To draft that properly and co-draft it in English and French at the same time is not something I could easily do for today. It would be something that would involve a great deal of work for someone to put those in.

Senator Simons: Are you saying that this should go where the outline is for public consultation? Because you're right, the act dictates how the public consultation will happen, but it doesn't specifically have language about how duty to consult is to be carried out. Would you want to see in the preamble a definition of duty to consult? Would you want to see — there is a list of conditions in section 18 that lay out all the different things that a proponent has to do. I don't think that duty to consult in that language actually appears there.

I'm sorry to put you on the spot. I never went to law school — my mistake — and now I'm co-charged with amending this act. I really want to get this right.

Mr. Newman: Adding to the preamble isn't going to help or adding more to the purposes section in section 6 isn't going to help. I mean, the difficulty is that those parts actually promise more than what's delivered later on in the bill. If the aim is, and I think you've outlined it well, to ensure that there is proper respect for the consultation process and the rights of Indigenous communities combined together with avoiding surprises in the context of projects around that issue — and Trans Mountain is a big example in that regard in terms of a proponent investing hundreds of millions of dollars and by surprise it all goes away. It is in the operative clauses of the bill that more would need to be added, that there are actually powers for these mechanisms to carry out consultation so that that's not excluded implicitly by the fact that it's not there. What detail could be put around how that's to work, that would be a question of how much further can be done. I think there should be something in some of the operative clauses later that specifically authorizes a process of consultation with Indigenous communities rather than just an open standing test.

The Chair: Thank you very much, Professor Newman.

Senator Carignan.

[*Translation*]

Senator Carignan: I'll ask my question in French. Do you think that the notion of interest or standing when it comes to participation in consultations should be structured based on other criteria, rather than on the people directly affected versus the general public? Obviously, there would also be another specific criterion for Indigenous groups. People have told us that a broad

J'essaie de vous donner des pistes de solutions appropriées. Je ne pourrai pas dès aujourd'hui vous donner les bonnes modifications à apporter, si en plus je dois les formuler en anglais et en français en même temps. Ce genre de choses représentent énormément de travail pour une personne.

La sénatrice Simons : Mais dites-vous que les modifications devraient viser les dispositions parlant des consultations publiques? Sur ce point, vous avez raison : le projet de loi prescrit un processus de consultation publique, mais le libellé n'explique pas précisément comment on est censé mettre en œuvre l'obligation de consulter. Croyez-vous qu'on devrait ajouter, au préambule, une définition de l'obligation de consulter? Devrait-on... À l'article 18, on énumère les diverses conditions imposées aux promoteurs. Je ne crois pas qu'il soit question de l'obligation de consulter dans le libellé de cet article.

Je suis désolée, je ne veux pas vous mettre dans l'embarras. Je n'ai pas étudié le droit — j'aurais dû —, mais, à présent, j'ai la responsabilité, avec mes collègues, de modifier ce projet de loi. Je veux m'assurer que nous le faisons comme il faut.

M. Newman : Ajouter quoi que ce soit au préambule ne sera d'aucune utilité, pas plus que d'ajouter d'autres dispositions à l'article 6, celui qui énonce l'objet de la loi. Le problème, c'est que ces dispositions font des promesses qui ne sont pas tenues dans le reste du projet de loi. Je crois que vous avez bien décrit le but du projet de loi, qui est de veiller à ce qu'il y ait un processus de consultation en bonne et due forme, que les droits des collectivités autochtones soient respectés et qu'il n'y ait pas de surprises à cause de cela pour les promoteurs de projets. Le projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain est un excellent exemple : un promoteur investit des centaines de millions de dollars, et, surprise, il perd tout. Il faudrait étoffer les dispositions essentielles du projet de loi afin que les consultations soient par obligation menées jusqu'au bout. Il ne faut pas que les lacunes dans le libellé permettent implicitement de faire fi du processus de consultation. Cependant, avant de pouvoir dire de façon détaillée comment cela va fonctionner, il va falloir se pencher sur ce qu'il est possible de faire de plus. Je crois qu'il faudrait ajouter une disposition essentielle plus loin dans le projet de loi afin d'autoriser explicitement les processus de consultation auprès des collectivités autochtones, au lieu de se contenter d'un critère élargi lié au droit de participation.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Newman.

Sénateur Carignan, vous avez la parole.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je vais poser ma question en français. Croyez-vous que l'on devrait structurer la notion d'intérêt ou de « standing » pour ce qui est de la participation aux consultations en fonction d'autres critères que ceux qui sont directement touchés versus le grand public? Évidemment, il y aurait aussi un autre critère spécifique pour les groupes

public consultation would somewhat “overshadow” the strength or weight of the First Nations’ position. I want to try to find a way to re-establish their position. I want to hear what you have to say about this.

[English]

Mr. Newman: That makes a great deal of sense to have a standing test for consultations that structure it around appropriate sorts of groups with whom consultations can occur. Those with whom there is a legal right to consultation such as Indigenous communities, those who are directly affected, obviously there is a stronger interest in public consultation. Those in the general public who might want to comment on a project, there would seem to be a lesser interest there and one that could indeed distract from the consultations that need to occur with those who are legally entitled to them or those who are directly affected. As a quick answer, I would say that that makes a great deal of sense, to adjust the standing test in some manner that’s responsive to legal rights and direct effects.

[Translation]

Senator Carignan: I have a slightly more technical question. It concerns the definition of “jurisdiction,” which takes into account the provinces or organizations that would be given a mandate to conduct an environmental assessment. This includes Indigenous groups that would have environmental assessment powers, duties and functions. At first glance, I thought it made sense. However, I then wondered about institutional bias or impartiality. The organization or body may need to make a decision where the rights of First Nations are concerned. It would then be in a position to have elements of institutional bias, and therefore to initiate challenges. Do you have any thoughts on this matter?

[English]

Mr. Newman: I’m not sure I understand what kind of bias you’re asking about. Could you clarify?

Senator Carignan: My question is about the definition of jurisdiction. We could have people from an Indigenous group, that they will have the mandate to make the assessment. They could be in a position where they will have to balance their rights or the impact on their own rights. Do you think that you could have a risk of impartiality and it could create a field of legal action?

Mr. Newman: You’re asking about Indigenous participation in some of the governing mechanisms?

autochtones. On a entendu des commentaires selon lesquels le fait de mener une large consultation auprès du grand public viendrait un peu « noyer » la force ou le poids de la position des Premières Nations. J’aimerais essayer de trouver une façon de rétablir leur position. J’aimerais vous entendre à ce sujet.

[Traduction]

M. Newman : Il est tout à fait logique d’avoir un critère pour ce qui est de la participation aux consultations afin d’établir quels groupes devraient être consultés. Évidemment, les groupes qui doivent être consultés en vertu de la loi, comme les collectivités autochtones, et ceux qui sont touchés directement par un projet, ont un réel intérêt pour les consultations publiques. Si on laisse les membres du grand public formuler des commentaires sur un projet même s’ils n’y accordent pas autant d’intérêt, on risque de faire dérailler le processus de consultation et d’accorder moins de temps à ceux qui doivent être consultés en vertu de la loi et à ceux qui sont directement touchés. Pour répondre brièvement, je dirais qu’il serait tout à fait logique de modifier le critère lié au droit de participation afin de tenir compte des droits prévus par la loi et des groupes directement touchés.

[Français]

Le sénateur Carignan : J’ai une question, qui est un peu plus technique. Il s’agit de la définition d’« instance », de « juridiction » en anglais, qui prend en compte les provinces ou les organismes à qui on confierait un mandat de faire une évaluation environnementale. On y inclut les groupes autochtones qui auraient des attributions d’évaluation environnementale. À première vue, je trouvais que c’était logique, puis je me suis posé la question quant au problème de la partialité ou de l’impartialité institutionnelle. L’organisme ou l’instance est à risque de devoir trancher lorsque cela concerne les droits des Premières Nations. Il serait alors en position d’avoir des éléments de partialité institutionnelle, donc d’amener des contestations. Avez-vous des idées à partager à ce sujet?

[Traduction]

M. Newman : Je ne suis pas certain de comprendre ce que vous voulez dire par « impartialité ». Pouvez-vous être plus précis?

Le sénateur Carignan : Ma question porte sur la définition d’« instance ». Disons qu’un groupe autochtone a le mandat de procéder à une évaluation environnementale. Il pourrait aussi avoir à trancher une question à propos de ses propres droits ou des répercussions sur ses droits. Croyez-vous que cela pourrait entraîner un risque d’impartialité et donc ouvrir la voie à des contestations juridiques?

M. Newman : Parlez-vous de la participation d’un groupe autochtone à un quelconque mécanisme de gouvernance?

Senator Carignan: More about the definition of jurisdiction where they could receive the mandate to make the assessment.

Mr. Newman: I would need to think more on that question, if there would be a risk that arises. I don't immediately see it, but there would be something to think about there if an Indigenous governing body were in the position where they were assessing something and implicitly also acting in place of the Crown and subject to the duty to consult as a result.

Senator Carignan: Yes, you got it.

Mr. Newman: That could give rise to some great difficulties depending on which exact organization was empowered at that stage. I don't know if I would call it so much a bias or partiality issue. There would be an issue raised with respect to that governing body being asked to play dual roles or having dual roles, I should say.

Senator Carignan: Yes.

Mr. Newman: It's not something I had thought about on first looking at the act or various readings of the bill. It raises some interesting and important questions.

Senator Carignan: Thank you.

Senator Richards: Thank you for being here.

I have a comment/question for Mr. Webb. Congratulations on your citizenship. Now you know what kind of problem we're in. You mentioned that this bill hands a lot to the United States. I tend to agree with that. I just want you to comment. I think the bill overburdens Canadian people with a great deal of expectation that they should agree to governmental ideas of how to achieve a subjective — there's a worldwide condition of global warming in the environment, and that is implicit and rampant through this omnibus bill. It is going to impede almost every bit of structure that we want to produce in this country. That's my assessment of the bill. I just want your opinion.

Mr. Webb: Thank you, senator.

Yes, I'm thrilled to be a Canadian. I'm thrilled to be a Canadian for a number of reasons, at least the fact that things work very, very well in this country.

The regulations that have existed for decades for Nutrien and the predecessor companies have created in the case of potash and nitrogen absolutely world-class assets whether it's Nutrien, Mosaic, K+S or others. Preserving those world-class assets and our place on the world stage is very important for the country,

Le sénateur Carignan : Je suis davantage intéressé par la définition d'instance. Qu'arriverait-il si un groupe autochtone avait le mandat de réaliser une évaluation?

M. Newman : Je vais devoir y réfléchir pour déterminer s'il y a des risques. Il n'y en a aucun qui me vient à l'esprit présentement, mais peut-être devrait-on y réfléchir davantage, si un organisme de gouvernance autochtone peut être chargé à la fois de réaliser une évaluation et, implicitement, de prendre une décision au nom de la Couronne, tout en étant visé par l'obligation de consulter, en conséquence.

Le sénateur Carignan : Oui, c'est exactement ça.

M. Newman : Vous risquez d'aller au-devant de difficultés très importantes, dépendamment des organisations mandatées pour cela. Je ne sais pas si j'appellerais vraiment cela un problème d'impartialité ou de partialité. Le problème, c'est qu'on demande à un organisme de gouvernance de jouer deux rôles.

Le sénateur Carignan : Oui.

M. Newman : Je n'avais pas réfléchi à cette question la première fois que j'ai consulté le projet de loi ni au cours des lectures suivantes. Vous avez soulevé un point important et intéressant.

Le sénateur Carignan : Merci.

Le sénateur Richards : Merci d'être avec nous.

J'ai une question ou un commentaire pour M. Webb. Je veux vous féliciter d'avoir obtenu la citoyenneté. Vous devez comprendre maintenant les problèmes que nous avons. Vous avez dit que ce projet de loi va donner beaucoup d'avantages aux États-Unis. Je serais d'accord avec vous. Je veux seulement vous demander d'autres commentaires. Selon moi, ce projet de loi impose un fardeau excessif aux Canadiens; on tient pour acquis qu'ils devraient accepter les propositions du gouvernement relativement à la façon de régler un problème subjectif... Dans l'ensemble de ce projet de loi omnibus, on tient implicitement pour acquis que le climat se réchauffe dans le monde entier. Cela va nuire à presque tous les projets d'infrastructure que nous voulons réaliser au Canada. C'est ce que je pense de ce projet de loi, mais j'aimerais connaître votre opinion.

M. Webb : Merci, monsieur le sénateur.

Oui, je suis ravi d'être Canadien, pour toutes sortes de raisons, notamment que les choses fonctionnent vraiment très bien ici.

La réglementation qui s'applique depuis des décennies aux entreprises comme Nutrien et ses prédécesseurs a permis à des entreprises comme Nutrien, Mosaic, K+S ou d'autres de créer des installations de calibre mondial dans le marché de la potasse et de l'azote. Nous devons conserver nos infrastructures de

for its citizens, for those who count on the tax revenues and royalty streams that come from our business activities. We believe that the regulatory environment that exists today works very well. Bill C-69 would insert a level of uncertainty that could compromise the very enviable position that we enjoy today.

Senator Richards: Thank you very much.

Senator MacDonald: I thank all of the witnesses.

Like many Canadians, when I hear “potash,” I think of Saskatchewan. My questions are for both Mr. Webb and Ms. Fedorchuk.

Mr. Webb, I want you to educate me here. What is a nitrogen asset and just how does that play in the marketplace?

Mr. Webb: We operate nitrogen plants in North America. We have nitrogen facilities also in Latin America and Egypt. The basic chemistry is that we convert natural gas into a nitrogen molecule that is used primarily for fertilizer. It also has other uses. When you buy a bag of fertilizer, and it has three numbers, N, P and K. The N is the nitrogen component. It is a critical, absolutely essential nutrient for plant growth. We wouldn't have the food today that we have if it wasn't for nitrogen.

Our nitrogen plants are very large installations where we take the basic feed stock of natural gas, and we convert it to a liquid or a solid form that is then distributed through our network and other networks and ultimately is applied, for the most part, at the farm level.

Senator MacDonald: You said you had assets in different countries?

Mr. Webb: Correct.

Senator MacDonald: Is this basically a domestic or an export product?

Mr. Webb: It's an export product as well. We export nitrogen as well as potash.

Senator MacDonald: All right.

When it comes to the importance of potash in producing agricultural products, one would think that the sky would be the limit for this industry in a world with an ever-increasing population. My understanding from your testimony is that it's very competitive out there for potash. I'm curious if you could give us an overview of what the industry has faced over the past,

calibre mondial et notre place sur les marchés internationaux; c'est très important pour le Canada, les Canadiens et pour ceux qui comptent sur les recettes fiscales et les redevances qui viennent de nos activités commerciales. Nous croyons que le cadre réglementaire d'aujourd'hui fonctionne très bien. Le projet de loi C-69 va créer de l'incertitude, ce qui risque d'affaiblir la position très enviable dont le Canada jouit actuellement.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup.

Le sénateur MacDonald : Merci à tous les témoins.

Comme de nombreux Canadiens, dès que j'entends le mot « potasse », je pense à la Saskatchewan. Mes questions s'adressent à M. Webb et à Mme Fedorchuk.

Monsieur Webb, j'aimerais de l'information. Qu'est-ce qu'une installation de produits azotés et quel est son rôle dans le marché?

M. Webb : Nous exploitons des usines de produits azotés en Amérique du Nord. Nous avons également des usines de produits azotés en Amérique latine et en Égypte. Pour vous expliquer le principe chimique de base, nous transformons du gaz naturel en molécules d'hydrogène qui seront utilisées principalement pour la production d'engrais; il y a d'autres usages. Quand vous achetez de l'engrais, il y a sur le sac les lettres N, P et K associées à des chiffres. N est le symbole de l'azote. C'est un nutriment absolument essentiel pour la croissance des plantes. Nous n'aurions pas la nourriture que nous avons aujourd'hui si ce n'était de l'azote.

Nos usines de produits azotés sont de très grandes installations. C'est là qu'on transforme la matière première, le gaz naturel, en un produit liquide ou solide que nous distribuons par l'intermédiaire de notre réseau ou d'autres réseaux. Les produits servent surtout dans le domaine agricole.

Le sénateur MacDonald : Vous avez dit que vous aviez des installations dans d'autres pays, oui?

M. Webb : C'est exact.

Le sénateur MacDonald : Et ces produits sont destinés à une utilisation au Canada ou à l'exportation?

M. Webb : Nous exportons aussi ce produit. Nous exportons des produits azotés en plus de la potasse.

Le sénateur MacDonald : D'accord.

Étant donné l'importance de la potasse dans la production agricole, on croirait qu'il n'y aurait pas de limite pour cette industrie, étant donné que la population mondiale ne cesse de croître. D'après ce que j'ai compris de votre témoignage, il y a énormément de compétition dans le marché de la potasse. Je me demandais si vous pouviez nous résumer ce qui s'est passé dans

let's say, decade and a half or so and how these provisions would impact on the industry and the building of Canada's export?

Ms. Fedorchuk: Over the last decade, the major potash producers in the world have undertaken huge billion-dollar expansions. They weren't just in Canada. Our Russian competitors have also expanded their facilities as well as new entrants have come in as well. It is a very competitive marketplace. In 2016 we had decade-low pricing for potash. We were very financially constrained. We have seen small increases in market demand and pricing over the last two years, which has been great to see, but the market is still really volatile.

The potash that we make here in Canada goes to China, to India, to Brazil. Within those markets the farmers aren't necessarily looking for a sustainably made product, although we're very proud that we are world leading in our sustainability record. They're looking for the lowest price. If we try to hold out for any kind of incremental pass on cost that we've had over the past few years, the Russians can just very easily transport their product into all of these markets, sometimes much more easily than we can, especially with the constrained rail system. We are price takers in the market. We don't set the price globally.

Mr. Webb: I would add that Sarah is absolutely right; the Russians are our principal competitors from a price perspective, certainly from Nutrien's perspective. We play by the rules. We have clear rules that we operate within. I dare say that the Russian producers have a different set of rules. It is a very competitive space. As Sarah said the lowest price will end up doing very well.

The Russians are also not nearly as disciplined as it relates to the Canadian producers. It creates enormous disruption in the market at times, particularly this time of the year during the spring planting season. Also given the fact that their cost of energy, it's very energy-intensive in terms of producing potash, their cost per kilowatt-hour is about 40 per cent less than it is in the Province of Saskatchewan. We're fighting an uphill battle as it is today to keep our prices at a competitive level and compete on the global stage.

Senator MacDonald: Thank you.

Senator Neufeld: Thank you all for being here today. I appreciate it very much.

cette industrie au cours des 15 dernières années, disons, et nous expliquer quelles seraient les répercussions des dispositions à l'étude sur l'industrie et sur le développement des exportations canadiennes.

Mme Fedorchuk : Au cours de la dernière décennie, les grands producteurs de potasse du monde ont dépensé des millions de dollars afin d'étendre leurs activités, et pas seulement au Canada. Nos concurrents russes également ont élargi leurs installations, et de nouvelles entreprises ont vu le jour. C'est un marché extrêmement compétitif. En 2016, le prix de la potasse a atteint son point le plus bas de la décennie. Nous avons dû composer avec d'énormes contraintes financières. La demande et notre place dans le marché ont légèrement augmenté au cours des deux dernières années. C'est une excellente chose, mais le marché demeure très instable.

La potasse que nous produisons ici au Canada est exportée vers la Chine, l'Inde et le Brésil. Les agriculteurs de ces marchés ne veulent pas nécessairement un produit fabriqué avec le souci de la durabilité. Même si nous sommes fiers d'être un chef de file à l'échelle mondiale pour ce qui est de la durabilité, ces acheteurs préfèrent le produit à plus bas prix. Si nous essayons, même progressivement, de refiler à d'autres l'augmentation des coûts que nous assumons depuis quelques années, les Russes pourront facilement inonder tous ces marchés de leurs produits. Ils pourront le faire beaucoup plus facilement que nous, surtout étant donné la capacité ferroviaire limitée. Nous sommes des preneurs de prix dans le marché. Nous ne fixons pas les prix à l'échelle mondiale.

M. Webb : J'ajouterais que Mme Fedorchuk a tout à fait raison. Les Russes sont nos principaux concurrents en ce qui a trait au prix. C'est certainement vrai pour Nutrien. Nous jouons selon les règles. Nous respectons des règles bien définies dans nos activités. J'ose dire cependant que les producteurs russes suivent des règles tout à fait différentes. C'est un milieu très compétitif. Comme Mme Fedorchuk l'a dit, les producteurs qui peuvent vendre au prix le plus bas seront avantagés.

Les Russes sont loin d'être aussi disciplinés que les producteurs canadiens, ce qui crée parfois d'énormes perturbations dans le marché, en particulier pendant cette période de l'année, au printemps, pendant les semis. En outre, produire de la potasse consomme énormément d'énergie, mais les Russes paient le kilowattheure environ 40 cents de moins que la Saskatchewan. Nous sommes en position de faiblesse aujourd'hui, et nous devons continuer de lutter pour que nos prix soient compétitifs et que nous soyons compétitifs sur le marché mondial.

Le sénateur MacDonald : Merci.

Le sénateur Neufeld : Merci à tous d'être ici aujourd'hui. Je vous en suis très reconnaissant.

Ms. Fedorchuk, you and Mr. Webb mentioned that you were nervous about getting the natural gas that you needed and getting the lines. Can you tell me where your natural gas is supplied from, where in Saskatchewan?

Mr. Webb: Yes, we're in Saskatchewan. Our nitrogen facilities in Canada are in the Province of Alberta.

Senator Neufeld: Okay.

Mr. Webb: Our natural gas is delivered to us from natural gas producers in the Province of Alberta.

Senator Neufeld: You would talk, then, about pipelines within the Province of Alberta?

Mr. Webb: That's correct.

Senator Neufeld: You talked about natural gas lines too.

Ms. Fedorchuk: Yes. Mosaic has a solution mine outside of Belle Plaine, Saskatchewan, which takes a great deal of natural gas in order to run. It's a different form of potash mining. We source from Saskatchewan and Alberta. It's really the transportation of natural gas for us, which is getting constrained, and more infrastructure is needed.

Senator Neufeld: Your organizations were obviously part of the — or maybe I should ask first. Were you part of the consultations that the federal government said they did over three years? As I understand, they said over three years that they consulted with everybody that they could across Canada as fulsomely as they could to develop Bill C-69. Were your organizations consulted? I'll leave it there for now.

Ms. Fedorchuk: Throughout that process Mosaic was reaching out to Environment Canada and Natural Resources Canada on a pretty regular basis trying to get our voice heard. A lot of our feedback wouldn't be reflected in the bill because our feedback is that the process for getting potash mines built isn't broken, it's provincially regulated, and that's where we would wish to be.

Senator Neufeld: I'm not asking about reaching out. You were proactive. Did the federal government, this expert panel, actually meet with your organization? If it did, was it a long time that it met with — took a lot of your suggestions, and were you happy with the result of Bill C-69 that would have come out of that process? They said they had an expert panel for three years.

Madame Fedorchuk, vous nous avez parlé, M. Webb et vous, de vos craintes à propos de l'approvisionnement en gaz naturel dont vous avez besoin. Pouvez-vous me dire où vous vous procurez votre gaz naturel, en Saskatchewan?

M. Webb : Oui. Nous nous trouvons en Saskatchewan, mais nos installations de produits azotés au Canada se trouvent en Alberta.

Le sénateur Neufeld : D'accord.

M. Webb : Nous nous procurons notre gaz naturel auprès de producteurs de gaz naturel albertains.

Le sénateur Neufeld : Donc, vous utilisez les pipelines de l'Alberta?

M. Webb : C'est exact.

Le sénateur Neufeld : Vous avez aussi parlé des canalisations pour le gaz naturel.

Mme Fedorchuk : Oui. Mosaic possède une mine à extraction par dissolution près de Belle Plaine, en Saskatchewan, qui utilise énormément de gaz naturel. C'est une autre façon de produire de la potasse. Nous prenons notre gaz naturel en Saskatchewan et en l'Alberta. Pour nous, c'est le transport du gaz naturel qui est important, parce que nous avons besoin de plus d'infrastructures, alors qu'on impose plus de restrictions.

Le sénateur Neufeld : Vos organisations ont évidemment participé... Peut-être que je devrais poser ma question en premier. Avez-vous participé aux consultations que le gouvernement fédéral a dit avoir menées au cours des trois dernières années? D'après ce que je sais, le gouvernement affirme avoir consulté tout le monde possible au cours des trois dernières années, d'un bout à l'autre du Canada, aussi exhaustivement que possible, afin d'élaborer le projet de loi C-69. Vos organisations ont-elles été consultées? Je vais m'en tenir à cette question pour l'instant.

Mme Fedorchuk : Pendant ce processus, Mosaic a régulièrement tenté de communiquer avec Environnement Canada et Ressources naturelles Canada afin de se faire entendre. Bon nombre de nos commentaires sont absents du projet de loi, parce que nous sommes d'avis que le processus d'aménagement des mines de potasse est correct, puisqu'il est assujéti à la réglementation provinciale, comme il doit l'être, selon nous.

Le sénateur Neufeld : Je ne parle pas de communiquer avec le gouvernement. Vous avez été proactif. Est-ce que le gouvernement fédéral, le comité d'experts, a rencontré votre organisation? Dans l'affirmative, est-ce que ça fait longtemps? A-t-on écouté vos recommandations et étiez-vous satisfait des répercussions prévues du projet de loi C-69? Le comité d'experts aurait mené des consultations pendant trois ans.

Ms. Fedorchuk: We did not meet with the expert panel.

Senator Neufeld: One of the largest industries in Canada, and they didn't —

Mr. Webb: The same applied to Nutrien as well, we do not recall being reached out to.

Senator Neufeld: Well, I find that absolutely amazing.

The chair is going to cut me off, so — no? I'm so used to you saying you can't ask another question.

The Chair: I didn't say anything. You are imagining.

Senator Neufeld: I have one other question.

Mr. Webb, you compared a little bit in Canada to the US with construction of a urea plant in Borger, Texas. Sometimes that's easy to put out there, but if that same plant were to be built here in Saskatchewan under Bill C-69, give me an idea how long it would take.

Mr. Webb: Our estimates on the most favourable scenario would be 2.1 years. The worst-case scenario 5.1 years.

Senator Neufeld: That's amazing. It's no wonder that industry is nervous about what's taking place with Bill C-69.

Mr. Newman, we've listened to quite a number of First Nations groups. Almost all of them — I think there might have been one, if my memory is correct, that wanted a standing test and them to be the ones who are first affected and should actually be directly consulted. Now, under CEAA 2012 — in the NEB process there is wording that says those that are most affected, experts, and then if others want to comment, they can. It's the board that makes the decision about how much other information they listen to. This bill says the whole world can come. The First Nations that we talked to are very nervous about that because they get shouted down. What's your opinion?

Mr. Newman: I would say two quick things in response. One is there is an existing system that was developed without all of the latest duty to consult jurisprudence but that has adapted over time and has had engagement with the case law. There has been a chance to see where that gets to. Carrying out of full-scale reform puts things into a very uncertain situation. Now, that's not determinative. There can be arguments for a full-scale reform at times, but going this route of an unlimited type of standing test de-emphasizes legal rights that are held under the Constitution

Mme Fedorchuk : Nous n'avons rencontré aucun comité d'experts.

Le sénateur Neufeld : Vous représentez l'une des plus grandes industries au Canada, et ils n'ont pas...

M. Webb : C'est la même chose pour Nutrien, nous ne nous souvenons pas d'avoir été consultés.

Le sénateur Neufeld : Eh bien, je trouve cela absolument incroyable.

La présidente va m'interrompre, donc... Non? J'ai tellement l'habitude que vous ne m'autorisiez pas à poser une autre question.

La présidente : Je n'ai rien dit. Vous vous faites des idées.

Le sénateur Neufeld : J'ai une autre question.

Monsieur Webb, vous avez un peu comparé le Canada aux États-Unis pour ce qui est de la construction d'une installation de production d'urée à Borger, au Texas. C'est parfois facile de le faire là-bas, mais, si cette installation devait être construite ici, en Saskatchewan, aux termes du projet de loi C-69, j'aimerais avoir une idée du temps que cela prendrait.

M. Webb : Selon nos estimations, dans le meilleur des cas, cela prendrait 2,1 ans. Dans le pire des cas, 5,1 ans.

Le sénateur Neufeld : C'est incroyable. Il n'est pas étonnant que l'industrie soit nerveuse à cause de ce qui se passe avec le projet de loi C-69.

Monsieur Newman, nous avons entendu les témoignages de nombreux groupes des Premières Nations. La quasi-totalité de ces groupes... Je crois qu'il y en a peut-être eu un, si ma mémoire est bonne, qui voulait que le critère lié au droit de participation soit appliqué et selon qui le groupe qui est touché en premier devrait être directement consulté. Maintenant, en application de la LCEE de 2012... Dans le processus de l'Office national de l'énergie, il est indiqué que ceux qui sont le plus touchés, les experts... Si d'autres intéressés veulent commenter, ils le peuvent. C'est l'office qui prend la décision quant à la quantité d'autres informations qu'il veut entendre. Le projet de loi indique que le monde entier peut participer. Les Premières Nations à qui nous avons parlé sont très nerveuses à ce sujet, car elles se sont fait dire de se taire. Quel est votre avis?

M. Newman : Je dirais rapidement deux choses en réponse. La première, c'est qu'il existe un système qui a été élaboré sans tenir compte de la récente jurisprudence relative à l'obligation de consulter; il a été adapté au fil du temps et il a eu une incidence sur la jurisprudence. On peut voir à quoi cela nous mène. Le fait de lancer une réforme en profondeur entraîne une grande incertitude. En ce moment, ce n'est pas déterminant. Il peut, par moments, y avoir des arguments en faveur d'une réforme en profondeur, mais choisir un nombre illimité de critères liés au

compared to a test that refers to those most directly affected. It's not surprising that Indigenous communities, whether First Nations, Métis or Inuit, would have concerns about that. There probably should be amendments that focus towards those groups who hold legal rights and others that are most directly affected as opposed to just a general standing test that anyone can enter into.

The Chair: Senator Mockler, and then the last question goes to Senator Wallin.

Senator Mockler: I believe that politics is the art of the possible.

Mr. Webb, I want to say that I believe that to kill the bill — like you've expressed, I'm one of those parliamentarians who believe we need to improve the bill or change it dramatically to permit Canadians to create wealth. Maybe with the proper changes to Bill C-69, you could reopen your potash mine to create or get back the 500 jobs that we've lost.

We have a lot of partners out there. Approximately eight, nine premiers in Canada are concerned with this bill. A letter dated February 27, 2019, was sent to the Prime Minister of Canada by the four Atlantic provinces. I will quote it and then ask a question and ask you to comment on their concerns. The four premiers of Atlantic Canada said “. . . that the Bill as drafted places final decision-making power in the hands of the Minister or Governor in Council and provides the opportunity to veto the results of thorough scientific assessment and review of evidence.”

I would like to have your comments on that specifically in view of the fact there are concerns that it requires cooperation between the impact assessment agency and life-cycle regulators — for example, the offshore petroleum boards, the Canadian energy regulator and the Canadian Nuclear Safety Commission — in assessing projects and allowing them to proceed under any of the process options in the act. They are very concerned. This letter has gone to the Prime Minister. What are your views on the veto and the life-cycle process?

The Chair: Your question is directed to Mr. Webb, I think?

Senator Mockler: To the witnesses.

The Chair: Who wants to answer the question?

droit de participation plutôt qu'un critère qui tient compte de ceux qui sont le plus directement touchés, cela atténue les droits légaux détenus en vertu de la Constitution. Il n'est pas surprenant que les collectivités autochtones des Premières Nations, des Métis ou des Inuits aient des préoccupations à ce sujet. Il faudrait probablement apporter des modifications pour mettre l'accent sur les groupes qui détiennent des droits légaux et sur ceux qui sont le plus directement touchés plutôt que de s'en tenir à un critère général auquel tout le monde peut répondre.

La présidente : Sénateur Mockler, vous avez la parole; Mme Wallin posera la dernière question.

Le sénateur Mockler : Je pense que la politique est l'art du possible.

Monsieur Webb, je tiens à dire que, selon moi, s'il est question de torpiller le projet de loi... Comme vous l'avez dit, je suis un de ces parlementaires qui pensent que nous devons améliorer le projet de loi ou le modifier de fond en comble pour permettre aux Canadiens de créer de la richesse. Peut-être, qu'en apportant les changements appropriés au projet de loi C-69, vous pourriez rouvrir votre mine de potasse pour créer des emplois ou récupérer les 500 emplois que nous avons perdus.

Nous avons beaucoup de partenaires dans ce domaine. Huit ou peut-être neuf premiers ministres au Canada sont concernés par ce projet de loi. Les quatre provinces de l'Atlantique ont envoyé une lettre datée du 27 février 2019 au premier ministre du Canada. Je vais en citer une partie, ensuite je poserai une question en vous demandant de formuler des commentaires sur leurs préoccupations. Les quatre premiers ministres du Canada atlantique ont dit : « [...] que le projet de loi, dans sa forme actuelle, place le pouvoir de décision définitif entre les mains du ministre ou du gouverneur en conseil, et il accorde la possibilité d'imposer un veto sur les résultats d'une évaluation scientifique rigoureuse et sur un examen approfondi des preuves. »

J'aimerais entendre vos commentaires précisément sur cette question, compte tenu du fait qu'il y a des préoccupations qui exigent une collaboration entre l'agence d'évaluation d'impact et les organismes de réglementation du cycle de vie — par exemple, les offices des hydrocarbures extracôtiers, la Régie canadienne de l'énergie et la Commission canadienne de sûreté nucléaire —, pour évaluer les projets et permettre leur réalisation aux termes des options en matière de processus figurant dans la loi. Ils sont très inquiets. Cette lettre a été envoyée au premier ministre. Quel est votre avis sur le veto et sur les processus de cycle de vie?

La présidente : Il me semble que votre question est adressée à M. Webb?

Le sénateur Mockler : Aux témoins.

La présidente : Qui veut répondre à la question?

Ms. Fedorchuk: The minister's veto would have us concerned especially if we're looking at a four-year timeline to get approval for a process that we're submitting science-based research investigation, have community approval, have done our duty to consult, and then for it to be vetoed at the end. Those assessments are really costly and time-consuming for proponents to undertake, and to not have the certainty that if we do everything right, we would not be able to move forward in the end would be really concerning to Mosaic.

Mr. Webb: If I can speak to your earlier comments about our facility, as I hope you know, we are in the process of speaking with the government about restarting and mining salt that would be used for municipal services in the winter.

As Sarah said, our concerns about Bill C-69 come down to the uncertainty that it inserts into the processes of allocating capital, which is critical to our organization. We believe very strongly that the regulatory environment that we operate in today serves us very well.

The Chair: Thank you very much.

Last question, Senator Wallin.

Senator Wallin: Thank you very much, Madam Chair.

Mr. Newman, I will not ask you to spell out amendments to the bill because I think I understand your point, that it's kind of woven into the DNA, and it needs a total rethink on the whole question of consultation. Putting on your lawyer and legal hat, we are seeing — not just in this bill in others — that there are bills presented without regulation, and they interact. We need increasingly to see those things simultaneously and that you can't fix what's in the legislation by cleaning something up in regulation because the legislation is the master; it's the legal language. I think that's where we're at, that we need to see both things together if we're going to clarify that issue of who is going to be consulted and when, in what order and what weight we will place on the open standing list.

Mr. Newman: If we could see the regulations at the same time with this bill, one might be able to say different things, at least in part. Obviously what regulations can be developed depends upon what clauses of the bill permit the development of regulations. In some ways the more that can be done in the legislation itself rather than in regulation, the better because that allows Parliament to have control over the decisions that are being made. The regulatory side — the regulation-making side, I should say, just to avoid ambiguity, gives rise to additional challenges, but not being able to see the whole scheme of how

Mme Fedorchuk : Le veto du ministre serait particulièrement préoccupant s'il était question d'un délai de quatre ans pour faire approuver un processus pour lequel nous avons présenté une étude de recherche fondée sur des données scientifiques, obtenu l'approbation de la collectivité et organisé des consultations conformément à notre obligation; tout cela pour qu'à la fin, un veto nous soit opposé. Ces évaluations sont vraiment coûteuses et chronophages pour les promoteurs; ce qui inquiéterait le plus Mosaic, c'est que, même en faisant les choses de la bonne manière, l'entreprise n'aurait pas pour autant la certitude d'avoir le feu vert au bout du compte.

M. Webb : J'aimerais revenir à vos précédents commentaires au sujet de notre installation; comme vous le savez, j'espère, nous discutons avec le gouvernement de la reprise d'activités des mines de sel, dont les services municipaux ont besoin en hiver.

Comme l'a dit Sarah, nos préoccupations au sujet du projet de loi C-69 sont surtout liées à l'incertitude qu'il ajoute au processus d'affectation des capitaux, un aspect vital pour notre organisme. Nous croyons fermement que le cadre réglementaire dans lequel nous travaillons aujourd'hui nous aide énormément.

La présidente : Merci beaucoup.

La dernière question sera posée par la sénatrice Wallin.

La sénatrice Wallin : Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Newman, je ne vous demanderai pas d'énumérer toutes les modifications au projet de loi proposées, car je pense avoir compris votre point de vue; ça fait en quelque sorte partie de l'ADN et il faut revoir de A à Z la question des consultations. Mettez votre chapeau d'avocat et de juriste; nous observons — pas seulement dans ce projet de loi, mais dans d'autres aussi — que certains projets de loi sont présentés sans règlement, alors qu'ils interagissent. Nous devons plus souvent les voir ensemble, car on ne peut pas corriger ce qu'il y a dans une loi en supprimant des éléments qui se trouvent dans le règlement. C'est la loi qui prévaut; elle sert de charpente juridique. Je pense que nous en sommes là; nous devons envisager ces deux instruments ensemble si nous voulons clarifier la question de savoir qui sera consulté, quand et dans quel but, et quelle importance nous accorderons à la liste permanente ouverte.

M. Newman : Si on pouvait examiner le règlement en même temps que le projet de loi, on dirait peut-être autre chose, du moins à certains égards. De toute évidence, le type de règlement qui sera élaboré dépend des dispositions du projet de loi qui permettent l'élaboration de ce règlement. D'une certaine façon, plus on pourra travailler sur le projet de loi en lui-même plutôt que sur la réglementation, mieux ce sera, car le Parlement peut ainsi exercer un contrôle sur les décisions qui sont prises. L'aspect réglementaire — ou devrais-je dire l'aspect lié à l'élaboration d'un règlement pour éviter toute ambiguïté —

it's going to work poses some real challenges to understand what's going to happen under this bill.

Senator Wallin: On that question of the duty to consult, as complicated as that is, and now the expansion of the list, could we do it? I don't believe so. I want your view. I don't think we can do it until we see the regulation and see those two pieces together.

Mr. Newman: It would be highly desirable to see the regulations at the same time. The bill without the regulations is a little bit of a gamble of what that's going to look like.

The Chair: With that, we conclude our third panel.

We now welcome for panel four, from the Saskatchewan Association of Rural Municipalities, Ray Orb, President; from SaskPower, Randolph Seguin, Resource Specialist, Environmental Assessment; and from Athabasca Basin Security, Ron Hyggen, Chief Executive Officer.

Each one of you has five minutes. We will follow with a question period.

Ron Hyggen, Chief Executive Officer, Athabasca Basin Security: Good morning, Madam Chair, senators and the clerk of the committee. Thank you for having me here. My name is Ron Hyggen. I am the CEO of Athabasca Basin Security. I appear before you today to discuss our perspective as a northern business that services clients in the energy sector in three Canadian provinces.

As we gather here today, I would like to acknowledge that we are on Treaty 6 territory and the homeland of the Metis. We pay our respect to the First Nations, the Métis ancestors of this place and reaffirm our relationship with one another.

I am here as a representative of Athabasca Basin Development, an investment company that is owned by the seven communities in northern Saskatchewan's Athabasca region. Athabasca Basin Development owns 12 companies that have operations across Canada.

ABD has been able to employ many northern Indigenous people since its start in 2002. At its peak, Athabasca Basin Development and its investments employed over 200 Athabasca residents. As a transitional employer, many Athabasca residents started with an ABD company and moved on to other jobs at other mine sites.

soulève des difficultés supplémentaires. Le fait de ne pas pouvoir envisager le mécanisme de fonctionnement dans son ensemble pose de réels problèmes pour qui veut comprendre ce qui va se passer quand le projet de loi entrera en vigueur.

La sénatrice Wallin : En ce qui concerne la question de l'obligation de consulter, aussi compliquées que soient ces consultations, et sachant que la liste s'allonge, pourrions-nous le faire? Je ne pense pas. J'aimerais avoir votre point de vue. Je ne pense pas que nous puissions le faire tant que nous n'avons pas examiné le règlement et que nous n'avons pas vu ces deux instruments ensemble.

M. Newman : Il serait souhaitable que le règlement soit présenté en même temps. Un projet de loi sans règlement, c'est un peu un pari sur les résultats.

La présidente : Sur ce, le témoignage du troisième groupe de témoins prend fin.

Nous allons maintenant accueillir le quatrième groupe de témoins : M. Ray Orb, président de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan; M. Randolph Seguin, spécialiste des ressources, Évaluation environnementale, SaskPower; et, enfin, M. Ron Hyggen, chef de la direction d'Athabasca Basin Security.

Vous avez cinq minutes chacun. Il y aura ensuite une période de questions.

Ron Hyggen, chef de la direction, Athabasca Basin Security : Bonjour, madame la présidente; bonjour aussi aux sénateurs et à la greffière du comité. Merci de m'avoir invité. Je m'appelle Ron Hyggen. Je suis chef de la direction d'Athabasca Basin Security. Je compare aujourd'hui devant vous pour vous exposer le point de vue d'une entreprise du Nord qui offre des services dans le secteur de l'énergie dans trois provinces canadiennes.

Je tiens à rappeler, à l'occasion de la réunion d'aujourd'hui, que nous sommes sur le territoire du traité n° 6, dans la patrie des Métis. Nous témoignons notre respect aux Premières Nations et aux ancêtres métis de ce lieu et nous réaffirmons notre relation les uns avec les autres.

Je suis ici en tant que représentant d'Athabasca Basin Development, une société de placement appartenant aux sept collectivités de la région de l'Athabasca, dans le Nord de la Saskatchewan. Athabasca Basin Development, ABD, possède 12 sociétés qui exercent des activités dans tout le Canada.

ABD a été en mesure d'employer de nombreux Autochtones du Nord depuis ses débuts, en 2002. Quand nous tournions à plein régime, Athabasca Basin Development et ses investissements ont donné de l'emploi à plus de 200 résidents de l'Athabasca. Nous sommes un employeur de transition, et un grand nombre de résidents de l'Athabasca ont commencé à

Athabasca Basin Security is one of those companies. We provide security and medical services in Saskatchewan, Alberta and B.C. We began in northern Saskatchewan working directly with Cameco and Orano at their uranium mine operations at three mine sites. We currently have over 200 employees servicing mining and oil and gas industries. At our peak when the energy sector was doing well we employed over 300 people. We average 74 per cent indigenous employment at all levels, including over 70 per cent of our management team.

We are especially proud of our long-term employment success stories, and in an industry that typically has high turnover, we have many five and ten-year employees. Catherine Nagus, who lives in Wollaston Lake, has been working with us since 2006, and was honoured in 2016 with the St. John's Ambulance Award for her bravery during a wolf attack. Christopher Catholic, from Black Lake, Saskatchewan, started with us ten years ago as a security officer and is now the site security manager at Cigar Lake. Their stories are featured in the background packages that was provided in advance of this meeting.

Through our success in northern Saskatchewan, ABS was able to expand into southern Saskatchewan and Alberta with potash operators such as Nutrien, BHP, Mosaic and K+S. In these projects we have employed many First Nations people and have established working partnerships with seven other Saskatchewan First Nations.

In 2017 we acquired another security firm, All Peace Protection, in Grande Prairie, Alberta. Our Alberta-based operation services northern Alberta and BC, primarily working pipeline and oil and gas projects. This includes the Enbridge Line 3 Replacement project, various TransCanada pipeline projects and the pending Keystone XL and Trans Mountain Expansion projects. Today we have partnerships with 16 First Nations across Western Canada. In short, our company does well when the oil and gas, uranium and potash industries do well.

The economic and social challenges experienced by many First Nations across Canada are well documented. There also exists some incredible opportunities for these communities. A significant number of these opportunities are in the energy sector. Much is at stake for Indigenous economic and social development, and as an Indigenous-owned business employing a

travailler pour une société d'ABD avant de se trouver un autre emploi dans d'autres sites miniers.

Athabasca Basin Security est l'une de ces sociétés. Nous offrons des services en matière de sécurité et des services médicaux en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Nous avons commencé dans le Nord de la Saskatchewan en travaillant directement avec Cameco et Orano dans trois sites d'exploitation des mines d'uranium. Nous comptons actuellement plus de 200 employés offrant des services aux industries minière, pétrolière et gazière. Au plus fort de nos activités, quand le secteur de l'énergie se portait bien, nous employions plus de 300 personnes. Notre effectif est composé en moyenne de 74 p. 100 d'Autochtones, travaillant à tous les échelons; ils forment notamment plus de 70 p. 100 de notre équipe de gestion.

Nous sommes particulièrement fiers de notre réussite en matière d'emploi à long terme; c'est un secteur où le taux de roulement est généralement élevé, et nous avons un grand nombre d'employés comptant 5 ou 10 ans d'ancienneté. Catherine Nagus, qui vit au lac Wollaston, travaille avec nous depuis 2006 et a été récompensée en 2016 par le prix de l'Ambulance Saint-Jean pour sa bravoure lors d'une attaque de loup. Christopher Catholic, de Black Lake, en Saskatchewan, a commencé à travailler avec nous il y a 10 ans en tant qu'agent de sécurité, et il est maintenant responsable de la sécurité à Cigar Lake. Vous pouvez lire leur histoire dans les troupes d'information qui ont été fournies avant la séance.

Grâce à sa réussite dans le Nord de la Saskatchewan, ABS a pu s'étendre dans le Sud de la Saskatchewan et en Alberta en collaboration avec des exploitants de potasse comme Nutrien, BHP, Mosaic et K+S. Pour ces projets, nous avons employé de nombreux Autochtones et nous avons établi des partenariats de travail avec sept autres Premières Nations de la Saskatchewan.

En 2017, nous avons acquis une autre entreprise de sécurité, All Peace Protection, à Grande Prairie, en Alberta. Notre installation de l'Alberta offre ses services au nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, essentiellement pour des projets de pipeline ou des projets pétroliers et gaziers. Cela comprend le projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge, divers projets pipelinier de TransCanada et les projets d'expansion de Keystone XL et Trans Mountain, toujours à l'état de projet. Aujourd'hui, nous avons des partenariats avec 16 Premières Nations de l'Ouest canadien. En résumé, notre société se porte bien quand les secteurs du pétrole, du gaz, de l'uranium et de la potasse se portent bien.

Les défis économiques et sociaux auxquels sont confrontées de nombreuses Premières Nations du Canada sont bien documentés. D'incroyables possibilités s'offrent également à ces collectivités. Un grand nombre de ces possibilités se trouvent dans le secteur de l'énergie. Les enjeux sont importants pour le développement économique et social des Autochtones, et, en tant

significant number of Indigenous people, we are keenly aware of the importance of finding the right balance between environmental sustainability and economic development. As a member of the Lac La Ronge Indian Band in northern Saskatchewan, I strongly believe it is our responsibility as Indigenous people to continue our ancestors' teachings of being stewards of the land.

The Athabasca working group was one of the first environmental monitoring programs to tie together traditional knowledge and Western science. This is a government industry and community partnership that samples water and traditional foods and reports back publicly on its findings.

In 2016 the Yáthi Néné Collaboration Agreement was signed by Cameco, Orano and seven Athabasca Basin communities. It establishes a long-term working relationship between all parties and ensures that northern business will continue to benefit from uranium mining activities in the north. Our company started almost 20 years ago with contracts in the uranium industry. We would be pleased to see this sector grow and flourish. We would also like to see the oil and gas and potash industries rebound as well.

In closing, we want to participate in a sector that ensures First Nations are consulted and the environment is taken care of. We also don't want to have other regulations in place that prevent projects from moving forward. This will limit the availability for us and companies like us to continue to provide opportunities for Indigenous communities. Employee successes like Catherine and Christopher are examples of what can happen when projects move ahead.

I appreciate the opportunity to be here as part of this review process and to provide our perspective. Thank you.

The Chair: Thank you.

Mr. Orb.

Ray Orb, President, Saskatchewan Association of Rural Municipalities: Thank you. I would like to thank the Senate Standing Committee for the opportunity to speak to Bill C-69 and its implications for rural Saskatchewan. My name is Ray Orb. I am president of the Saskatchewan Association of Rural Municipalities known as SARM.

qu'entreprise autochtone employant un grand nombre d'Autochtones, nous sommes parfaitement conscients de l'importance de trouver le bon équilibre entre la durabilité de l'environnement et le développement économique. En tant que membre de la bande indienne de Lac La Ronge dans le Nord de la Saskatchewan, je crois fermement qu'il est de notre responsabilité à titre d'Autochtones de perpétuer les enseignements de nos ancêtres pour ce qui est de notre rôle de gardiens de la terre.

Le groupe de travail de l'Athabasca a été l'un des premiers programmes de suivi environnemental à lier le savoir traditionnel et la science occidentale. Il s'agit d'un partenariat entre le gouvernement, l'industrie et la collectivité, dont le but est de prélever des échantillons d'eau et d'aliments traditionnels et de présenter ses conclusions dans un rapport public.

En 2016, Cameco, Orano et sept collectivités du bassin d'Athabasca ont signé l'Accord de collaboration Ya'thi Néné. Elle établit une relation de travail à long terme entre toutes les parties et garantit que les entreprises nordiques continueront à profiter des activités des mines d'uranium situées dans le Nord. Nous avons démarré notre entreprise il y a presque 20 ans grâce à des contrats dans l'industrie de l'uranium. Nous serions ravis de voir ce secteur croître et prospérer. Nous voudrions également voir les industries pétrolière et gazière et de la potasse connaître un regain.

En conclusion, nous voulons collaborer avec les intervenants d'un secteur qui veille à ce que les Premières Nations soient consultées et à ce que l'environnement soit protégé. En outre, nous ne voulons pas que soient mises en place d'autres mesures réglementaires qui empêchent les projets d'aller de l'avant. Le projet de loi limitera la possibilité pour nous et pour des entreprises comme la nôtre de continuer à offrir des perspectives aux collectivités autochtones. Des employés comme Catherine et Christopher sont des exemples des cas de réussite que nous pouvons observer lorsque des projets vont de l'avant.

Je suis reconnaissant d'avoir eu la possibilité de comparaître dans le cadre de ce processus d'examen et de présenter notre point de vue. Merci.

La présidente : Merci.

Monsieur Orb, vous avez la parole.

Ray Orb, président, Association des municipalités rurales de la Saskatchewan : Merci. Je voudrais remercier le comité sénatorial permanent de me donner la possibilité de parler du projet de loi C-69 et de ses conséquences pour la Saskatchewan rurale. Je m'appelle Ray Orb. Je suis président de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan, aussi appelée SARM.

SARM represents all 296 of the rural municipalities that make up our province. We encompass virtually all of our province's farmland. There are obvious challenges with the sheer number of roads and bridges compounded by limited financial resources to maintain this infrastructure. Bill C-69 will add additional challenges for RMs to overcome.

RMs play a vital role in providing services and infrastructure to ratepayers. There are instances where these works and services take place along or near waterways subject to the Navigation Protection Act. The feasibility, timeliness and economic sustainability of these projects are greatly impacted when federal regulations in the Navigation Protection Act inhibit the ability of RMs to carry out these projects.

Before the 2012 amendments, municipalities were often told by Transport Canada to redesign and alter their projects which resulted in delays and increased costs. The 2012 amendments narrowed the scope of Transport Canada's oversight of the right to navigation on Canada's waterways. SARM supported those amendments as they reduced the impediments to municipal projects near waterways affected by the Navigation Protection Act. The amendments offered municipalities more local autonomy over the construction and modification of works over most of Canada's waterways, but still ensured major waterways with a proven contemporary navigation purpose and continued to fall under federal oversight and regulation. Our members and their ratepayers now benefit from less red tape, faster project completions and improved service.

The bulk of water transportation today in Saskatchewan is recreational in nature and not a common means of everyday transportation as it may have been in 1882 when the legislation was enacted. SARM believes there must be more effort taken by Transport Canada to consult locally with municipalities to get a better understanding of the waterways and their relative recreational or commercial uses. Consultations will assist with the aqueous highway test as local knowledge will better understand if the waterway is used for transport.

We are also concerned about the duplication of environmental assessments. In Saskatchewan the Water Security Agency is a one-stop shop for all water-related issues, assessments and permits. Clarification is required if it is Transport Canada and/or Environment Canada that does the environmental assessments. An increased duty to consult and notification requirements of project proponents will increase administrative costs for municipalities. We are concerned that more municipal

Mon association représente les 296 municipalités rurales de notre province, où sont situées pratiquement toutes les terres agricoles de la Saskatchewan. Des problèmes évidents liés au grand nombre de routes et de ponts sont exacerbés par des ressources financières limitées pour le maintien de cette infrastructure. Le projet de loi C-69 ajoutera des obstacles supplémentaires que devront surmonter les municipalités rurales.

Les MR jouent un rôle essentiel dans la prestation de services et la fourniture d'infrastructures aux contribuables. Dans certains cas, ces ouvrages et services ont lieu au bord ou à proximité de cours d'eau assujettis à la Loi sur la protection de la navigation. La faisabilité, la rapidité et la durabilité économique de ces projets sont grandement touchées lorsque la réglementation fédérale prévue dans cette loi nuit à la capacité des MR d'exécuter ces projets.

Avant les modifications de 2012, les municipalités se faisaient souvent dire par Transports Canada de revoir la conception de leurs projets et de les modifier, ce qui entraînait des retards et faisait augmenter les coûts. Les modifications de 2012 ont réduit la portée de la surveillance exercée par Transports Canada à l'égard du droit à la navigation sur les cours d'eau du Canada. La SARM était favorable à ces modifications, car elles réduisaient les obstacles aux projets municipaux situés près des cours d'eau visés par la Loi sur la protection de la navigation. Les modifications conféraient aux municipalités une plus grande autonomie locale par rapport à la construction et à la modification d'ouvrages sur la plupart des cours d'eau du Canada, mais veillaient tout de même à ce que les grands cours d'eau ayant un but prouvé de navigation contemporaine continuent d'être assujettis à la surveillance et à la réglementation fédérales. Nos membres et leurs contribuables profitent maintenant d'une paperasserie réduite, de projets achevés plus rapidement et d'un service amélioré.

Aujourd'hui, en Saskatchewan, le gros du transport maritime est de nature récréative; il ne s'agit pas d'un mode de transport courant de tous les jours, comme c'était peut-être le cas en 1882, quand la loi a été promulguée. La SARM croit que Transports Canada doit déployer davantage d'efforts dans le but de tenir à l'échelon local des consultations avec les municipalités afin de mieux comprendre les cours d'eau et leurs utilisations récréatives ou commerciales. Les consultations faciliteront le respect du critère de la route maritime, car les connaissances locales permettront de mieux comprendre si le cours d'eau est utilisé à des fins de transport.

Nous sommes également préoccupés au sujet des évaluations environnementales effectuées en double. En Saskatchewan, la Water Security Agency est un guichet unique pour toutes les questions touchant les eaux, les évaluations et les permis. Si c'est Transports Canada ou Environnement Canada qui effectuent les évaluations environnementales, il faudra le clarifier. L'obligation accrue de tenir des consultations et les exigences en matière de notification que devront respecter les promoteurs de projet feront

infrastructure projects will likely fall under federal review; therefore, likely delaying projects and increasing costs. We have a couple of examples of this occurring in our RMs that I would be pleased to discuss later in the question and answer if you are interested.

Another concern we have is with the new category of projects that are in-between minor and major works. We have questions on what projects this will include, what their requirements will be and who determines this. We figure this legislation is going backwards and could make road and bridge construction in rural Saskatchewan difficult if not impossible. We believe our voice should be heard, and we urge for amendments that will allow for municipalities to build and maintain bridges in a reasonable period while also protecting waterways that support significant navigation activity.

It's important to note that we support the Federation of Canadian Municipality's suggested amendments to bill C-69 specifically, number one, that the Canadian Navigable Waters Act is amended to explicitly state that the prohibition in section 3 and the obligations in sections 5 and 10 do not apply if there would be no interference with navigation; and, two, that the list of criteria in section 10.4 of the Canadian Navigable Waters Act is broadened to include social disruption or a breakdown in the flow of essential goods, services or resources in order to adequately acknowledge the hardship and complexity created by damaged infrastructure in an emergency.

SARM supports energy infrastructure. We understand the economic and environmental benefits that infrastructure like pipelines offer our RMs, the province and the country. We have partnered with our sister organizations AUMA and RMA for a resolution that was adopted by FCM to support energy infrastructure. I would be glad to share that with the committee.

Saskatchewan's importance to Canada's oil and gas sector is essential. Any changes to the development of resource projects need to reflect the concerns of those most affected. We feel Saskatchewan does not always receive the same level of attention from the federal government when it comes to the oil and gas sector even though we are home to multibillion-dollar resource projects. It is RMs that rely on those projects for jobs. It is imperative that the voice of rural Saskatchewan be heard on amendments that will affect our economic and sustainability.

augmenter les frais administratifs pour les municipalités. Nous craignons qu'un plus grand nombre de projets d'infrastructure municipaux soient susceptibles d'être soumis à l'examen du gouvernement fédéral, ce qui aurait probablement pour conséquence de retarder les projets et d'accroître les coûts. Nous avons deux ou trois exemples de telles situations qui ont lieu dans nos MR et que je serais ravi d'aborder plus tard, durant la période de questions et de réponses, si cela vous intéresse.

Une autre de nos préoccupations concerne la nouvelle catégorie de projets qui se situent entre les ouvrages mineurs et majeurs. Nous nous demandons quels projets cette catégorie comprendra, quelles seront les exigences et qui les déterminera. Nous sommes d'avis que le projet de loi constitue un recul et qu'il pourrait rendre la construction de routes et de ponts dans la Saskatchewan rurale difficile, voire impossible. Nous croyons que nous devrions avoir notre mot à dire, et nous vous exhortons à apporter des amendements qui permettront aux municipalités de construire des ponts et de les entretenir dans une période raisonnable, tout en protégeant les cours d'eau qui soutiennent une importante activité de navigation.

Il importe de souligner que nous appuyons les amendements que la Fédération canadienne des municipalités vous propose d'apporter au projet de loi C-69, en particulier — premièrement — que la Loi sur les eaux navigables canadiennes soit modifiée de manière à énoncer explicitement que l'interdiction prévue à l'article 3 et les obligations prévues aux articles 5 et 10 ne s'appliquent pas aux projets qui n'entravent pas la navigation; et — deuxièmement — que la liste des critères figurant dans l'article 10.4 de cette loi soit prolongée de manière à inclure les perturbations sociales ou une interruption de la circulation des biens, des services ou des ressources essentiels afin que les contraintes et la complexité créées par une structure endommagée soient reconnues en cas d'urgence.

La SARM est favorable à l'infrastructure énergétique. Nous comprenons les avantages économiques et environnementaux qu'offre une infrastructure comme les pipelines à nos MR, à la province et au pays. Nous avons établi un partenariat avec nos organisations sœurs — l'AUMA et la RMA — pour une résolution qui a été adoptée par la FCM dans le but de soutenir l'infrastructure énergétique. Je serais ravi de la communiquer au comité.

La contribution de la Saskatchewan au secteur pétrolier et gazier du Canada est essentielle. Tous les changements apportés à l'élaboration de projets d'exploitation de ressources doivent refléter les préoccupations des personnes les plus touchées. Nous estimons que la Saskatchewan ne reçoit pas toujours le même degré d'attention du gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit du secteur pétrolier et gazier, et ce, même si des projets d'exploitation de ressources de plusieurs milliards de dollars y sont exécutés. Ce sont les MR qui dépendent de ces projets pour

On behalf of SARM, we thank the Senate Standing Committee for the opportunity to lend our voice to this important conversation. Thank you.

The Chair: Thank you.

Mr. Opseth.

Douglas Opseth, Director, Generation Asset Management and Planning, SaskPower: Thank you for inviting us to be here today. I would like to thank this Standing Committee for having SaskPower here to speak. Unfortunately our president, Mike Marsh, is unable to be here. I'll be speaking on his behalf. My name is Doug Opseth. I'm the Director, Generation Asset Management and Resource Planning for SaskPower.

In 2015, SaskPower committed to a 40 per cent reduction in greenhouse gas emissions from 2005 levels by 2030. To achieve that we're looking to go as much as 50 per cent renewable generation in that timeframe. These are ambitious goals that have implications for our customers and SaskPower's employees.

At this time SaskPower would like to focus down from higher-level considerations to two important opportunities to enhance both the clarity and certainty of Bill C-69. First, with respect to the impact assessment act and its attendant regulations designating physical activities, it is SaskPower's submission that the act and regulations should identify and capture only those projects of national importance, those which have potential to cause significant environmental impact.

With this in mind, three tests could aid in determining which class of projects to bring under the act and regulations. First, is it possible? Is the potential environmental and physical footprint of sufficient breadth and duration so as to rise to the level of Canada-wide significance? Two, is the management of waste understood, and do regulation thresholds already exist? Three, does the project positively or negatively contribute to Canada's ability to meet its environmental obligations and its commitments with respect to climate change?

For example, we'll use a SaskPower project that we're looking at. Consider a SaskPower large combined cycle natural gas facility, which is needed by SaskPower to replace conventional coal and to allow us to add increasing amounts of renewable generation. If we apply these tests to that project, firstly, a

offrir des emplois. Il est impératif que la Saskatchewan rurale puisse se faire entendre concernant des amendements qui auront une incidence sur son économie et sa durabilité.

Au nom de la SARM, nous remercions le comité sénatorial permanent de nous avoir donné la possibilité d'apporter notre contribution à cette conversation importante. Merci.

La présidente : Merci.

Monsieur Opseth, vous avez la parole.

Douglas Opseth, directeur, Gestion des actifs de production et planification des ressources, SaskPower : Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui. Je voudrais remercier le comité permanent d'accueillir un représentant de SaskPower et de lui laisser prendre la parole. Malheureusement, notre président, Mike Marsh, est dans l'impossibilité de se présenter. Je parlerai en son nom. Je m'appelle Doug Opseth. Je suis directeur, Gestion des actifs de production et planification des ressources, pour SaskPower.

En 2015, la société s'est engagée à réduire, avant 2030, ses émissions de gaz à effet de serre de 40 p. 100 par rapport aux taux de 2005. Afin d'atteindre cette cible, nous envisageons d'atteindre jusqu'à 50 p. 100 de notre énergie de source renouvelable durant cette période. Ce sont des objectifs ambitieux qui ont des répercussions sur notre clientèle et sur nos employés.

Actuellement, SaskPower voudrait délaissier les considérations d'ordre général pour cibler deux possibilités importantes d'améliorer la précision du projet de loi C-69 et la certitude qui en découle. Tout d'abord, en ce qui a trait à la Loi sur l'évaluation d'impact et à son règlement d'application désignant les activités physiques, SaskPower est d'avis que ces textes de loi devraient désigner et englober uniquement les projets d'importance nationale, qui ont le potentiel de causer d'importants dommages à l'environnement.

Dans cette optique, trois critères pourraient faciliter la détermination des catégories de projets à assujettir à la loi et au règlement. Premièrement, le projet est-il possible? L'étendue et la durée de l'empreinte environnementale et physique potentielle sont-elles suffisantes pour l'élever à l'échelon de l'importance pancanadienne? Deuxièmement, la gestion des déchets est-elle comprise, et des seuils réglementaires existent-ils déjà? Troisièmement, le projet apporte-t-il une contribution positive ou négative à la capacité du Canada de respecter ses obligations et ses engagements environnementaux en ce qui a trait aux changements climatiques?

Nous utiliserons en guise d'exemple un projet de SaskPower que nous envisageons. Imaginez une importante installation au gaz naturel à cycle combiné dont l'entreprise a besoin pour remplacer ses installations au charbon conventionnelles et ainsi pouvoir accroître sa production d'énergie renouvelable. Si nous

facility like this is energy rich, occupies a small physical footprint for the amount of energy produced. The life of this plant largely determines the duration of any impacts it would have. Environmentally, the release of CO₂ would be a federal environmental concern.

Two, this type of facility is understood, and the release of CO₂ is already federally regulated through regulations limiting carbon dioxide emissions from natural-gas-fired generation of electricity. If this facility failed to meet these regulations, A, it would not be able to be built, nor would it be able to operate.

Three, the move to natural gas paired with renewable power sources reduces the total emissions of CO₂ from SaskPower's generation fleet. This contributes to both SaskPower's and Canada's goals with respect to climate change. Based on these tests, a facility like this, which is currently captured under CEAA 2012, would not rise to the level of national importance.

SaskPower submits enshrining within the act clear statements, and I'll list off these statements, one, that the act is focussed on projects of national importance which have potential to cause significant environmental effects; two, a set series of tests of national significance that must be met prior to a class of undertakings being identified within the regulations' designated physical activities; and three, that the test act acts as guidance to the Minister should the Minister be considering designating a physical activity that is not prescribed by regulations. If these tests were put in place, we'd view this as being very positive, promoting both clarity and certainty within the act.

Next I would like to talk a little bit about the Canadian Navigable Waters Act. Section 3 of the act provides that it's prohibited to construct, place, alter, rebuild, remove or decommission or work in, on, over, under, through or across any navigable water except in accordance with the act. SaskPower supports these requirements for construction of new facilities that may impede navigation.

SaskPower has existing hydro facilities in waters that are not included in the list of scheduled waters per the Navigation Protection Act; however, under the Jobs and Growth Act and the Navigable Water Protection Act, these existing works have been designated and are deemed to be on scheduled waters and, in effect, grandfathered as compliant for the purpose of the Navigation Protection Act. Under the proposed Canadian Navigable Waters Act, this grandfathering would be lost, and

appliquons ces critères à ce projet, nous constatons tout d'abord qu'une telle installation est riche en énergie et qu'elle possède une petite empreinte physique pour la quantité d'énergie qu'elle produit. La longévité de cette centrale déterminera en grande partie la durée de tout impact qu'elle pourrait avoir. D'un point de vue environnemental, les rejets de gaz carbonique seraient une préoccupation environnementale fédérale.

Ensuite, ce type d'installation fait l'objet d'une bonne compréhension, et les rejets de gaz carbonique sont déjà réglementés à l'échelon fédéral par des dispositions réglementaires limitant les émissions de dioxyde de carbone provenant de la production d'électricité au gaz naturel. Si cette installation ne respectait pas cette réglementation, elle ne pourrait ni être construite ni être exploitée.

Finalement, le passage au gaz naturel jumelé à des sources d'énergie renouvelable réduit la quantité totale d'émissions de gaz carbonique provenant des installations de production de SaskPower. Cette réduction contribue à l'atteinte des objectifs de SaskPower et du Canada en ce qui a trait aux changements climatiques. Compte tenu de ces critères, une installation comme celle-ci, qui est actuellement visée au titre de la LCEE 2012, serait considérée comme d'importance nationale.

SaskPower soutient qu'il faut inscrire dans la loi des énoncés clairs, et j'en dresserai la liste : premièrement, que le texte de loi est axé sur les projets d'importance nationale qui ont le potentiel de causer des dommages environnementaux importants; deuxièmement, qu'une série de critères établis concernant l'importance nationale doivent être respectés avant qu'une catégorie de projets soient désignés comme des activités physiques visées par la réglementation; et troisièmement, que le texte de loi prévoyant les critères oriente le ministre s'il envisageait de désigner une activité physique qui n'est pas prévue par règlement. Si ces critères étaient mis en place, nous considérerions qu'il s'agit d'une mesure très positive qui favorise la clarté et la certitude dans le projet de loi.

Je voudrais aborder un peu la Loi sur les eaux navigables canadiennes. L'article 3 de cette loi prévoit qu'il est interdit de construire, mettre en place, modifier, réparer, reconstruire, enlever ou déclasser un ouvrage sur, sous, au-dessus ou à travers des eaux navigables, sauf si cela est fait en conformité avec la loi. SaskPower est favorable à ces exigences relatives à la construction de nouvelles installations qui pourraient nuire à la navigation.

La société possède déjà des installations de production d'hydroélectricité dans des eaux qui ne sont pas incluses dans la liste des eaux mentionnées à l'annexe au titre de la Loi sur la protection de la navigation; toutefois, sous le régime de la Loi sur l'emploi et la croissance et de la Loi sur la protection des eaux navigables, ces ouvrages sont réputés être sur des eaux mentionnées à l'annexe et ont été désignés en tant que tels et, en effet, bénéficient une clause de droits acquis les rendant

many of SaskPower's existing hydro facilities would subsequently be designated as occurring on navigable waters instead of scheduled waters and, therefore, be subject to the new section 10 of the act.

Section 10 requires an application that includes the publication of a notice inviting interested persons to provide comments on the proposal in attempting to resolve any navigation concerns. If these concerns are not resolved, the commenter may request the minister to decide whether an application under section 7 is required for approval of that work. Thus, even simple work on a legacy structure that does not alter the current navigation situation could lead to a project application and review with its attendant costs and time demands. SaskPower submits that the act should be revised to explicitly state that existing facilities remain as deemed to be located on scheduled waters and are not subject to section 10. This would serve to add both clarity and certainty of the act.

In closing, SaskPower is committed to sustaining our shared environment and helping Canada achieve its climate change commitments and submits that these two amendments to proposed acts would assist in this worthy endeavour. I would like to thank you for the opportunity to speak.

The Chair: Thank you very much. We are going now to the period of questions and answers. The deputy chair has given Senator Tkachuk his spot for asking the first question.

Senator Tkachuk: Welcome to our committee hearings. I want to start with Mr. Orb if I could. We have had a number of meetings on Bill C-69 and my understanding is that the national organization also has amendments to the act that they're looking at and considering. Are you satisfied with the amendment process that they have put together? Do you know if they're having any success with the government and the minister? And do you have additions to it?

Mr. Orb: Senator, are you referring to FCM, to the Federation of Canadian Municipalities?

Senator Tkachuk: Yes, the federation.

Mr. Orb: We met with the Federation of Canadian Municipalities last week when we were in Ottawa. We looked at the proposed amendments that they have. Those are the two that

conformes aux fins de la Loi sur la protection de la navigation. Sous le régime de la Loi sur les eaux navigables canadiennes proposée, ces droits acquis seraient perdus, et un grand nombre des installations de production d'hydroélectricité actuelles de SaskPower seraient par la suite désignées comme se trouvant sur des eaux navigables au lieu d'eaux mentionnées à l'annexe et, par conséquent, seraient assujetties au nouvel article 10 de la Loi.

Cet article requiert le dépôt d'une demande qui comprend la publication d'un avis invitant les intéressés à présenter des commentaires sur la proposition afin de tenter de régler tout problème lié à la navigation. Si ces problèmes ne sont pas réglés, l'auteur du commentaire peut demander au ministre de décider si le propriétaire doit présenter une demande au titre de l'article 7 aux fins de l'approbation de l'ouvrage en question. Ainsi, même un ouvrage simple sur une ancienne structure qui n'a pas d'incidence sur la situation de navigation actuelle pourrait entraîner la présentation d'une demande et l'examen du projet, avec ce que cela comporte du point de vue des coûts et du temps. SaskPower soutient que le projet de loi devrait être revu de manière à énoncer explicitement que les installations existantes seront encore réputées être situées sur des eaux mentionnées à l'annexe et ne seront pas assujetties à l'article 10. Cette disposition ajouterait de la clarté et de la certitude au projet de loi.

En conclusion, SaskPower est déterminée à soutenir notre environnement commun et à aider le Canada à respecter ses engagements relatifs aux changements climatiques et affirme que l'apport de ces deux modifications aux lois proposées faciliterait cette entreprise louable. Je voudrais vous remercier de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole.

La présidente : Merci beaucoup. Nous passons maintenant à la période de questions et de réponses. Le vice-président a cédé son temps de parole au sénateur Tkachuk afin qu'il puisse poser la première question.

Le sénateur Tkachuk : Bienvenue aux audiences de notre comité. Je souhaite commencer par poser des questions à M. Orb, si possible. Nous avons tenu un certain nombre de séances portant sur le projet de loi C-69 et, d'après ce que je comprends, les responsables de l'organisme national examinent aussi des amendements à apporter à la loi. Êtes-vous satisfait du processus qu'ils mènent relativement aux amendements? Savez-vous s'ils ont obtenu du succès auprès du gouvernement et de la ministre? Par ailleurs, avez-vous des ajouts à cet égard?

M. Orb : Sénateur Tkachuk, parlez-vous de la Fédération canadienne des municipalités?

Le sénateur Tkachuk : Oui, la fédération.

M. Orb : Nous avons rencontré les responsables de la Fédération canadienne des municipalités la semaine dernière, alors que nous étions à Ottawa. Nous avons examiné les

I mentioned today. I know that they appeared in front of the government. I don't know what the progress is on that. We are not satisfied that the government is onside with us; however, we'll hopefully get this message across to this committee. That would be one of the recommendations. These are things that we could live with because they further define what's navigable waters. They also dictate if it isn't a navigable stream. I have some examples of that.

Senator Tkachuk: Could you give an example?

Mr. Orb: I can give one example. It's in the RM of Meadow Lake. This goes back to 2012 when the rural municipality applied to Transport Canada for approval to construct a new road and a bridge across the Allcott Creek. They submitted an application on April 15, 2010. Approval was not received until November 23rd of 2011, so it was over a year later, with extra costs. The construction seasons, if you're aware of, in Saskatchewan are very short because of our weather. After finally receiving approval, the RM was required to raise the bridge above the existing road top elevation to accommodate canoe traffic. It put a hump on the road. To our knowledge, there has never been a canoe through that structure, and it seems to be an extra cost, a delay, and possibly a safety hazard. That's just an example, senator.

Senator Tkachuk: Thank you.

To SaskPower, you mentioned Bill C-68, which is the other act, as part of this bundle of resource acts, Bill C-69, Bill C-48 and Bill C-68. We have been told by the national association that we'll probably never ever build a hydro project under C-68. You brought up C-68 in your presentation. Of course, the Navigable Waters Act part of C-69 is often ignored, but that's the stuff that SARM is interested in and I know that you're interested in. In your renewable energy program, I would assume hydro would be a major part of that?

Mr. Opseth: As we look to move towards 2030, we need to start looking at other sources of generation. Hydropower is one of the factors that we're considering. We have looked at hydro projects in Saskatchewan. We are also looking at partnerships with our neighbouring jurisdictions, Manitoba and other jurisdictions. Clarity around this would help inform our decision around moving towards more hydro facilities in Saskatchewan.

amendements qu'ils proposent. Il s'agit des deux amendements que j'ai mentionnés aujourd'hui. Je sais qu'ils ont présenté leurs propositions au gouvernement. Je ne sais pas où on en est à ce sujet. Nous ne sommes pas convaincus que le gouvernement est de notre côté; toutefois, nous espérons que ce message sera entendu par les membres de ce comité. Il s'agit là d'une des recommandations. Ce sont des choses desquelles nous pourrions nous accommoder, parce qu'elles précisent davantage ce qui constitue des eaux navigables. Elles permettent aussi de déterminer ce qui n'est pas une voie navigable. J'ai quelques exemples.

Le sénateur Tkachuk : Pourriez-vous nous en donner un?

M. Orb : Voici un exemple touchant la municipalité rurale de Meadow Lake. Cela remonte à 2012, quand les responsables de la municipalité ont demandé à Transports Canada une approbation pour la construction d'une route et d'un nouveau pont traversant le ruisseau Alcott. Ils ont présenté la demande le 15 avril 2010 et n'ont pas reçu l'approbation avant le 23 novembre 2011, soit plus d'une année après, et l'approbation entraînait des coûts additionnels. Les périodes de construction en Saskatchewan, comme vous le savez peut-être déjà, sont très courtes en raison de la météo. Après avoir enfin reçu l'approbation, les responsables de la municipalité ont dû hausser le pont au-dessus du niveau de la chaussée existante pour permettre la circulation en canot. En conséquence, il y a une bosse sur la route. À notre connaissance, il n'y a jamais eu de canot qui a passé sous cette structure, et cela semble avoir ajouté des coûts supplémentaires, des retards et possiblement un risque à la sécurité. Ce n'est qu'un exemple, sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk : Merci.

Je vais m'adresser au responsable de SaskPower. Vous avez mentionné le projet de loi C-68, lequel constitue l'autre mesure législative qui fait partie de l'ensemble des lois touchant les ressources, soit les projets de loi C-69, C-48 et C-68. Les responsables de l'association nationale nous ont dit qu'on ne construira probablement jamais de projet hydroélectrique sous le régime du projet de loi C-68. Vous avez évoqué ce projet de loi dans votre exposé. Bien entendu, la Loi sur les eaux navigables, qui fait partie du projet de loi C-69, est souvent passée sous silence, mais c'est le genre de chose qui soulève l'intérêt des membres de la SARM, et je sais que cela vous intéresse aussi. J'imagine que l'hydroélectricité joue un rôle important dans votre programme d'énergie renouvelable. Est-ce exact?

M. Opseth : À mesure que nous nous rapprochons de 2030, nous devons commencer à examiner d'autres sources de production d'énergie. L'hydroélectricité est l'un des éléments sur lesquels nous nous penchons. Nous avons examiné des projets hydroélectriques en Saskatchewan. Nous considérons aussi la possibilité d'établir des partenariats avec nos provinces voisines, notamment le Manitoba. Des précisions à ce sujet permettraient

Senator Tkachuk: Thank you.

Senator Cordy: Thank you very much for being here to help us as we study this bill.

Mr. Hyggen, you spoke about consultation and the need for consultation with First Nations. Did you have consultations in the development of C-69 as part of the expert panel or sending in suggestions?

Mr. Hyggen: No. We weren't discussed with at all in northern Saskatchewan on this bill.

Senator Cordy: I'm also wondering what in C-69 might prevent projects from moving ahead?

Mr. Hyggen: From our perspective, in all the projects I have taken on in the nine years I've been here, the process has worked quite well. BHP came to the province, began their work. The first thing we did was meet with them. They met with all surrounding First Nations communities. The same thing with all the new projects in the area. Alberta, B.C., same thing, Trans Mountain and us have met multiple times in Kamloops regarding their project moving forward.

For us, we start this process a few years prior to try to get agreements because we're not going to obviously walk into another First Nations jurisdiction or traditional lands and input our stamp saying we're behind it. Our process is to basically make sure that as an Indigenous company ourselves that we're not infringing on anyone else's rights. We want to make sure they're behind us. I mentioned we had 16 First Nations partners. It's really them that consults with government. We support that process.

Senator Cordy: This bill brings in an early planning process. Is that helpful, or is that something that you're already doing, and now it's just been formalized in a bill?

Mr. Hyggen: I'm not sure if I'd call it helpful. Like I said, the current process for us is working quite well. We don't see the need for this. We have been growing quite well. The only issue I've been having lately is most of the projects we work on is provincial-based, so something in Saskatchewan, something in Alberta. When it goes across borders is when we tend to have some troubles. That's an area we would like to address.

d'éclairer nos décisions quant à la création d'autres installations hydroélectriques en Saskatchewan.

Le sénateur Tkachuk : Merci.

La sénatrice Cordy : Je vous remercie beaucoup d'être présents pour nous aider dans notre étude de ce projet de loi.

Monsieur Hyggen, vous avez parlé de consultations et de la nécessité de consulter les membres des Premières Nations. Vous a-t-on consulté au moment de l'élaboration du projet de loi C-69 à titre de membre du groupe d'experts ou d'auteur de propositions?

M. Hyggen : Non. On n'a tenu aucune discussion dans le nord de la Saskatchewan concernant ce projet de loi.

La sénatrice Cordy : Aussi, quels éléments du projet de loi C-69 pourraient empêcher la réalisation de projets?

M. Hyggen : Selon nous, dans tous les projets menés au cours de mes neuf années auprès de la société, le processus a assez bien fonctionné. L'entreprise BHP s'est installée dans la province pour entreprendre ses travaux. La première chose que nous avons faite, c'est de rencontrer ses responsables. Ils ont rencontré les membres de toutes les collectivités des Premières Nations des alentours. Il en a été de même pour tous les projets dans la région, ainsi qu'en Alberta et en Colombie-Britannique. Les responsables de Trans Mountain ont tenu plusieurs réunions avec nous à Kamloops concernant la réalisation de leur projet.

Pour notre part, nous entamons ce processus quelques années auparavant afin de tenter de conclure des accords, parce que, de toute évidence, nous n'empiéterons pas sur un champ de compétence ou des terres traditionnelles d'une autre Première Nation et nous ne donnerons pas notre approbation en affirmant que nous soutenons le projet. Notre processus vise en somme à nous assurer que, comme entreprise détenue par des Autochtones, nous ne portons pas atteinte aux droits d'autres Autochtones. Nous voulons nous assurer de leur soutien. J'ai mentionné que nous avons 16 partenaires parmi les Premières Nations. Ce sont vraiment eux qui discutent avec le gouvernement. Nous soutenons ce processus.

La sénatrice Cordy : Ce projet de loi instituera un processus de planification précoce. Est-ce utile, ou est-ce quelque chose que vous faites déjà et qui, maintenant, est simplement inscrit dans un projet de loi?

M. Hyggen : Je ne sais pas si je qualifierais cela d'utile. Comme je l'ai dit, le processus actuel fonctionne assez bien pour nous. Nous ne voyons pas l'utilité de le rendre officiel. La croissance de notre société se déroule bien. Le seul problème que j'ai éprouvé dernièrement, c'est que la plupart des projets que nous menons sont liés à une province, par exemple la Saskatchewan ou l'Alberta. Quand un projet touche plus d'une

Senator Cordy: Mr. Opseth and Mr. Orb, you both spoke about the Navigable Waters Act and bridges specifically in your presentations. We heard somebody earlier this morning speak about the challenges when there are emergencies when a bridge is not safe anymore, and you have to deal with it immediately to continue with your transport of your goods, and they want that to be excluded from the bill. When you spoke about repairing bridges or construction — because trucks have certainly gained in weight over the past 40 years. If you've got a 40-year-old bridge, then it's probably better to stabilize it. What changes are you looking for specifically in this bill to allow for quicker turnaround time in emergency situations?

Mr. Orb: As far as Bill C-69, we're happy with the process as it is now without any changes. We believe there should be less red tape. Repairing a bridge that is on a major road is a large project. We don't feel that there should be any other impediments. We don't think the Navigation Protection Act should interfere with that if it's already navigable. That wouldn't change anything. We simply don't need duplication. We think that provincially we can inspect, and we are doing that already. We are inspecting those through our Ministry of Environment, water security in particular. We don't think there should be any added red tape. This will do two things, reduce costs and expedite the process.

Mr. Opseth: I think for SaskPower, it's mostly around work that we need to do to existing hydro facilities. We've got legacy hydro facilities in Saskatchewan that require maintenance and ongoing work, which does not impact the navigation on the water, but potentially with these proposed changes, they would become subject to extended timelines to get an uncertainty around whether we can proceed. It opens the entire project up for review with absolutely no changes to the navigation along the water.

Senator Cordy: Thank you.

The Chair: Senator Simons.

Senator Simons: Thank you very much, Madam Chair.

province, c'est à ce moment-là que nous éprouvons bien souvent certains problèmes. C'est un sujet que nous souhaitons aborder.

La sénatrice Cordy : Monsieur Opseth et monsieur Orb, vous avez tous les deux mentionné la Loi sur les eaux navigables et les ponts en particulier dans vos exposés. Plus tôt ce matin, un témoin a parlé des défis qui se posent quand surviennent des urgences, comme quand un pont n'est plus sécuritaire et qu'il faut régler la situation immédiatement pour maintenir le transport des marchandises, et on a exprimé le souhait que ces situations soient exclues du projet de loi. Vous avez parlé de réparation ou de construction de ponts, étant donné que les camions sont certainement devenus plus lourds au cours des 40 dernières années. Si vous avez un pont qui a 40 ans d'âge, alors il est probablement préférable de le renforcer. Quelles modifications souhaitez-vous voir apporter en particulier à ce projet de loi pour permettre d'agir plus rapidement en cas d'urgence?

M. Orb : En ce qui concerne le projet de loi C-69, nous sommes satisfaits du processus qu'il contient, dans sa forme actuelle. Nous sommes d'avis qu'il devrait y avoir moins de lourdeurs administratives. La réparation d'un pont situé sur une route importante constitue un projet de taille. Nous croyons qu'il ne devrait pas y avoir d'autres obstacles. Nous sommes d'avis que les dispositions de la Loi sur la protection de la navigation ne devraient pas s'appliquer en la matière si le cours d'eau est déjà navigable. Cela ne changerait rien. Il ne faut tout simplement pas de chevauchement. Nous croyons que nous pouvons effectuer les inspections à l'échelle provinciale, et que c'est quelque chose que nous faisons déjà. Nous effectuons les inspections de ces ouvrages, et en particulier de la sécurité de l'eau, par l'entremise de notre ministère de l'Environnement. Nous croyons qu'il ne faut pas ajouter de bureaucratie. Cela aura deux effets : réduire les coûts et accélérer le processus.

M. Opseth : Je crois que, en ce qui concerne SaskPower, cela touche surtout les travaux que nous devons effectuer dans des installations hydroélectriques existantes. Nous avons d'anciennes installations hydroélectriques en Saskatchewan qui exigent de l'entretien et des travaux de façon continue, ce qui n'a pas d'incidence sur la navigation, mais, en raison des modifications proposées, ces activités seraient possiblement retardées et il y aurait de l'incertitude quant au fait de savoir si nous pouvons les mener. Cela fait en sorte que l'ensemble d'un projet serait visé par un examen alors qu'il n'y aurait aucune modification touchant la navigation sur le cours d'eau en question.

La sénatrice Cordy : Merci.

La présidente : Madame Simons, vous avez la parole.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup, madame la présidente.

I'm really happy. I want to follow up with what Senator Tkachuk said, to see both Mr. Orb and Mr. Opseth addressing the navigable waterways, which, I think, sometimes those issues get drowned out by all the concern about energy projects.

My first question is for Mr. Opseth. At SaskPower you do transmission as well as generation. Are you concerned about whether this would make it more difficult to build interprovincial transmission lines? This is something that as an Albertan concerns me because although we produce a great deal of electricity, none of it is carbon neutral to speak of — well, there's wind and there's solar, but natural gas and we're decommissioning coal. We can't green our grid without interprovincial tie lines. I'm concerned that this might make that more difficult. I'm wondering if you would also share those concerns?

Mr. Opseth: I think as we look to the future for SaskPower, we're looking at all the options to allow us to provide cleaner electricity here in the province, and one of the things that we're doing in conjunction with Natural Resources Canada is looking at how can more of the energy in Canada flow east and west.

In Saskatchewan we are more or less a landlocked province. We have limited tie lines to our neighbours, to Alberta and to Manitoba, and if we look to go down the path of moving more energy, that's going to require more transmission lines to be built. The uncertainty around the ability to get those transmission lines built could impact SaskPower's ability to continue to bring our emissions down in a cost-effective way for our customers.

Senator Simons: I have a question for Mr. Hyggen. If you were doing security along Trans Mountain, you wouldn't just be dealing with wolves and bears; you could be dealing with a lot of, you know, angry backlash from protestors and potentially from other First Nations. One of the goals of Bill C-69 is to try to get more social alliances and consultation with Indigenous communities along the way. I wonder what your philosophy is if you're providing security along construction of a pipeline that is going to be contested no matter what?

Mr. Hyggen: Our position is basically to support the First Nations in the areas we work. If it's their traditional territory, and the leadership group within that territory agree with the project moving forward, we support them. Those have some firm boundaries, so on that project we're specific in 5A, 5B in that

Je suis très heureuse. Je souhaite poursuivre sur les propos du sénateur Tkachuk et entendre ce qu'ont à dire M. Orb et M. Opseth à propos des eaux navigables, car, à mon avis, parfois, les questions à cet égard sont noyées par toutes les préoccupations touchant les projets énergétiques.

Ma première question s'adresse à M. Opseth. Chez SaskPower, vous assurez la transmission de même que la production d'énergie. Êtes-vous préoccupé par la question de savoir si ce projet de loi pourrait rendre plus difficile la construction de lignes de transmission interprovinciales? Comme Albertaine, j'ai des préoccupations à ce sujet parce que, même si nous en produisons beaucoup, notre électricité n'est pas carboneutre. C'est vrai que nous produisons de l'énergie éolienne et solaire, mais nous utilisons aussi le gaz naturel, et nous sommes en train de fermer les centrales au charbon. Nous ne pourrions rendre notre réseau plus vert sans avoir de lignes de transmission interprovinciales. Je crains que ce projet de loi ne crée des difficultés à cet égard. S'agit-il de préoccupations que vous partagez?

M. Opseth : Je crois que, en ce qui concerne l'avenir de SaskPower, nous examinons toutes les options qui nous permettront de fournir de l'électricité de façon plus respectueuse de l'environnement, ici même dans la province. Une des choses que nous faisons en collaboration avec Ressources naturelles Canada, c'est d'examiner comment distribuer davantage d'énergie au Canada d'est en ouest.

La province de la Saskatchewan est plus ou moins enclavée. Nous avons peu de lignes de raccordement avec nos provinces voisines, l'Alberta et le Manitoba, et, si nous envisageons d'accroître la distribution d'énergie, il faudra construire davantage de lignes de transmission. L'incertitude touchant la capacité de mener ces travaux pourrait avoir une incidence sur la capacité de SaskPower de continuer à réduire ses émissions de façon économique pour ses clients.

La sénatrice Simons : J'ai une question à poser à M. Hyggen. Si vous deviez fournir des services de sécurité le long du pipeline Trans Mountain, vous n'auriez pas seulement affaire à des loups et à des ours; vous pourriez avoir à faire face à une grande colère de la part de protestataires et peut-être même de membres d'autres Premières Nations. Le projet de loi C-69 vise, entre autres, à essayer de créer davantage d'alliances sociales et de consultations avec les membres des collectivités autochtones situées le long du tracé. Quelle serait votre approche si vous deviez assurer la sécurité pendant la construction d'un pipeline qui fera l'objet de contestations, peu importe la situation?

M. Hyggen : Nous avons comme position, en somme, de soutenir les Premières Nations dans les secteurs où nous travaillons. S'il s'agit de leur territoire traditionnel, et si le groupe exerçant l'autorité sur ce territoire accepte la réalisation du projet, nous offrons notre appui. Ces secteurs ont des limites

project, that's it. If you go further towards the coast, it gets a little controversial, like you're saying.

The way that Kamloops Indian Band and Whispering Pines Indian Band looks at it is that is their territory. They'll address it and support any projects they see fit and that fit what they believe in as far as environmental impact, and for them it's a large amount of job creation.

Senator Simons: Then you're saying philosophically you wouldn't contract to provide security in construction areas where there is not that kind of buy-in?

Mr. Hyggen: That's correct.

Senator Neufeld: Thank you all for being here.

Mr. Hyggen, I have a question for you that I asked to another witness. You have obviously worked all across the three Western provinces in providing security so the people who work in the companies that you have or that are attached to you, I guess — people must live in the camps, they access communities all along those routes. I'll use Trans Mountain for an example. It's been said that there's a lot of uncertainty, there's a lot of people being abused to a degree or something like that, not treated properly. Do you find that in your operations? Do you find that when you go to camps? You're in some pretty big mining camps. Do you find that? Is that, in fact, true?

Mr. Hyggen: In our experience it hasn't. We're in a bit of a different role, of course. We also take care of the medical aspect of some of the sites. We have EMRs, EMTs and so on that kind of take care of the work as it goes.

We stay at camps a lot. I guess what's a little bit different about us is we focus on those areas in the rural areas they're working. We go directly to the towns, to the First Nations that surround projects and try to get our employees from there rather than have people coming from elsewhere. The problem is that they tend to turn over. You bring people from a large city who aren't used to living, you know, on the side of the road at a campsite for two weeks at a time. They tend to leave us. We just focus on that area. It's their backyard. They know the area, the threats, and we go that way.

précises, donc en ce qui a trait à ce projet, nous menons des activités de façon spécifique dans les secteurs 5A et 5B, c'est tout. Si on se dirige plus près de la côte, il y a de la controverse, comme vous dites.

La façon dont les membres des bandes indiennes de Kamloops et de Whispering Pines voient les choses, c'est que ce territoire leur appartient. Ils examineront les projets et appuieront ceux qui leur conviennent et qui respectent ce qu'ils ont établi en matière d'impacts environnementaux, et aussi ceux qui leur offrent un grand nombre d'emplois.

La sénatrice Simons : Donc, ce que vous dites, c'est que selon votre approche, vous n'accepteriez pas de contrat pour fournir des services de sécurité dans des zones de construction où ce genre d'appui n'existe pas?

M. Hyggen : C'est exact.

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie tous de votre présence.

Monsieur Hyggen, je vais vous poser une question que j'ai posée à d'autres témoins. De toute évidence, vous avez travaillé dans les trois provinces de l'Ouest pour fournir des services de sécurité aux travailleurs de vos sociétés ou de celles qui y sont liées, et j'imagine que ces personnes sont hébergées dans des camps et qu'elles ont accès aux collectivités tout le long de ces tracés. Je vais prendre le pipeline Trans Mountain en exemple. On a entendu dire qu'il y a beaucoup d'incertitude, qu'un grand nombre de personnes ne sont pas respectées dans une certaine mesure, qu'elles ne sont pas traitées de façon adéquate. Est-ce le constat que vous faites dans le cadre de vos activités? Êtes-vous témoin de cela quand vous vous rendez dans des camps? Vous êtes présent dans certains camps de mineurs assez importants. Est-ce vrai?

M. Hyggen : D'après notre expérience, ce n'est pas le constat que nous faisons. Bien entendu, nous jouons un rôle quelque peu différent. Nous assurons aussi des services médicaux dans certains des sites. Nous avons des répondants médicaux d'urgence, des techniciens en soins médicaux d'urgence et ainsi de suite, ce genre de soins offerts dans le cadre des travaux, au fil de leur progression.

Nous demeurons beaucoup dans des camps. Je crois que ce qui fait que notre entreprise est quelque peu différente, c'est que nous nous concentrons sur les secteurs situés dans les régions rurales où les travaux ont lieu. Nous nous rendons directement dans les villes et les collectivités des Premières Nations qui sont situées aux abords du projet, et tentons de recruter des employés à ces endroits, plutôt que de faire venir des personnes d'ailleurs. Le problème avec les gens de l'extérieur, c'est qu'ils ont tendance à créer du roulement de personnel. Vous amenez des gens de grandes agglomérations qui ne sont pas habitués à vivre

Senator Neufeld: Thank you. That's good.

The Chair: Senator Carignan.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is for the SaskPower representatives. According to your website, your goal is to reduce greenhouse gases by 40 per cent by 2030 compared to 2005 levels. You operate three coal-fired plants that constitute one of your major sources of electricity. I was looking at the production of wind turbines, where less electricity is generated. Could Bill C-69, as it's currently written, present obstacles for your clean energy projects, in terms of your desire to move toward closing your coal-fired plants? To achieve your goal, you'll likely need to consider closing coal-fired plants. Will Bill C-69 hinder your goal of reducing your greenhouse gases by making the timelines for approving new projects too complex and lengthy?

[*English*]

Mr. Opseth: Yes, I think the bill as currently written makes it more difficult and expensive for us to meet our targets. We're looking beyond 2030. We're looking at all the options we have to reduce our greenhouse gas emissions, and many of those options, things like significantly increasing wind penetrations and amount of wind generation in Saskatchewan, imports from other jurisdictions, Manitoba Hydro, and even technology still in development such as small modular reactors, are all technologies we're considering for the future.

The challenge with Bill C-69 is that because of the lack of clarity and the uncertain timeline to get through that process, it requires us to make earlier decisions before some of those options are even available for us to choose. The default generation will then look to — as we potentially retire coal fire generation, is going to be combined cycle natural gas. However, if we had more time and clarity that would come from our proposed amendments to Bill C-69, we would have more time to look at other options as we go forward.

aux abords d'une route, dans un camp, pendant deux semaines à la fois. Ces employés ont tendance à quitter cet emploi. Nous nous concentrons seulement sur le secteur en question. Étant donné que c'est comme leur cour arrière, ces personnes connaissent l'endroit et ses dangers, et c'est auprès d'eux que nous effectuons notre recrutement.

Le sénateur Neufeld : Merci. C'est bien.

La présidente : Sénateur Carignan, vous avez la parole.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse aux représentants de SaskPower. Selon votre site Internet, votre objectif est de réduire les gaz à effet de serre de 40 p. 100 d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Vous exploitez trois centrales au charbon qui représentent l'une de vos sources importantes de production d'électricité. Je regardais la production des éoliennes où le niveau d'électricité produit est moindre. Le projet de loi C-69, tel qu'il est rédigé à l'heure actuelle, pourrait-il représenter des embûches pour ce qui est de vos projets d'énergie propre, dans votre volonté de faire une transition vers la fermeture de vos centrales au charbon? Pour atteindre votre objectif, il faudra sans doute envisager la fermeture des centrales au charbon. Le projet de loi C-69 fera-t-il obstacle dans l'atteinte de votre objectif de réduire vos gaz à effet de serre en rendant trop complexes et trop longs les délais pour approuver les nouveaux projets?

[*Traduction*]

M. Opseth : J'estime que le projet de loi, dans son libellé actuel, rend l'atteinte de nos objectifs plus difficile et plus coûteuse. Nous voyons plus loin que 2030. Nous examinons toutes les options qui s'offrent à nous pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et bon nombre de ces options, comme l'augmentation significative de la pénétration de l'énergie éolienne et de la production d'électricité éolienne en Saskatchewan, l'importation en provenance d'autres administrations, Manitoba Hydro, et même des technologies en cours de développement comme de petits réacteurs modulaires, font partie de ce que nous envisageons pour l'avenir.

Le défi que représente le projet de loi C-69 tient au fait qu'en raison du manque de clarté et de l'incertitude par rapport à la durée du processus, il nous faut prendre des décisions avant même que certaines de ces options soient accessibles. La production par défaut migrera alors vers — au fur et à mesure que nous fermerons les centrales au charbon — le gaz naturel à cycle combiné. Cependant, si les délais étaient plus longs et que ce cadre était plus clair — ce que permettraient les modifications que nous proposons d'apporter au projet de loi C-69 —, nous aurions plus de temps pour nous pencher sur les autres options à mesure que nous progressons.

As we go to 2030, if Bill C-69 as currently drafted comes into effect, we will need to make decisions now for generation projects that may not be needed until 2027. However, if we had more time through the previous process, we would have more time to look at other options besides natural-gas-fired generation. It makes it more challenging for us, not even just the challenge of getting the generation there; it adds cost to our customers. We have right now one of the highest electrical rates in Canada. These types of regulations just add more cost to our customers as we go through this transition to a cleaner future.

[Translation]

Senator Carignan: My second question concerns the energy corridors. We've been hearing about this concept more and more often. Are you in favour of these energy corridors? Do you think that the corridors would help reduce the environmental footprint? The idea is to run some major pipelines and power lines through a certain area in the same space at ground level. This would reduce the proliferation of different networks and pipelines across the province, particularly in Saskatchewan.

[English]

Mr. Opseth: Certainly a greater interconnectedness to our neighbouring jurisdictions would be a benefit to SaskPower. We have been working quite actively with Natural Resources Canada and the four Western provinces looking at how more of the energy that currently flows from north to south, from Canada to the United States, could move east to west within Canada. We've got British Columbia and Manitoba kind of on the side so of Saskatchewan, Alberta, with tremendous amounts of hydroelectric energy; however, most of that energy now flows south. To make it flow east-west and to provide that as an opportunity for Saskatchewan and Alberta, you need more tie lines to come into effect.

Having clarity and being able to build tie lines is one of the options we're looking at. The challenge we're facing right now is that it takes time to build tie lines, and it takes time to form the transactions that would go along with — in our case it would be with Manitoba Hydro. With the extended timelines potentially through Bill C-69 we don't have time to wait for those types of projects to come in. We need to commit to other forms of generation such as natural gas.

Alors que nous nous rapprochons de 2030, si le projet de loi C-69 est adopté sous sa forme actuelle, nous allons devoir prendre des décisions pour des projets de production qui ne seront peut-être pas nécessaires avant 2027. Cependant, si le processus précédent s'étendait sur une plus longue période, nous aurions plus de temps pour examiner des options autres que les centrales au gaz naturel. C'est encore plus difficile pour nous, et je ne parle pas seulement du défi que représente le fait d'amener la production dans cette voie; il en coûte également plus cher aux consommateurs. Nous avons actuellement l'un des tarifs d'électricité les plus élevés au Canada. Ces types de dispositions ne font qu'ajouter des coûts pour nos consommateurs à mesure que nous nous engageons dans cette transition vers un avenir plus propre.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma deuxième question porte sur les corridors énergétiques. C'est un concept que l'on entend de plus en plus souvent. Êtes-vous en faveur de ces corridors énergétiques? Croyez-vous que ceux-ci permettraient de réduire l'empreinte environnementale? L'idée est de faire passer, dans une certaine zone, certains pipelines importants et des lignes de transport d'électricité dans le même espace au niveau du terrain, ce qui réduirait la multiplication de différents réseaux et pipelines à travers la province, particulièrement en Saskatchewan?

[Traduction]

M. Opseth : Une meilleure interconnectivité avec nos administrations voisines serait certainement un avantage pour SaskPower. Nous travaillons très activement avec Ressources naturelles Canada et les quatre provinces de l'Ouest pour voir comment une plus grande partie de l'énergie qui est acheminée actuellement du nord au sud, du Canada aux États-Unis, pourrait l'être d'est en ouest au Canada. Nous avons la Colombie-Britannique et le Manitoba, qui bordent en quelque sorte la Saskatchewan et l'Alberta, et qui disposent d'une immense quantité d'énergie hydroélectrique; cependant, la majeure partie de cette énergie est maintenant acheminée au sud. Pour qu'elle soit acheminée d'est en ouest afin de profiter à la Saskatchewan et à l'Alberta, il faut plus de lignes de transmission.

Le fait d'avoir plus de clarté et d'être en mesure de construire plus de lignes de transmission constitue l'une des options sur lesquelles nous nous penchons. Le défi auquel nous faisons face actuellement, c'est qu'il faut du temps pour construire les lignes de transmission et pour effectuer les transactions connexes; dans notre cas, ce serait avec Manitoba Hydro. Avec le prolongement de l'échéancier que pourrait entraîner le projet de loi C-69, nous n'avons pas le temps d'attendre que ces types de projets se présentent. Nous devons nous tourner vers d'autres types de production comme le gaz naturel.

If we had clarity through the old process and a timeline, we would have more opportunities to explore those types of generations. We're actively working with our neighbour to the east with Manitoba Hydro and Natural Resources Canada, looking at how we could move more of that energy into Saskatchewan.

[Translation]

Senator Carignan: Could this be done in Quebec as well?

[English]

Mr. Opseth: Well, certainly if you had a national grid that goes from coast to coast such as the rail lines, you could see energy, all the green energy, in Canada flowing east-west. Hydro Quebec sells a tremendous amount of energy to the United States. Manitoba does the same. BC Hydro does the same. A lot of that energy could stay in Canada. What's stopping a lot of it moving between the provinces right now is just a lack of transmission lines between the provinces.

The Chair: Senator Patterson.

Senator Patterson: Madam Chair, thank you.

You know, Mr. Orb and Mr. Opseth, this is all déjà vu, this talk about the Navigable Waters Protection Act. We heard complaints in a previous government about the burden on municipalities, the delays and the costs of having to do environmental assessments for minor projects that don't affect navigable waters. We heard about people who had to get environmental assessments to build a dock for their summer cottage, ditches, and farms that were held up by these overly stringent regulations, legislation that did nothing for the environment. We changed the Navigable Waters Protection Act I believe in 2012, somewhere in that area.

Why are we now going back to a problem we already fixed? After the act was amended by the previous government, were there problems with the water quality and the environment? Were there issues that arose that caused problems, to your knowledge, that have led us back to making this mistake again? How did it work out when those amendments were put in place?

Mr. Orb: The answer is, no, there weren't any complaints. The system was working very efficiently. I can just give you one more example. If you know in Saskatchewan, in the Moosomin area there was a recommendation for a major road. There was a culvert installed. There was an idea that they needed to have access for a canoe. There was a proposal to put a telephone on

Si nous avons un processus clair sous l'ancien cadre et un échéancier précis, nous aurions davantage d'occasions d'explorer ces types de production. Nous travaillons activement avec notre voisin de l'est, avec Manitoba Hydro et avec Ressources naturelles Canada pour examiner la façon dont plus d'énergie pourrait être acheminée vers la Saskatchewan.

[Français]

Le sénateur Carignan : Pourrait-on même penser que cela pourrait se faire au Québec?

[Traduction]

M. Opseth : Certainement, si on avait un réseau national d'un bout à l'autre du pays, comme pour le chemin de fer, toute l'énergie verte du Canada pourrait circuler d'est en ouest. Hydro-Québec vend une quantité importante d'énergie aux États-Unis. Le Manitoba et BC Hydro font de même. Beaucoup de cette énergie pourrait rester au Canada. Ce qui freine l'acheminement d'une grande quantité de cette énergie entre les provinces à l'heure actuelle, c'est simplement le manque de lignes de transmission.

La présidente : Sénateur Patterson, vous avez la parole.

Le sénateur Patterson : Merci, madame la présidente.

Cette discussion à propos de la Loi sur la protection des eaux navigables, monsieur Orb et monsieur Opseth, c'est du déjà vu. Nous avons déjà entendu des plaintes sous un ancien gouvernement, par rapport au fardeau qui pèse sur les municipalités, ainsi qu'aux retards et aux coûts liés à l'obligation de réaliser des évaluations environnementales pour des projets mineurs qui n'ont pas d'incidence sur les eaux navigables. Nous avons entendu parler de gens qui ont dû obtenir une évaluation environnementale afin de construire un quai pour leur chalet d'été ou de creuser des fossés, ainsi que de responsables d'exploitations agricoles qui se trouvaient bloqués par cette réglementation trop stricte, laquelle ne faisait rien pour l'environnement. Nous avons modifié la Loi sur la protection des eaux navigables en 2012 environ.

Pourquoi recréer un problème que nous avons déjà réglé? Après que la loi a été modifiée par le gouvernement précédent, y a-t-il eu des problèmes quant à la qualité de l'eau et à l'environnement? Y a-t-il eu des points qui ont posé problème, à votre connaissance, lesquels nous auraient amenés à commettre cette erreur à nouveau? Comment les choses se sont-elles passées une fois que ces modifications ont été apportées?

M. Orb : La réponse, c'est que non, il n'y a pas eu de plaintes. Le système fonctionnait de façon très efficace. Je peux vous donner un exemple de plus. Peut-être êtes-vous au courant qu'une recommandation a été faite pour une route importante dans la région de Moosomin, en Saskatchewan. Un ponton a été installé. On a lancé l'idée qu'un accès pour canot était

either end of the culvert. You think this is fiction. It's not fiction. They actually had to call each other if there was somebody coming. There was only room for one canoe. Those kinds of things don't make sense. That's why we pushed the federal government before 2012 to make this. Member of Parliament Larry Miller, if you recall, was one of the huge proponents of scrapping this ancient legislation, so, no we don't want to go back to this. However, obviously the federal government wants to look at this. That's why we're proposing some kind of amendment that we can live with.

Mr. Opseth: I think from SaskPower's perspective, I think we're fine with the process that's there right now. I think the concern we have is with the proposed amendments which eliminate grandfathering of existing hydro facilities. Right now if that amendment takes place, then we would have to go through this process for minor work on existing hydro facilities. We're fine with the previous process; it's just we're looking for that grandfathering provision to show up in the new amendments.

Senator Patterson: I don't know why we do this to ourselves in this country. I just do not know why. Thank you very much for that answer.

Senator MacDonald: Thank you, witnesses.

Mr. Opseth, I am going to put you on the spot. You want to meet those targets by 2030. We talked about small modular reactors. You have a uranium industry here that you want to keep going. You have fairly stable geology, I believe, in Saskatchewan. Correct me if I'm wrong, but there's not much chance of tsunami taking down a nuclear reactor like it did in Japan. Has SaskPower considered nuclear power for this province. If not, why not? Is there no political for it, or did the numbers not work? We have successful nuclear reactors in Ontario and New Brunswick. It would seem to me this would be a natural place to put a large-scale nuclear reactor.

Mr. Opseth: I think SaskPower is interested in exploring nuclear power here in Saskatchewan. Historically, based on the size of our utility, the large reactors as you see in Quebec and Ontario, just wouldn't fit within our system. However, with the new generation of small modular reactors, which is in development, the size fits well with SaskPower. That's one of the reasons why SaskPower, along with OPG, NRCAN and a number of utilities — New Brunswick Power partnered with NRCAN on the SMR road map document which was prepared recently. It's a technology of interest to us. The challenge is it's still in development. When you start adding timelines proposed

nécessaire. On a proposé de mettre un téléphone à chaque extrémité du ponton. On penserait que c'est une histoire inventée, mais non. Il fallait effectivement téléphoner à l'autre bout si quelqu'un arrivait. Il n'y avait de place que pour un canot. Ce genre de choses ne tient pas la route. C'est pourquoi nous avons encouragé le gouvernement fédéral à agir avant 2012. Le député Larry Miller, si vous vous souvenez, appuyait largement l'abandon de cette ancienne loi, donc, non, nous ne voulons pas revenir à cette situation. Cependant, bien évidemment, le gouvernement fédéral souhaite se pencher sur le dossier. Voilà pourquoi nous proposons un certain type de modification avec laquelle nous pourrions nous accommoder.

M. Opseth : Je pense que, du point de vue de SaskPower, nous appuyons le processus actuellement en place. Je pense que ce qui nous préoccupe, ce sont les modifications proposées qui éliminent les droits acquis liés aux installations hydroélectriques existantes. À l'heure actuelle, si cette modification est apportée, nous devons alors passer par ce processus pour effectuer des travaux mineurs sur les installations hydroélectriques existantes. Nous approuvons le processus précédent; nous voulons simplement que ce droit acquis soit inclus dans les nouvelles modifications.

Le sénateur Patterson : Je ne sais pas pourquoi nous nous infligeons cela dans notre pays. Je ne comprends simplement pas pourquoi. Je vous remercie chaleureusement de votre réponse.

Le sénateur MacDonald : Je remercie les témoins.

Monsieur Opseth, je vais vous mettre sur la sellette. Vous souhaitez atteindre ces objectifs d'ici 2030. Nous avons parlé de petits réacteurs modulaires. Vous avez ici une industrie de l'uranium que vous souhaitez maintenir. Vous avez une géologie plutôt stable en Saskatchewan, il me semble. Veuillez me corriger si je me trompe, mais il y a peu de chances qu'un tsunami démolisse un réacteur nucléaire comme cela s'est produit au Japon. Est-ce que SaskPower a envisagé l'énergie nucléaire pour cette province? Dans la négative, pour quelle raison? N'y a-t-il pas de volonté politique de le faire, ou est-ce que les chiffres ne tendent pas vers cela? Nous avons d'excellents réacteurs nucléaires en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Il me semble qu'il s'agirait d'un endroit idéal où construire un réacteur nucléaire de grande taille.

M. Opseth : Je pense que SaskPower souhaite explorer l'énergie nucléaire ici en Saskatchewan. Étant donné la taille de notre service public, de grands réacteurs comme ceux du Québec et de l'Ontario n'ont tout simplement jamais convenu à notre système. Cependant, les petits réacteurs modulaires de nouvelle génération, lesquels sont en cours d'élaboration, correspondraient en taille à ce que recherche SaskPower. C'est l'une des raisons pour lesquelles SaskPower, avec l'OPG, Ressources naturelles Canada et un certain nombre de services publics... Énergie Nouveau-Brunswick s'est associé à Ressources naturelles Canada pour élaborer la Feuille de route des petits

under Bill C-69 it makes it more difficult for us to wait for that technology to mature, and it forces us to make decision on gas.

We remain very interested in SMR technology. We think it's potentially a good fit for SaskPower, and it's one of the potential pathways we're looking at into the future to help us meet lower emissions.

Senator Patterson: Well, that's great to hear. I'm glad to hear that, but I'm still curious why a larger nuclear facility like exists in New Brunswick or in Ontario or Quebec, why you wouldn't consider that as an option.

Mr. Opseth: We have looked in the past. Bruce Power was out here a number of years ago looking at that. I'll try not to get too technical, but we've got limited tie lines to neighbouring jurisdictions. We need to be able to maintain our system within the borders of Saskatchewan. The challenge of those large reactors, which are typically 2,000 megawatts, that would be close to 50 per cent of the generation in our system. For us to take one of those units down for maintenance would require us to have backup in place for that which would not run most of the time. The economics would be channelling for us. If we had more tie lines there would be the potential for that.

The nice thing about SMR technology is that the size of them being somewhere between 100 and 700 megawatts, it's a very nice for our coal facilities. Right now our Poplar River power station, for example, is about 600 megawatts, which is about the size of some of the SRM technology that's currently being looked at. We remain very interested in exploring that as one of the potential pathways for SaskPower in the future. The larger ones we have looked at, I think just the nature of the SaskPower system just wasn't a good fit for them at the time.

Senator Patterson: I guess one of the big challenges, then, is the lack of the proper infrastructure within the province in connecting to other infrastructure?

Mr. Opseth: It would be one of the things. If we had larger tie lines, it would allow us to do things like that, allowing us to move more of that energy elsewhere. I think our focus right now is not so much on the larger reactors, but more of a focus on the emerging SMR technologies.

réacteurs modulaires, document qui a été produit récemment. C'est une technologie qui nous intéresse. Le défi tient au fait qu'elle est toujours en cours d'élaboration. Lorsque vous commencez à ajouter les échéanciers proposés dans le projet de loi C-69, il est plus difficile pour nous d'attendre que cette technologie arrive à point, et nous sommes forcés de prendre des décisions concernant le gaz.

Nous restons très intéressés par la technologie des PRM. Nous estimons qu'elle convient potentiellement à SaskPower, et c'est l'une des voies que nous envisageons d'emprunter à l'avenir afin de nous aider à réduire les émissions.

Le sénateur Patterson : Je suis très heureux de l'entendre. Cependant, je suis toujours curieux de savoir pourquoi vous n'envisageriez pas la construction d'une installation nucléaire de grande taille, comme celles en place au Nouveau-Brunswick, en Ontario ou au Québec.

M. Opseth : Nous avons déjà examiné la chose. Bruce Power était ici il y a quelques années pour se pencher là-dessus. Je vais tenter de ne pas m'exprimer de façon trop technique, mais nous disposons d'un nombre limité de lignes de transmission avec nos administrations voisines. Nous devons être en mesure d'entretenir notre système à l'intérieur des frontières de la Saskatchewan. Le défi avec ces gros réacteurs... Ils ont une puissance moyenne de 2 000 mégawatts, ce qui représente environ 50 p. 100 de ce que génère notre système. Dans le cas où nous devions fermer l'une de ces installations pour l'entretenir, il nous en faudrait une autre, qui ne serait pas en activité la plupart du temps, pour la remplacer. Les coûts seraient trop élevés pour nous. Si nous avions plus de lignes de transmission, ce serait une possibilité.

Ce qui est bien avec la technologie des PRM, c'est que leur puissance se situe environ entre 100 et 700 mégawatts, ce qui est avantageux pour nos installations au charbon. À l'heure actuelle, notre centrale électrique de la rivière Poplar, par exemple, a une puissance d'environ 600 mégawatts, ce qui est à peu près équivalent à certaines des technologies des PRM actuellement à l'étude. Nous souhaitons toujours vivement explorer cette technologie comme l'une des voies potentielles que SaskPower pourrait emprunter à l'avenir. Je pense que les gros réacteurs que nous avons examinés ne convenaient tout simplement pas au système de SaskPower à l'époque.

Le sénateur Patterson : Je pense que l'un des plus gros défis, c'est donc le fait que les infrastructures appropriées ne sont pas connectées à d'autres infrastructures à l'intérieur de la province.

M. Opseth : Il s'agit en effet de l'un des points. Si nous avions de plus grosses lignes de transmission, nous pourrions alors faire ce genre de choses et acheminer plus de cette énergie ailleurs. Je pense qu'à l'heure actuelle, c'est non pas tellement sur les gros réacteurs que nous mettons l'accent, mais plutôt sur les nouvelles technologies des PRM.

The Chair: Last question, Senator Wallin.

Senator Wallin: Thank you.

I have two quick points for Mr. Hyggen. You seem to me to be an entrepreneurial success story. You are a provider, a service provider, for the mining and energy sector. When their investment slows or growth slows, their investment dries up. As we've heard multiple times this morning, everybody is a little skittish not knowing the rules and what lies ahead. I fear for the future of companies like yours. Do you?

Mr. Hyggen: Absolutely. Over the last few years we've had major projects announced even by SaskPower, hydro work pending in northern Saskatchewan to support the need for more energy. But if you're slow or prices drop, demand decreases, unlikely, but, you know, if demand is there, but we can't provide it because we can't start new projects, it affects everybody down that whole chain.

We put a lot of time and effort into understanding each project we support. For a smaller company it's a great deal of effort to understand and make sure we support what we should be supporting, and they're not all in our backyard. We travel a lot. It's a small group. Yes, we're entrepreneurs, and we go after the work that's out there, so jobs, like, with SaskPower, Hydro up north. When things stopped for us, it was a difficult thing to take because that was going to mean a lot of jobs for a lot of people in the north. As it is right now, we just focus on where we see the work. That's why we're out in BC right now.

Senator Wallin: Thank you.

To Mr. Orb, if you want to — I have some other comments for Mr. Opseth. I live in rural Saskatchewan. The infrastructure in these small towns in rural areas is in very bad shape. It needs to be dealt with. The municipalities are having a harder and harder time funding it because the number of taxpayers are going down as the farms grow and whatnot.

Is it your belief that Bill C-69 would subject infrastructure projects — whether it's bridges, highways, waterlines, whatever — to this review process, or you simply just can't get an answer to that question?

La présidente : Sénatrice Wallin, vous pouvez poser la dernière question.

La sénatrice Wallin : Merci.

J'aimerais dire deux choses rapidement à M. Hyggen. Vous semblez être un exemple de réussite entrepreneuriale. Vous fournissez des services au secteur des mines et de l'énergie. Lorsque l'investissement ou la croissance ralentissent dans ce secteur, le financement se tarit. Comme nous l'avons entendu de nombreuses fois ce matin, tout le monde est un peu nerveux de ne pas connaître les règles et de ne pas savoir ce qui s'en vient. Je m'inquiète pour l'avenir des entreprises comme la vôtre. Partagez-vous mes préoccupations?

M. Hyggen : Tout à fait. Au cours des dernières années, d'importants projets ont été annoncés, même par SaskPower; des travaux d'hydroélectricité visant à répondre au besoin accru d'énergie sont en attente dans le nord de la Saskatchewan. Toutefois, s'il y a un ralentissement ou que les prix baissent, la demande diminue, ce qui est peu probable, mais si la demande est présente, et que nous n'arrivons pas à y répondre parce que nous ne pouvons pas entamer de nouveaux projets, cela se répercute sur tous les éléments de la chaîne.

Nous consacrons beaucoup de temps et d'effort à la compréhension de chacun des projets que nous appuyons. En tant que petite entreprise, nous devons déployer des efforts considérables pour comprendre le projet et pour nous assurer d'offrir un soutien approprié, et les travaux ne se déroulent pas tous chez nous. Nous voyageons beaucoup. C'est un petit groupe. Oui, nous sommes des entrepreneurs et nous nous rendons où il y a du travail, comme dans le cas de SaskPower et des travaux d'hydroélectricité dans le Nord. Lorsque les activités ont cessé de notre côté, c'était difficile à prendre, car cela touchait l'emploi de nombreuses personnes dans le Nord. À l'heure actuelle, nous nous concentrons seulement sur les endroits où nous voyons le travail. C'est pourquoi nous sommes actuellement en Colombie-Britannique.

La sénatrice Wallin : Merci.

Monsieur Orb, si vous voulez... J'ai d'autres commentaires pour M. Opseth. Je vis dans une région rurale de la Saskatchewan. L'infrastructure dans les petites municipalités des régions rurales est en très mauvais état. Il faut s'en occuper. Les municipalités ont de plus en plus de difficulté à la financer en raison du nombre de contribuables qui diminue alors que les exploitations agricoles prennent de l'expansion, et ainsi de suite.

Croyez-vous que le projet de loi C-69 soumettrait les projets d'infrastructure — qu'il s'agisse de ponts, d'autoroutes, de conduites d'eau ou peu importe — à ce processus d'examen, ou est-ce que vous ne pouvez tout simplement pas répondre à la question?

Mr. Orb: Of course, we're concerned with the definition of minor. We're concerned with what lies between the definition of minor and major works. We don't know what that is. We've asked many of the senators, many of the MP's. There isn't really a clear definition. That's something that we were asking, but we think a lot of our projects, would come under federal review.

One example, perhaps, is in your area, the Quill Lakes. We're concerned about that. We saw that there were several groups of people — when the consultation was done, when the Province of Saskatchewan wanted to divert freshwater into the Qu'Appelle system. There were many groups that were opposed. We think there is, of course a duty to consult, we are already doing that with our First Nations neighbours, and all our other neighbours that we live beside. We don't think that projects that are for the good of the province, and sometimes the good of the country, should be unnecessarily held up.

Senator Wallin: The issue is you don't know? Until we get the project list, until we get definitions of major and minor, everybody's in limbo?

Mr. Orb: Yes. I know there was reference made to Bill C-68, and we have the same concerns about that. We met with the minister last week, and we were given some comfort that the regulations will deal with this. I've heard this several times this morning, that is a big concern when the minister actually has some power to be able to do that rather than actually putting it through the system in the house of Parliament.

Senator Wallin: Believe me, we can't fix in the regulations post facto.

Senator Richards: Thank you for being here.

If you want to see the future of no industry, just come to New Brunswick, come to the Miramichi. You want to try to get a doctor on the Miramichi. Our forestry is gone, our fisheries are dead, the mills have gone, the mines are closed. If that's what the intent of this bill is, it's going to work really well because you can't get — we can't get a doctor there that's going to stay there more than two years, and half our nurses are going down to Florida to work, and I don't blame them.

As I mentioned earlier, my father was the honorary chief of two reserves, and he was one of the first men in Newcastle to hire First Nation men and woman. It's not a big thing, but it was a good thing. Much of the focus on First Nation participation — and this is directed to you, sir — has been on the terrible detrimental effects of industry on the First Nations no matter what these industries are. That's what we've heard, but many of

M. Orb : Bien sûr, nous sommes préoccupés par ce qui définit un ouvrage mineur. Nous nous inquiétons de la différence qu'il y a entre un ouvrage mineur et un ouvrage majeur. Nous ne savons pas quelle est cette différence. Nous avons posé la question à de nombreux sénateurs et à de nombreux députés. Il n'existe pas vraiment de définition claire. C'est quelque chose que nous avons demandé, mais je pense qu'un grand nombre de nos projets seraient soumis à un examen fédéral.

Nous avons peut-être un exemple dans votre région, celui des lacs Quill, qui se trouve dans votre région. Cela nous inquiète. Nous avons constaté que, au moment de la consultation, lorsque le gouvernement provincial de la Saskatchewan voulait faire dévier l'eau douce vers le réseau de la Qu'Appelle, plusieurs groupes de personnes s'y sont opposés. De nombreux groupes étaient contre ce projet. Bien sûr, nous croyons qu'il existe une obligation de mener des consultations. Nous le faisons déjà avec les Premières Nations avoisinantes et tous nos autres voisins. Nous ne pensons pas que des projets qui sont bons pour la province, et parfois bons pour le pays, devraient être retardés inutilement.

La sénatrice Wallin : Le problème, c'est que vous n'êtes pas au courant? Tant que la liste des projets n'est pas dévoilée et que les ouvrages majeurs et mineurs ne sont pas définis, tout le monde est dans l'incertitude?

M. Orb : Oui. Je sais qu'il y a eu des allusions au projet de loi C-68, et nous avons les mêmes inquiétudes à ce sujet. Lorsque nous avons rencontré la ministre la semaine dernière, on nous a rassurés quelque peu en nous disant que la réglementation en tiendrait compte. J'ai entendu dire plusieurs fois ce matin qu'il était très préoccupant que la ministre soit en fait autorisée à agir de la sorte plutôt que d'utiliser le système de la Chambre.

La sénatrice Wallin : Croyez-moi, nous ne pouvons pas corriger la situation après coup au moyen de la réglementation.

Le sénateur Richards : Je vous remercie d'être avec nous.

Si vous voulez voir à quoi ressemblera l'absence d'industrie, vous n'avez qu'à venir au Nouveau-Brunswick, dans la région de Miramichi. Vous pouvez essayer d'y trouver un médecin. Les activités forestières ont cessé, les pêcheries sont épuisées, et les usines et les mines sont fermées. Si telle est l'intention du projet de loi, cela fonctionnera très bien, car il n'y a pas de médecin qui reste plus de deux ans dans la région, et la moitié des membres de notre personnel infirmier se rendent en Floride pour travailler, et je ne les blâme pas.

Comme je l'ai dit plus tôt, mon père était chef honoraire de deux réserves, et il a été l'un des premiers hommes à Newcastle à embaucher des Autochtones. Ce n'est pas grand-chose, mais c'était positif. Jusqu'à maintenant, en ce qui a trait à la participation des Premières Nations — et cela s'adresse à vous, monsieur — nous avons en grande partie porté notre attention sur les effets dévastateurs de l'industrie sur les Premières

the chiefs who have taken the time to speak to our committee this week have stressed their absolute need for industry and the benefits their reserves and nations have by it. But their voice seemed to be drowned out in Ottawa. I'm wondering if you could comment on that, sir.

Mr. Hyggen: The first thing that comes to mind is a project that happened in northern Saskatchewan within the last six years. SaskTel brought up cell towers to service the north. In the north that was a brand new thing. People had cellphones down here for a lot of years, smartphones. All of a sudden they connected all the north. It opened things up for them a lot. You try to live in a small community that's basically fly-in, it's hard to connect with the world and understand what's going on. It's hard to get a job. It's hard to move your kids into a future that they can be proud of. A small project like that is a major impact for them, and that couldn't happen without industry being in the north.

Senator Richards: Thank you very much.

The Chair: Thank you.

(The committee adjourned.)

Nations, peu importe le type d'industrie. C'est ce que nous avons entendu, mais nombre de chefs qui ont pris le temps de s'adresser à notre comité cette semaine ont souligné la nécessité absolue de l'industrie et les avantages qu'elle procure à leurs réserves et nations. Toutefois, leur voix ne semble pas être entendue à Ottawa. J'aimerais savoir si vous pouvez formuler un commentaire à cet égard, monsieur.

M. Hyggen : La première chose qui me vient à l'esprit est un projet qui a eu lieu dans le Nord de la Saskatchewan au cours des six dernières années. SaskTel a mis en service des stations cellulaires dans le Nord. C'était tout à fait nouveau dans le Nord. Dans le Sud, les gens avaient des téléphones cellulaires, des téléphones intelligents depuis nombre d'années. Puis tout à coup, la connexion a été établie dans tout le Nord. Cela a donné de nombreuses possibilités aux habitants de cette région. Lorsque vous vivez dans une petite collectivité accessible essentiellement par avion, il est difficile d'établir une connexion avec le monde et de comprendre ce qui se passe. Il n'est pas facile de trouver un emploi. Il est difficile d'offrir un avenir prometteur à ses enfants. Un petit projet comme celui-ci a des répercussions importantes pour ces gens, et cela ne pourrait être possible sans la présence de l'industrie dans le Nord.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup.

La présidente : Merci.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

SASKATOON, Thursday, April 11, 2019

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-69, An Act to enact the Impact Assessment Act and the Canadian Energy Regulator Act, to amend the Navigation Protection Act and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 1:01 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Rosa Galvez (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Rosa Galvez. I am a senator from Quebec, and I'm the chair of this committee.

I will now ask senators around the table to introduce themselves starting to my left.

Senator Patterson: Dennis Patterson, senator for Nunavut.

Senator Neufeld: Richard Neufeld, British Columbia.

Senator Cordy: I'm Jane Cordy. I'm from Nova Scotia.

Senator Mockler: Percy Mockler, New Brunswick.

Senator Richards: Dave Richards, New Brunswick.

Senator Wallin: Pamela Wallin, Wadena, Saskatchewan.

The Chair: I would like to take the opportunity to thank the analysts from the Library of Parliament, Jesse Good and Sam Banks and the clerk of the committee, Maxime Fortin, and I would like also to thank the stenographers and all the other staff from the Senate who are here and doing a great job.

This afternoon we are continuing our study of Bill C-69

We welcome our first panel this afternoon: as an individual, Professor Maureen Reed from the University of Saskatchewan; and from the Saskatchewan Chamber of Commerce, Mr. Steve McLellan, Chief Executive Officer, and Joshua Kurkjian, Director of Research and Policy Development.

TÉMOIGNAGES

SASKATOON, le jeudi 11 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 13 h 1, pour examiner le projet de loi.

La sénatrice Rosa Galvez (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour et bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Rosa Galvez, sénatrice du Québec et présidente du comité.

Je demanderai maintenant aux sénateurs ici présents de se présenter, en commençant à ma gauche.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, sénateur du Nunavut.

Le sénateur Neufeld : Richard Neufeld, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Cordy : Je m'appelle Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Mockler : Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Richards : Dave Richards, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, de Wadena, en Saskatchewan.

La présidente : Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les analystes de la Bibliothèque du Parlement, Jesse Good et Sam Banks, la greffière du comité, Maxime Fortin, les sténographes, ainsi que les autres employés du Sénat qui sont ici et qui accomplissent un travail formidable.

Cet après-midi, nous poursuivons notre examen du projet de loi C-69.

Nous souhaitons la bienvenue à notre premier groupe de témoins, composé de Mme Maureen Reed, de l'Université de la Saskatchewan, qui témoigne à titre personnel, ainsi que de M. Steve McLellan, directeur général, et de Joshua Kurkjian, directeur des recherches et de l'élaboration de politiques, de la Chambre de commerce de la Saskatchewan.

Each of you has approximately five minutes for an introductory statement, after which we will proceed to questions and answers.

Professor Reed.

Maureen Reed, Professor, University of Saskatchewan, as an individual: Thank you very much. I appreciate the opportunity to speak to you about this bill.

As mentioned, I am professor and assistant director at the School of Environment and Sustainability at the University of Saskatchewan. My research over the last 30 or more years has focussed on environmental governance in rural communities, where I have studied how gender plays out in resource management, decision making and benefit sharing.

I also acknowledge Ms. Heidi Walker and Dr. Amber Fletcher who have collaborated in creating this statement.

Today, on our behalf, I would like to express our strong support for the component of Bill C-69, clause 22, that requires the consideration of the intersection of sex and gender with other identity factors in impact assessments. Rural and resource communities are not homogeneous. Projects have different impacts for different groups of people such as women and men, indigenous peoples, senior citizens, people with disabilities, and low-income earners, among others.

For example, in 2018 the World Bank Group noted that research has shown a correlation between oil, gas and mining projects and rising rates of gender-based violence, including onsite harassment. These impacts typically fall more heavily on women than men, particularly women of lower socioeconomic status in communities and workplaces.

Risks to health and cultural wellbeing may also increase for those with higher reliance on traditional country foods that are rendered less accessible by resource development. Health and social services often become overstretched with influxes of workers into communities. This stress may disproportionately affect women who work in higher numbers in these fields and also affect community members with specific health needs or disabilities.

Employment is typically considered a key benefit of development projects. Although women in rural areas tend to have higher levels of formal education than men, they often face significant barriers in accessing employment and training opportunities in the resource development sectors, especially for higher-paid positions. This may be due to a lack of access to

Chacun d'entre vous dispose d'environ cinq minutes pour faire un exposé, après quoi nous procéderons à une période de questions et réponses.

Madame Reed, la parole est à vous.

Maureen Reed, professeure, Université de la Saskatchewan, à titre personnel : Merci beaucoup de m'offrir l'occasion de témoigner devant vous au sujet du projet de loi.

Comme la présidente l'a indiqué, je suis professeure et directrice adjointe à l'École de l'environnement et de la durabilité de l'Université de la Saskatchewan. Depuis 30 ans, voire plus, mes recherches portent sur la gouvernance environnementale dans les communautés rurales, où j'ai étudié l'incidence du genre dans les domaines de la gestion des ressources, de la prise de décisions et du partage des avantages.

Je tiens à remercier Mme Heidi Walker et Mme Amber Fletcher, qui ont contribué à la rédaction du présent exposé.

Aujourd'hui, en notre nom, je voudrais exprimer notre solide soutien concernant l'article 22 du projet de loi C-69, lequel exige la prise en compte de l'influence croisée du sexe et du genre avec les autres facteurs d'identité dans les évaluations d'impact. Les communautés rurales et dépendantes des ressources ne sont pas homogènes. Les projets ont des impacts différents sur les divers groupes, comme les femmes et les hommes, les Autochtones, les aînés, les personnes handicapées et les personnes à faible revenu, entre autres.

Par exemple, en 2018, le Groupe Banque mondiale a fait remarquer que les recherches ont révélé une corrélation entre les projets pétroliers, gaziers et miniers et l'augmentation des taux de violence fondée sur le sexe, notamment du harcèlement sur place. Ces impacts ont habituellement une incidence plus marquée sur les femmes que sur les hommes, particulièrement sur celles qui ont un statut socioéconomique moins élevé dans les communautés et les milieux de travail.

Les risques pour la santé et le bien-être culturel sont également plus élevés chez les personnes qui dépendent davantage des aliments locaux traditionnels, que l'exploitation des ressources rend moins accessibles. Les services sanitaires et sociaux sont souvent débordés en raison de l'afflux de travailleurs dans les communautés. Ce stress peut avoir une incidence disproportionnée sur les femmes qui travaillent en plus grand nombre dans ces domaines et sur les membres de la communauté qui ont des besoins particuliers sur le plan de la santé ou des handicaps.

L'emploi est habituellement considéré comme un avantage clé des projets d'exploitation. Même si les femmes vivant en région rurale ont des niveaux d'éducation supérieurs à ceux des hommes, elles se heurtent souvent à des obstacles de taille quand vient le temps d'accéder aux occasions d'emploi et de formation dans les secteurs de l'exploitation des ressources,

transportation, child care or inability to leave families at home for training opportunities elsewhere. Once employed, women working in natural resource sectors, particularly Indigenous women, experience higher rates of harassment and bullying than men. Gender and diversity analysis can help to identify opportunities for enhancing employment accessibility and for ensuring a safe and healthy workplace.

Furthermore, impact assessment consultation processes are not always inclusive of diverse groups. For example, in Indigenous and rural communities where land based activities are important, proponents may seek out formal hunting and trapping associations which tend to be male-dominated, but do not reach out to some of the less formal groups who might use the land for nonindustrial products such as berries or medicinal plants. Formal meetings and hearings also tend to favour those who are comfortable in formal settings, which prioritizes those with higher levels of education and social status like me.

Gender and diversity analysis can help identify ways to ensure that engagement processes are more broadly inclusive. Some resource companies, like Rio Tinto, are already applying gender and diversity lenses to their day-to-day operations including impact assessment, and the company states, for example, some of the benefits are that it increases their social license to operate, improves the quality of life for women and men in those communities and increases local and Indigenous employment opportunities. However, we believe that the application of gender and diversity analysis in impact assessment will not be consistently applied across projects and companies without a strong legislative foundation.

The differential impacts of resource development projects within communities cannot and should not be scoped out of impact assessment processes. It's our opinion that the inclusion of gender and diversity considerations in the proposed impact assessment act is a positive innovation that can help ensure that the negative impacts on historically excluded groups are mitigated, that the benefits of new projects are more equally distributed and that decision making is inclusive, leading to a more socially, economically and environmentally set of sustainable projects that work for all. Thank you.

The Chair: Thank you.

particulièrement quand il s'agit d'emplois bien rémunérés. Cette situation peut être attribuable à un manque d'accès au transport, au fait qu'elles s'occupent des enfants ou à leur incapacité de laisser leur famille à la maison pour suivre une formation ailleurs. Une fois engagées, les femmes qui travaillent dans les secteurs des ressources naturelles, particulièrement les Autochtones, subissent des taux de harcèlement et d'intimidation plus élevés que les hommes. L'analyse comparative entre les sexes et de la diversité peut nous aider à déceler des occasions d'améliorer l'accès à l'emploi et d'offrir un milieu de travail sécuritaire et sain.

En outre, les processus de consultation dans le cadre de l'évaluation d'impact n'incluent pas toujours les divers groupes. Par exemple, dans les communautés autochtones et rurales où les activités rattachées à la terre sont importantes, les promoteurs pourraient consulter les associations officielles de chasse et de trappage, qui tendent à être dominées par les hommes, sans toutefois en faire autant pour les groupes moins officiels qui pourraient utiliser la terre pour en tirer des produits non industriels, comme des baies ou des plantes médicinales. Les réunions et les audiences officielles tendent aussi à favoriser ceux qui se sentent à l'aise dans les contextes officiels, ce qui avantage les personnes possédant des niveaux d'instruction et des statuts sociaux plus élevés, comme moi.

L'analyse comparative entre les sexes et de la diversité peut contribuer à trouver des moyens de rendre les processus de consultation plus inclusifs. Certaines compagnies de ressources, comme Rio Tinto, tiennent déjà compte du sexe et de la diversité dans le cadre de leurs activités quotidiennes, notamment dans l'évaluation d'impact, et affirment que ces démarches ont, par exemple, l'avantage d'accroître leur acceptabilité sociale, la qualité de vie des femmes et des hommes dans les communautés et les occasions d'emploi des résidents locaux et des Autochtones. Nous pensons cependant qu'en l'absence d'une solide assise législative, l'analyse comparative entre les sexes et de la diversité dans le cadre de l'évaluation d'impact ne sera pas appliquée de manière homogène dans les divers projets et entreprises.

Les processus d'évaluation d'impact ne peuvent et ne devraient pas faire fi des impacts différentiels des projets d'exploitation des ressources dans les communautés. Nous sommes d'avis que l'inclusion des facteurs relatifs au sexe et à la diversité dans la Loi sur l'évaluation d'impact proposée est une innovation bénéfique qui peut favoriser l'atténuation des impacts négatifs sur les groupes généralement exclus, la répartition plus égale des retombées des nouveaux projets et l'inclusivité du processus de prise de décisions. Tous bénéficieront ainsi de projets plus durables sur les plans sociaux, économiques et environnementaux. Merci.

La présidente : Merci.

Steve McLellan, Chief Executive Officer, Saskatchewan Chamber of Commerce: Good afternoon and welcome to Saskatchewan, senators, Madam Chair. As always, it is a pleasure to have our Senator Wallin back in Saskatchewan, as it is Senator Tkachuk.

My name is Steve McLellan, and I'm the CEO of the Saskatchewan Chamber of Commerce, and I'm here with my colleague Joshua Kurkjian, who is Director of Policy and Research.

I want to also begin by acknowledging, as others have this morning, that we are proudly on Treaty 6 territory and homeland of the Metis people. We here today represent the interests of our 10,000 in the Saskatchewan chamber network. We are proud to say that we have also shared our information, gained insight from our local Chambers in Regina and the Saskatoon Chamber of Commerce and their CEO, Darla Lindbjerg, who is with us today, and also from business groups like the North Saskatoon Business Association and their CEO, Keith Moen, who is also with us today.

The Saskatchewan Environment Committee has been in operation for about 30 years. Those members have exceptional credentials. The chair has been a federal and a provincial regulator, and they have long-term commitments to this province, their companies and the balance between economy and environment. They are focussed on results that balance those issues and have done exceptional work, we believe. Much of that work has been circulated to you in earlier submissions. We want to say thanks for the opportunity, and very much thank you for the opportunity to have Saskatchewan voices heard in our province. I will be as concise as possible and hope to present our position and answer any questions of the committee as fully as we can. Once again, the documents were sent and circulated, so I won't repeat them verbatim.

I want to say thanks to each and every one of you as senators for making the additional effort to cross the country and to set up the hearings because we know how important this issue is. We also know how important it is that when legitimate voices from across the country are heard, we can do great things together. While some of those voices are frustrated with any discussion on Bill C-69, we understand the process, so let's keep it moving forward.

Steve McLellan, directeur général, Chambre de commerce de la Saskatchewan : Mesdames et messieurs les sénateurs, madame la présidente, bonjour et bienvenue en Saskatchewan. Comme toujours, c'est un plaisir que d'accueillir la sénatrice Wallin dans notre province, comme c'est également le cas pour le sénateur Tkachuk.

Je m'appelle Steve McLellan et je suis directeur général de la Chambre de commerce de la Saskatchewan. Je suis accompagné aujourd'hui de mon collègue, Joshua Kurkjian, directeur des politiques et de la recherche.

Je veux aussi commencer en soulignant, comme d'autres l'ont fait ce matin, que nous sommes fiers de nous trouver dans le territoire visé par le traité n° 6, une terre des Métis. Nous témoignons aujourd'hui pour représenter les intérêts des 10 000 membres du réseau de la Chambre de commerce de la Saskatchewan. Nous sommes fiers de dire que nous avons également communiqué nos renseignements et recueilli les réflexions des chambres de commerce locales de Regina et de la Chambre de commerce de Saskatoon, de sa directrice générale, Darla Lindbjerg, qui est ici aujourd'hui, et de groupes d'affaires comme la North Saskatoon Business Association et de son directeur général, qui est également ici aujourd'hui.

Le comité de l'environnement de la Saskatchewan, qui est en activité depuis une trentaine d'années, est composé de membres aux compétences exceptionnelles. Son président a travaillé pour les organismes de réglementation fédéral et provinciaux, et ses membres ont pris des engagements à long terme envers la province et ses entreprises, qui ont à cœur la conciliation entre l'économie et l'environnement. Ils s'efforcent d'obtenir des résultats qui permettent de concilier ces facteurs, et nous considérons qu'ils ont accompli un travail exceptionnel. Une bonne partie de ces travaux sont expliqués dans les mémoires que vous avez reçus précédemment. Nous voulons vous remercier de nous donner l'occasion de témoigner, et nous vous sommes très reconnaissants de permettre aux voix de la Saskatchewan de se faire entendre dans la province. Je serai aussi concis que possible, et j'espère présenter notre position et répondre aux questions du comité de la manière la plus complète possible. Ici encore, les documents vous ont été envoyés et distribués; je n'en répéterai donc pas la teneur.

Je tiens à remercier chacun des sénateurs de faire l'effort supplémentaire de parcourir le pays afin de tenir des audiences, car nous savons à quel point ce dossier est important. Nous savons également que lorsque les voix légitimes des quatre coins du pays sont entendues, nous pouvons accomplir de grandes choses ensemble. Même si les discussions relatives au projet de loi C-69 en hérissent certains, nous comprenons le processus, alors allons de l'avant.

The key points I want to emphasize are simply these, that Bill C-69's deficiencies require a rewrite rather than small amendments. The task ahead of you is not insignificant, but we believe you're up to it.

Secondly, the debate over Bill C-69 that's taking place is in an era where the level of private industry confidence in the federal government's management is at an all-time low. I specifically said federal government, I didn't say Liberal, because this issue is not brand new, and it has to change for us to grow as a country. It's not a political issue that we're debating today; it is a public policy issue.

Thirdly, we believe that keeping sociopolitical considerations separate and distinct from environmental issues and addressed under separate agencies or jurisdictions with specific guidelines is the route to go. For example, the duty to consult, energy management, nuclear energy or gender issues all deserve full attention, not part of a larger program.

Fourth, I would reference that the Crown's role in its duty to consult is a whole-of-government responsibility and broader than any one department or area. Duty to consult should be addressed separately from environmental or any other issues, and its activities housed in an appropriate entity, perhaps Indigenous relations in Northern Affairs Canada. Again, it deserves distinct focus.

Fifth, it's ironic, we'll note, that the discrepancy between broadening the scope of the assessment process from a focus on the biophysical environment to a larger predominantly non-environmental impact assessment and project operation, and yet, still, the final decision-making authority rests with the Minister of Environment, which is, we think, incompatible and not appropriate.

Number six, we would not create and encourage you to not create an impact assessment review agency that's also responsible for day-to-day project management. Keep the assessment processes and the life cycle regulators separate. Bigger is not better. Focus, and professionalism will result in much better outcomes.

Number seven, the removal of the National Energy Board's standing test for stakeholders to prove direct involvement will reinforce the vague public interest threshold by concentrating more power of the process with opposing special interest groups. This is a challenge that's been referenced several times today, but I'll tell you what, the length of your sessions will be only compounded if there isn't clarity around standing.

Voici les principaux points que je veux faire valoir. Au regard des lacunes qu'il contient, il faut réécrire le projet de loi C-69 plutôt que d'y apporter de menus amendements. La tâche qui vous attend n'est pas mince, mais nous pensons que vous êtes à la hauteur.

Deuxièmement, le débat relatif au projet de loi C-69 se déroule alors que la confiance de l'industrie privée à l'égard de la gestion du gouvernement n'a jamais été aussi faible. J'ai pris la peine de dire « gouvernement fédéral », et non « libéral », car le problème n'a rien de nouveau, et il faut que la situation change pour que le pays puisse croître. Aujourd'hui, nous ne débattons pas d'une question politique, mais de politique publique.

Troisièmement, nous sommes d'avis qu'il faut séparer les questions sociopolitiques des questions environnementales, et les confier à des organismes ou à des instances distinctes dotées de lignes directrices précises. Par exemple, le devoir de consulter, la gestion de l'énergie, l'énergie nucléaire ou les questions relatives au sexe méritent de recevoir une attention pleine et entière et ne pas simplement faire partie d'un programme plus vaste.

Quatrièmement, je ferais remarquer que le rôle de la Couronne en vertu de son devoir de consulter est une responsabilité qui incombe à l'ensemble du gouvernement et qui ne se confine pas à un ministère ou à une région. Il faudrait s'occuper du devoir de consulter de manière distincte des questions environnementales ou d'autres points, et confier les activités afférentes à une entité appropriée, peut-être à l'équipe des relations avec les Autochtones d'Affaires du Nord Canada. Je le répète, ce dossier mérite une attention distincte.

Cinquièmement, nous considérons ironique qu'on élargisse la portée du processus d'évaluation pour faire de ce qui était une démarche axée sur l'environnement biophysique une évaluation d'impact et une mise en œuvre de projet plus vastes principalement non axées sur l'environnement, alors que le pouvoir ultime de prise de décisions repose toujours entre les mains du ministre de l'Environnement. Nous jugeons que c'est incompatible et inapproprié.

Sixièmement, nous ne créerions pas et ne vous encouragerions pas à créer un organisme d'examen des évaluations d'impact qui serait également responsable de la gestion quotidienne des projets. Gardez les processus d'évaluation et le cycle de vie des organismes de réglementation distincts. Ce n'est pas parce qu'un organisme est plus grand qu'il sera meilleur. La spécialisation et le professionnalisme se traduiront par de bien meilleurs résultats.

Septièmement, l'élimination de l'application, par l'Office national de l'énergie, de critères pour déterminer le droit de participation des parties prenantes, qui doivent prouver qu'elles sont directement touchées, renforcera le vague intérêt public en accordant plus de pouvoir aux groupes d'intérêts spéciaux opposés dans le cadre du processus. C'est un défi dont il a été plusieurs fois question ici, mais sachez que vos séances n'en

Some NGOs and interest groups want to use Bill C-69 to stack the deck against the legacy oil and gas and mining sectors, which is hypocritical, unfair, and, we believe, inappropriate. It's interesting that an unintended consequence might be to hobble renewable energy and other large projects. It was referenced earlier that in order to do large wind and other renewables, you need a backup of gas power, and this may stop that. So, again, the unintended consequence is that it may hobble renewable energy projects.

In closing, I want to reference, if you haven't seen it, what I believe offers exceptional clarity on the issues of oil and gas we face as a country. Chris Slubicki, CEO of Modern Resources, a company in Alberta, is a video star. We had him in Regina last week to speak to our members about oil. He is a social media star, and he has got one social media feed in his life. Some 130,000 people have seen his video. I would strongly encourage you to see it. It offers the clarity on public policy and the realities of this issue.

I would also note that the piling on of our energy sector is unfair and causes much broader concern to people than it should, trust amongst our people and our government. The east-west divide that is growing larger, the foreign imports where we used to be comfortable with trade has now become a highlighted issue and one that we can solve and need to better understand. Piling on the energy sector is not good for Canada and certainly not good for our province. What has been lost are the facts, the science, the public safety and the clarity that good public policy requires. Canada has, must have and, I believe, can develop public policy on an issue like this, but we need to focus on it. Remove the politics. Let's focus on the public policy. Thank you, ma'am.

The Chair: Thank you very much.

Senator MacDonald.

Senator MacDonald: Thank you, Mr. McLellan and Ms. Reed, for your testimony.

The Saskatchewan Chamber of Commerce recently held a day of action to draw attention to Canada's lack of pipeline capacity and the discount that causes this for Canadian oil. You have also said that Bill C-69 needs to be fixed. How many businesses

seront que plus longues que si on ne fait pas la clarté autour du droit de participation.

Certains groupes d'intérêts et organisations non gouvernementales veulent utiliser le projet de loi C-69 afin de mettre des bâtons dans les roues des secteurs pétroliers, gaziers et miniers traditionnels, ce que nous considérons comme hypocrite, injuste et inapproprié. Fait intéressant, ces démarches pourraient avoir comme conséquence inattendue de nuire aux projets d'énergie renouvelable et à d'autres grands projets. Des témoins ont fait remarquer plus tôt que les grands projets de production d'énergie éolienne et d'autres énergies renouvelables ont besoin du gaz comme énergie de secours; or, le projet de loi pourrait l'interdire. La mesure législative pourrait donc avoir comme effet imprévu d'entraver les projets de production d'énergie renouvelable.

En terminant, je porterai à votre attention, si jamais vous ne l'avez pas vue, une vidéo qui, selon moi, offre une clarté exceptionnelle sur les problèmes auxquels notre pays fait face dans les secteurs du pétrole et du gaz. Chris Slubicki, directeur général de Modern Resources, une compagnie de l'Alberta, est une vedette des vidéos. La semaine dernière, il est venu parler du pétrole à nos membres. Cette vedette des médias sociaux alimente un fil de nouvelles sur les médias sociaux. Quelque 130 000 personnes ont vu sa vidéo. Je vous encouragerais fortement à la visionner, car elle fait la lumière sur la politique publique et les réalités de l'affaire.

Je ferais également remarquer qu'il est injuste d'empiler les mesures contre le secteur de l'énergie, car cela fait en sorte que les gens sont bien plus préoccupés qu'ils ne le devraient, alors que la confiance devrait régner entre nos gens et notre gouvernement. Le schisme entre l'Est et l'Ouest s'élargit, et les importations avec lesquelles nous étions à l'aise sont devenues un problème sous les feux de la rampe, un problème que nous devons résoudre et mieux comprendre. La fronde contre le secteur de l'énergie est néfaste pour le Canada et certainement pour notre province. Ce qu'on a perdu de vue, ce sont les faits, les données scientifiques, la sécurité du public et la clarté qu'exige une saine politique publique. Le Canada a, doit avoir et, selon moi, peut élaborer une politique publique dans un dossier comme celui-ci, mais nous devons nous attaquer à la question. Évacuons la politique du dossier et mettons l'accent sur la politique publique. Merci, madame la présidente.

La présidente : Merci beaucoup.

Sénateur MacDonald.

Le sénateur MacDonald : Merci, monsieur McLellan et madame Reed, pour vos témoignages.

La Chambre de commerce de la Saskatchewan a tenu récemment une journée de mobilisation pour attirer l'attention des Canadiens sur la capacité insuffisante de transport par pipeline et ses effets à la baisse sur le prix de notre pétrole. Vous

supported your day of action? Can you describe the impact on all businesses in Saskatchewan caused by the lack of pipeline capacity for Canadian oil.

Mr. McLellan: There was a day of action in Regina. We were not part of it, but there were hundreds of people out there who voiced their opinions. I can answer the second part of the question more deliberately. The impacts are significant. You have heard from large CEOs this morning from the oil sector, and you've heard about the impact on our Indigenous people. I can talk to you about the impact of a woman, a single mother, who lives in Moosomin who works in a convenience store whose income isn't what she'd like because we can't get the oil to market. The pipeliners aren't working.

I could talk to you about the ability of our province to fully fund education because of the tax losses that we're seeing. I could talk to you about the Indigenous economic opportunities that are at the door of those communities that are not happening because we can't get these projects built. There is the ability, as I said a minute ago, for us to have a non-political policy discussion with our Indigenous neighbours and the small-town and the large-town people. We're not having it because we're seemingly fighting about it. The impacts are dollars and cents and big dollars, of course, in the billions, but they're also \$12, \$15 less on a paycheque, and to some that means a bag of potatoes or a supper on Friday. You heard about the hockey stories this morning. That's real-world stuff, and we're feeling it across the country, and people don't know why. They know that the kinds of projects we want to have built make good economic, scientific, environmental sense.

Senator MacDonald: There's two points about pipelines. One is that everybody thinks about Alberta when they think about pipelines, and Saskatchewan isn't necessarily at the top of their minds. Of course, it's an issue here as well. All the major pipeline companies have told us that Bill C-69 will not work for them. Albertans have been very clear to us on what the impact is going to be. In terms of the Saskatchewan economy, if we continue to not get pipelines built, how will it affect the economy in, let's say, the next 10 to 15 years?

avez également indiqué que des correctifs doivent être apportés au projet de loi C-69. Combien d'entreprises ont participé à votre journée de mobilisation? Pouvez-vous nous parler de l'impact que peut avoir sur toutes les entreprises de la Saskatchewan ce manque de pipelines pour le transport du pétrole canadien?

M. McLellan : Il y a eu une journée de mobilisation à Regina. Nous n'y avons pas participé, mais des centaines de personnes ont profité de l'occasion pour exprimer leurs opinions. Je suis donc mieux placé pour répondre à la seconde partie de votre question. Les impacts sont considérables. Vous avez entendu ce matin les témoignages des chefs de la direction des grandes entreprises du secteur pétrolier, et on vous a également parlé des répercussions sur nos collectivités autochtones. Je pourrais vous citer le cas d'une femme, une mère seule, qui habite à Moosomin et travaille dans un dépanneur pour un salaire qui n'est pas à la hauteur de ce qu'elle pourrait toucher si nous étions capables d'expédier notre pétrole vers d'autres marchés. Il n'y a plus d'emploi dans le secteur des pipelines.

Je pourrais vous dire que notre province n'est plus capable d'assurer le financement complet de ses programmes d'éducation en raison des pertes fiscales que nous devons essuyer. Je pourrais vous entretenir des possibilités de développement économique qui sont à la portée de nos communautés autochtones, mais qui ne se concrétisent pas vu notre incapacité à aller de l'avant avec ces projets. Comme je le disais tout à l'heure, il est possible pour nous d'avoir des échanges stratégiques totalement apolitiques avec nos voisins autochtones et nos dirigeants municipaux. Ce dialogue n'est pas engagé, car il semble plutôt y avoir mécontentement au sujet de ces enjeux. Les répercussions sont d'ordre financier et se calculent bien sûr en milliards de dollars, mais il y a également ces réductions de 12 \$ ou 15 \$ sur un chèque de paye qui peuvent parfois se traduire par un sac de pommes de terre ou un souper en moins le vendredi. On vous a parlé ce matin de ces jeunes qui doivent abandonner le hockey. Ce sont des répercussions très concrètes qui se font ressentir à la grandeur du pays sans que les gens ne sachent exactement pourquoi. Ils savent toutefois que les projets du genre de ceux que nous souhaitons réaliser sont tout à fait bénéfiques sur les plans économique, scientifique et environnemental.

Le sénateur MacDonald : Il y a deux éléments à considérer concernant les pipelines. Notons d'abord le fait que tout le monde s'imagine que c'est une situation qui touche uniquement l'Alberta, car la Saskatchewan ne vient pas nécessairement à l'esprit dans ce contexte. C'est bien sûr un problème dans cette province-ci également. Toutes les grandes entreprises de pipelines nous ont indiqué que l'adoption du projet de loi C-69 serait problématique pour elles. Les Albertains nous ont exposé très clairement les répercussions qui s'ensuivraient pour eux. Comment se portera pour sa part l'économie de la Saskatchewan dans 10 ou 15 ans si l'on ne se remet pas à construire des pipelines?

Mr. McLellan: It's going to impact it in a dramatic way, again, by billions of dollars, without question. The potash folks, who were here this morning, and the agricultural folks sell their products to the world, and people eat better because of it. Potash and grains have to go on rail. If we continue to ship our oil on rail because we can't get to where it belongs, to where it's safer and more economical delivered through pipelines, we're putting pressure on those other commodities, and our manufactured goods is another example. The bottom line is the impact of pipelines not being built is not just an oil impact, it's way bigger than that. It's the kid, and it's a dramatic example, who can't go to college because Mom and Dad couldn't get the price they needed for their grains. You might think, "Grains and pipelines; what's the connection?" That's the conversation we need to have.

Senator MacDonald: So there's a real domino effect from this. Thank you.

Senator Cordy: Thank you both for being here. You've both brought some new topics to our discussion.

Professor Reed, I would like to start with you. Thank you very much for the analysis that you have done and the information that you have given. We have heard very little of this information on gender-based analysis in regard to the bill, and that would be clause 22 and the intersection of sex and gender with other identity factors in impact assessments.

We did hear from the Native Women's Association. They were very pleased and said that this is the first time that it's been in a bill, and they spoke about the opportunity that it would provide for Indigenous women's voices to be heard. They also welcome jobs coming to communities, but they said that there are things that women face that men may not face. The example that they gave was child care. They said that if they are working shift work in a mine, they need child care centres 24/7, and it's not Monday to Friday. I think sometimes we live in a world where we think everybody works regular hours during the day, Monday to Friday. In fact, that's not the case. In light of what they have said, why do you feel that this is such an important initiative to have in this bill, and hopefully in more bills to come?

M. McLellan : Les conséquences seront énormes et se chiffreront en milliards de dollars à n'en pas douter. Les entreprises du secteur de la potasse, qui étaient représentées ici ce matin, et les exploitants agricoles vendent leurs produits un peu partout dans le monde, ce qui permet aux gens de mieux s'alimenter. La potasse et les céréales doivent être transportées par voie ferroviaire. Si nous continuons à expédier notre pétrole par train parce qu'il nous est impossible de le faire via des oléoducs, un moyen plus sûr et plus économique, nous compliquons les choses pour le transport de ces produits de base, et il en va de même pour nos biens manufacturés. En définitive, l'impact de notre incapacité à construire des pipelines se fait ressentir non pas seulement dans le secteur pétrolier, mais d'une manière beaucoup plus générale. On peut aller jusqu'à s'imaginer le cas d'un jeune qui doit renoncer à ses études universitaires parce que ses parents n'ont pas pu tirer de leurs céréales le prix escompté. Certains se demandent peut-être quel lien il peut y avoir entre les céréales et les pipelines. C'est justement de ces enjeux qu'il nous faut discuter.

Le sénateur MacDonald : Il y a donc un véritable effet domino. Merci.

La sénatrice Cordy : Merci d'être des nôtres aujourd'hui. Vous avez soulevé tous les deux des éléments dont nous n'avions pas encore discuté.

J'aimerais d'abord m'adresser à vous, madame Reed. Un grand merci pour l'analyse que vous avez faite de ces questions et pour l'information que vous nous avez transmise. On nous a très peu parlé de l'analyse sexospécifique dans le contexte de ce projet de loi. Il s'agit de la disposition de l'article 22 prévoyant la prise en compte de l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires dans le cadre des évaluations d'impact.

Nous avons entendu le témoignage de l'Association des femmes autochtones du Canada. Elles étaient ravies de constater qu'une telle mesure se retrouvait pour la toute première fois dans un projet de loi, et nous ont indiqué que les femmes autochtones auraient ainsi la possibilité de se faire entendre. Elles se réjouissaient également des perspectives d'emploi qui allaient s'offrir dans les différentes communautés, mais ont rappelé que les femmes sont confrontées à certaines situations qui n'existent pas pour les hommes. Elles ont donné l'exemple de la garde des enfants. Selon elles, si les femmes doivent faire des quarts de travail dans une mine, il faut des garderies ouvertes 24 heures par jour, et ce, pas seulement du lundi au vendredi. J'ai l'impression parfois que nous vivons dans un monde où nous croyons que tous travaillent aux mêmes heures pendant la journée, du lundi au vendredi. La réalité est tout autre. À la lumière du témoignage des représentantes de cette association, pourquoi estimez-vous important d'inclure une mesure semblable dans ce projet de loi et, espérons-le, dans bien d'autres qui suivront?

Ms. Reed: The information that you have received from that association does speak to some of those issues. Rural and resource-based communities still have a very strong division of labour within households as well as within communities, and the bulk of child care and elder care continues to fall on women. Child care is a huge issue whether it's because of employment, whether it's to take specific training opportunities so that they can get employment. It may be the way in which shift work is scheduled that it needs to be negotiated within the households as well. It may be daytime daycare, and it may also prevent some people from taking advantage of fly-in/flight-out kinds of opportunities. So there are a whole bunch of effects within households that would prevent certain groups taking up employment within those sectors.

I think that being able to undertake a gender and diversity analysis will ultimately help the industry because we know that in the mining and forestry sectors in particular companies are or will be facing a labour shortage in the very near future, and the proportion of women working in those sectors has not really changed in the last 30 years. I'm now on a national task force that is looking at gender equity in forestry because the numbers are still at around 17 per cent.

Yesterday, I was an external examiner for a thesis defence. The candidate was looking at women in the mining sector. Those numbers have not changed in the last 30 years, and there are things that will benefit companies if they are able to find ways to bring women into their workforce more effectively.

Senator Cordy: I'm pleased to see that you spoke about the World Bank Group who did research on the amount of gender-based violence and unfortunately onsite sexual harassment that takes place on some of the natural resources jobs. It's not something that people like to talk about. Do you have statistics to share from the report of the World Bank? Why are people reluctant to speak about that? I've done some reading about it, but we're not hearing it. You're the first person who has raised it at our meetings.

Ms. Reed: I didn't bring the numbers with me, but I could send you some numbers as follow-up. I will say that a very interesting point was raised at the defence, which I think is useful. In the mining sector, health and safety became an issue a number of years ago. The health and safety records of companies have improved dramatically in the last 10 to 20 years. However, there is a lot of discussion around dealing with sexual harassment or bullying in the workplace, sort of official rhetoric,

Mme Reed : Quelques-uns de ces facteurs sont énoncés dans l'information que vous a transmise cette association. On note encore une division très marquée dans la répartition du travail à l'intérieur des ménages et au sein des collectivités rurales et de celles vivant de l'exploitation des ressources. Le fardeau de la garde des enfants et des soins à dispenser aux aînés demeure en grande partie celui des femmes. La garde des enfants peut être très problématique pour celles qui veulent travailler ou suivre une formation pouvant leur permettre d'accéder à un emploi. Il y a peut-être lieu de revoir la manière dont les quarts de travail sont agencés, et des négociations sont possibles à l'intérieur même des ménages. On se limite parfois à des services de garde de jour, et il se peut que certaines personnes ne puissent pas profiter de possibilités d'emploi suivant la formule de rotation avec navettes aériennes. Il y a donc toutes sortes d'éléments pouvant empêcher certaines personnes d'accepter un emploi dans ces secteurs en raison de leur situation familiale.

Je crois que la capacité de mener une analyse sur la différence entre les sexes et la diversité sera en définitive bénéfique pour l'industrie étant donné la pénurie de main-d'œuvre anticipée dans un avenir rapproché, surtout dans les secteurs de l'exploitation minière et de la foresterie. C'est d'autant plus vrai que la proportion de femmes travaillant dans ces secteurs n'a pas tellement changé au cours des 30 dernières années. Je fais partie d'un groupe de travail national qui se penche sur la question de l'équité entre les sexes dans le secteur forestier, car la proportion de femmes n'y dépasse toujours pas les 17 p. 100.

J'ai agi hier comme évaluatrice externe pour la défense d'une thèse qui portait sur la situation des femmes dans le secteur minier. Ces chiffres n'ont pas évolué depuis une trentaine d'années, et les entreprises de ce secteur se porteraient mieux si elles arrivaient à intégrer les femmes à leurs effectifs de façon plus efficace.

La sénatrice Cordy : Je suis heureuse que vous ayez cité la recherche menée par le Groupe Banque mondiale quant à la prévalence des cas de violence sexuelle, y compris malheureusement le harcèlement en milieu de travail dans certaines entreprises des industries extractives. C'est généralement un sujet que les gens cherchent à éviter. Pourriez-vous nous donner certaines statistiques présentées dans ce rapport de la Banque mondiale? Pourquoi les gens préfèrent-ils ne pas aborder la question? J'ai fait quelques lectures à ce sujet, mais personne ne nous en parle. Vous êtes la première à avoir soulevé cette problématique lors de nos séances.

Mme Reed : Je n'ai pas les chiffres en main, mais je pourrais vous les transmettre ultérieurement. J'aimerais tout de même souligner un argument très intéressant qui a été soulevé et qui pourrait éclairer le débat. Dans le secteur minier, les questions de santé et sécurité représentent un enjeu clé depuis bien des années déjà. Les entreprises ont grandement amélioré leur bilan en la matière au cours des 10 à 20 dernières années. Il y a tout un discours officiel concernant la lutte contre le harcèlement sexuel

but it's not reaching the workforce itself. If we think about it as a health and safety issue, however, there may be ways in which that conversation can start to happen on the work floor, as well as in the higher levels of management.

Senator Cordy: Mr. McLellan, in your briefing today you say that it's important to more clearly define the relevant impact factors, including the use of gender-based analysis. What specifically are you suggesting?

Mr. McLellan: To the doctor's comments a minute ago, I believe that if you were to take the track record of mining companies of Saskatchewan on human resource policies on this issue, you would be very proud of them, as we are. Although it was referred to, they're not always being considered. The reality of it here is, in my experience at least, that when there is a bullying issue, when there's a harassment issue or a sexual gender issue, our companies here are dealing with it immediately and very effectively.

Senator Cordy: In relation to the bill specifically, are you looking for a clearer definition in the bill?

Mr. McLellan: I think it should be a separate entity. Let's take it out of the bill. Let's as a country focus more stridently on the gender issues that have been brought into the bill. We just don't think that there is as dominant a place within a pipeline discussion, as an example, as it should be given.

Do you have anything to add to that?

Joshua Kurkjian, Director of Research and Policy Development, Saskatchewan Chamber of Commerce: Again, I just want to reinforce what Steve is saying. We're not opposed to having a GBA+ component. We just think just for pragmatic purposes it should be a separate guideline policy. This is novel, at least in a federal assessment process, from my understanding, the inclusion of GBA+ criteria. It's new.

Senator Cordy: Yes, it is.

Mr. Kurkjian: There is some subjectivity to it, so what industry is looking for is a little more clarification on how to look at this, just some more direction in a subsequent version of the bill.

Ms. Reed: Currently impact assessment looks at environmental impacts as well as associated effects, and employment is one of those associated effects. It's sometimes

et l'intimidation en milieu de travail, mais il ne semble pas se traduire par des actions concrètes sur le terrain. Si l'on envisage toutefois la problématique dans une perspective de santé et sécurité, il est possible que l'on commence à discuter de ces questions entre collègues de travail de même qu'au sein de la haute direction.

La sénatrice Cordy : Monsieur McLellan, vous avez indiqué dans votre exposé qu'il était important de définir de façon plus précise les facteurs pertinents concernant les impacts à évaluer, notamment quant à l'utilisation de l'analyse sexospécifique. Que proposez-vous exactement?

M. McLellan : Comme vient de le dire Mme Reed, je crois que vous seriez très fière, tout comme nous le sommes, du bilan des entreprises minières de la Saskatchewan pour ce qui est de leurs politiques de gestion des ressources humaines relativement à ces enjeux. On y a fait allusion, mais on ne tient pas toujours compte du fait que nos entreprises, tout au moins d'après ce que j'ai pu moi-même constater, réagissent rapidement et très efficacement toutes les fois qu'un problème d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination sexuelle se présente.

La sénatrice Cordy : Si l'on en revient plus précisément au projet de loi, souhaiteriez-vous y retrouver une définition plus précise?

M. McLellan : Je pense que cela devrait être confié à une autre entité. On ne devrait pas inclure ces dispositions dans le projet de loi. Sur le plan national, attaquons-nous de façon plus ciblée aux questions relatives à l'égalité des sexes qui sont abordées dans ce projet de loi. Nous ne croyons pas qu'une discussion au sujet des pipelines soit la meilleure tribune qui soit pour traiter de ces enjeux.

Avez-vous quelque chose à ajouter?

Joshua Kurkjian, directeur des recherches et de l'élaboration des politiques, Chambre de commerce de la Saskatchewan : Je veux seulement insister sur certains points avancés par M. McLellan. Nous n'avons rien contre l'idée d'une analyse comparative entre les sexes plus. Nous croyons simplement qu'il serait plus pratique que cela se fasse par l'entremise d'une ligne directrice distincte. À ma connaissance, c'est la première fois que l'on inclut un critère semblable dans un processus fédéral d'évaluation.

La sénatrice Cordy : C'est effectivement une première.

M. Kurkjian : Comme il y a une certaine part de subjectivité, l'industrie aimerait qu'une version subséquente du projet de loi soit un peu plus claire à ce sujet de telle sorte que nous sachions mieux à quoi nous en tenir.

Mme Reed : Dans sa forme actuelle, l'évaluation porte sur les impacts environnementaux de même que sur les effets connexes, notamment en matière d'emploi. Il est parfois difficile de faire la

difficult to separate those things out, particularly if you're looking at people who may be engaging in land-based activities. If one of the effects of a resource development is changing patterns for wildlife, for example, that will change food procurement for those individuals. It can then have knock-on effects in terms of culture and sort of social effects. So it's sometimes difficult to say that there are environmental effects that don't have immediate social impacts. Thank you.

Senator Cordy: Thank you.

The Chair: You cited the Rio Tinto. I've been familiar with them in Quebec doing this gender-based analysis for a while now. It's true, as my colleague said, that we haven't heard much on this issue in regard to Bill C-69. I wanted to ask you, is it difficult to do these analyses? There are many other companies that are already doing it, as you said, because of the shortage of manpower. There are benefits, so why do you think there is a resistance to conduct these analyses?

Ms. Reed: You would almost have to ask the companies. It's new in some respects, the data have not typically been collected, and it would require rethinking on how employment data are collected within the company as well as how they're analyzed. It would require some expertise, perhaps, that's not available within the company. Statistics Canada is looking at it in terms of how it collects its data. Cameco, for example, has had to do some work primarily because it's regulated differently because it's a uranium company, but they also have a very high proportion of local and indigenous employees, which makes it different from other companies. There are models that we can look at that might give us some guidance about how to move forward.

The Chair: Thank you. We would appreciate it if you could supply any information that you have, through the clerk, to help us in understanding the issue.

Ms. Reed: Absolutely.

Senator Neufeld: Thank you all for being here and bringing some good information. I want to speak to Ms. Reed about some of my experience and this committee's experience in the last little while. I think it's great that we're trying to get more women into the workforce in the mining and the oil and gas sectors and the industrial sectors. That's all, to me, good work. But in Calgary we heard from Sarah Vandaiyar, President and CEO of the Young Pipeliners Association. It's a great group, and there is

distinction entre ces différents éléments, surtout dans le cas des gens se livrant à des activités traditionnelles liées au territoire. Si l'exploitation des ressources a notamment pour effet de modifier les comportements de la faune, ces personnes devront adapter leurs modes d'approvisionnement alimentaire. Il peut s'ensuivre des répercussions sur leur culture et leurs comportements sociaux. Il est donc parfois difficile de prétendre qu'il y a des effets environnementaux qui n'ont pas d'impact social immédiat. Merci.

La sénatrice Cordy : Merci.

La présidente : Vous avez cité le cas de Rio Tinto. Je sais que cette entreprise procède à des analyses comparatives entre les sexes depuis un moment déjà au Québec. Comme ma collègue l'indiquait, il est vrai que nous n'avons pas beaucoup entendu parler de cette question dans le cadre de notre étude du projet de loi C-69. J'aimerais que vous nous disiez s'il est difficile de procéder à ces analyses? Comme vous l'indiquiez, il y a de nombreuses autres entreprises qui le font déjà en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Comme il y a des avantages évidents à mener de telles analyses, pourriez-vous nous indiquer pourquoi selon vous on est aussi hésitant à le faire?

Mme Reed : Il faudrait peut-être poser la question aux entreprises elles-mêmes. C'est une réalité nouvelle à certains égards et l'on ne dispose généralement pas des données nécessaires. Il faudrait revoir la façon dont les données sur l'emploi sont collectées au sein de l'entreprise ainsi que la manière dont elles sont analysées. Cela pourrait exiger une expertise que l'entreprise ne possède pas nécessairement. Statistique Canada essaie de déterminer comment elle doit procéder à la collecte des données dans ce contexte. À titre d'exemple, Cameco a été tenue de prendre certaines mesures en ce sens, surtout en raison du fait qu'elle est assujettie à une réglementation différente à titre d'entreprise exploitant l'uranium, mais aussi parce qu'elle compte au sein de ses effectifs une très large proportion de travailleurs locaux et autochtones, ce qui la distingue d'autres organisations. Il y a certains modèles dont nous pouvons nous inspirer pour avoir une meilleure idée de la façon nous pourrions aller de l'avant.

La présidente : Merci. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre à notre greffière tout supplément d'information qui pourrait nous aider à mieux comprendre ces enjeux.

Mme Reed : Avec plaisir.

Le sénateur Neufeld : Merci à tous de votre présence et de ces informations intéressantes que vous nous communiquez. J'aimerais faire part à Mme Reed de quelques éléments qui ont été portés à ma connaissance comme à celle du comité au cours des derniers jours. Je trouve formidable que l'on s'efforce d'intégrer un plus grand nombre de femmes dans les effectifs des entreprises d'exploitation minière, d'extraction des hydrocarbures et des autres secteurs industriels. À mes yeux,

a young lady leading a group. We heard from Katie Smith, Executive Director of Young Women in Energy, another great group. This morning I asked Ms. Wong from Cameco Corp. about sexual harassment and those kinds of things. She said they have zero tolerance.

It may have happened at one time — and I'm not saying it doesn't happen — but generally speaking it's not like it was a number of years ago. Probably 20 years ago, two decades ago, when I lived in Fort Nelson, the plywood plant wanted to hire women. The chopstick factory had an in-house daycare onsite so women could work. My neighbour, a lady, has worked in the pipeline business for probably 30 years, and not just for one company, for a whole bunch of them, and she has never been hassled. My daughter-in-law was a fish biologist and went out in the fishing boats, and that's 15 years ago, and she was never bothered. It's good that there's people out there who are making it happen, who are getting results.

BC Hydro has a camp right below Fort St. John where I live. It's a 4,000-person camp. They have their own trauma hospital right inside the camp, and they have been working there now for two years. I live in the community. I haven't heard of any negative things taking place. So I think, generally speaking, people are catching on, but it takes continual drive from people like you to keep it front and centre. I'm not sure it has to be part of the environmental assessment process.

That's just a few things for you that we've experienced on this and that I've experienced in my life, and there's a lot more I have experienced, but the chair will cut me off pretty quick.

Ms. Reed: Would you like me to respond?

The Chair: Could you comment?

Ms. Reed: Sure. I'll just respond briefly. I think that there are always examples of good practice, and those examples should be things that we celebrate and learn from. But I think it's also a little bit dangerous to generalize against anecdotes. Perhaps a more systematic review would help to reveal — whether it's over harassment and bullying or whether it's unconscious bias. There is a number of ways in which historically, and even today, women have been disadvantaged. I can, in about two weeks'

tous ces efforts sont entièrement positifs. Je peux toutefois vous dire que nous avons entendu à Calgary le témoignage de Mme Sarah Vandaiyar, présidente et chef de la direction de la Young Pipeliners Association of Canada. C'est une organisation formidable qui est dirigée par une jeune femme. Nous avons aussi entendu Mme Katie Smith, directrice générale de Young Women in Energy, une autre organisation qui fait de l'excellent travail. Ce matin même, j'ai interrogé Mme Wong, de Cameco Corporation, au sujet du harcèlement sexuel et des comportements semblables. Elle a parlé d'une politique de tolérance zéro au sein de son entreprise.

Les choses se sont peut-être déjà déroulées de cette manière — je ne suis pas en train d'affirmer le contraire — mais la situation est généralement différente de ce qu'elle était à une certaine époque. Lorsque j'habitais à Fort Nelson voilà sans doute une vingtaine d'années, l'usine de contreplaqué cherchait à embaucher des femmes. La fabrique de baguettes offrait pour sa part un service de garderie sur place pour que les femmes puissent travailler. Ma voisine a été à l'emploi de tout un éventail d'entreprises du secteur des pipelines pendant quelque chose comme 30 ans et n'a jamais été victime de harcèlement. Ma bru, une ichtyobiologiste, travaillait sur les bateaux de pêche et n'a jamais été importunée par qui que ce soit, et c'était il y a 15 ans. Il est bon que des gens puissent ainsi concrétiser cette volonté en obtenant des résultats probants.

BC Hydro a un camp de travail juste au sud de Fort St. John où j'habite. On y héberge 4 000 personnes. Il y a un hôpital pour traiter les blessés dans ce camp qui est en place depuis maintenant deux ans. Ce camp est aux portes de ma ville, et je n'ai jamais entendu parler d'aucun acte répréhensible qui s'y serait produit. Je pense que l'on peut affirmer que les gens commencent généralement à saisir le message, mais reste quand même que vous faites partie des intervenants qui doivent poursuivre leurs efforts pour que ces questions demeurent au cœur de nos préoccupations. Je ne suis toutefois pas persuadé que cela doive être intégré à notre processus d'évaluation environnementale.

Je voulais simplement vous faire part de ces quelques éléments qui ont été portés à notre connaissance ou que j'ai pu moi-même observer. Je pourrais vous en dire bien davantage, mais la présidente n'hésitera pas à m'interrompre.

Mme Reed : Est-ce que vous voulez que je réponde?

La présidente : Pouvez-vous commenter?

Mme Reed : Certainement. Je vais être brève. Je pense qu'il y a toujours de ces exemples de bonnes pratiques que nous devons souligner et dont nous pourrions nous inspirer. J'estime toutefois également qu'il peut être un brin dangereux de vouloir généraliser à partir de cas isolés. Peut-être serait-il davantage révélateur de procéder à un examen plus systématique de ces différents enjeux, qu'il s'agisse de harcèlement, d'intimidation ou de préjugés inconscients. Les femmes ont été défavorisées de

time, provide you with a copy of the thesis which did a national survey of women and men in management positions across the mining sector, across the country, in which a number of incidents have been reported. It does not deal with any of the people who are on the shop floor for a variety of reasons. It was done as an email survey across the country, and that might provide you with some other things.

Typically, for example, on work sites, people who are the most susceptible are actually service workers who work on job sites, for example, cleaners or other service workers working in the areas that are typically male, living quarters or other things. A lot of those do not get reported because of challenges associated with having to be able to speak to supervisors or others. Those are the kinds of things that have been reported. I recognize that there are lots of good practices as well, and those we should learn from.

Senator Simons: I want to follow up with Dr. Reed. When I was meeting with people in Alberta, industry leaders, and asked about this clause, most of them said that they were not worried about it because their companies do it anyway. However, when I look at the language, I confess, I have some hesitance, because, as it's laid out in the bill, there is no definition of what it means, and there is no sense of when a company would be able to say, all right, we've done that to the satisfaction of the regulator.

The other thing is I thought that gender-based analysis wasn't just about employees, but about, say, the social impact of putting 150 young men who have no contact with home in a community. Let's not be naive about this. There is a reason that some communities in Alberta ban work camps from their areas and insist that that's not a model that works for them anymore. I guess my hesitance about endorsing this as part of the bill is that it is not defined. I don't know what it means, I don't know if anybody else knows what it means legally, and I don't know when a proponent would be able to say with confidence, "I've done it. Whatever that thing is, I met the standard."

Ms. Reed: I would agree with you entirely, that it's not just about the workforce. That's probably been a bit of a diversion in terms of our own discussion. There are a number of issues at play. It is difficult to define. I think that when companies go into communities, they may actually need to find out from the community how that's defined as well because, depending on the type of community, it may be that Indigenous women have something that they want to be able to bring forward, or we may

différentes manières par le passé, et elles le sont encore aujourd'hui. Je pourrais vous fournir d'ici deux semaines une copie de la thèse qui s'appuyait sur une enquête nationale auprès de femmes et d'hommes occupant des postes de gestion dans le secteur minier dans toutes les régions du pays. On y avait signalé un certain nombre d'incidents. Pour différentes raisons, on ne s'est pas intéressé directement à la situation des employés affectés à la production. Cette enquête nationale effectuée par courriel pourrait vous permettre d'y voir plus clair concernant certains autres éléments.

À titre d'exemple, les personnes les plus vulnérables sur les chantiers sont généralement celles qui sont en charge de certains services particuliers, comme le nettoyage dans des secteurs qui sont typiquement masculins, y compris les quartiers d'habitation. Bon nombre de ces incidents ne sont pas signalés en raison notamment des difficultés associées aux communications avec les superviseurs. Cela fait partie du genre de situations qui ont été mises au jour. Je reconnais toutefois qu'il y a aussi d'excellentes pratiques qui ont cours dans de nombreux milieux de travail et dont nous devrions tirer des enseignements.

La sénatrice Simons : Je veux poursuivre avec Mme Reed. Lorsque j'ai interrogé des chefs de file de l'industrie albertaine au sujet de cette disposition, la plupart d'entre eux m'ont indiqué qu'ils n'avaient aucune inquiétude, car leur entreprise le faisait déjà de toute manière. Je dois cependant avouer que j'ai certains doutes lorsque j'examine le libellé du projet de loi. Il n'y a aucune définition permettant de savoir ce qu'on entend par là exactement et aucune façon pour une entreprise de pouvoir affirmer qu'elle a vraiment fait tout le nécessaire à la satisfaction des autorités réglementaires.

Il y a également le fait que l'analyse sexospécifique ne porte pas seulement sur le sort des employés. Elle peut traiter aussi par exemple de l'impact social pour une communauté de l'installation de 150 jeunes hommes qui ne sont plus en contact avec leur foyer. Il ne faut pas être naïf. Ce n'est pas pour rien que certaines localités de l'Alberta ont interdit les camps de travail sur leur territoire en indiquant que c'est une formule qui ne leur convient plus. J'hésite à appuyer une telle mesure dans le cadre du projet de loi en raison du fait qu'elle n'est pas bien définie. Je ne sais pas ce que l'on entend par là exactement. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre en a saisi la signification du point de vue juridique et j'ignore si un promoteur serait à même d'affirmer avec conviction qu'il a bel et bien respecté la norme en la matière, quelle qu'elle soit.

Mme Reed : Je suis totalement d'accord avec vous : il n'y a pas que la main-d'œuvre. Notre discussion a probablement un peu divergé. Il y a diverses questions en jeu. C'est difficile à définir. Je pense que quand des entreprises abordent une collectivité, elles doivent déterminer comment la collectivité définit cela aussi, parce que d'une collectivité à l'autre, ce peut être différent. Les femmes autochtones voudront peut-être signaler des enjeux en particulier, ou il peut s'agir d'un effectif

be dealing with an aging or young workforce and need to address their issues.

Whenever anything new is introduced, there is a challenge with defining it, and that definition often comes through practice. That may not be super comforting, but it is a reality. It happened when impact assessment was first introduced as well. So we need to be able to define it as well as we can and then to look for models of good practice that can be emulated.

Senator Simons: Do you feel that Bill C-69 as currently drafted defines it sufficiently? This is my hesitance. I am all in favour of a robust look at the sociological impacts of major developments on communities. I'm all in favour of a discussion about what this means, not just for women, but for LGBTQ members of the workforce, for visible minority members of the workforce, but I don't know how you can put a clause in legislation, mandate the companies do this, without telling them what the "this" that they're supposed to do is.

Ms. Reed: I think that if the company is serious, then they will be looking. It is difficult to say that this is exactly the bar, right? When you're dealing with social analyses, it's not simply a head count. It's not as simple as saying that we're going to set aside certain areas for conservation purposes and have other areas for development purposes. It's not as clear cut. That's not comforting in some ways, but I think that when companies work with communities, the communities can help them define what that means in the context of their "context," and I think that's probably what we can do at this particular phase.

The Chair: Do you want to add a little bit?

Mr. McLellan: Just to add the point about the lack of clarity in the bill. The other piece that, I think, deserves even a broader discussion is why are we focussing this particular issue on larger projects and not to the extent that we should in this hotel or our chamber office and so on?

As a country, I think we've taken huge strides — not far enough, but huge strides, and now that we have a growing volume of academic work on it, let's keep that momentum going. However, this will be a distraction in this instance, and will move us backwards instead of forwards.

The Chair: Senator Tkachuk.

Senator Tkachuk: Thank you very much for coming.

vieillissant ou très jeune, qui a ses propres problématiques auxquelles il faut réfléchir.

Chaque fois qu'il y a quelque chose de nouveau, c'est difficile à définir, et cette définition se raffine souvent avec le temps. Ce n'est peut-être pas super rassurant, mais c'est la réalité. Nous avons été confrontés à ce problème quand le concept de l'évaluation d'impact est apparu. Donc il faut définir le concept autant que possible, puis nous inspirer des meilleurs modèles pour les reproduire.

La sénatrice Simons : Croyez-vous que le projet de loi C-69, dans sa forme actuelle, définit suffisamment la chose? C'est ce qui me fait hésiter. Je suis très favorable à l'idée d'une analyse robuste des effets sociologiques des grands projets sur les collectivités. Je suis très en faveur d'une discussion sur ce que cela représente, non seulement pour les femmes, mais aussi pour les employés faisant partie de la communauté LGBTQ ou de minorités visibles, mais je ne vois pas comment on peut intégrer un article à une loi et obliger les entreprises à le respecter si l'on ne leur dit pas ce qu'ils sont censés faire exactement.

Mme Reed : Je pense que si l'entreprise est sérieuse, elle en tiendra compte. Il est difficile à dire si la barre doit être ici ou là, n'est-ce pas? Une analyse sociologique ne se limite pas à compter un nombre de personnes. Ce n'est pas aussi simple que de réserver certaines zones à des fins de conservation et d'autres pour le développement. Il n'y a pas de délimitation claire. Ce n'est pas si rassurant, d'une certaine façon, mais je pense que quand les entreprises travaillent avec les collectivités, les collectivités peuvent les aider à définir ce que cela signifie en contexte, dans leur contexte. Je pense que c'est probablement ce que nous pouvons faire à ce stade-ci.

La présidente : Voulez-vous ajouter quelque chose?

M. McLellan : J'aimerais seulement ajouter une chose sur le manque de clarté du projet de loi. L'autre aspect qui mériterait une discussion encore plus approfondie, selon moi, c'est pourquoi on met autant l'accent sur cela lorsqu'il est question de grands projets, alors qu'on ne s'en préoccupe pas autant qu'il le faudrait dans cet hôtel ou dans nos bureaux?

Je pense que collectivement, le Canada a fait des bonds de géant. Il doit encore en faire beaucoup plus, mais il a énormément avancé, et il y a désormais de plus en plus d'études sur le sujet, donc il faut garder cet élan. Cependant, ce sera une distraction dans ce cas-ci et cela risque de nous faire reculer plutôt qu'avancer.

La présidente : Sénateur Tkachuk, à vous la parole.

Le sénateur Tkachuk : Je vous remercie beaucoup d'être ici.

I was just going to ask a number of questions here. In your research, Ms. Reed, research has shown a correlation between oil, gas and mining and gender-based violence. Where was that research done?

Ms. Reed: That was international research that was done by the World Bank Group, so the International Finance Corporation.

Senator Tkachuk: So international, so South America, Asia, throughout the world?

Ms. Reed: Also in North America and Europe, yes.

Senator Tkachuk: That's just what I'm asking, so —

Ms. Reed: It's not just an issue in the global south.

Senator Tkachuk: Was there any breakout for North America or Canada?

Ms. Reed: I would have to give you those data separately.

Senator Tkachuk: Do you have that data?

Ms. Reed: Like I said, I have some of the data for Canada. I can provide you with that separately. I don't have it here.

Senator Tkachuk: That would be very much appreciated. On the gender-based aspect of Bill C-69, I don't think there is any resistance from companies. I agree with the Chamber that this should be public policy across the country, and, as Senator Simons says, the problem with this isn't the gender-based analysis but that people don't understand what it is, and they don't know what's going to satisfy the impact assessment board when they make their presentation, so I think that's a real problem and a real difficulty with the bill.

I want both of you to comment, because we had a discussion that this is a public policy debate, and that's part of the problem I have with this bill. What is the public policy of the bill? What is its purpose?

Ms. Reed: The purpose of the bill would be to ensure that environmental and associated social impacts of development projects are assessed.

Senator Tkachuk: Every person we have talked to has said that the possible impacts have all been met, that there is nothing in this bill that's going to improve any environmental issues at all. If you have examples of where the environment will be

Je voudrais vous poser quelques questions. Madame Reed, vous faites état, dans votre recherche, d'une corrélation entre le pétrole, le gaz, l'exploitation minière et la violence fondée sur le sexe. Où cette recherche a-t-elle été menée?

Mme Reed : Il s'agit d'une étude internationale réalisée par le Groupe Banque mondiale, donc par la Société financière internationale.

Le sénateur Tkachuk : C'est donc une étude internationale, sur ce qui se passe en Amérique du Sud, en Asie et dans le reste du monde?

Mme Reed : De même qu'en Amérique du Nord et en Europe, oui.

Le sénateur Tkachuk : C'est ce que je vous demande, donc...

Mme Reed : Ce problème ne touche pas que le Sud.

Le sénateur Tkachuk : Y a-t-il des données détaillées pour l'Amérique du Nord ou le Canada?

Mme Reed : Je devrai vous les fournir séparément.

Le sénateur Tkachuk : Avez-vous ces données?

Mme Reed : Comme je le disais, j'ai des données pour le Canada. Je pourrai vous les fournir séparément. Je ne les ai pas avec moi.

Le sénateur Tkachuk : Ce serait très apprécié. Concernant l'analyse comparative entre les sexes et le projet de loi C-69, je ne crois pas qu'il y ait de la résistance de la part des entreprises. Je suis d'accord avec les représentants de la chambre de commerce pour dire que ce devrait être une politique publique applicable partout au pays, et, comme la sénatrice Simons l'a dit, le problème n'est pas l'analyse comparative entre les sexes en tant que telle, mais le fait que les gens ne comprennent pas de quoi il s'agit. Ils ne savent pas ce qui satisfera le conseil d'évaluation d'impact quand ils présenteront leur analyse, donc c'est une véritable faille du projet de loi.

J'aimerais entendre vos réactions à tous les deux, parce que nous avons déjà dit qu'il s'agit d'un débat sur la politique publique et que cela fait partie des problèmes que je vois dans ce projet de loi. Quelle est la politique publique sur laquelle s'appuie le projet de loi? Quel est son but?

Mme Reed : Le but du projet de loi serait d'assurer que les impacts environnementaux et sociaux associés aux projets d'exploitation seront évalués.

Le sénateur Tkachuk : Toutes les personnes avec qui j'en ai parlé m'ont dit que tous les impacts possibles sont déjà pris en compte et qu'il n'y a absolument rien dans ce projet de loi susceptible d'améliorer la situation environnementale. Si vous

improved because of Bill C-69, I'd sure like to hear them because I haven't heard them anywhere in the country.

Ms. Reed: I haven't done a full assessment of the bill at large. My presentation and my comments are really restricted to that one section.

Senator Tkachuk: Thank you.

[*Translation*]

Senator Carignan: I'll ask my question in French. It concerns gender interactions and gender identity with other identity factors. I've tried to understand the rationale for this provision. I wondered whether I was dealing with a discrimination analysis under the Charter or a pay equity issue, and the addition of a provision regarding the achievement of greenhouse gas reduction objectives — I want to be able to find a link — I can hear you and I still don't understand it — between this analysis and an environmental impact assessment. It seems that even at the labour law level, there's no other provision on working conditions. Your points regarding health, workplace safety and pay equity are already covered in the legislation. All the hiring is included in the collective agreements. If you want to attract new employees, you'll set up daycare systems and improve working conditions. The matter is already being addressed from a working conditions perspective. Do you agree with me? From your perspective, one social determinant with respect to reducing domestic violence is to have a well-paying job. Did I understand this correctly? The higher the income of a person or household, the lower the risk of domestic violence or health issues.

[*English*]

Ms. Reed: Maybe I could say just a couple of small things.

In terms of the connection between the environment and associated social factors, employment typically is one thing that comes up in impact assessments. Trying to understand who is going to benefit from that employment and how we can encourage recruitment and retention of good employees into those opportunities would be important.

We know as well that, following what Senator Simons has said, there are issues when influxes of resource workers come into rural communities that affect the social fabric of those communities. You're right that family violence in terms of

avez des exemples de façons dont on améliorera la protection de l'environnement grâce au projet de loi C-69, j'aimerais les entendre, parce que je n'en ai entendu aucun, nulle part au pays.

Mme Reed : Je n'ai pas évalué le projet de loi dans son ensemble. Mon exposé et mes observations se concentrent vraiment sur cet article.

Le sénateur Tkachuk : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je vais poser ma question en français. Elle porte sur l'interaction des sexes et l'identité de genre avec d'autres facteurs identitaires. J'ai essayé de comprendre la raison d'être de cette disposition. Je me suis posé la question, à savoir si j'étais dans une analyse de discrimination en vertu de la Charte ou d'un problème d'équité salariale et que l'on insérait une clause par rapport à l'atteinte des objectifs de réduction de gaz à effet de serre... J'aimerais être capable de trouver un lien — je vous entends et je ne le comprends toujours pas — entre cette analyse et une étude d'impact environnemental. Il me semble que même au niveau du droit du travail, il n'y a pas d'autre clause au niveau des conditions de travail. Les éléments que vous soulevez à propos de la santé, de la sécurité au travail et de l'équité salariale sont déjà couverts dans les lois. Toute la partie des embauches est prévue dans les conventions collectives. Si on veut attirer de nouveaux employés, on mettra en place des systèmes de garderie, on améliorera les conditions de travail. Donc, c'est déjà traité du point de vue des conditions de travail. Êtes-vous d'accord avec moi? Selon votre perspective, un des éléments déterminants sociaux en ce qui concerne la réduction de la violence conjugale, c'est d'occuper un emploi avec un revenu élevé. Ai-je bien compris? Donc, plus une personne ou un ménage gagne un revenu élevé, moins il y a de risques de subir de la violence conjugale ou d'avoir des problèmes de santé.

[*Traduction*]

Mme Reed : Je peux peut-être mentionner quelques petites choses.

Concernant le lien entre l'environnement et les facteurs sociaux associés, l'emploi est habituellement l'un des éléments qui reviennent dans les évaluations d'impact. Il serait important d'essayer de comprendre qui profitera des emplois créés et comment on peut favoriser le recrutement et le maintien en poste de bons employés.

De plus, pour revenir à ce que la sénatrice Simons disait, nous savons qu'il y a des problèmes quand les travailleurs du secteur des ressources se mettent à affluer vers les petites municipalités rurales et viennent en perturber le tissu social. Vous avez raison

gender-based violence is something that is done within households, but there are community issues directly associated with the influx of workers.

You can also think about the connection. Moving a little bit away from employment itself, let's look at social factors that are directly connected to environment. When, for example, resource development moves into a community, there may be effects on the environment that also affect access to country food, to the availability or access to land use for other land users, and that will also have social, cultural and potentially even spiritual effects that are differently experienced within those communities as well.

Mr. McLellan: It's an excellent, and I have just a couple of quick comments. The clarity of the question is a challenge. If we're focussed on salary or harassment or the number of people hired at different levels, this sort of thing, the family impacts, we welcome that dialogue. Again, our point is simply that it's not here.

We created a document about seven years ago that talked about the direct impact, of, we called it then, transient workers going into a small town. We said here are the opportunities, here are some of the things to be cognizant of, but for the last ten years, I'll call it, the tap on the shoulder of someone being inappropriate is no longer a police officer or law enforcement; it's a colleague of that person saying, "You missed the memo, pal, step back." I want to reference that, and I think taking the accumulated best practices of our large industrial suppliers across the board plus the academic work that we're growing, which is positive, would help, again, the people in this building and the small retail store down the street. There was a previous premier of Saskatchewan, Lorne Calvert, who said a very important thing, that the best social policy is a good job, and these provide good jobs in, we think, very safe environments.

I want to just quickly reference the point that Senator Tkachuk made earlier about what is it we're trying to fix? I think we do have fundamentally the right policies in place. The problem is we didn't adhere to them as a country. In terms of Indigenous consultation on the West Coast, we had the right process, but people didn't follow it. If we had done that, we would be better off.

Last thing, I want to just emphasize again the importance of things like country food access, and a proper duty to consult will identify those things and make them even more special to the community and recognized, whether it's an industry, a pipeline

de dire que la violence familiale et la violence fondée sur le sexe est surtout commise à la maison, mais il y a aussi des problèmes sociaux directement associés à l'afflux de travailleurs dans ces communautés.

On peut aussi penser au lien entre les deux. Laissons l'emploi de côté un instant et réfléchissons aux facteurs sociaux directement liés à l'environnement. Par exemple, quand on commence à exploiter des ressources quelque part, il peut y avoir des effets environnementaux qui se répercuteront sur l'accès aux aliments locaux ou sur l'accès aux terres pour les autres formes d'utilisation, comme il peut y avoir des effets sociaux, culturels et peut-être même spirituels qui seront vécus différemment d'une collectivité à l'autre.

M. McLellan : C'est excellent. Je n'ai que quelques brèves observations à faire. Le manque de clarté est problématique. Si l'on veut analyser des choses comme le salaire, le harcèlement, le nombre de personnes occupant un poste aux différents échelons, ce genre de chose, les effets sur la famille, nous sommes favorables au dialogue. Encore une fois, nous disons simplement que ce n'est pas clair.

Nous avons créé un document il y a environ sept ans sur l'incidence directe de l'afflux de ce qu'on appelait alors les travailleurs migrants dans une petite ville. Nous y avons vu des possibilités et nous avons mentionné quelques-unes des choses desquelles il fallait être conscients, mais depuis une dizaine d'années, environ, ce n'est plus un policier ou un agent d'application de la loi qui donnera une petite tape sur l'épaule de la personne qui a agi de façon inappropriée, c'est un collègue. La personne lui dira : « Tu n'as pas lu la note d'information, recule. » À ce sujet, je pense que les pratiques exemplaires de nos grandes entreprises, conjuguées aux études de plus en plus nombreuses menées dans nos universités, ce qui est positif, aideraient à la fois les personnes ici présentes et le gérant du petit commerce de détail au coin de la rue. Il y a un ancien premier ministre de la Saskatchewan, Lorne Calvert, qui a dit une chose très importante, c'est-à-dire que la meilleure politique sociale demeure toujours d'offrir des emplois de qualité, et ces entreprises offrent de bons emplois, dans des environnements que nous jugeons très sûrs.

J'aimerais revenir rapidement à ce que disait le sénateur Tkachuk un peu plus tôt, lorsqu'il se demandait ce que nous voulons corriger exactement. Je pense que fondamentalement, nous avons de bonnes politiques en place. Le problème, c'est qu'on n'y adhère pas assez. Concernant les consultations autochtones sur la côte Ouest, nous avons le bon processus, mais il n'a pas été suivi. S'il l'avait été, ce serait bien mieux aujourd'hui.

Pour terminer, j'aimerais encore rappeler l'importance de choses comme l'accès aux aliments locaux et l'obligation de consulter adéquatement les personnes touchées pour cerner les enjeux et vraiment adapter le cadre à la collectivité lorsqu'une

or a mine coming in. Our companies appreciate those things. That's part of the conversation of duty to consult. Thank you.

Senator Patterson: I would like to thank the witnesses. Mr. McLellan, I hear your clear concern about the bill moving away from environmental effects in favour of the broader public interest test, and you've said that this will politicize the process. I wonder about another risk, and that is the risk of litigation. I wonder if looking at these 20-some factors in clause 22, contributing to sustainability, the extent to which the project meets the government's obligations with respect to climate change, Indigenous knowledge with respect to the project, how do you find out what is Indigenous knowledge? What are the sources of Indigenous knowledge?

Senator Simons mentioned gender and other identity factors. What are those other identity factors? They're not defined in the bill. Is it LGBTQ? What else? All of this is ripe for litigation challenge, which we know has crippled development of our natural resources to date in Canada, without these new unknowns. I'm wondering, do you think these definitions on public policy issues also increase litigation risk? Have you looked at that?

Mr. McLellan: We have indeed, and when you look at some of the elements, the intersection of sex and gender and other identity factors, the project contributes to sustainability, the effect of the project on Indigenous peoples. That lack of any concrete definition at this stage makes it very difficult. Everybody in this room, if tasked to find what those meant, would have a different outcome. That's why I think it makes absolutely no sense that we're moving forward as it is because those things will be defined not, as it should, by legislation or regulations; they'll be defined by court rulings. We've gone too far in this country and held up projects and people's incomes and the reputation of the country by having courts decide instead of doing the due diligence that should have been done before the bill was released to have that level of clarity in it. We're not there as a country right now. We have been, and we need to get back to it.

The Chair: Do you want to add?

Mr. Kurkjian: I am very fortunate to be on the environment committee at the Chamber. I get to sit around the table with some really smart people, technical people, people who are environmental managers, people who have experience managing big projects. By taking this kind of kitchen-sink approach in terms of the mandate and the scope, it makes it very difficult for environmental managers and other scientifically-minded

entreprise s'y installe pour construire un oléoduc ou exploiter une mine. Nos dirigeants d'entreprise apprécient ce genre de choses. Cela fait partie de la conversation sur le devoir de consulter. Merci.

Le sénateur Patterson : J'aimerais remercier nos témoins. Monsieur McLellan, j'ai bien entendu vos craintes que le projet de loi s'éloigne des effets environnementaux pour entrer davantage dans la sphère de l'intérêt public, et vous avez dit que cela risquerait de politiser le processus. Je me questionne sur un autre risque, le risque de contestation judiciaire. Quand on regarde les quelque 20 éléments qui figurent à l'article 22, qui contribuent à la durabilité, on voit qu'il faut déterminer dans quelle mesure un projet répond aux obligations du gouvernement à l'égard du changement climatique et des connaissances autochtones. Comment peut-on savoir ce qui constitue des connaissances autochtones? Quelles sont les sources de connaissances autochtones?

La sénatrice Simons a mentionné le genre et les autres facteurs identitaires. Quels sont ces autres facteurs identitaires? Ils ne sont pas définis dans le projet de loi. Pense-t-on aux personnes LGBTQ? À quoi d'autre? Tout cela semble mûr pour une contestation judiciaire, et nous savons que c'est ce qui mine l'exploitation des ressources naturelles jusqu'ici au Canada, même sans toutes ces nouvelles variables inconnues. Croyez-vous que ce problème de définition des enjeux de politique publique augmente lui aussi le risque de contestation? Vous êtes-vous penchés sur la question?

M. McLellan : Oui et quand on analyse ces éléments, comme l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires, on se demande si le projet contribue à la durabilité et quels sont ses effets sur les peuples autochtones. Or ce manque de définition concrète nous complique beaucoup la tâche. Si l'on demandait aux personnes ici présentes de définir ces choses, nous en aurions tous une perception différente. C'est la raison pour laquelle il me semble tout à fait ridicule de laisser cela comme cela, parce que ce ne sont ni les lois ni les règlements qui permettront de définir ces concepts, comme il le faudrait, mais plutôt les décisions judiciaires. Nous sommes allés trop loin. Nous avons pris des projets, des revenus personnels et la réputation du Canada en otage en laissant les tribunaux trancher plutôt qu'en faisant preuve de toute la diligence nécessaire avant le dépôt du projet de loi pour clarifier tout cela. Nous ne sommes pas prêts. Nous devons retourner à la planche à dessin.

La présidente : Voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Kurkjian : J'ai la grande chance de siéger au comité de l'environnement de la chambre de commerce. J'y travaille aux côtés de personnes très intelligentes, d'experts techniques, de gestionnaires en matière environnementale, de personnes qui ont l'expérience de la gestion de grands projets. Avec ce genre de mandat fourre-tout, nous rendons la vie très difficile aux gestionnaires en matière environnementale et aux autres experts

technical people to be able to isolate or split out the environmental components. It's going to make their jobs harder, and, like, ultimately what is the purpose? If you're making their jobs harder, and it's harder for them to identify and isolate the adverse environmental impacts, what are you actually accomplishing? Thank you.

Senator Patterson: Very quickly, do you have any advice on what other identity factors are included in the gender section? Secondly, I see that you did some work for the Canadian Impact Assessment Agency on this issue recently. I wonder if you could tell us what your terms of reference were for that study?

Ms. Reed: Sure. I could list things, but just as a reminder, the federal government does have a process in place called Gender-Based Analysis Plus, and there are tutorials online, but they do actually describe how that process can be played out through all of its programs, departments and initiatives. A concern that we have is that if it is taken out entirely of the impact assessment process, it will not necessarily get the same level of attention as it would if it's embedded within that legislation.

With respect to your second question, we were asked to undertake — it's more of a literature review to determine how gender and diversity analysis had been undertaken through academic and other research across North America and primarily in Europe and Australia. That report is really a report on sort of the state of the art in terms of research around that topic.

The Chair: We have just four minutes left, and we have two senators, so Senator Mockler, Senator Wallin.

Senator Mockler: I've been in public life for 35 years, and I agree with you, Chamber of Commerce, that there is an east-west divide, and there's a west-east divide, and Canadians are concerned. I guess when you look at the way we built Canada, people before us and our children and grandchildren going forward, were mindful when we needed to be mindful, like you've just said, of national policies. When we look at who we are in Canada, there is something wrong when the previous President of the U.S., Obama, killed Keystone and said no to Keystone, and yet during that same period we built in the U.S. pipelines that are the equivalent of eight to 10 Keystones. What does that mean for Canadians, eight to 10 Keystones of pipeline? It means from the Port of Halifax to the Port of Vancouver, across Canada three pipelines, 6,500 kilometres long.

My question picks up on Senator Carignan's, would it be a nation-building policy, an infrastructure, to build a corridor to develop our resources from coast to coast to coast?

scientifiques qui voudront essayer de bien cerner les enjeux environnementaux. Nous leur compliquerons la tâche, mais quel est le but, en fin de compte? Si on leur complique la tâche, ils auront bien plus de mal à cerner et à isoler les effets environnementaux néfastes. Que cela nous permettra-t-il d'accomplir? Merci.

Le sénateur Patterson : Très rapidement, avez-vous des conseils à nous donner sur les autres facteurs identitaires inclus dans l'article sur le genre? Ensuite, je vois que vous avez travaillé récemment pour l'Agence canadienne d'évaluation d'impact à ce sujet. J'aimerais savoir si vous pouvez nous dire quel était votre mandat dans le cadre de cette étude?

Mme Reed : Bien sûr. Je pourrais vous énumérer toutes sortes de choses, mais je vous rappelle qu'il existe au gouvernement fédéral une méthode qu'on appelle l'analyse comparative entre les sexes plus et qu'il y a des tutoriels en ligne qui décrivent comment elle peut s'appliquer à tous les programmes, à tous les ministères et à toutes les initiatives. Si cette analyse est retirée complètement du processus d'évaluation d'impact, nous craignons qu'elle ne reçoive pas autant d'attention que si elle est prescrite par la loi.

Pour répondre à votre deuxième question, on nous a demandé d'effectuer un genre de revue de la littérature pour déterminer comment l'analyse fondée sur le genre et la diversité s'applique aux recherches universitaires et autres en Amérique du Nord, et principalement en Europe et en Australie. Le rapport produit présente en fait l'état de la recherche à ce sujet.

La présidente : Il ne nous reste que quatre minutes, et deux sénateurs souhaitent encore intervenir, soit le sénateur Mockler, puis la sénatrice Wallin.

Le sénateur Mockler : Je travaille dans la sphère publique depuis 35 ans, et je suis d'accord avec la chambre de commerce pour dire qu'il y a un fossé entre l'Est et l'Ouest, une division, et que les Canadiens sont inquiets. Je suppose que quand on observe comment s'est construit le Canada, les personnes avant nous, comme nos enfants et nos petits-enfants plus tard, savaient quand il fallait avoir conscience des politiques nationales, comme vous venez de le dire. Quand on regarde qui nous sommes, au Canada, il y a quelque chose qui cloche puisque l'ancien président des États-Unis, Obama, a fait avorter le projet Keystone, l'a refusé, mais pendant la même période, nous avons construit aux États-Unis des pipelines équivalant à 8 à 10 projets Keystone. Qu'est-ce que cela signifie pour les Canadiens, des pipelines équivalant à 8 à 10 projets Keystone? Cela signifie trois pipelines qui iraient du port de Halifax au port de Vancouver, d'un bout à l'autre du Canada, de 6 500 kilomètres de long.

Ma question rejoint celle du sénateur Carignan. Serait-ce une politique d'édification de la nation, une politique d'infrastructure que de construire un corridor pour l'exploitation de nos ressources d'un océan à l'autre?

Mr. McLellan: I think it's the best idea in terms of utilities and nation building I have heard in a very long time. My family bought some of the land that was originally granted to the rail lines around Arcola, Saskatchewan that they didn't need. I think it's too late to have that happen now, but I think if we had all of our utilities on a 200-metre-wide stretch of the country, we'd be in much better shape, and we wouldn't have to have the concerns of impact on communities and so on. Could we still do that in certain sections? I think we could. Certainly we have some space in Saskatchewan to learn, and senators know, but I think that's the kind of conversation that makes sense across the country. Is it too late to go coast to coast? Perhaps, but it's certainly not in certain areas, and I would applaud it.

Senator Mockler: Notwithstanding the fact that I'm still mad over Energy East.

Mr. McLellan: You're in good company here, sir.

The Chair: Last question, Senator Wallin.

Senator Wallin: I want to just pick up on a point that Mr. McLellan made because I think it kind of gets at the core of why we are here in the provinces, in the places that are impacted by this legislation. I think we should be doing more of it and not sitting in Ottawa.

You talked about the industry faith in the federal government, Liberal and Conservative alike, that it is at an all-time low, and I think when you say industry faith, that goes out to employees and the communities that are affected. This is something that is profoundly troubling to me. I don't want to have conversations about western separation, we have spent most of our adult lives talking about Quebec separation, but there is something here that is making me feel very uneasy. Is that what you're referring to?

Mr. McLellan: No question. Part of it I would blame on social media, but it's more a human factor, that people need to travel as you have — again, full credit to you, Madam Chair, for bringing the committee here to listen to the voices. We do have different opinions across the country, but at the end of the day when we need to be together, we are, and we have proven that time and time again. So absolutely, this issue can be solved, but we need to solve it quick before our young people say, listen, I think they've lost their marbles, the older generation, and away they go.

M. McLellan : Je pense que c'est la meilleure idée que j'aie entendue depuis longtemps pour nos services publics et l'édification de la nation. Ma famille a acheté des terres qui avaient au départ été accordées aux compagnies ferroviaires autour d'Arcola, en Saskatchewan, et dont elles n'avaient pas besoin. Je pense que c'est trop tard pour ce projet maintenant, mais si nous avions tous ces services publics dans un corridor de 200 mètres au Canada, nous serions en bien meilleure posture aujourd'hui et nous n'aurions pas toutes ces inquiétudes concernant l'impact sur les collectivités et le reste. Pourrions-nous toujours le faire à certains endroits? Je pense que oui. Il est évident que nous avons des leçons à tirer de l'expérience de la Saskatchewan, et les sénateurs le savent, mais je pense que c'est le genre de conversation qu'il convient d'avoir au pays. Est-il trop tard pour établir une infrastructure d'un océan à l'autre? Peut-être, mais ce n'est certainement pas trop tard dans certaines régions, et j'applaudirais tout projet en ce sens.

Le sénateur Mockler : Je suis toujours fâché de la tournure du projet Énergie Est.

M. McLellan : Nous nous comprenons, monsieur.

La présidente : Je donne la parole à la sénatrice Wallin pour une dernière question.

La sénatrice Wallin : J'aimerais revenir à une chose qu'a dite M. McLellan, parce que je pense que c'est exactement ce qui nous amène ici, dans les provinces touchées par ce projet de loi. Je pense que nous devrions le faire plus souvent, plutôt que de toujours siéger à Ottawa.

Vous avez parlé de la confiance de l'industrie envers le gouvernement fédéral, tant envers les libéraux que les conservateurs, qui est à son plus bas, et je pense que quand vous parlez de la confiance de l'industrie, vous parlez autant des employés et des collectivités aussi. Cela me trouble profondément. Je ne veux pas entendre parler de séparation dans l'Ouest canadien. Nous avons passé presque toute notre vie adulte à parler de la séparation du Québec, mais il y a quelque chose ici qui me rend très mal à l'aise. Est-ce ce dont vous parlez?

M. McLellan : Cela ne fait aucun doute. Ce sont en partie les médias sociaux qui sont à blâmer, mais il y a avant tout un facteur humain. Cela vaut la peine de voyager comme vous le faites, et encore une fois, je vous félicite, madame la présidente, d'avoir fait venir le comité ici pour nous entendre. Les opinions diffèrent d'une région du pays à l'autre, mais quand nous devons nous serrer les coudes, nous savons le faire. Nous l'avons prouvé à maintes reprises, donc je suis persuadé qu'il y a une solution à ce problème, mais il faut la trouver rapidement, avant que nos jeunes se disent que la vieille génération a perdu la carte et qu'ils veulent nous pousser vers la sortie.

I know now that international investors, which will provide my kids with jobs into the future and our governments with income, are looking at Canada and saying, “You know what, you folks won a lottery when you became Canadian citizens or you were born here. You won the global lottery, you’re the luckiest people on the earth, and yet we’re acting like spoiled rotten kids.” Shame on us. Shame on us. This is a big issue, an important issue. I’ll tell you what, if we can’t solve this one, God help us if we have a world war, God help us if we have a depression. So I applaud finally the efforts of you folks, and we need you to do your work and do it well. We’re sure you can.

The Chair: Thank you very much for those wise words. To the witnesses, thank you.

Colleagues, we are going to suspend, but don’t go far. We have a second panel.

Ms. Reed: Thank you very much.

The Chair: For the second panel, we have Mr. Gordon Barnhart, President, Saskatchewan Urban Municipalities Association; Sonia L. Eggerman, Constitutional and Aboriginal Law lawyer, MLT Atkins LLP; and from Des Nedhe Development, Sean Willy, President and Chief Executive Officer.

Welcome. You each have five minutes for opening statements, after which we will proceed with some questions and answers. Please go ahead.

Gordon Barnhart, President, Saskatchewan Urban Municipalities Association: Thank you, Madam Chair, and good afternoon, senators. It’s a pleasure to be here, and thank you for asking me to come and represent SUMA.

This is a very unusual experience for me because I was Clerk of the Senate from 1989 to 1994, and I look around the table, and I only see two familiar faces that were around way back then — Senator Tkachuk and Senator Wallin. They swore at me when they came into the Senate the first time, and that was the oath, so good to see you.

SUMA, the Saskatchewan Urban Municipalities Association, is often misunderstood because people often think it’s representing only two cities, and yet we have 440 members. Two of our members, the two largest cities, over 200,000 residents, 14 over 5,000, and more than 225 municipalities under 500 people, so we represent 80 per cent of the population representing towns, villages as well as cities spread across a vast province that’s landlocked.

Je sais que les investisseurs du monde entier qui fourniront des emplois à mes enfants et qui généreront des revenus pour nos gouvernements regardent le Canada et nous diraient : « Vous savez, vous avez gagné la loterie en devenant citoyen canadien ou en étant nés ici. Vous avez gagné la loterie mondiale, vous êtes les personnes les plus choyées sur Terre, mais vous vous comportez comme des enfants gâtés. » Il y a de quoi avoir honte. C’est un grave problème, un grand problème. Je peux vous dire que si nous n’arrivons pas à trouver de solution, nous serons bien mal pris en cas de guerre mondiale, nous serons bien mal pris en cas de dépression économique. Bref, je vous félicite des efforts que vous déployez. Nous avons besoin que vous fassiez votre travail à cet égard et que vous le fassiez bien. Nous sommes persuadés que vous pouvez y arriver.

La présidente : Merci beaucoup pour ces paroles de sagesse. Je remercie aussi les témoins.

Chers collègues, nous suspendons brièvement les travaux. Ne vous éloignez pas : nous accueillons un deuxième groupe de témoins.

Mme Reed : Merci beaucoup.

La présidente : Pour le deuxième groupe de témoins, nous accueillons le président de la Saskatchewan Urban Municipalities Association, M. Gordon Barnhart; une avocate de la firme MLT Aikins LLP, Me Sonia L. Eggerman, spécialiste du droit constitutionnel et du droit des Autochtones; et, enfin, le président et chef de la direction de Des Nedhe Development, M. Sean Willy.

Soyez les bienvenus. Vous disposez chacun de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi, nous passerons aux questions. Veuillez commencer.

Gordon Barnhart, président, Saskatchewan Urban Municipalities Association : Merci, madame la présidente. Mesdames et messieurs les sénateurs, bonjour. Je suis heureux de répondre à votre invitation à venir représenter mon association et je vous en remercie.

Je suis un peu décontenancé. Étant donné que j’ai été greffier du Sénat, de 1989 à 1994, je ne reconnais, à la table, que deux visages de l’époque : ceux du sénateur Tkachuk et de la sénatrice Wallin. C’est moi qui leur ai fait prêter serment à leur arrivée au Sénat. Je suis heureux de vous revoir.

La Saskatchewan Urban Municipalities Association est souvent incomprise, parce qu’on pense qu’elle ne représente que deux grandes villes. Pourtant, nous comptons 440 membres. Deux, les deux villes les plus grandes, comptent plus de 200 000 habitants; 14, plus de 5 000 habitants; et plus de 225 municipalités, moins de 500 âmes. Nous représentons donc 80 p. 100 de la population des villes et villages qui parsèment le territoire d’une province vaste, mais sans accès direct à la mer.

Bill C-69 contains some provisions that we agree with, environmental stewardship, for example. In 2017 our membership passed a resolution opposing the carbon tax, but we also resolved to make our municipalities leaders in terms of carbon reduction strategies, and the proof of that is on our website we are showing now at least 40 projects from our members on environmental issues and sustainability.

We also believe strongly in enhanced consultation on environmental and energy policies and the development of natural resources, but we have some significant concerns with Bill C-69 in its current form. While the bill does support broad consultation, it does not specify and specifically list municipalities as stakeholders, and so we think that that would be a good addition to the bill. We have seen firsthand in our province the critical effects that industrial failures have on our cities and our towns and our villages, so it's essential that municipalities be consulted early in project development and consulted fully.

On the other side of that consultation we are concerned about some of the changes proposed in the Navigable Waters Protection Act and the Fisheries Act. Our construction season in Saskatchewan is very short. Projects need to be executed in a timely fashion. Delays often mean that projects will be held over until the following year, a very difficult delay in that particular project.

The proposed changes to these acts may make the consultation process overly burdensome for municipal projects that may exceed minor works. In that category there is minor works or the major, and often our municipalities have projects that are just slightly larger than the minor ones, but yet really shouldn't require all of the review that's required under major works, and those delays are very costly.

We have a related concern over the ability of our members in the public outside the public area to make formal complaints that must be addressed and mediated. This leaves the process open to abuse by those people who have no actual concerns with the project, but, rather, political or philosophical opposition to whatever waterway-related projects may be under consideration. So we ask humbly the committee to consider an amendment that outlines a category somewhere between the minor projects and the major projects that would reduce this potential for delay, and we'd also ask you to consider redefining who may lodge a complaint against a specific project.

Lastly, Saskatchewan's economy depends largely on our ability to export our resources the safest and the cheapest way possible and the most effective. It's much harder for us to watch

Nous sommes d'accord avec certaines dispositions du projet de loi C-69, celles qui, par exemple, régissent l'intendance de l'environnement. En 2017, nos membres ont adopté une résolution qui s'opposait à la taxe sur le carbone, mais nous avons aussi résolu de faire de nos membres des chefs de file des stratégies de décarbonation, et la preuve en est que, sur notre site web, nous présentons maintenant au moins 40 projets de nos membres pour l'environnement et la soutenabilité.

Nous sommes aussi convaincus des vertus d'une consultation améliorée sur les politiques de l'environnement et de l'énergie ainsi que sur la mise en valeur des ressources naturelles, mais, dans sa version actuelle, le projet de loi C-69 nous préoccupe beaucoup. Même s'il appuie la consultation élargie, il n'explicite pas que les municipalités sont des parties prenantes. Nous croyons donc que ce serait une addition judicieuse au projet de loi. Nous avons été, dans notre province, les témoins oculaires des effets néfastes, pour nos villes et villages, des échecs de l'industrie. Il est donc indispensable de consulter les municipalités au début de l'élaboration d'un projet et de les consulter entièrement.

Sur l'autre facette de la consultation, nous sommes préoccupés par certaines modifications proposées dans la Loi sur la protection des eaux navigables et la Loi sur les pêches. Dans notre province, la saison de construction est très courte. Les travaux doivent s'exécuter rondement. Les retards entraînent souvent la remise des travaux à l'année suivante, ce qui peut être très difficilement conciliable avec la nature de tel projet.

Les modifications proposées dans ces lois peuvent rendre la consultation excessivement pénible dans le cas des projets municipaux qui ne concernent pas des travaux mineurs. Dans ces travaux, on ne distingue que les mineurs et les majeurs, et, souvent, les municipalités en entreprennent qui sont à peine plus que mineurs, ce qui, pourtant, devrait les soustraire à la somme d'examen exigés par les travaux majeurs. Cela entraîne des retards très coûteux.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes également préoccupés par la capacité de nos concitoyens de formuler, à l'extérieur du domaine public, des plaintes officielles auxquelles nous devons répondre et pour lesquelles il faut un processus de médiation. Le processus est ainsi exposé aux abus d'intervenants non directement touchés par le projet, mais qui s'opposent plutôt, pour des motifs plutôt politiques ou philosophiques, à tout projet proposé pour des voies navigables. Nous demandons donc humblement à votre comité d'envisager un amendement qui définira une catégorie mitoyenne entre les projets mineurs et majeurs, ce qui permettrait de réduire le risque de retard. Nous vous demandons aussi de redéfinir l'admissibilité des parties à porter plainte contre un projet particulier.

Enfin, l'économie de la Saskatchewan dépend beaucoup de notre capacité d'exporter nos ressources de la façon la plus sûre, la plus économique et la plus efficace possible. Le spectacle du

the reality of our communities dwindling because our resource sector around them cannot get its product to market when this market clearly wants and desires our product. SUMA members have passed two resolutions, one in 2016 and another in 2018, to support the Energy East project, and I think you could apply that to Trans Mountain as well. Pipelines would bring jobs back to southeast Saskatchewan by making it less expensive to move our oil from a landlocked province out to buyers around the world. I heard in an earlier presentation the comment that when you think of oil you think of Alberta. Well, Saskatchewan oil is a huge part of our economy here in this province as well.

We also support pipelines in a general sense. We mourned with the people of Quebec and Lac-Mégantic that disaster, and we are very supportive of finding more safe ways rather than rail to transport oil. Secondly, I know there is senator here from New Brunswick. The Energy East pipeline would be a good energy job provider in New Brunswick, as well as for us.

To ensure these sorts of projects are fairly evaluated, we would like the committee to more closely examine the powers afforded to the minister. Under this bill the minister could stall or delay a project entirely if the minister views it to be in the public interest not to proceed with a full-scale assessment. These powers allow political will to enter the projects where it would carry no weight and threaten no economic productivity.

So I thank you very much for allowing me to come to speak to you today, and I look forward to your questions at the appropriate time. Thank you, Madam Chair.

The Chair: Thank you.

Ms. Eggerman.

Sonia L. Eggerman, Constitutional and Aboriginal Law Lawyer, MLT Aikins LLP, as an individual: Thanks. My name is Sonia Eggerman, and I practise constitutional and Aboriginal law with MLT Aikins in Regina. I have over ten years of experience in providing legal advice on the Crown's duty to consult and accommodate in a variety of contexts, both federal and provincial decisions. Currently I am representing First Nations and Metis communities in Western Canada on a variety of issues, but I have to say that the most challenging consultations that I have been a part of to date have been the consultations on the interprovincial pipelines.

Today these are my own opinions, and I'm going to confine them to my practical experience in providing Indigenous clients with legal advice on consultation. My comments are also

déclin réel de nos communautés nous est beaucoup plus difficile à supporter que notre secteur des ressources, autour d'elles, ne peut pas expédier ses produits vers des marchés qui, visiblement, aspirent à se les procurer. Les membres de mon association ont adopté deux résolutions, la première en 2016, la seconde en 2018, pour appuyer le projet Énergie Est, et je pense que vous pourriez les appliquer aussi au projet de Trans Mountain. Les pipelines ramèneraient les emplois dans le sud-est de la Saskatchewan, en rendant moins coûteux la livraison de notre pétrole, celui d'une province sans façade maritime, aux acheteurs de partout dans le monde. J'ai entendu dans un exposé le raccourci « le pétrole, c'est l'Alberta ». Eh bien, le pétrole de la Saskatchewan est aussi un facteur important de l'économie de notre province.

En général, nous appuyons aussi les oléoducs. Nous avons pleuré avec les Québécois et les Méganticois victimes de la catastrophe de Lac-Mégantic et nous appuyons beaucoup la recherche de moyens sûrs, autres que le rail, pour transporter le pétrole. Ensuite, je sais que votre comité compte un sénateur du Nouveau-Brunswick. Le pipeline d'Énergie Est serait un bon fournisseur d'emplois dans cette province ainsi que dans la nôtre.

Pour assurer à ces projets une évaluation équitable, nous voudrions que le comité examine de plus près les pouvoirs accordés au ministre. D'après le projet de loi, le ministre pourrait retarder ou bloquer entièrement un projet, s'il considère qu'il n'est pas dans l'intérêt du public de procéder à une évaluation à pleine échelle. Ces pouvoirs permettent à la volonté politique de s'immiscer dans les projets où elle n'exercerait aucune influence et ne menacerait pas la productivité économique.

Je vous remercie donc beaucoup de m'avoir permis de m'exprimer devant vous et je suis impatient de répondre à vos questions. Merci, madame la présidente.

La présidente : Merci.

Maître Eggerman, vous avez la parole.

Sonia L. Eggerman, avocate spécialiste en droit constitutionnel et en droit autochtone, MLT Aikins LLP, à titre personnel : Merci. Je me nomme Sonia Eggerman et je pratique le droit constitutionnel et le droit des Autochtones chez MLT Aikins, à Regina. Je possède plus de 10 années d'expérience dans la prestation de conseils juridiques sur l'obligation de consultation et d'accommodement de la Couronne dans divers contextes, découlant de décisions fédérales et provinciales. Actuellement, je représente des Premières Nations et des communautés métisses de l'Ouest sur diverses questions, mais je dois dire que les consultations les plus difficiles auxquelles j'aie participé jusqu'ici ont touché les pipelines interprovinciaux.

Aujourd'hui, j'exposerai des opinions personnelles en me limitant à mon expérience pratique dans la prestation de conseils juridiques à mes clients autochtones sur la consultation. Mes

confined to the clauses of the draft legislation that relate to Indigenous participation and strengthening of consultation. In my opinion, Bill C-69 will support increased participation in partnership opportunities for Indigenous Nations and enhance consultation within the federal impact assessment process.

What I would like to talk about, though, are things that aren't actually in this bill, what's missing from a legal perspective. I want to touch on three key issues. One was already touched on today, the treatment of Indigenous traditional knowledge; number two, the absence of any reference to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples; and number three, the fallacy that Bill C-69 will increase litigation from Indigenous Nations.

So the first topic I'll talk about is Indigenous traditional knowledge. All impact assessments will have to take into account traditional knowledge of Indigenous peoples, according to the bill. This includes the evolving knowledge of Indigenous peoples and is not just historically based. There is also greater emphasis on transparency as well as how confidentiality is protected.

While this is a very positive step in the draft legislation, I don't think that it goes enough to give practical guidance on how to consider and integrate indigenous traditional knowledge and other indigenous legal systems into environmental decision making. Indigenous traditional knowledge is regularly a part of almost every consultation process that I have ever been a part of. It's there at every step of the way whether it's through a traditional use study or whether it's traditional users just coming and explaining how they're using the land and how they feel projects will impact their section 35 rights.

Indigenous knowledge generally refers to the cumulative or collective body of knowledge and experience in values held by a society with a history of subsistence. While traditional knowledge plays a critical role in explaining potential adverse impacts to rights, the evidentiary value of this knowledge has received very little judicial consideration to date, and the unintended result has been the devaluation of Indigenous traditional knowledge where it's not supported or is inconsistent with western science or other hard science environmental studies, et cetera.

The treatment of Indigenous traditional knowledge when assessing impacts to rights requires more than just an ad hoc approach that's left to officials or proponents. Respect for Indigenous perspectives necessitates that Indigenous traditional knowledge be treated as having independent evidentiary value separate from scientific evidence. In my opinion, Bill C-69 needs

observations se limiteront aussi aux articles du projet de loi concernant la participation des Autochtones aux consultations et au renforcement des consultations. D'après moi, le projet de loi C-69 favorisera une participation accrue des nations autochtones aux occasions de nouer des partenariats qui leur sont offertes et il améliorera la consultation à l'intérieur du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Je voudrais cependant parler des éléments qui, du point de vue juridique, manquent au projet de loi. Je tiens à aborder trois questions essentielles. L'une d'elles l'a déjà été aujourd'hui : le traitement réservé aux connaissances traditionnelles autochtones; ensuite, il y a l'absence de tout renvoi à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; je terminerai par la croyance erronée selon laquelle le projet de loi C-69 fera augmenter le nombre de procès intentés par les nations autochtones.

Pour commencer, les connaissances traditionnelles autochtones. D'après le projet de loi, toutes les évaluations d'impact devront en tenir compte. Ces connaissances, aussi en évolution, ne se limitent pas à celles qui sont figées dans un certain passé. On insiste aussi davantage sur la transparence ainsi que sur les modalités de protection de leur confidentialité.

Malgré le caractère très positif de cette mesure du projet de loi, je ne crois pas qu'elle en fasse assez pour donner des orientations pratiques sur la façon de prendre en considération et d'intégrer ces connaissances ainsi que d'autres systèmes juridiques autochtones dans la prise de décisions sur l'environnement. Les connaissances traditionnelles autochtones font régulièrement partie de presque tous les processus de consultation auxquels j'ai participé. On les retrouve à tous les détours, que ce soit à la faveur d'une étude des traditions ou d'explications données de vive voix par des utilisateurs traditionnels des terres et de leur estimation des répercussions des travaux sur leurs droits reconnus par l'article 35.

Les connaissances autochtones s'entendent en général du corpus collectif ou cumulatif de connaissances et d'expériences dans les valeurs partagées par une société possédant une histoire de ses moyens de subsistance. Même si elles jouent un rôle explicatif essentiel sur les répercussions susceptibles d'être nuisibles aux droits, les tribunaux, jusqu'ici, ont très peu pris en considération leur valeur probante, ce qui a eu comme résultat imprévu de les dévaluer, quand elles contredisaient les études environnementales de la science occidentale ou d'autres sciences exactes ou qu'elles ne s'appuyaient pas sur elles, et cetera.

Le traitement des connaissances traditionnelles autochtones, dans l'évaluation des répercussions sur les droits, exige plus qu'une démarche adaptée, laissée à la discrétion des fonctionnaires ou des promoteurs. Le respect des points de vue autochtones exige de traiter ces connaissances comme si elles possédaient une valeur probante indépendante et distincte de

detailed guidelines on the acceptance, priority and weight of this evidence to accommodate the very unique challenges faced by decision makers, especially when it's uncorroborated or contrary to western science.

The Supreme Court recently confirmed that the environmental effects of a proposed project based on western science are not to be a direct proxy for potential adverse impacts to rights. There is often this real desire to correlate an adverse impact to the environment as an adverse impact to a section 35 right. This isn't always the case. There are examples for things like how an Indigenous community would perceive the quality of land or resources that they need to exercise their rights, their experience of exercising their rights in family areas, preferred locations for exercising rights, certain opportunities to uphold stewardship or social norms. I really think that a workable framework for the consideration of Indigenous knowledge is essential for Bill C-69.

The second absence I would like to talk about is the absence of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP. On May 10, 2016, the federal government stated that it was a full supporter of the declaration, "without qualification." Ministers indicated that it would be implemented over time through a mixture of legislation, policy and action initiated by Indigenous Nations. In practice, however, the federal government has taken a serious step back from the language in the declaration. Rather than seeking to obtain free, prior and informed consent, Canada now says that they will "seek" to get free, prior and informed consent. This interpretation doesn't accord with the declaration itself, and, in fact, the interpretation is nothing more than what the law already says about the Crown's duty to consult and accommodate.

Regardless of whether the UNDRIP is actually mentioned in Bill C-69, the legal implications of Canada's endorsement can and will be relied upon by Indigenous Nations. Although Canada's endorsement does not have immediate effect on domestic law, it can be used to influence domestic law and aid in statutory interpretation. Particularly, it will likely be used in the aid to interpret section 35 of the Constitution Act which protects treaty and Aboriginal rights. In my opinion, the federal government is missing a huge opportunity to work with Indigenous communities to create and define a legal framework on how they can collaboratively implement free, prior and informed consent. Some academics like Lorraine Land have argued that free, prior and informed consent is not merely a right

celles des preuves scientifiques. D'après moi, le projet de loi C-69 a besoin de lignes directrices détaillées sur l'acceptation, la priorité et le poids de ces éléments de preuve pour répondre aux défis très particuliers qu'affrontent les décideurs, particulièrement quand ces connaissances contredisent la science occidentale ou qu'elles ne sont pas corroborées par elle.

Récemment, la Cour suprême a confirmé que les effets de la réalisation d'un projet sur l'environnement fondé sur la science occidentale ne doivent pas servir d'approximations directes des éventuels effets contraires pour les droits. On constate souvent ce désir réel de corréler des répercussions néfastes pour l'environnement et un effet contraire à un droit prévu dans l'article 35. Ce n'est pas toujours possible. On connaît des exemples de la perception, par une communauté autochtone, de la qualité des terres ou des ressources dont elle a besoin pour exercer ses droits, de son expérience de l'exercice de ses droits dans les secteurs familiaux, des emplacements qu'elle préfère pour exercer ses droits, de certaines occasions pour soutenir des normes d'intendance ou des normes sociales. Je pense vraiment qu'un cadre efficace de prise en considération des connaissances autochtones est essentiel au projet de loi C-69.

Le deuxième absent dont je voudrais parler est la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le 10 mai 2016, le gouvernement fédéral a déclaré qu'il appuyait absolument cette déclaration, « sans restriction ». Des ministres ont ajouté qu'elle serait mise en œuvre graduellement, à la faveur à la fois de lois, de politiques et de mesures entreprises par les nations autochtones. Toutefois, dans la pratique, le gouvernement fédéral s'est grandement distancé du libellé de la déclaration. Plutôt que de chercher à obtenir un consentement libre, préalable et éclairé, le Canada affirme maintenant qu'il cherchera à avoir un consentement libre, préalable et éclairé. Cette interprétation n'est pas conforme à la déclaration même et, de fait, elle n'ajoute rien à ce que la loi affirme déjà sur l'obligation de consultation et d'accommodement de la Couronne.

Que la déclaration soit ou non évoquée dans le projet de loi C-69, les nations autochtones pourront compter et compteront effectivement sur les conséquences juridiques de l'aval du Canada. Même si cet aval n'a pas d'effet immédiat sur le droit canadien, on peut s'en servir pour influencer sur lui et aider à l'interprétation des lois. Il servira probablement, en particulier, à aider à l'interprétation de l'article 35 de la Loi constitutionnelle, qui protège les droits ancestraux et issus de traités. À mon avis, le gouvernement fédéral rate une occasion en or pour collaborer avec les communautés autochtones à la création et à la définition d'un cadre juridique pour la mise en œuvre commune, en collaboration, du consentement libre, préalable et éclairé. Des universitaires comme Lorraine Land ont soutenu que ce

to veto infrastructure projects. Instead, it's a nuanced process of establishing relationships between the state and Indigenous Nations.

In this nation-to-nation approach proposed by Land, information is exchanged, joint analysis is conducted, and both parties have equal power to influence a decision, and this is just one conception. Instead, Bill C-69 is largely focussed on enhanced procedural protections for Indigenous people within the consultation realm. While there are enhanced opportunities, all of the decision making still remains in the political realm. As David Wright has pointed out, deliberately omitting references to the UNDRIP is sure to widen the expectation gaps that currently exist between Indigenous Nations and the federal government in relation to free, prior and informed consent. Without clarity on the nature of consent within Bill C-69, Indigenous groups will likely be required to seek clarity from the judiciary. In this way, I really think that Bill C-69 is a missed opportunity.

The final point I would like to talk about is the fallacy of increased litigation from Indigenous Nations as a result of this bill. I perceive this to be a major misconception. As a lawyer practising in this area, Bill C-69 can only help to strengthen the consultation process because it increases procedural protections afforded to section 35 rights. In fact, many of the procedural safeguards are already common-sense attributes of a meaningful consultation process, and many are largely implemented in a good consultation process. Regardless of whether Bill C-69 is passed into law, section 35 rights holders will continue to litigate to protect their rights where governments refuse to come to the table and negotiate in good faith. Aboriginal rights is the one area where the Supreme Court of Canada has largely pushed policy for the last 20 years rather than having those elected into leadership to negotiate the content of those rights with Indigenous Nations.

In my experience, consultation is generally highly adversarial, especially in the pipeline context. There seems to be many winners and losers, depending on where the project is located, if it's on private land or certain Crown lands. It depends on whether nations have good access to good lawyers, archeologists and good consultants. Many proponents will often do the minimum amount required rather than seeking meaningful long-term relationships that will extend for the life of the project, which can be 50 or 60 years or longer. Many nations in Saskatchewan don't even actually engage in consultation because of a lack of capacity funding, and when nations do engage, there is often a lack of time or expertise to examine the highly technical and highly environmental documents within the environmental assessments.

consentement n'est pas seulement un droit de veto contre les projets d'infrastructures. C'est plutôt un processus tout en nuances visant à tisser des liens entre l'État et les nations autochtones.

Dans cette relation entre deux nations que propose Land, on s'échange des renseignements, on analyse les faits en commun, et les deux parties ont un pouvoir égal d'influer sur la décision. Ce n'est qu'une relation parmi d'autres. À la place, le projet de loi C-69 insiste en grande partie sur les protections procédurales augmentées des peuples autochtones dans le cadre de la consultation. Malgré l'augmentation des possibilités, toute la prise des décisions reste dans le domaine politique. Comme David Wright l'a fait remarquer, l'omission délibérée de la déclaration des Nations Unies élargira sûrement le fossé des attentes qui existe entre les nations autochtones et le gouvernement fédéral en ce qui concerne le consentement libre, préalable et éclairé. Sans obtenir de précisions sur la nature du consentement dans le projet de loi C-69, les groupes autochtones devront peut-être en obtenir des tribunaux. Sur ce plan, je crois vraiment que le projet de loi C-69 rate le coche.

Parlons enfin de la fausse croyance selon laquelle les nations autochtones, du fait de ce projet de loi, seront plus querelleuses. Pour moi, c'est une fausseté majeure. La juriste que je suis voit seulement que le projet de loi pourra aider à renforcer le processus de consultation, parce qu'il augmente les protections procédurales accordées aux droits reconnus par l'article 35. Le bon sens fait que beaucoup de garanties procédurales sont déjà intégrées dans un véritable processus de consultation, et beaucoup sont en grande partie appliquées pendant un bon processus de consultation. Peu importe si le projet de loi C-69 est adopté. Les titulaires des droits reconnus par l'article 35 continueront de faire appel aux tribunaux pour protéger leurs droits quand les gouvernements refuseront de venir négocier de bonne foi. Les droits ancestraux est le domaine où la Cour suprême du Canada a en grande partie impulsé la politique, ces 20 dernières années, plutôt que de laisser négocier à des élus le contenu de ces droits avec les nations autochtones.

À ma connaissance, la consultation se fonde beaucoup, en général, sur un processus antagoniste, particulièrement dans le contexte des pipelines. Il semble y avoir beaucoup de gagnants et de perdants, selon l'endroit où le projet sera réalisé, si c'est sur des terres privées ou certaines terres de la Couronne. Cela dépend de l'accès, par les nations, à de bons avocats, archéologues et consultants. Beaucoup de promoteurs feront souvent le minimum exigé, plutôt que de chercher à nouer des relations sérieuses et à les maintenir pendant la durée d'existence de l'ouvrage ou de l'exploitation, 50, 60 ans ou même plus. Beaucoup de nations de la Saskatchewan ne s'engagent même pas dans des consultations, faute de moyens et, quand elles le font, elles manquent souvent de temps ou de compétences pour examiner les documents très techniques ou très spécialisés du domaine de l'environnement qui font partie des évaluations environnementales.

Although consultation is an important protection for rights, I don't think it can lead to reconciliation, which is the stated purpose of section 35 of the Constitution. The focus needs to be a shift from consultation and accommodation toward nation-to-nation collaborative regimes to regulate the environment together. Without the necessary amendments to Bill C-69 the federal government is missing a very critical opportunity to form this relationship, and I fear that it will be left to the courts to fill in the gaps that are left.

I feel like I might have gone over my five minutes, but thank you for your time.

The Chair: Mr. Willy.

Sean Willy, President and Chief Executive Officer, Des Nedhe Development: Good afternoon. It's my pleasure to be here today to provide you with our input on the status of Bill C-69 and its potential impacts on Indigenous economic development. I'm proud to be on Treaty 6 Territory in the home of the Metis today. My name is Sean Willy. I'm President and CEO of Des Nedhe Developments. It is the holding company 100-per cent held by the English River First Nation 600 kilometres northwest of Saskatoon. I'm here today to speak from the perspective of the leader of one of Canada's tier one Indigenous economic development corporations.

First, I was born and raised throughout Canada's North. I was born in Inuvik, Northwest Territories; lived in Fort McPherson; Rankin Inlet, Nunavut; Yellowknife, Northwest Territories, and Saskatoon, Saskatchewan is the furthest south I've gone. I'm a member of the North Slave Métis Alliance of Yellowknife with strong connections to my Metis and Denesuline ancestry. I grew up in a family with a Metis/Dene mother and a mining executive father, so it was bred into me about no duty to consult and no regulations, the fact of inclusion and the business rationale about Indigenous inclusion in our economy.

English River First Nation is one of the proudest and humblest First Nations in the country and has built a machine around business development. They have had a long working history with the mining industry in northern Saskatchewan. Like any relationship, it's an ongoing partnership with ups and downs, but what English River saw 30 years ago was an opportunity. The community leaders saw that the world wanted and needed the world class uranium deposits found on their traditional lands, and they knew they could support this development if they could be involved in all aspects of the environmental monitoring

Bien que la consultation soit un moyen important de protection des droits, je ne crois pas qu'elle puisse mener à la réconciliation, qui est l'objectif déclaré de l'article 35 de la Loi constitutionnelle. Il faut cesser de se focaliser sur la consultation et l'accommodement pour adopter des régimes de collaboration de nation à nation pour la réglementation commune de l'environnement. Sans les amendements nécessaires au projet de loi C-69, le gouvernement fédéral rate une occasion capitale de nouer cette relation, et je crains qu'il reste aux tribunaux le soin de combler les lacunes qui auront subsister.

J'ai l'impression d'avoir dépassé les cinq minutes qui m'étaient accordées. Je vous remercie de votre temps.

La présidente : Monsieur Willy, à vous la parole.

Sean Willy, président et chef de la direction, Des Nedhe Development : Bonjour. Je suis heureux de venir vous faire part de notre opinion sur la situation du projet de loi C-69 et ses répercussions éventuelles sur le développement économique des Autochtones. Je suis fier de me trouver sur le territoire du traité n° 6, dans la patrie actuelle des Métis. Je me nomme Sean Willy. Je suis le président et chef de la direction de Des Nedhe Developments. C'est la société de portefeuille détenue en totalité par la Première Nation d'English River, à 600 kilomètres au nord-ouest de Saskatoon. Je viens vous donner le point de vue du chef de file de l'une des sociétés autochtones de développement économique de niveau un du Canada.

Pour commencer, je suis né dans le Nord canadien et j'y ai grandi partout. Né à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, j'ai vécu à Fort McPherson, à Rankin Inlet, dans le Nunavut, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest et à Saskatoon, en Saskatchewan, le point le plus au sud où je sois allé. Je fais partie de l'Alliance métisse North Slave, de Yellowknife, dont les liens avec mon ascendance métisse et dénésuline sont forts. Ma mère était métisse d'ascendance dénée et mon père, cadre d'une société minière. J'ai donc le sentiment inné de la non-obligation de consultation, de l'assujettissement à aucune règle, de la réalité de l'inclusion et de la justification, sur le plan commercial, de l'inclusion des Autochtones dans notre économie.

La Première Nation d'English River est l'une des Premières Nations les plus fières et humbles du pays et a bâti une machine du développement de l'entreprise. Elle travaille depuis longtemps avec l'industrie minière du Nord de la Saskatchewan. Comme n'importe quelle relation, il s'agit d'un partenariat qui a des hauts et des bas, mais ce qu'a vu English River il y a 30 ans, c'est une occasion. Les dirigeants de la communauté ont constaté que le monde avait besoin des gisements d'uranium de tout premier ordre qui se trouvaient sur leurs terres ancestrales. Ils savaient qu'ils pouvaient appuyer cette exploitation s'ils

process and better their communities through the creation of businesses geared to work with resource development companies.

The community leaders have always felt that you cannot drive towards self-determination on government funding alone, you must create your own wealth, but not at the expense of your environment. Over the past 27 years, this has evolved into Des Nedhe Developments. Our mandate as Des Nedhe is based on three key pillars, operate a business that is separated from political influence, provide dividends that support community infrastructure and operations and maximize employment of English River band members and other Indigenous peoples.

We're comprised of a diverse group of companies. The heart of Des Nedhe is its industrial division, which includes Tron Construction & Mining, the country's only 100 per cent First Nation owned entity which focuses on mechanical piping and electrical construction. Tron has been built through a progressive partnership with the uranium mining industry, but has diversified to attract additional clients in Saskatchewan's potash mining industry, Saskatchewan's Crown corporations, national construction and nuclear companies. Tron on average employs 60 per cent Indigenous people. It's one of the largest employers of Indigenous people in the country.

Des Nedhe has also invested in renewable power projects, underground mining opportunities, large steel fabrication, communications, marketing, government relations firms, retail cannabis outlets, catering, housekeeping, and we are currently planning to develop our 140-acre Grasswood reserve, which is south Saskatoon where we already operate a large gas station and 63,000 square feet of commercial space. This is the path to economic reconciliation.

Senator MacDonald: Hear, hear.

Mr. Willy: This was achieved through progressive resource development partnerships with multiple entities with Cameco being a steadfast ally and one of the best partners you can have.

The English River First Nation has always used the land wisely. Still, to this day, members of the band hunt, trap and fish to support themselves. It does not matter to the community what new and updated regulation Canada introduces. The English River First Nation will always manage and protect their lands with the highest level of sustainability in mind.

pouvaient participer à tous les aspects du processus de surveillance environnementale et améliorer leurs communautés par la création d'entreprises qui travailleraient avec des entreprises d'exploitation des ressources.

Les dirigeants communautaires ont toujours estimé qu'on ne peut accéder à l'autodétermination en ne comptant que sur le financement gouvernemental. On doit créer sa propre richesse, mais pas au détriment de l'environnement. Au cours des 27 dernières années, les choses ont évolué avec Des Nedhe Developments. Son mandat se fonde sur trois piliers : exploiter une entreprise qui n'est pas influencée par la sphère politique; verser des dividendes qui appuient l'infrastructure et les activités de la communauté; et maximiser les possibilités d'emploi pour les membres de la bande English River et d'autres peuples autochtones.

Des Nedhe Development comprend un groupe hétérogène d'entreprises. Le cœur de Des Nedhe, c'est sa division industrielle, qui inclut Tron Construction & Mining, la seule entité du pays appartenant entièrement à des Premières Nations qui concentrent ses activités sur la tuyauterie mécanique et la construction électrique. Tron a été créée dans le cadre d'un partenariat novateur avec l'industrie minière de l'uranium, mais elle s'est diversifiée pour attirer des clients de l'industrie minière de la potasse de la Saskatchewan, des sociétés d'État de la province, de la construction et des compagnies nucléaires. En moyenne, les Autochtones représentent 60 p. 100 de ses employés. C'est l'un des plus importants employeurs chez les Autochtones au pays.

Des Nedhe investit également dans différents secteurs : projets d'énergie renouvelable, possibilités d'exploitation minière souterraine, acier, communications, marketing, cabinets spécialisés dans les relations avec les gouvernements, vente au détail de cannabis, restauration, entretien. De plus, nous prévoyons actuellement développer notre réserve de 140 acres située au sud de Saskatoon, où nous exploitons déjà une grande station-service et 63 000 pieds carrés de locaux commerciaux. Voilà la voie de la réconciliation économique.

Le sénateur MacDonald : Bravo!

M. Willy : Cela a été accompli grâce à l'établissement de partenariats de mise en valeur des ressources novateurs avec différentes entités, Cameco étant un fidèle allié et l'un des meilleurs partenaires qui soient.

La Première Nation d'English River a toujours utilisé les terres de façon judicieuse. Encore à ce jour, des membres de la bande pratiquent la chasse, le piégeage et la pêche pour subvenir à leurs besoins. Quelle que soit la nouvelle réglementation que le Canada adopte, cela importe peu pour la communauté. La Première Nation d'English River gèrera et protégera toujours ses terres en voulant le faire de la façon la plus durable possible.

Our main concerns are with the proposed changes outlined in Bill C-69 in that they will make it much more difficult for any future resource development to occur, thus eliminating the opportunities that can support Indigenous people's right to economic reconciliation and self-determination. We are not experts in each of the proposed line items of the bill, but in discussions with many of my fellow Indigenous leaders in the country, we feel that this change will cool the resource development opportunities. You have to understand, we were one of the first, and there was about three, that started 30 years ago, and across the country you see now hundreds. This is not a trend that's going away.

As First Nations, Metis and Inuit people, we all want the rights-based agenda, but there's no point in having the best rights in the world if you don't have an economy to support those rights. We feel this adds another hurdle for remote northern projects to jump over. We have a public policy jurisdictional quagmire in this country where we don't invest in our northern infrastructure, we don't invest in education, so we essentially have to find super deposits in the northern half of the country, and by adding more regulatory burden, it only slows those projects down. This takes away from the mid-level projects that could add value for all Canadians.

If we specifically look at northern Saskatchewan, Des Nedhe and English River First Nations continually engage with the Canadian Nuclear Safety Commission and multiple federal departments to ensure our voices are heard. We take this on ourselves, and we are progressive in our efforts. We feel this is the highest level of regulatory engagement in the country if not the world.

We feel that there is a risk by treating the uranium and mines and mills differently than other metal mines, which is included in Bill C-69. To us, there is no rationale for this. What it does is it actually moves resources away from Indigenous communities as companies must spend extra time and effort on this burdensome process, and regulatory bodies get extra resources to administer, but we on the Indigenous side lose opportunity and thus employment and own-source revenue. Des Nedhe feels strongly that the path to reconciliation is best achieved through economic development with strong involvement and participation in the environmental process. For the past 30 years English River First Nation and Des Nedhe have shown that this has been achieved through progressive relationships and resource development.

Nos principales préoccupations portent sur les modifications proposées qui sont énoncées dans le projet de loi C-69 en ce sens qu'elles feront en sorte qu'il sera beaucoup plus difficile de mener des projets d'exploitation des ressources et, par conséquent, élimineront les occasions pouvant appuyer le droit des peuples autochtones à la réconciliation économique et à l'autodétermination. Nous ne sommes pas des spécialistes de chaque élément proposé dans le projet de loi, mais après avoir discuté avec bon nombre d'autres dirigeants autochtones au pays, nous croyons que ce changement entraînera une baisse du nombre de possibilités d'exploitation de ressources. Il vous faut comprendre que nous étions parmi les premiers, et qu'il y en a eu environ trois, qui ont commencé il y a 30 ans, et partout au pays on en compte maintenant des centaines. Ce n'est donc pas une tendance à la baisse.

En tant que membres des Premières Nations, Métis et Inuits, nous sommes tous en faveur d'un projet fondé sur les droits, mais rien ne sert d'avoir les meilleurs droits dans le monde si l'on n'a pas une économie qui les appuie. Nous croyons que cela ajoute un obstacle à franchir pour les projets mis en œuvre en région éloignée dans le Nord. Nous patageons dans un bourbier quant aux compétences sur le plan de la politique publique au pays. Nous n'investissons pas dans nos infrastructures du Nord, ni dans l'éducation, de sorte que nous devons essentiellement trouver des super gisements dans la partie septentrionale du pays, et si l'on ajoute au fardeau réglementaire, cela ne fait que ralentir les projets. Cela nous prive des projets de moyenne envergure qui pourraient offrir une valeur ajoutée à tous les Canadiens.

Prenons le Nord de la Saskatchewan. Des Nedhe et la Première Nation d'English River communiquent continuellement avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire et différents ministères fédéraux pour s'assurer d'avoir voix au chapitre. Nous prenons les choses en main, et nous sommes novateurs dans nos efforts. Nous estimons que c'est la plus grande mobilisation réglementaire au pays, voire dans le monde.

Nous croyons que traiter l'uranium, les mines et les usines différemment d'autres mines métalliques, ce qui est inclus dans le projet de loi C-69, comporte un risque. À notre avis, rien ne le justifie. Ce qu'il en résulte, en fait, c'est qu'on prive les communautés autochtones des ressources, car les entreprises doivent consacrer plus de temps et d'efforts à ce processus lourd. Les organismes de réglementation obtiennent des ressources supplémentaires pour le gérer, mais nous, les Autochtones, perdons des possibilités et, par conséquent, des emplois et des revenus autonomes. Des Nedhe est convaincu que le développement économique et une forte participation au processus environnemental constituent le meilleur moyen d'aboutir à une réconciliation. Au cours des 30 dernières années, la Première Nation d'English River et Des Nedhe ont montré que cela a été accompli par des relations progressives et l'exploitation des ressources.

I'll leave you with this thought: No culture of people has moved up the socioeconomic and self-determination ladder on government or philanthropic funding alone. At some point you need to use your own resources and take those next steps on your own. We feel that Bill C-69 in its current state will take opportunities away from us and all other Indigenous people.

The Chair: Thank you very much for your statements.

We will proceed now with the questions. Senator MacDonald.

Senator MacDonald: Thank you, Madam Chair.

Thanks to all of you for your testimony here. I'll make two statements for the benefit of Mr. Barnhart and Mr. Willy, because you both raise stuff that's been repeated to us many times on this tour.

Mr. Barnhart, the stuff you raise in regard to the municipalities and the absence of any mention of municipalities in the proposed bill, we have heard this repeatedly across the country. The issues are about better definition, medium-sized projects, restrictions on those who intervene, the problems with ministerial discretion and decision making, the arbitrary ability to make decisions. All of those issues have been impressed upon us, and I can assure you the committee will be looking at them with a very critical eye.

Mr. Willy, in speaking to all the Aboriginal concerns across the country, the other thing that's been impressed upon us is that Indigenous peoples seem to be more worse off than anybody else under this bill, they seem to be impacted most. That has been strongly impressed upon us from across the country and on this tour. We will be taking those considerations and applying them to our work.

My question will be for Ms. Eggerman. I'm not a lawyer. I'm no expert in this field, but I've always been curious about this particular division of powers. In terms of authority and responsibility in regard to Native communities in the country, it's always come directly under the federal government. Of course, half the Natives in this country live off reserve in communities. How does the law apply when it comes to the interaction between Natives and provincial governments and provincial responsibilities and provincial jurisdiction as opposed to federal jurisdiction?

Ms. Eggerman: Specifically in relation to what?

Senator MacDonald: Well, in the application of the law — Provincial governments really have no written authority or responsibility, in my understanding, according to the Constitution, when it comes to interacting with Natives. I'm just

Je vais terminer mon exposé sur une pensée. Aucune culture n'a amélioré sa situation socioéconomique et n'est devenue plus autonome uniquement avec l'aide du financement gouvernemental ou de philanthropes. À un moment donné, on doit utiliser ses propres ressources et prendre soi-même les mesures qui s'imposent. Nous estimons que dans sa forme actuelle, le projet de loi C-69 nous enlèvera des possibilités et en enlèvera à tous les autres peuples autochtones.

La présidente : Je vous remercie beaucoup de vos déclarations préliminaires.

Nous passons maintenant aux questions. Sénateur MacDonald.

Le sénateur MacDonald : Merci, madame la présidente.

Je vous remercie tous de vos témoignages. Je vais dire deux choses dans l'intérêt de MM. Barnhart et Willy, car vous avez tous les deux soulevé des choses qu'on nous a répétées à maintes reprises au cours de ce voyage.

Monsieur Barnhart, partout au pays, on nous a dit à maintes reprises ce que vous avez soulevé au sujet des municipalités et du fait qu'il n'en est aucunement question dans le projet de loi proposé. On parle d'une meilleure définition, de projets de moyenne envergure, de restrictions sur ceux qui interviennent, des problèmes liés à la discrétion et aux décisions ministérielles, le pouvoir arbitraire de prendre des décisions. On nous a fait comprendre toutes ces questions, et je peux vous assurer que le comité les examinera avec un regard très critique.

Monsieur Willy, à propos de toutes préoccupations des Autochtones au pays, l'autre chose qu'on nous fait comprendre, c'est que les peuples autochtones semblent être plus perdants que quiconque concernant le projet de loi; ils semblent être les plus touchés. On nous l'a fortement fait comprendre pendant notre voyage au pays. Nous les prendrons en considération dans le cadre de nos travaux.

Ma question s'adresse à Me Eggerman. Je ne suis pas avocat. Je ne suis pas un spécialiste du domaine, mais cette division des pouvoirs a toujours piqué ma curiosité. En ce qui a trait au pouvoir et à la responsabilité en ce qui concerne les communautés autochtones du pays, c'est un volet qui a toujours relevé directement du gouvernement fédéral. Bien entendu, la moitié des Autochtones vivent à l'extérieur des réserves, dans des communautés. Comment la loi s'applique-t-elle lorsqu'il s'agit des relations entre les Autochtones et les gouvernements provinciaux et des responsabilités et compétences provinciales par opposition aux compétences fédérales?

Mme Eggerman : Par rapport à quoi exactement?

Le sénateur MacDonald : Eh bien, dans l'application de la loi... Les gouvernements provinciaux n'ont pas de pouvoirs ou de responsabilité, à ma connaissance, selon la Constitution, lorsqu'il s'agit des relations avec les Autochtones. Je pose la

curious, how does that evolve as more and more Natives go into urban areas or off reserve, and when policies like this are being applied and there's a lot of stuff in the air? How does the legal community deal with that?

Ms. Eggerman: In my context, I'm talking about, consultation. Consultation arises any time a government, whether it's federal or provincial, is going to be taking an action or making a decision that has the potential to adversely impact Aboriginal and treaty rights. That obligation, section 35, stands alone from the division of powers in sections 91, 92. Section 35 stands alone and separate. The provincial government has the same consultation obligations as the federal government, and in this context their obligations are quite similar. However, this piece of legislation will largely involve federal activity.

Senator Cordy: Thank you very much. The testimony of all three of you has been very helpful.

Ms. Eggerman, I noted your comment about UNDRIP not being part of this bill. We actually have a bill, Romeo Saganash's bill, before the Senate. It's been there for a while, and it still hasn't been voted on. Hopefully it will be at least voted on before the end of our session and before the election. It's not a government bill because I'm sure if it were, I would have had a number of points of privilege raised. Anyway, that was just for your information, Ms. Eggerman.

I was interested in your comments about Indigenous traditional knowledge and that it's a positive step to have it in this bill. You said that it doesn't go far enough. You said that Indigenous traditional knowledge is part of consultations but that it's received little attention beyond the consultation stage and that, in fact, the judiciary seems to be ruling on the cases when it is used. I'm glad to hear you say that it's a fallacy that there will be increased litigation with Bill C-69. We heard the Native Women's Association who said that it's better to work together than to litigate. I hope that we would all agree with that.

I wonder if you would expand on your view that the Indigenous traditional knowledge piece doesn't go far enough, leaving us at the consulting stage with no action beyond that and, once again, with the justice system making policy.

Ms. Eggerman: In my experience, there is a lot of talk about looking for and acknowledging Indigenous traditional knowledge, but when it comes down to how that knowledge is

question seulement par curiosité. Comment les choses évoluent-elles étant donné que de plus en plus d'Autochtones vont s'installer en zone urbaine ou à l'extérieur des réserves, et lorsque des politiques comme celle-là sont appliquées et qu'il y a beaucoup de choses dans l'air? Comment le milieu juridique traite-t-il cela?

Mme Eggerman : Dans mon contexte, je parle de consultation. Des consultations ont lieu chaque fois qu'un gouvernement, fédéral ou provincial, prend des mesures ou une décision qui risque d'avoir des effets néfastes sur les Autochtones et les droits issus de traités. Cette obligation, l'article 35, est indépendante de la division des pouvoirs dont il est question aux articles 91 et 92. L'article 35 est indépendant. L'obligation de consulter s'applique tant au gouvernement provincial qu'au gouvernement fédéral et, dans ce contexte, les obligations qu'ils doivent respecter sont assez semblables. Cependant, le projet de loi porte grandement sur des activités fédérales.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup. Vous avez tous les trois présenté un exposé très utile.

Maître Eggerman, j'ai pris note de votre remarque au sujet de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, soit qu'on n'en fait pas mention dans le projet de loi. En fait, le Sénat est saisi d'un projet de loi, celui de Romeo Saganash, et ce, depuis un certain temps, et il n'a pas encore fait l'objet d'un vote. Il est à espérer qu'il fera l'objet d'un vote au moins avant la fin de notre session et avant les élections. Il ne s'agit pas d'un projet de loi du gouvernement, car je suis certaine que si c'était le cas, j'aurais soulevé un certain nombre de questions de privilège. Quoi qu'il en soit, je vous le dis seulement à titre informatif, maître Eggerman.

J'ai trouvé intéressantes vos observations sur les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et le caractère positif de leur inclusion dans le projet de loi. Vous avez dit qu'on ne va pas assez loin. Vous avez dit que les connaissances traditionnelles font partie des processus de consultation, mais qu'elles ont suscité peu d'attention, à part à l'étape de la consultation, et qu'en fait, les tribunaux semblent se prononcer lorsque c'est utilisé. Je suis ravie de vous entendre dire qu'il n'est pas vrai que le projet de loi C-69 fera augmenter le nombre de litiges. L'Association des femmes autochtones a dit qu'il est préférable de collaborer que de se quereller. J'espère que nous nous entendons tous là-dessus.

Je me demande si vous pouvez nous expliquer davantage pourquoi vous pensez qu'on ne va pas assez loin au chapitre des connaissances traditionnelles des Autochtones. On en reste au processus de consultation et aucune mesure n'est prise par la suite et, encore une fois, le système de justice crée les politiques.

Mme Eggerman : D'après mon expérience, on parle beaucoup de l'idée de tenir compte des connaissances traditionnelles des Autochtones, mais en fait, pour ce qui est de

viewed, it's always undervalued whenever it comes up against environmental or western science. Not always — it can be. There is a tendency, because there isn't actually judicial guidance from the court. We have guidance on how oral history evidence should be treated in relation to when rights are being proven, but in the consultation context there is a judicial gap on how Indigenous traditional knowledge should be weighed against science, especially when Indigenous traditional knowledge stands on its own as a valued legal system without corroboration or sometimes even in opposition to western science.

I'm not here with the answers, but what I am saying is that it's important for the federal government to sit down with Indigenous people and work toward a consensual means to have Indigenous traditional knowledge weighed and accepted. Further, there should be rules behind how this evidence should be viewed when it comes up against western science, and that's one of the things that we don't have. Currently across Canada, there are often policies on Indigenous traditional knowledge, but the policies are completely different. There is no standardized policy. Each nation may have their own definitions of Indigenous traditional knowledge. As a practitioner on the ground it's very difficult when you have these broad statements. The legislation doesn't give guidance on what to do with that evidence, and I think further guidance is required. As we've seen time and time again in this area, when there are gaps and the government doesn't want to fill the gaps, the courts fill the gaps. Sometimes it's good, but courts aren't always practitioners in the area, courts aren't on the ground doing the work, and sometimes they come up with solutions that aren't the most practical, and working together to fill the gap is an important aspect.

Mr. Willy: Just to add, the most progressive companies integrate it without even thinking about it. I ran Rio Tinto's corporate responsibility program at the Diavik Diamond Mine, and I ran some of the northern mines for Cameco. We integrated traditional knowledge because it was not only the right thing to do, but the trend in Indigenous communities is to hold discussions with other Indigenous communities about who is the proper resource developer.

I think somebody mentioned earlier that there are items in place already and within legislation. The good companies will do it, and we raise this bar because there's a few bad apples or some jurisdiction is not implementing a current regulation the right way, and it is used by outsiders as a wedge issue to come into the communities. You have to understand that Indigenous communities want economic development to start moving up

la façon dont ces connaissances sont perçues, elles sont toujours sous-évaluées lorsqu'elles entrent en conflit avec la science de l'environnement ou la science occidentale. Pas toujours — cela peut être le cas. Il y a une tendance, parce que les tribunaux ne donnent pas d'orientation. Nous avons des orientations sur la façon dont la preuve par histoire orale devrait être traitée relativement au moment où les droits sont prouvés. Dans le contexte des consultations, il y a une lacune sur le plan juridique quant à la mesure dans laquelle les connaissances traditionnelles des Autochtones devraient être prises en compte par rapport à la science, surtout si les connaissances traditionnelles constituent en soi un système juridique prisé sans corroboration — ou parfois elles contredisent la science occidentale.

Je n'ai pas la solution, mais ce que je dis, c'est qu'il est important que le gouvernement fédéral discute avec les peuples autochtones pour trouver un moyen consensuel de faire en sorte que les connaissances traditionnelles autochtones soient prises en considération et acceptées. De plus, il devrait y avoir des règles quant à la façon dont ces éléments de preuve sont examinés lorsqu'il est question de la science occidentale, et c'est l'une des choses qu'il nous manque. À l'heure actuelle, au Canada, il y a souvent des politiques sur les connaissances traditionnelles autochtones, mais elles sont complètement différentes. Il n'y a pas de politiques normalisées. Chaque nation peut avoir sa propre définition de « connaissances traditionnelles autochtones ». Pour un professionnel, c'est très difficile lorsqu'on a ces énoncés généraux. Le projet de loi ne fournit pas une orientation quant à ce qu'on doit faire de ces éléments de preuve, et je crois qu'il faut en donner une. Comme nous l'avons constaté maintes fois dans ce domaine, lorsqu'il y a des lacunes et que le gouvernement ne veut pas les combler, ce sont les tribunaux qui le font. Parfois, c'est bien, mais les tribunaux ne sont pas toujours des spécialistes de la question. Ils ne sont pas sur le terrain, et parfois, ils n'amènent pas les solutions les plus pratiques, et collaborer pour combler la lacune constitue un aspect important.

M. Willy : Je veux seulement ajouter quelque chose. Les entreprises les plus novatrices les intègrent sans même y penser. J'ai dirigé le programme sur la responsabilité de Rio Tinto à la mine de diamants Diavik, et j'ai dirigé certaines des mines dans le Nord pour Cameco. Nous avons intégré des connaissances traditionnelles non seulement parce que c'était la bonne chose à faire, mais parce que dans les communautés autochtones, la tendance est de tenir des discussions avec d'autres communautés autochtones sur la question de savoir qui est l'exploitant de ressources naturelles qui convient.

Je crois que quelqu'un a mentionné un peu plus tôt qu'il existe déjà des dispositions. Les bonnes entreprises le feront, et nous relevons la barre parce qu'il y a quelques éléments indésirables ou dans certains cas, on n'applique pas un règlement de la bonne façon, et c'est utilisé par des gens de l'extérieur comme pomme de discorde pour venir dans les communautés. Il faut comprendre que les communautés autochtones veulent que le développement

Maslow's hierarchy of needs. We want to fulfill our basic food, security and safety needs, and we're being bombarded by other groups who are coming in to fulfill their self-actualization needs. Things are not always going to be solved, and you're not going to be able to do everything, but sometimes our communities are just looking for jobs. Sometimes our communities are looking for options for our young people to stop the suicides.

The good companies are already doing it here in northern Saskatchewan. Cameco has been working with our communities to develop, plan and do projects with incorporating English River's traditional knowledge.

Ms. Eggerman: I would agree, there are some good companies that do a really good job, but it's not a standardized process across the board.

Senator Cordy: Unfortunately many laws are brought in because of the actions of a few people.

Anyway, Mr. Barnhart, you spoke about minor projects, major projects, and in-between projects. I'm sure you had a much better word for it than that. What is an in-between project? My understanding in listening to you is that these in-between projects are sort of left floundering because they don't fit into major or minor. Can you give me an example of an in-between? Are you saying that we should have a definition for that category?

Mr. Barnhart: Thank for your question, senator. I don't think that we're really putting a specific dollar figure on it. The issue is that if it's larger than the smaller projects it's lumped in with the big ones. That leads to a whole bunch of other evaluations and reviews that are time consuming and often can lead to either delay or the cancellation of the project altogether. So somewhere in-between would be — and we haven't put a specific definition on it, say, above a million dollars but below whatever — something along that line. It would be very helpful in terms of trying to make sure those municipal projects are able to proceed. They do not fall within that classification of small project.

Senator Cordy: Okay. Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for Mr. Eggerman. I looked closely at the definition of "jurisdiction," which includes an Indigenous executive leader who "has powers, duties or functions in relation to an assessment of the environmental effects." Earlier, you said the following: "More often than not, an environmental impact assessment needs to take into account the impact on First Nations, Aboriginal rights or other aspects."

économique grimpe dans la hiérarchie des besoins. Nous voulons combler nos besoins d'aliments et d'eau, et de sécurité, et nous sommes assaillis par d'autres groupes qui veulent combler leurs besoins d'actualisation de soi. On ne réglera pas toujours tout et on ne pourra pas tout faire, mais parfois, nos communautés veulent simplement des emplois. Parfois, elles cherchent des options pour nos jeunes pour empêcher les suicides.

Les bonnes entreprises le font déjà dans le Nord de la Saskatchewan. Cameco collabore avec nos communautés pour élaborer, planifier et mettre en œuvre des projets en incorporant les connaissances traditionnelles de la Première Nation d'English River.

Mme Eggerman : Il est vrai qu'il existe de bonnes entreprises qui font vraiment un excellent travail, mais il ne s'agit pas d'un processus uniformisé.

La sénatrice Cordy : Malheureusement, bien des lois sont adoptées en raison des gestes posés par une poignée de personnes.

Quoi qu'il en soit, monsieur Barnhart, vous avez parlé de petits et grands projets et de projets intermédiaires. Je suis certaine que vous avez utilisé un mot qui convient mieux. Qu'est-ce qu'un projet intermédiaire? D'après ce que vous avez dit, je crois comprendre qu'il s'agit d'un projet qu'on laisse à lui-même en quelque sorte parce qu'il n'entre pas dans la catégorie des petits projets ou dans celle des grands projets. Pouvez-vous me donner un exemple d'un projet intermédiaire? Voulez-vous dire que nous devrions définir cette catégorie?

M. Barnhart : Je vous remercie de votre question, sénatrice. Je ne crois pas que nous avons assigné un montant précis à cette catégorie. Le problème, c'est que lorsqu'un projet est plus grand que les petits projets, il est placé dans le groupe des grands projets. Cela mène à une série d'évaluations et d'examen qui prennent beaucoup de temps et qui peuvent souvent entraîner des retards ou même l'annulation du projet. Donc les projets intermédiaires — nous n'avons pas élaboré de définition précise, mais nous pouvons dire qu'il s'agit par exemple des projets de plus d'un million de dollars, mais de moins d'un certain montant — seraient de cet ordre-là. Il serait très utile de tenter de veiller à ce que ces projets municipaux soient en mesure d'être lancés, car ils n'entrent pas dans la catégorie des petits projets.

La sénatrice Cordy : D'accord. Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Me Eggerman. J'ai examiné attentivement la définition d'« instance », qui inclut un cadre dirigeant autochtone « [...] ayant des attributions relatives à l'évaluation des effets environnementaux [...] ». Plus tôt, vous avez dit ceci : « C'est très rare qu'une étude d'impact environnemental ne doive pas tenir compte de l'impact sur les Premières Nations, sur des droits

Doesn't this power to authorize a governing body to conduct the environmental assessment become more theoretical than anything else? Basically, the governing body could end up in a conflict of interest situation with an obvious risk of bias. Isn't it dangerous to give that right or a semblance of the right?

[English]

Ms. Eggerman: If I could just rephrase your question to see if I have it, I think you're talking about the substitutional service or the substitution where —

Senator Carignan: Yes, and the definition of an Aboriginal jurisdiction so as to make a study.

Ms. Eggerman: Right. Indigenous groups would be given the ability to do their own IA and substitute it. Again, when I looked at it, I think it's a unique opportunity that's out there, and there's also some other provisions where it talks about Canada entering into other types of agreements, but we don't know what those look like. Is it co-jurisdictional or is it something less than that? I like the idea of it, and I think that there's promise. What I don't like in the law is the lack of clarity and the fact that these will be one-offs for certain nations, rather than a law that covers the bulk of the problems.

While you may have one or two nations that have the ability and desire to do a substituted impact assessment, it's not something that covers the concerns across the board. Whenever I'm looking at pieces of legislation, that always causes me concern because there's so much left to the imagination of what could be done. What does this mean, is it a promise that will never be fulfilled? We really don't know, and as a lawyer, I don't like that uncertainty.

Senator Simons: I want to thank Mr. Barnhart. I'm just tickled that you were the Clerk of the Senate. That's very cool. Old home week.

I want to say, Mr. Willy, that your presentation about what you have accomplished in English River is really very moving and inspirational.

My question is for Ms. Eggerman. I don't know if you were here earlier when Dwight Newman from the university spoke to us. He talked about duty to consult at length, and he argued that the bill is deficient because at no point does it ever explain or define what duty to consult means and that it doesn't have a place in it where duty to consult is engaged. There is a section about public engagements and public consultation, but there is nothing specific about duty to consult. He argued that the bill in its current form would lead to increased litigation because it was actually creating more murkiness about what duty to consult meant in the context of the bill. I'm wondering what you

ancestraux ou autres. » Ce pouvoir visant à autoriser un corps dirigeant à mener l'étude environnementale ne devient-il pas plus théorique qu'autre chose? Au fond, il pourrait se retrouver en situation de conflit d'intérêts avec un risque de partialité évident. Donc, n'est-ce pas dangereux de donner ce droit ou un semblant de droit?

[Traduction]

Mme Eggerman : J'aimerais reformuler votre question pour vérifier si j'ai bien compris. Je crois que vous parlez d'un service de substitution ou de substitution lorsque...

Le sénateur Carignan : Oui, et la définition d'une instance autochtone pour mener une étude.

Mme Eggerman : D'accord. On autoriserait les groupes autochtones à mener leur propre évaluation d'impact et à la substituer à l'évaluation. Encore une fois, lorsque j'ai examiné cela, j'ai trouvé que c'était une occasion unique. Il y a aussi d'autres dispositions selon lesquelles le Canada peut conclure d'autres types d'accords, mais nous ne connaissons pas la nature de ces accords. Est-ce une compétence conjointe ou est-ce moins que cela? J'aime cette idée, et je crois qu'elle est prometteuse. Ce que je n'aime pas au sujet de la loi, c'est le manque de précision et le fait qu'il s'agit de mesures ponctuelles qui s'appliqueront à certaines nations, plutôt qu'une loi qui visera les problèmes principaux.

Même si une ou deux nations peuvent avoir la capacité et le désir de mener une évaluation d'impact de substitution, cela n'englobe pas l'ensemble des préoccupations. Chaque fois que j'examine des textes législatifs, je suis toujours inquiète, car on laisse tellement de possibilités à l'imagination. Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce une promesse qui ne sera jamais tenue? Nous ne le savons vraiment pas, et comme je suis avocate, je n'aime pas cette incertitude.

La sénatrice Simons : J'aimerais remercier M. Barnhart. Je suis contente d'apprendre que vous étiez greffier du Sénat. C'est formidable. C'est comme un voyage dans le temps.

J'aimerais ajouter, monsieur Willy, que votre présentation sur ce que vous avez accompli à English River était très touchante et inspirante.

Ma question s'adresse à Me Eggerman. Je ne sais pas si vous étiez présente lorsque Dwight Newman, un universitaire, a comparu devant nous. Il a abondamment parlé de l'obligation de consulter, et il a fait valoir l'argument selon lequel le projet de loi est inadéquat, car il ne contient aucune explication ou définition de l'obligation de consulter et qu'il ne contient aucun passage où l'obligation de consulter est engagée. Il y a une partie sur la participation du public et sur les consultations publiques, mais il n'y a rien de précis sur l'obligation de consulter. Il a fait valoir que le projet de loi, dans sa forme actuelle, ferait augmenter le nombre de litiges, car il crée une plus grande

think about his analysis. He was a bit hesitant to suggest places where we could make amendments, but I was wondering if you had any advice to us how we could clarify that part of the legislation.

Ms. Eggerman: Unfortunately I didn't have a chance to hear Professor Newman, but I've heard him on other occasions, and he is very insightful.

From my perspective, my duty to consult is guided by the case law: What has the Supreme Court of Canada basically said in *Haida Nation*, *Taku River* and *Mikisew Cree* decisions. So those three cases from 2004, 2005 set the foundation for what the duty to consult is, and that's what's going to give me guidance.

I think you're right in that there is vagueness, and where exactly does consultation fit? When I looked at the bill, I felt that consultation was spread throughout without it being directly identified, and that's what a lot of legislation does. For example, provincial legislation that talks about environmental impact assessment or environmental legislation doesn't actually say the duty to consult is required, but it's required by the Constitution, and has to be acted on and has to be done. It's usually just woven into the fabric of the legislative process.

I think there are questions on the role of the proponent. That's one of the questions that I have. I thought, you know, that there's more emphasis on added and earlier consultation at the front end, but, again, we know from the Supreme Court of Canada that consultation has to occur at the earliest stage possible.

So while I think there's some murkiness, if I'm a lawyer involved with this piece of legislation, I'm going to put on the record as part of the consultation process any interactions between the Crown or the legislative bodies and the Indigenous clients.

Senator Simons: Professor Newman pointed specifically to the *Mikisew Cree* decision, which, of course, came out after Bill C-69 was written, and, I think, after Bill C-69 had passed through the house. I have to reread the *Mikisew Cree* decision because there were sections of it, he said, that made it all the more urgent for us to figure out a way to tweak Bill C-69, that in light of that decision the bill was sort of particularly deficient.

Ms. Eggerman: He must be talking about the second *Mikisew Cree* decision where the court has said that there is no duty to consult on legislation.

confusion au sujet de la signification de l'obligation de consulter dans le contexte du projet de loi. J'aimerais avoir votre avis sur son analyse. Il a hésité un peu sur les points où nous devrions apporter des amendements, mais j'aimerais savoir si vous pouvez nous conseiller sur la façon de préciser cette partie du projet de loi.

Mme Eggerman : Malheureusement, je n'ai pas eu la chance d'entendre M. Newman, mais je l'ai entendu à d'autres occasions et il est très perspicace.

Selon moi, mon obligation de consulter se fonde sur la jurisprudence, c'est-à-dire essentiellement ce que la Cour suprême du Canada a déclaré dans ses jugements *Nation haïda*, *Taku River* et *Mikisew Cree*. Ces trois affaires, en 2004 et 2005, ont établi les fondements de l'obligation de consulter, et c'est ce qui oriente ma démarche.

Je crois que vous avez raison lorsque vous dites que cela manque de précision et qu'on ne sait pas exactement quelle place occupe la consultation. Lorsque j'ai examiné le projet de loi, j'ai eu l'impression que la consultation était un peu partout sans être directement mentionnée, et c'est le cas dans un grand nombre de lois. Par exemple, les lois provinciales qui parlent de l'évaluation d'impact environnemental ou les lois sur l'environnement ne mentionnent pas spécifiquement l'obligation de consulter, mais cette obligation est exigée par la Constitution, et elle doit donc être mise en œuvre et concrétisée. On se contente habituellement de l'intégrer au processus législatif.

Je crois qu'il y a des questions liées au rôle du promoteur. C'est l'une des questions que je me pose. Vous savez, je pensais qu'on avait insisté davantage sur les consultations supplémentaires et sur le fait de les mener plus tôt dans le processus, mais encore une fois, la Cour suprême du Canada nous informe que les consultations doivent être menées le plus tôt possible.

Donc, même si je pense que cela manque de précision, si j'utilisais cette loi dans mes fonctions d'avocate, j'inscrirais au compte rendu toutes les interactions entre la Couronne ou les entités législatives et les clients autochtones en précisant qu'elles font partie du processus de consultation.

La sénatrice Simons : M. Newman a mentionné spécifiquement l'arrêt *Nation crie Mikisew*, qui a été rendu après la rédaction du projet de loi C-69 et, je crois, après l'adoption du projet de loi à la Chambre. Je dois relire cette décision, car il a dit que certaines parties de cette décision rendaient d'autant plus urgente la nécessité de trouver une façon de modifier le projet de loi C-69, car le projet de loi était particulièrement inadéquat à la lumière de cette décision.

Mme Eggerman : Il devait parler du deuxième arrêt, *Nation crie Mikisew*, dans lequel le tribunal a déclaré qu'il n'y avait pas d'obligation de mener des consultations relatives à la loi.

Senator Simons: Yes, that the province didn't have to consult on the legislation.

Ms. Eggerman: Or the federal government.

Senator Simons: Yes, but he said that there was also language within that decision that outlined more clearly what duty to consult is.

Ms. Eggerman: I'll have to take a look at that. I'll go back to Professor Newman's testimony, and if I have anything, I'll put it in writing with my submissions.

Senator Simons: Thank you. That would be terrific.

Senator Mockler: You have all been informative, and to all three, thank you very much.

I come from New Brunswick, and we all know what happened with Energy East. My question is for Mr. Barnhart and the Saskatchewan Urban Municipalities Association. Would an energy corridor from coast to coast to coast be a good policy decision going forward to a modernized Canada? We could call it a transfer of our technologies, better relationships with First Nations, better relationships with municipalities? What would be your comment on that?

Mr. Barnhart: Thank you, senator, for your question. I heard Steve McLellan answer your question earlier too, and I would agree, I'm not sure that it's going to be possible in terms of getting land access. We have transportation corridors now in terms of the TransCanada and the two major railways, so that is a dream that we could have. You're very well aware, I'm sure, that Trans Mountain is a corridor in a way because it's not taking a new route; it's following the existing route. Could it happen with Energy East as well? I guess that's possible, but we would have to have a look at who owns all of the land in-between. It's kind of similar, I think, to smaller centres wanting to have rail connection with the larger cities. Once the rails are gone, it's hard to put them back again.

Senator Mockler: Thank you.

Mr. Willy: There is already discussions going on about that corridor, senator, especially driven by Indigenous communities. I think that's what we need to start changing, is that Indigenous communities start these conversations and drive them, especially out West where there is a lot of land north of Saskatoon that is ripe for investment.

Senator Mockler: So let us continue with our thinking hats on about a cross Canada corridor.

La sénatrice Simons : Oui, la province n'était pas tenue de mener des consultations relatives à la loi.

Mme Eggerman : C'est la même chose pour le gouvernement fédéral.

La sénatrice Simons : Oui, mais il a dit que certaines parties de cette décision étaient plus précises au sujet de la signification de l'obligation de consulter.

Mme Eggerman : Je devrai examiner cela. Je vais réexaminer le témoignage de M. Newman et si j'ai quelque chose à ajouter, je le ferai par écrit.

La sénatrice Simons : Ce serait formidable. Merci.

Le sénateur Mockler : J'aimerais remercier chaleureusement les trois témoins. Vous avez tous livré un témoignage très informatif.

Je viens du Nouveau-Brunswick, et nous savons tous ce qui s'est produit dans le cas d'Énergie Est. Ma question s'adresse à M. Barnhart et à la Saskatchewan Urban Municipalities Association. Un corridor de transport de l'énergie qui irait d'un bout à l'autre du pays représenterait-il une bonne décision stratégique dans le cadre de la modernisation du Canada? Nous pourrions l'appeler un transfert de nos technologies, et améliorer les relations avec les Premières Nations et avec les municipalités. Qu'en pensez-vous?

M. Barnhart : Merci de votre question, sénateur. J'ai entendu Steve McLellan répondre à votre question plus tôt, et j'ai tendance à être d'accord avec lui, car je ne suis pas sûr que ce sera possible d'obtenir l'accès aux terres. Nous avons actuellement des corridors de transport avec la route transcanadienne et les deux chemins de fer principaux, et nous pourrions donc nous permettre de rêver à cela. Je suis sûr que vous savez bien que Trans Mountain est une sorte de corridor, car il ne trace pas de nouvelle route; il suit plutôt la route déjà tracée. Cela pourrait-il se produire aussi dans le cas d'Énergie Est? Je présume que c'est possible, mais nous devrions identifier les propriétaires de toutes les terres entre les deux extrémités. Je pense que la situation s'apparente à celles des petits centres qui souhaitent être reliés aux grandes villes par le chemin de fer. Une fois les rails enlevés, il est difficile de les remettre en place.

Le sénateur Mockler : Merci.

M. Willy : Des discussions au sujet d'un tel corridor sont déjà en cours, sénateur. Elles sont surtout menées par les collectivités autochtones. Je crois que nous devons commencer à changer le fait que les collectivités autochtones lancent et dirigent ces discussions, surtout dans l'Ouest canadien, où de nombreuses terres au nord de Saskatoon sont prêtes à accueillir les investissements.

Le sénateur Mockler : Poursuivons donc la réflexion sur un corridor qui traverserait le Canada.

Madame Eggerman, you are a constitutional lawyer. What if we don't get the proper amendments to Bill C-69, if after we do our job we propose those amendments and they are disregarded? We have approximately eight or nine premiers now who have concerns with Bill C-69, and there is the letter the Council of Atlantic Premiers sent to the Prime Minister listing their concerns. If those amendments are disregarded, and they don't accept any amendments that Canadians have funneled through this vehicle, the Senate, would that not be a cause to challenge the Constitution of Canada?

Ms. Eggerman: That is a tough one. The federal government has constitutional authority over areas that involve things like interprovincial pipelines, anything where it's environmental issues that are on federal land, so as far as jurisdiction goes, I think the jurisdiction is there. I'm guessing that if Canadians don't like the bill, the way our democracy is set up they would have recourse through the election process.

Senator Mockler: That will solve that.

Senator Patterson: Mr. Willy, thank you so much for everything you said, which I totally endorse, and your great experience on the ground in model projects like Diavik is really appreciated.

We had a doctor of religion, president of the Inter-Church Uranium Committee Educational Cooperative, Reverend Michael Poellet, PhD, tell us about the detrimental effects of uranium mining on human health, social wellbeing and the environment. He said it continues to be minimized and ignored. Your folks work in the field. You've got an impressive record of Indigenous employment. Are they experiencing detrimental effects on their health and social wellbeing?

Mr. Willy: I travelled around Nunavut with an elder a couple of years ago when we were having the panel discussions on uranium development, and I think the quote we used was that more people have died in our graveyards of poverty. Nobody there has died of radiation or health impacts from uranium development. You get higher cholesterol because they feed you so well at the uranium mines. You know, like, it's those very principles, and when somebody from the church is discussing Indigenous people, we're always a bit wary of their motivation. I'll leave it at that.

Senator Patterson: To Ms. Eggerman, if I may, I'm concerned that we've got these criteria in clause 22 that are ill-defined. You can drive fleets of trucks through them. A previous witness said that we could learn about other identity factors on

Madame Eggerman, vous êtes avocate de droit constitutionnel. Que se passera-t-il si nous n'obtenons pas les amendements appropriés pour le projet de loi C-69, c'est-à-dire que si, après avoir fait notre travail et avoir proposé ces amendements, ils sont rejetés? Environ huit ou neuf premiers ministres provinciaux ont exprimé des préoccupations à l'égard du projet de loi C-69, et le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a envoyé une lettre au premier ministre dans laquelle ses membres énumèrent leurs préoccupations. Si ces amendements sont rejetés et qu'on n'adopte aucun des amendements que les Canadiens ont proposés par l'entremise de cet instrument, c'est-à-dire le Sénat, cela ne justifierait-il pas une contestation en vertu de la Constitution du Canada?

Mme Eggerman : C'est une question difficile. Le gouvernement fédéral a compétence constitutionnelle sur des domaines qui touchent à des choses comme les pipelines interprovinciaux et sur tous les enjeux environnementaux sur les terres fédérales. Je crois donc que la compétence nécessaire existe. Je présume que si les Canadiens n'aiment pas le projet de loi, en raison du fonctionnement de notre démocratie, ils auront la possibilité de répondre par l'entremise du processus électoral.

Le sénateur Mockler : Cela réglerait cet enjeu.

Le sénateur Patterson : Monsieur Willy, je vous remercie beaucoup de tout ce que vous avez dit — et je suis tout à fait d'accord avec vous. Je reconnais également votre vaste expérience sur le terrain dans des projets modèles comme Diavik.

Le révérend Michael Poellet, docteur en religion et président de l'Inter-Church Uranium Committee Educational Cooperative, nous a parlé des effets néfastes de l'extraction de l'uranium sur la santé des humains, le bien-être social et l'environnement. Il a déclaré que l'on continuait de minimiser ces effets et de ne pas en tenir compte. Vos gens travaillent sur le terrain. Vous avez un nombre impressionnant d'employés autochtones. Observent-ils des effets néfastes sur leur santé et leur bien-être social?

M. Willy : Il y a quelques années, j'ai voyagé sur le territoire du Nunavut avec un aîné pour participer à des discussions de groupe sur la mise en valeur de l'uranium, et je pense que nous avons utilisé la citation selon laquelle un plus grand nombre de personnes étaient décédées de la pauvreté. Personne, là-bas, n'est décédé des radiations ou des effets sur la santé découlant de la mise en valeur de l'uranium. En fait, les travailleurs voient leur taux de cholestérol augmenter, car ils sont très bien nourris dans les mines d'uranium. Vous savez, il s'agit de ces mêmes principes, et lorsqu'un représentant du clergé parle des Autochtones, nous nous méfions toujours un peu de leurs motivations. Je n'en dirai pas plus.

Le sénateur Patterson : Maître Eggerman, si vous me le permettez, je suis préoccupé au sujet des critères mal définis dans l'article 22. Ils sont très imprécis. Un témoin précédent a dit qu'on pourrait s'informer sur d'autres facteurs identitaires en

gender by looking at the GBA+ website. May I quickly recite the identity factors wheel on GBA+?

The Chair: Senator Patterson, we just have five minutes.

Senator Patterson: I know, but I want this on the record. Can I use my time?

The Chair: Okay, go ahead.

Senator Patterson: The 10 other identity factors are education, sexual orientation, income, culture, geography, disability, age, religion, ethnicity and race. Ms. Eggerman, on the Indigenous knowledge provision you said that it doesn't go far enough to clarify the link with science, that it's received little attention from judicial authorities, that detailed guidelines and a workable framework are needed, that each nation may have their own definition on what the legislation is wanting and not reflecting that. I guess my question is simply this: Won't the inclusion of such an ill-defined concept actually weaken Indigenous knowledge, which you support, being included in the bill?

Ms. Eggerman: No, I think having it there, from a lawyer's perspective, will still be helpful because I'll go back to the legislation, and with my clients I'll say, look, in this consultation process you have to take into account Indigenous traditional knowledge because it's set out as one of these criteria. But, as you so identified, problems will start when you have to look at how is that defined, how is it accepted, and how is it weighted with other forms of western science?

I think it's helpful still to have it there, but the better solution is to have a proper definition, and as a lawyer, I think that's with every law. There is nothing harder than having a law where, if you're on the ground, you don't understand how to implement the law, and having further clarity, I think, is important. The criteria that you're talking about are different from section 35 rights. I think it's important to keep that in mind, that Aboriginal and treaty rights have constitutional protection, and consultation is a constitutional requirement that the Crown fulfills the duty to consult. Whether Indigenous traditional knowledge, again, is written down or not, I would say from my perspective, there is a legal obligation for the Crown to take a look at that evidence to see how that evidence links to potential adverse impacts to treaty and Aboriginal rights.

plus de ceux liés au sexe en consultant le site web de l'analyse comparative entre les sexes plus. Puis-je énumérer rapidement les facteurs identitaires de la liste de l'analyse comparative entre les sexes plus?

La présidente : Sénateur Patterson, nous avons seulement cinq minutes.

Le sénateur Patterson : Je sais, mais je veux que cela soit ajouté au compte rendu. Puis-je utiliser mon temps?

La présidente : D'accord. Allez-y.

Le sénateur Patterson : Les 10 autres facteurs identitaires sont l'éducation, l'orientation sexuelle, le revenu, la culture, l'emplacement géographique, l'incapacité, l'âge, la religion, l'origine ethnique et la race. Maître Eggerman, vous avez dit que la disposition sur le savoir autochtone n'était pas assez approfondie pour préciser le lien avec la science, que les autorités judiciaires lui avaient accordé peu d'attention, qu'il fallait produire des lignes directrices détaillées et un cadre fonctionnel, que chaque nation pouvait avoir sa propre définition de ce qu'exige la loi et ne pas refléter cela. Je présume que ma question se résume à ceci : l'inclusion d'une telle notion mal définie n'affaiblira-t-elle pas l'argument visant à inclure le savoir autochtone dans le projet de loi, une initiative que vous appuyez?

Mme Eggerman : Non, selon mon point de vue d'avocate, l'inclusion de cette disposition sera tout de même utile, car je pourrai utiliser la loi pour démontrer à mes clients qu'ils doivent tenir compte du savoir traditionnel autochtone dans le processus de consultation, car il s'agit de l'un des critères établis. Toutefois, comme vous l'avez dit, les problèmes surgissent lorsqu'il faut déterminer comment cette notion est définie, comment elle est acceptée et comment elle se compare à la science occidentale.

Je crois que c'est utile d'inclure cette disposition, mais une meilleure solution consisterait à rédiger une définition appropriée et à titre d'avocate, je crois que c'est le cas pour toutes les lois. En effet, il n'y a rien de plus difficile que de devoir travailler avec une loi qu'on ne sait pas comment mettre en œuvre sur le terrain, et je pense donc qu'il est important de préciser davantage ces notions. Les critères dont vous parlez sont différents des droits conférés par l'article 35. Je crois qu'il est important de ne pas oublier que les Autochtones et que leurs droits issus des traités sont protégés sur le plan constitutionnel, et que la Couronne doit s'acquitter de son obligation de consulter, car c'est une exigence constitutionnelle. Encore une fois, que la question du savoir traditionnel autochtone soit mentionnée par écrit ou non, selon moi, la Couronne a une obligation prévue par la loi d'examiner ces preuves pour déterminer comment elles peuvent entraîner des impacts potentiellement néfastes sur les droits issus des traités et sur les droits des Autochtones.

Senator Neufeld: Thank you for being here.

Mr. Willy, I would just like to say that I was really impressed with what you said about what your community has done to move you out of poverty. I think it's a model that others should look at. I come from B.C., and there's also some there that have done very well too, so it's all good stuff.

Ms. Eggerman, just one question: UNDRIP, free, prior and informed consent. I would like to know your opinion on what consent means. Does it mean a veto?

Ms. Eggerman: I don't think my opinion on what I think it should look like is necessarily important. From a lawyer's perspective, we look at this as being a declaration in international law that has been endorsed, again, fully without qualification. It says, free, prior and informed consent. There is nothing about seeking to try to obtain it. What needs to be had is a nation-to-nation discussion where the parties, Canada and Indigenous Nations, sit down and decide together what that should look like.

Again, I think it's much more about the relationship than vetoing infrastructure. However, when communities are impacted and the impacts are very intense, there should be the ability to say, "Yes, we want this project," or "No, we don't," or "Yes, we want it, but we want it with conditions." Again, I think this issue is going to come up over and over again until there is a shift from consultation to, really, co-decision making, and I think where Indigenous communities are given a share of the resources that we're all talking about.

Senator Neufeld: You said it's not defined earlier, so it will lead to litigation.

Ms. Eggerman: Yes.

Senator Neufeld: That's why I asked you the question, and I guess that's some of what people are thinking.

Ms. Eggerman: Yes.

Senator Neufeld: When we talk about litigation we have to get things done somehow. That doesn't mean you ride roughshod over anybody, and I'm not saying that, but at some point there has to be a decision made.

Ms. Eggerman: I think sitting down and talking about it and making a determination of what free, prior and informed consent is between the nations is a lot better than sending it to the courts. Once the courts decide what it is, that is what it is, rather than

Le sénateur Neufeld : Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Willy, j'aimerais seulement vous dire j'ai été impressionné par ce qu'a fait votre communauté pour vous aider à sortir de la pauvreté. Je crois que d'autres intervenants devraient étudier ce modèle. Je viens de la Colombie-Britannique, et certains modèles ont également très bien réussi là-bas. Ce sont toutes de bonnes choses.

Maître Eggerman, j'ai seulement une question. Elle concerne la DNUDPA et le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. J'aimerais avoir votre avis sur la signification du consentement. Est-ce un droit de veto?

Mme Eggerman : Je ne pense pas que mon opinion à ce sujet soit nécessairement importante. De mon point de vue d'avocate, il s'agit d'une déclaration en droit international à laquelle on a adhéré, là encore, pleinement et sans réserve. On y parle d'un consentement libre, préalable et éclairé. Rien n'est indiqué sur le fait d'essayer de l'obtenir. Nous devons organiser une discussion de nation à nation dans le cadre de laquelle les parties, le Canada et les nations autochtones, pourront s'asseoir et décider ensemble de ce que cela signifie.

Là encore, je pense qu'il s'agit davantage d'une question de relation que du fait de s'opposer à l'infrastructure. Toutefois, lorsque les communautés sont touchées et que les répercussions sont très marquées, on devrait pouvoir dire : « Oui, nous voulons ce projet », ou « Non, nous n'en voulons pas », ou encore « Oui, nous voulons ce projet, mais sous certaines conditions ». Encore une fois, je pense que cette question va revenir souvent, jusqu'à ce que l'on passe de la consultation à une réelle prise de décisions concertée, et je pense que les communautés autochtones doivent recevoir une part des ressources dont nous parlons.

Le sénateur Neufeld : Vous avez dit plus tôt que ce concept n'était pas défini, et que cela engendrerait des litiges.

Mme Eggerman : Oui.

Le sénateur Neufeld : C'est pourquoi je vous ai posé la question, et j'imagine que cela fait partie de ce que pensent les gens.

Mme Eggerman : Oui.

Le sénateur Neufeld : Lorsque nous parlons de litiges, nous devons, en quelque sorte, faire le nécessaire pour faire avancer les choses. Cela ne veut pas dire que vous pouvez faire fi de la volonté des autres, et ce n'est pas ce que je dis, mais, à un certain moment, une décision doit être prise.

Mme Eggerman : Je pense que le fait de s'asseoir et d'en discuter afin de déterminer ce qui constitue un consentement libre, préalable et éclairé entre les nations est nettement préférable à un renvoi devant les tribunaux. Lorsque les

having ongoing dialogue and discussion, which I think is something that needs to be had. Like I talked about, there is such a growing divide between how Canada views free, prior and informed consent and how Indigenous communities do. That divide is going to have to be bridged somehow, and I think nation-to-nation discussions are preferable to litigation.

The Chair: Thank you very much. The time has expired, but we have two more questions. Senator Tkachuk, Senator Wallin, two minutes each. Thank you.

Senator Tkachuk: Thank you, Chair.

First of all, thank you all very much.

And, Mr. Willy, I don't have a question of you, you were so darn clear, but I have one for Mr. Barnhart and Ms. Eggerman.

Ms. Eggerman, you talked about the duty to consult, and you said, that the definition isn't clear, which is what everybody's worried about, it isn't clear. You said that you base that on the court decisions. I think that's what you said. That has been the problem, we have been basing it on the courts, and we do need a clearer definition. Everybody needs a clearer definition. The lack of definition is good for the lawyers, right? Gateway got held up by the courts and Energy East is being held up by the courts. The pipeline to the south is being held up by the courts in the United States and held up in the courts in Canada. This is nuts.

We do need a definition. We do need people like you to give us definitions that could be written into law so that it would be clearer to people who are trying to build a pipeline or develop a resource, so they won't have to worry when they start building that someone is going to take them to court. Kinder Morgan went through the whole process twice, I believe. It killed Kinder Morgan, and we're still waiting. It's cost the taxpayers \$4 billion, and that's just the beginning of it.

Ms. Eggerman: I think clarity is a good thing. I would agree with you.

Senator Tkachuk: Then, Bill C-69 isn't a good thing because we don't have clarity. What's the point in new legislation if we have no clarity in C-69?

Ms. Eggerman: My point is that clarity should be added.

tribunaux établissent une définition, elle est définitive. Cela ne permet pas la tenue d'un dialogue et d'une discussion continus, ce qui est, d'après moi, la marche à suivre. Comme je l'ai dit, la définition donnée par le Canada du consentement libre, préalable et éclairé diffère de plus en plus de celle des communautés autochtones. Cette différence doit être atténuée d'une façon ou d'une autre, et je pense que la tenue de discussions de nation à nation est préférable aux litiges.

La présidente : Merci beaucoup. Votre temps de parole est écoulé, mais nous avons deux autres questions. Sénateur Tkachuk et sénatrice Wallin, vous avez deux minutes chacun. Merci.

Le sénateur Tkachuk : Merci, madame la présidente.

Tout d'abord, merci beaucoup à vous tous.

Monsieur Willy, je n'ai pas de question pour vous, parce que vous avez été drôlement clair, mais j'en ai une pour M. Barnhart et Me Eggerman.

Maître Eggerman, vous avez parlé du devoir de consulter, et vous avez dit que la définition n'était pas claire. C'est ce qui inquiète tout le monde. Elle n'est pas claire. Vous avez dit que vous basez cela sur les décisions de la Cour suprême. Je pense que c'est ce que vous avez dit. C'est le problème. Nous basons cela sur les tribunaux et nous avons besoin d'une définition plus claire. Tout le monde a besoin d'une définition plus claire. Le manque de précision de la définition est commode pour les avocats, non? Northern Gateway a été retardé par les tribunaux et Énergie Est a été retardé par les tribunaux. Le pipeline en direction du Sud est retardé par les tribunaux aux États-Unis et au Canada. C'est fou.

Nous avons besoin d'une définition. Nous avons besoin que des gens comme vous nous donnent des définitions qui puissent être inscrites dans la loi, pour que cela soit plus clair pour les personnes qui essaient de bâtir des pipelines ou de développer une ressource, pour qu'elles n'aient pas à craindre, lorsqu'elles commencent la construction, que quelqu'un puisse les traîner devant les tribunaux. Je pense que Kinder Morgan est passé par tout le processus deux fois. Cela a tué Kinder Morgan, et ils attendent encore. Cela a coûté 4 milliards de dollars aux contribuables, et cela ne fait que commencer.

Mme Eggerman : Je pense que la clarté est une bonne chose. Je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Tkachuk : Le projet de loi C-69 n'est donc pas une bonne chose, parce qu'il n'est pas clair. Pourquoi créer de nouvelles lois si le projet de loi C-69 n'est pas clair?

Mme Eggerman : Ce que je veux dire, c'est que nous devrions en accroître la clarté.

Senator Tkachuk: Well, that's good. We would love to hear from you as to what it should be.

Mr. Barnhart —

The Chair: Senator Wallin and —

Senator Tkachuk: I have one more question for Mr. Barnhart, please.

Mr. Barnhart, SARM was here earlier, and they have a number of amendments that they would like passed or they would like introduced that sort of go along with the Canadian Federation of Municipalities. Is your organization behind those amendments, and are those the amendments that you would like to see as well?

Mr. Barnhart: I would have to review those to see what Ray said, but I suspect we are pretty closely aligned in terms of attitude on these issues, but before I give you a definitive answer, I would like to check with him.

Senator Tkachuk: If you could, that would be very helpful.

Mr. Barnhart: Yes, I will, and we'll get back to you.

Senator Tkachuk: Thank you very much.

The Chair: Now, Senator Wallin, and Senator Carignan has a last one-minute question. Go ahead.

Senator Wallin: I'm going to ask my question before he starts because that will be long.

I just want to say, Chief Willy, that your remarks on partnership versus consultation or whatever, are very heartening to hear. You just want to get it done. As a psych major, I'm also very pleased to hear your concerns about people self-actualizing on your backs. It really resonated with me.

Here is my question. We had Steve McLellan here earlier from the Chamber of Commerce, and one of his key points was that industry, businesses and the people he represents are losing faith in the federal government, that their faith is at an all-time low, whether it be a Liberal or Conservative government. I am wondering, to the degree that you feel comfortable speaking on behalf of Indigenous people, are you folks losing faith when you see processes like this unfold?

Le sénateur Tkachuk : Très bien. Nous aimerions beaucoup que vous nous disiez quelle serait, selon vous, une définition plus claire.

Monsieur Barnhart...

La présidente : Sénatrice Wallin et...

Le sénateur Tkachuk : J'ai une dernière question pour M. Barnhart, s'il vous plaît.

Monsieur Barnhart, la Saskatchewan Association of Rural Municipalities est venue ici tout à l'heure et a proposé un certain nombre d'amendements qu'elle souhaite voir adoptés ou présentés, et qui vont dans le sens de la Fédération canadienne des municipalités. Votre organisme appuie-t-il ces amendements, et souhaitez-vous également qu'ils soient apportés?

M. Barnhart : Il faudrait que je les examine pour voir ce qu'a dit M. Orb, mais je soupçonne que nos attitudes face à ces questions sont assez semblables, mais j'aimerais vérifier avec lui avant de vous donner une réponse définitive.

Le sénateur Tkachuk : Si vous le pouviez, ce serait très utile.

M. Barnhart : Oui, je vais le faire et je vous donnerai ma réponse.

Le sénateur Tkachuk : Merci beaucoup.

La présidente : Maintenant, passons à la sénatrice Wallin, et le sénateur Carignan a une minute pour une dernière question. Allez-y.

La sénatrice Wallin : Je vais poser ma question avant lui, parce que ce sera long.

J'aimerais simplement dire, chef Willy, que les remarques dans lesquelles vous avez comparé le partenariat à la consultation ou autre, sont très encourageantes. Vous voulez simplement que les choses se fassent. En tant que titulaire d'un diplôme avec majeure en psychologie, je suis également heureuse d'entendre vos inquiétudes au sujet du fait que des personnes se réalisent à vos dépens. Cela me parle.

Voici ma question. Tout à l'heure, nous avons entendu Steve McLellan, de la chambre de commerce, et l'un des points principaux qu'il a soulevés est le fait que l'industrie, les entreprises et les personnes qu'il représente perdent confiance dans le gouvernement fédéral, que leur confiance est au niveau le plus bas, qu'il s'agisse d'un gouvernement libéral ou d'un gouvernement conservateur. Je me demande, dans la mesure où vous vous sentez capable de parler au nom des Autochtones, si vous perdez confiance lorsque des processus de ce type sont mis en place.

Mr. Willy: It's all about self-determination of our communities and people, right? Am I losing faith, yes, because the resource industry of Canada is the only reason Indigenous businesses have the success they do. They're doing all the work. There's no other industry in this country that engages and employs Indigenous people like the resource developers in the country. Let's compare it to the federal government. I had to do an access to information over the last ten years for federal procurement. They spent .46 per cent of procurement opportunities on Indigenous companies, whereas Cameco spent 70 per cent of their procurement on Indigenous companies. We're doing work at Bruce Power, the world's largest nuclear facility. We have the quality, the capability to hopefully work with the federal government. So, yes, we're losing faith in the process. If you're going to take away the resource development companies and put an extra burden on them, how are we going to get the economic reconciliation? Nobody else is doing anything.

Senator Wallin: Thank you.

The Chair: Senator Carignan.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for Mr. Eggerman. You spoke about the duty to consult, which is set out in the Constitution, in terms of Aboriginal rights. That's fine. However, the bill also establishes a new duty to consult under the legislation. There are two legal sources for the duty to consult. One source is constitutional for the Aboriginal and treaty rights, and another source stems from the legislation. According to your interpretation, when it comes to the duty to consult under the legislation, should Indigenous people or bands be consulted on the 22 factors that must be taken into account in an impact assessment? For example, should we take into account gender interactions and gender identity, or only the aspects that directly affect them or their land?

[English]

Ms. Eggerman: My comments are limited to the legal duty to consult and accommodate, but I understand that this legislation also takes into account not only impacts to rights, but other impacts to Indigenous communities as well. As to the list of criteria that you mentioned, those are issues that have to be taken into account as part of the legislation, but not as part of the legal duty. But I do think that setting out that consultation will include potential impacts to rights as well as other interests of Indigenous communities is a good thing in that it takes the emphasis away from the definition of what rights are. A lot of times in consultation tables there is a lot of discussion over what is a right and what isn't. Governments view rights quite

M. Willy : Tout tourne autour de l'autodétermination de nos communautés et de notre population, non? Je perds confiance, oui, parce que l'industrie des ressources canadienne est la seule raison pour laquelle les entreprises autochtones sont aussi florissantes. Elles font tout le travail. Aucune autre industrie dans notre pays n'engage et n'embauche autant d'Autochtones que les entreprises d'exploitation des ressources. Faisons la comparaison avec le gouvernement fédéral. J'ai dû réaliser une demande d'accès à l'information sur les 10 dernières années pour l'approvisionnement fédéral. Ils ont accordé 0,46 p. 100 de leurs occasions d'approvisionnement à des entreprises autochtones, alors que ce taux était de 70 p. 100 chez Cameco. Nous réalisons des travaux pour Bruce Power, la plus grande centrale nucléaire au monde. Nous avons la qualité et la capacité pour, avec un peu de chance, travailler avec le gouvernement fédéral. Alors oui, nous perdons confiance dans le processus. Si vous prenez les entreprises de développement des ressources et que vous leur imposez un fardeau supplémentaire, comment allons-nous attendre la réconciliation économique? Personne d'autre ne fait quoi que ce soit.

La sénatrice Wallin : Merci.

La présidente : Sénateur Carignan, allez-y.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Me Eggerman. Vous avez parlé du devoir de consulter qui est dans la Constitution en ce qui concerne les droits des Autochtones. Ça va. Par contre, le projet de loi crée aussi une nouvelle obligation de consulter en vertu de la loi. Donc, on a deux sources juridiques pour l'obligation de consulter, une qui est constitutionnelle pour les droits issus de traités ancestraux, et une autre qui est issue de la loi. Selon votre interprétation, en ce qui concerne l'obligation de consulter issue de la loi, est-ce qu'on devra consulter les Autochtones ou les bandes au sujet des 22 facteurs qui doivent être pris en compte dans une étude d'impact? Par exemple, devra-t-on tenir compte de l'interaction des sexes et de l'identité de genre, ou seulement des aspects qui auront un impact direct sur eux ou sur leur territoire?

[Traduction]

Mme Eggerman : Mes commentaires se limitent à l'obligation légale de consulter et de prendre des mesures d'adaptation, mais je comprends que cette loi tient également compte non seulement de l'incidence sur les droits, mais également de l'incidence sur les communautés autochtones. Pour ce qui est de la liste de critères que vous avez mentionnée, ces questions doivent être prises en compte dans le cadre de la loi, mais pas dans le cadre de l'obligation légale. Je pense toutefois que le fait d'établir que cette consultation aura une incidence potentielle sur les droits et les autres intérêts des communautés autochtones est une bonne chose, car cela met l'accent sur autre chose que la définition de ces droits. Souvent, à la table de

narrowly, some provinces very narrowly, some a little bit wider. First Nations will view their rights quite differently as well.

One of the benefits to having a bit of a broader definition is that the consultation will focus less on what is a right per se beyond hunting, fishing and trapping, but also other interests that will be engaged, something like adverse impacts to the economy. That might be something specific. It might not be categorized by the court as an Aboriginal or treaty right, but an Indigenous community might have fears about adverse impacts to their economy, and that would be something that would be discussed. I think that broad conception does move us down the path closer to reconciliation and is a more fulsome consultation process than when it's narrowly defined with a hardline impact on what is or isn't a right.

The Chair: Thank you very much to our witnesses.

Thank you, colleagues, for your questions.

(The committee adjourned.)

consultation, on discute beaucoup de ce qui constitue ou non un droit. Les gouvernements ont une vision assez étroite des droits. Certaines provinces en ont une vision très étroite et d'autres, une vision un peu plus large. Les Premières Nations auront également une vision très différente de leurs droits.

L'un des avantages d'une définition un peu plus large est que la consultation sera moins axée sur ce qui constitue un droit, au-delà de la chasse, de la pêche et du piégeage, mais également d'autres intérêts qui seront mobilisés, comme l'incidence néfaste sur l'économie. Il pourrait s'agir de quelque chose de particulier qui pourrait ne pas être classé par le tribunal comme un droit autochtone ou un droit découlant d'un traité, mais une communauté autochtone pourrait craindre certaines incidences néfastes sur son économie, et cela ferait l'objet d'une discussion. Je pense qu'une vision large nous rapproche de la réconciliation et constitue un processus de consultation plus complet que lorsque la définition est plus étroite et détermine de façon stricte ce qui constitue ou non un droit.

La présidente : Merci beaucoup à nos témoins.

Merci, chers collègues, de vos questions.

(La séance est levée.)

Thursday, April 11, 2019 (afternoon)

As an individual:

Maureen Reed, Professor, University of Saskatchewan.

Saskatchewan Chamber of Commerce:

Steve McLellan, Chief Executive Officer;

Joshua Kurkjian, Director of Research and Policy Development.

Saskatchewan Urban Municipalities Association:

Gordon Barnhart, President.

As an individual:

Sonia L. Eggerman, Constitutional and Aboriginal Law Lawyer,
MLT Aikins LLP.

Des Nedhe Development:

Sean Willy, President and Chief Executive Officer.

Le jeudi 11 avril 2019 (après-midi)

À titre personnel :

Maureen Reed, professeure, Université de la Saskatchewan.

Chambre de commerce de la Saskatchewan :

Steve McLellan, directeur général;

Joshua Kurkjian, directeur des recherches et de l'élaboration des politiques.

Saskatchewan Urban Municipalities Association :

Gordon Barnhart, président.

À titre personnel :

Sonia L. Eggerman, avocate spécialisée en droit constitutionnel et en droit autochtone, MLT Aikins LLP.

Des Nedhe Development :

Sean Willy, président et chef de la direction.

WITNESSES

Thursday, April 11, 2019 (morning)

Whitecap Resources Inc.:

Grant Fagerheim, President and Chief Executive Officer.

Cameco Corporation:

Alice Wong, Senior Vice-President and Chief Corporate Officer;

Liam Mooney, Vice-President, Safety, Health, Environmental Quality and Regulatory Relations.

Tamarack Valley Energy Ltd.:

Brian Schmidt (Aakaikkitstakii), President and Chief Executive Officer, Honorary Chief of the Blood Tribe (Blackfoot).

Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative:

Reverend Michael Poellet, President.

Saskatchewan Mining Association:

Pam Schwann, President;

Jessica Theriault, Director of Environment with the Mosaic Company.

Mosaic:

Sarah Fedorchuk, Vice-President, Public Affairs and Government Relations.

Nutrien:

Mike Webb, Executive Vice President and Chief Administrative Officer.

As an individual:

Dwight Newman, Professor of Law and Canada Research Chair in Indigenous Rights; University of Saskatchewan.

Saskatchewan Association of Rural Municipalities:

Ray Orb, President.

SaskPower:

Randolph Seguin, Resource Specialist, Environmental Assessment;

Douglas Opseth, Director, Generation Asset Management and Planning.

Athabasca Basin Security:

Ron Hyggen, Chief Executive Officer.

(Continued on previous page.)

TÉMOINS

Le jeudi 11 avril 2019 (matin)

Whitecap Resources Inc. :

Grant Fagerheim, président et chef de la direction.

Cameco Corporation :

Alice Wong, première vice-présidente et chef de la direction corporative;

Liam Mooney, vice-président, Sécurité, santé, qualité de l'environnement et relations réglementaires.

Tamarack Valley Energy Ltd. :

Brian Schmidt (Aakaikkitstakii), président et chef de la direction, chef honoraire de la tribu des Blood (Blackfoot).

Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative :

Révérénd Michael Poellet, président.

Saskatchewan Mining Association :

Pam Schwann, présidente;

Jessica Theriault, directrice de l'Environnement avec la Mosaic Company.

Mosaic :

Sarah Fedorchuk, vice-présidente, Affaires publiques et relations gouvernementales.

Nutrien :

Mike Webb, vice-président exécutif et chef de l'administration.

À titre personnel :

Dwight Newman, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits des autochtones, Université de la Saskatchewan.

Association des municipalités rurales de la Saskatchewan :

Ray Orb, président.

SaskPower :

Randolph Seguin, spécialiste des ressources, Évaluation environnementale;

Douglas Opseth, directeur, Gestion des actifs de production et planification des ressources.

Athabasca Basin Security :

Ron Hyggen, chef de la direction.

(Suite à la page précédente.)